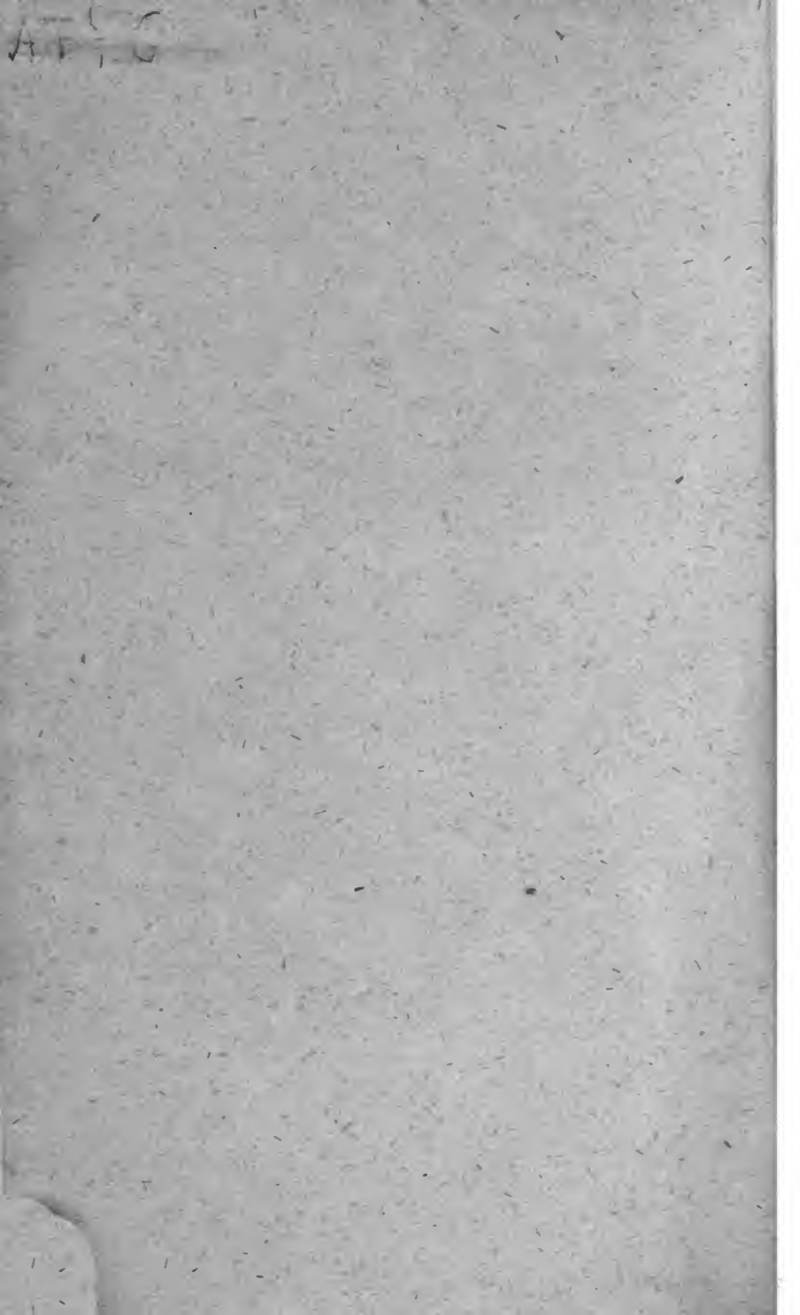



BIB. DOM.
LAVAL. S. J.



MÉMOIRES

SECRETS ET INÉDITS

DE LA COUR DE FRANCE.

Les Mémoires inédits du marquis de Sourches peuvent être joints aux collections de MM. Guizot, Petitot et Monmerqué, Buchon, Paulin-Paris et Mennechet, Danjou et Cimber.

E. DUVERGER, IMPRIMEUR,
4, RUE DE VERNEUIL.

MÉMOIRES

SECRETS ET INÉDITS

DE LA COUR DE FRANCE

SUR LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV

PAR LE MARQUIS DE SOURCHES,

GRAND-PRÉVOT DE FRANCE;

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS
ET CONFORMÉMENT AU MANUSCRIT DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE
NOUVELLEMENT DÉCOUVERT,

SUIVIS DE DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES,

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR ADHELM BERNIER,

AVOCAT A LA COUR ROYALE DE PARIS,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, ÉDITEUR ET TRADUCTEUR DU JOURNAL
DES ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1484, PAR JEHAN MASSELIN, ETC.

TOME DEUXIÈME.



PARIS

BEAUVAIS AINÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE SAINT-THOMAS-DU-LOUVRE, 26.

1836



MÉMOIRES

SECRETS ET INÉDITS

DE LA COUR DE FRANCE

SUR LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

1685-1686.

ANNÉE 1686.

FÉVRIER.

Au commencement du mois de février[a], le roi commença de se sentir incommodé d'une tumeur qui lui étoit venue entre le dedans de la cuisse et la fesse, laquelle l'empêchant de monter à cheval, parce qu'il y sentoit de la douleur, il se fit visiter par Félix, son premier chirurgien, et commença à songer sérieusement à se faire traiter.

Comme il n'étoit pas accoutumé à souffrir, il ne put se résoudre à permettre qu'on lui fît une in-

(a) Du dimanche 3 au mardi 5. (*Adh. B.*)

cision, et les médecins et chirurgiens, suivant ses volontés peut-être avec trop de complaisance, entreprirent de faire résoudre cette tumeur par insensible transpiration; entreprise que tous ceux qui avoient entendu parler de semblables maux trouvèrent très ridicule et très dangereuse.

Dans le même temps, madame de Seignelay accoucha d'un fils à Versailles; ce qui ne fut pas une médiocre joie pour toute la famille des Colbert, qui voyoit sa succession assurée par un second fils.

Peu de jours après, M. l'évêque de Meaux prononça à Paris, dans l'église de Saint-Gervais, l'oraison funèbre de feu M. le chancelier Le Tellier, duquel il avoit été ami particulier; mais quoique cette pièce d'éloquence fût assez belle, le public ne trouva pas qu'elle répondît à l'ancienne réputation de ce prélat.

En ce temps-là, le roi donna à M. de Chamillard, conseiller du parlement, qui jouoit ordinairement au billard avec lui, deux mille pistoles pour lui aider à acheter une charge de maître des requêtes, et l'agrément de l'acheter, par préférence à tous les consignants[1]: et tout le monde, hormis ses com-

---

(1) M. Colbert, qui ne cherchoit qu'à faire avancer de l'argent au roi par les particuliers, avoit trouvé un

pétiteurs, fut ravi de son bonheur; car il s'étoit acquis à la cour et à la ville l'estime et l'amitié de tous ceux qui le connoissoient.

Quelques jours après, le roi donna à M. de La Barre, qui avoit été maréchal-des-logis de ses mousquetaires, l'agrément pour acheter la compagnie colonelle de son régiment des gardes, et il donna en même temps l'agrément au chevalier de Breteuil, qui avoit autrefois été capitaine dans le Piémont, pour traiter de la compagnie d'Eragny[1] dans le même régiment.

---

fort bon moyen, qui étoit d'obliger tous ceux qui vouloient devenir officiers de cours souveraines ou maîtres des requêtes, à consigner le prix des charges qu'ils vouloient acheter entre les mains du receveur des parties casuelles du roi. Et comme il y avoit toujours un grand nombre de prétendants, il y avoit tel homme dont l'argent demeuroit quatre et cinq ans entre les mains du roi avant que son tour vînt d'obtenir la charge pour laquelle il avoit consigné. Et outre cela, le roi s'étoit réservé le droit de faire passer, par une grâce spéciale, certaines gens devant tous les consignants, et M. de Chamillard fut assez heureux pour être de ce nombre.

(1) Il quittoit le service par sa mauvaise santé, et par la nécessité de ses affaires, dans laquelle il avoit une

En ce temps-là, Monseigneur se divertissoit à faire le soir des loteries dans l'appartement du roi; mais on les faisoit d'une manière nouvelle, car chacun y portoit son argent, et en même temps on lui donnoit ses billets et l'on distribuoit les lots à ceux qui en avoient gagné; mais ce divertissement ne dura pas long-temps, parce qu'il amenoit trop de foule dans l'appartement du roi.

Quelques jours après, on sut que mademoiselle de Tonnerre, qui avoit autrefois été fille de madame la Dauphine, étoit enfin, par les soins de M. son frère[1], accordée à un gentilhomme de Dau-

---

fois fait une action bien noble, et qui lui avoit attiré l'estime de tous les honnêtes gens. Il étoit lieutenant au régiment des gardes, et comme quelques-uns de ses amis qui lui avoient prêté de l'argent pour acheter cette charge se trouvèrent en nécessité, il vint trouver le roi et le pria de lui permettre de vendre sa lieutenance, consentant à redevenir sous-lieutenant, pour payer ceux qui lui avoient fait plaisir dans l'occasion; mais cette action si noble ne rendit pas sa fortune plus heureuse.

(1) Il est vrai qu'il en usa parfaitement bien avec sa sœur, et qu'il lui en donna même beaucoup au-dessus de ses forces, pour lui procurer cet établissement.

phiné, qui étoit de ses parents, lequel avoit vingt-cinq mille livres de rente, et étoit de bonne maison.

Comme ce gentilhomme venoit de sa province, et que mademoiselle de Tonnerre étoit dans un couvent à Paris, M. de Tonnerre pria M. de Louvois de lui prêter le château d'Ansy-le-Franc, qu'il lui avoit vendu peu d'années auparavant, et qui étoit sur le chemin, pour y faire la célébration des noces de mademoiselle sa sœur; ce que M. de Louvois lui ayant accordé avec joie, les noces se firent à Ansy-le-Franc, et les nouveaux mariés s'en allèrent de là en Dauphiné.

En ce temps-là, l'on sut que tous les soins que le roi avoit pris pour la conversion du maréchal de Schomberg et du reste de sa famille étoient absolument inutiles; qu'il avoit demandé permission au roi de se retirer en Portugal, et que Sa Majesté lui avoit permis de le faire, comme il l'exécuta effectivement dans la suite, au grand regret de toute la France, qui perdoit en lui le meilleur et le plus expérimenté de ses généraux.

On croyoit que le roi avoit tiré parole de lui qu'il ne s'engageroit jamais dans le parti de ses ennemis; et sa retraite en Portugal ne laissoit pas que de donner de la jalousie aux Espa-

gnols[1], quoique dans le fond il n'eût pris ce parti que pour n'en donner pas lui-même au roi, s'il eût passé en Allemagne, ayant d'ailleurs un prétexte spécieux de se retirer en Portugal, où on lui avoit donné autrefois, pour récompense de ses services, le rang de grand[2] du royaume et une pension considérable.

Peu de temps après, le comte de Sourdis[3], chef d'escadre des vaisseaux du roi, mourut à Brest, et le roi donna cet emploi en sa place à M. Forant[4],

---

(1) Ils en prenoient fort facilement de leur naturel; mais en cette occasion ils n'avoient pas tout le tort, se ressouvenant, comme ils faisoient, des trois batailles que le maréchal de Schomberg avoit gagnées contre eux, à la tête des armées de Portugal.

(2) C'étoit par cette raison que lui et sa femme avoient eu les honneurs du Louvre en France.

(3) Il étoit d'une branche cadette de la maison de Sourdis, et fut fort regretté dans la marine.

(4) Il étoit d'une famille bourgeoise du pays d'Aunis. Mais il passoit parmi les officiers de la marine pour un homme comparable au grand Ruiter, amiral de Hollande, qui avoit été le premier homme de son temps,

le plus ancien de ses capitaines de navire, qui s'étoit acquis une très haute réputation, et qui auroit été placé depuis long-temps si la religion prétendue réformée, qu'il professoit, ne se fût opposée à sa fortune; mais comme il s'étoit converti depuis quelque temps, il avoit donné occasion au roi de lui faire du bien et de l'avancer dans les dignités.

Ce fut en ce temps-là que le roi remit l'assemblée de ses compagnies de gendarmes et de chevau-légers au premier de juin. Ils avoient été commandés pour le premier d'avril; et ce contre-ordre fit croire aux courtisans que le roi avoit changé le dessein qu'il avoit eu autrefois d'aller faire un voyage à Luxembourg.

On commençoit alors de travailler en France à un grand armement, et l'on n'étoit occupé à autre chose dans les ports de Dunkerque, du Havre, de Brest, de Rochefort[1], de Marseille et de Toulon: ce qui ne donnoit pas seulement matière à dis-

---

et qui fut tué à la bataille que l'armée de France, commandée par M. Duquesne, gagna devant Palerme contre l'armée d'Espagne et celle de Hollande.

(1) C'étoit un port tout nouveau que le roi avoit fait faire sur les côtes de Poitou.

courir aux courtisans, mais donnoit même de la jalousie aux étrangers, de sorte qu'on assuroit que les Hollandois armoient vingt gros vaisseaux de guerre.

Comme la France n'avoit alors guerre par mer avec personne, on ne voyoit point d'autres sujets de ce puissant armement que le dessein que l'on avoit de faire peur aux Espagnols, afin de les obliger à consentir que les marchands françois fissent toujours le commerce des Indes avec eux; mais comme on ne pouvoit venir à bout de les en faire convenir, l'apparence étoit que les Hollandois avoient promis de les assister de ces vingt vaisseaux qu'ils armoient alors.

Cependant[a] la maladie du roi continuoit toujours, et l'on avoit été obligé enfin de lui donner un coup de lancette, pour aider la nature qui poussoit le mal en dehors. Comme il étoit extrêmement délicat[1], on n'osa lui faire de grandes incisions; et

---

(1) Quoique le roi fût robuste, il avoit néanmoins été si accoutumé à ses aises qu'il se trouvoit incommodé des moindres choses, ce qui l'obligeoit à changer quelquefois d'habit, de chapeau, de souliers, de chemise et de perruque, deux ou trois fois par jour.

(a) Le samedi 23. (*Adh. B.*)

Félix, son premier chirurgien, qui étoit le seul qui le pansoit, parce qu'il n'en avoit point voulu admettre d'autres[1], quoique Félix eût demandé du secours, fut obligé de lui appliquer des pierres de cautère pour élargir la plaie.

D'autre côté, la goutte lui vint à un pied, et comme peu de gens le voyoient, à cause de son mal, les étrangers commençoient déjà à dire qu'il étoit à l'extrémité, et il y eut plusieurs endroits dans le monde, où on fit courre le bruit qu'il étoit mort.

En ce temps-là, le marquis de Bougy[2], ci-devant mestre-de-camp du régiment colonel-général de la cavalerie, et qui étoit huguenot, crut avoir bien

(1) Il ne vouloit souffrir auprès de sa personne que des gens qu'il connoissoit de longue main, et ainsi il ne pouvoit souffrir les visages nouveaux. Le même esprit lui faisoit avoir de très grands égards pour son premier médecin, pour son premier maître-d'hôtel, pour son premier chirurgien, et pour la plupart des gens qui étoient dépendants de leurs charges.

(2) Son père étoit un Normand qui, étant devenu par ses services lieutenant général des armées du roi, avoit épousé en Gascogne une héritière qui lui avoit donné beaucoup de bien; mais son fils en avoit déjà égréné une bonne partie.

pris ses mesures pour sortir du royaume par la Franche-Comté, s'imaginant que les passages étoient gardés moins exactement de ce côté-là que du côté de Flandre et d'Allemagne; mais il fut trompé dans son attente, et il fut arrêté comme il étoit prêt de passer en Suisse, et conduit prisonnier dans la citadelle de Besançon.

Dans le même temps, on avoit envoyé l'abbé de Grancey à M. du Bordage, pour essayer de le convertir; mais comme il n'avoit point voulu l'écouter, le roi avoit commandé qu'on lui fît son procès à la rigueur.

Ce fut aussi à peu près dans le même temps que le roi fit déclarer à la diète de Ratisbonne, par son envoyé extraordinaire, que puisque l'empereur avoit refusé la médiation du pape, pour terminer les différends qui étoient entre Madame et l'électeur palatin, au sujet des prétentions que cette princesse avoit sur quelques terres du palatinat qui lui étoient échues par la mort du dernier prince palatin, son frère, Sa Majesté protestoit qu'elle se serviroit de la voie des armes[1] pour faire rendre

(1) C'étoit là un beau prétexte pour recommencer à mettre le feu dans toute l'Europe.

justice à Madame, et qu'elle sauroit bien la mettre en possession de ce qui lui appartenoit.

Le dix-septième de février[a], M. le maréchal d'Estrades, gouverneur de M. le duc de Chartres, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Dunkerque et vice-roi d'Amérique, mourut à Paris, âgé de quatre-vingts ans, après s'être acquis beaucoup de réputation et fort peu de bien dans les grands emplois dont le roi l'avoit honoré.

Il avoit été capitaine général[1] des armées du roi,

---

(1) Pendant les anciennes guerres on avoit été obligé, pour contenter tout le monde, de faire tant de lieutenants généraux que les plus anciens, qui étoient d'une volée considérable, ne vouloient plus servir en cette qualité ni rouler avec les autres. Pour les contenter, on leur donna le titre de capitaines généraux, sans néanmoins leur en donner de provisions, et de cette manière ils commandèrent à ceux qui étoient leurs égaux auparavant. De ce nombre furent M. le comte d'Estrades, M. le comte de Schomberg, M. le marquis de Castellenau et M. le duc de Noailles, depuis maréchaux de France ; M. le comte de Noailles, depuis duc et pair, M. le comte de Broglia, qui fut tué en Italie, et M. le marquis d'Huxelles, qui fut tué au siége de Gravelines l'année qui précéda la paix des Pyrénées.

(a) Dangeau dit *le mardi* 26. (*Adh. B.*)

ambassadeur en Angleterre, en Hollande, et plénipotentiaire à Nimègue pour la paix, gouverneur de Vezel et ensuite de Maëstricht.

Le roi donna sa vice-royauté d'Amérique à M. le maréchal d'Estrées, vice-amiral de France, auquel cet emploi convenoit mieux qu'à personne, à cause de sa charge. Pour le gouvernement de Dunkerque, le marquis d'Estrades en avoit depuis long-temps la survivance, quoique le roi ne lui permît pas d'y aller commander[1].

On sut en même temps que les huguenots de la vallée de Lucerne, en Piémont, avoient pris les armes contre leur légitime souverain, le duc de Savoie, lequel à l'exemple du roi, et par ses sollicitations, avoit voulu les obliger à quitter leur hérésie.

Dès que le roi eut appris cette nouvelle par un courrier exprès du duc, qui lui demandoit du se-

---

(1) Il y avoit long-temps que le roi n'étoit pas content du marquis d'Estrades, étant persuadé qu'il avoit un esprit inquiet, parce qu'il avoit quitté son régiment de cavalerie. qu'il commandoit depuis tant d'années, à cause qu'on ne l'avoit pas fait brigadier; et effectivement il méritoit bien de l'être, mais il auroit mieux fait de ne s'impatienter pas comme il fit.

cours, il envoya ordre à six mille hommes de ses troupes de passer les Alpes pour secourir le duc de Savoie, sous les ordres de M. de Catinal[a], maréchal-de-camp et gouverneur de Cazal, ce qui étoit d'autant plus nécessaire que l'escadron de Savoie avoit déjà eu du désavantage avec les rebelles, et que les Suisses avoient pris les armes pour défendre leurs alliés.

Ce fut à cette occasion que le roi fit le marquis de Longueval[1] brigadier de dragons, pour aller servir en cette guerre d'Italie; et il méritoit bien cette dignité par sa valeur et par ses services.

Sa Majesté fit aussi en même temps M. le comte

---

(1) C'étoit un gentilhomme de Picardie d'une branche cadette de la maison de Longueval. Il étoit bien fait, et servoit depuis long-temps, quoiqu'il fût fort mal dans ses affaires. Il avoit une sœur qui, étant fille d'honneur de la reine et fort aimable, avoit épousé le marquis de Senneterre, cousin-germain du duc de la Ferté, lequel fut assassiné en Languedoc, et duquel elle n'avoit qu'une fille qui devoit être une assez grande héritière.

(a) Ne faut-il pas lire *de Catinat ?* (*Adh. B*)

de Coigny[1], MM. du Gast[2], de Quincon[3] et Du Bourg[4], brigadiers de cavalerie, et nomma pour brigadiers d'infanterie M. de Puzignan[5], colonel du

---

(1) Seigneur de Normandie qui avoit épousé une sœur des Matignon, et avoit acheté de M. le duc de Montauzier, le gouvernement du château de Caen cent mille livres. Il commandoit le régiment du roi, étranger.

(2) C'étoit un Gascon qui servoit depuis long-temps avec assez de réputation.

(3) C'étoit un des plus anciens officiers de cavalerie qui fût dans le royaume, et qui étoit aussi doux comme il étoit brave homme.

(4) C'étoit une des créatures de M. de Louvois, qui l'avoit fait maréchal-des-logis de la cavalerie par commission, et ensuite inspecteur. Il avoit été nourri page du maréchal d'Humieres, et avoit trouvé moyen de pousser sa fortune par sa valeur et son savoir-faire.

(5) C'étoit un gentilhomme de Dauphiné, qui s'appeloit, en son nom, d'Argeny. Comme il étoit cadet, il se jeta dans l'infanterie où il devint, par son rang, lieutenant-colonel du régiment du Plessis-Praslain. Dans la suite un de ses oncles, nommé le comte de Puzignan, lequel étoit chef des deux vols du roi pour milan, et avoit plus de vingt-cinq mille livres de rente, ayant

régiment de Languedoc, M. de Barville[1], lieutenant-colonel du régiment de Fuzeliers, M. de Verteillac[2],

---

perdu ses deux enfants, lui donna tout son bien, par préférence à son frère aîné, lequel assurément n'étoit pas tant de mise que lui; car celui-ci étoit très bien fait et avoit long-temps servi, au lieu que l'autre avoit une physionomie désagréable et avoit quitté de bonne heure le service. Cette succession lui donna le moyen d'acheter le régiment de Languedoc, qui étoit fort bon, et à la tête duquel il devint brigadier. Il ne fut néanmoins nommé qu'après tous les autres, et s'il se fût endormi, il auroit été malheureux.

(1) Honnête gentilhomme de Beauce, lequel fut d'abord capitaine dans le régiment du roi; mais ayant déplu à Martinet qui le commandoit alors et qui ordonnoit à sa fantaisie, sous le bon plaisir du roi, il en sortit avec trois autres capitaines, et il fut mis avec eux à la tête du régiment de Fuzeliers[a], que le roi composoit exprès pour garder et pour servir son artillerie. Ce malheur apparent fut cause de sa fortune; car les anciens étant morts ou ayant quitté le service, il fut fait lieutenant-colonel du régiment de Fuzeliers, où il servit avec tant de distinction qu'on le fit brigadier.

(2) Gentilhomme de Limousin, auquel un oncle qu'il

(a) Ici le texte porte *de Fuseliers*. Ne devroit-on pas lire dans cette note et dans le texte, *du régiment de fusiliers?* (*Adh. B.*)

lieutenant-colonel du régiment de monseigneur le Dauphin, M. de Poulastron[1], lieutenant-colonel du régiment du roi, M. de Laubanie[2], lieutenant-colonel du régiment de la Ferté, M. de Lauzier[3], major du régiment de Provence, M. des Bordes[4],

---

avoit, qui étoit lieutenant des Cent-Suisses, fit donner la survivance de cette charge. Il n'avoit jamais servi que dans le régiment Dauphin; mais il étoit homme d'application et bon officier.

(1) Gentilhomme de Gascogne qui avoit commencé par être mousquetaire du roi, et ensuite entra officier dans son régiment, dont il devint lieutenant-colonel par son ancienneté. C'étoit un officier très brave et très sage.

(2) C'étoit un Gascon qui étoit venu par les degrés dans le régiment de la Ferté; il avoit de la valeur et de grandes blessures; il étoit bon officier, mais il avoit fait son chemin assez vite.

(3) Ils étoient six ou sept frères dans le service, nés en Provence, et tous braves gens, dont le plus connu étoit mort mestre-de-camp de cavalerie, après avoir été exempt des gardes-du-corps. Il en avoit un autre lieutenant-colonel du régiment, mestre-de-camp général de dragons. Il étoit peut-être le premier major qu'on eût fait brigadier.

(4) C'étoit un gentilhomme de Béarn, qui se dis-

lieutenant-colonel du régiment de Navarre, et M. de Naves[1], lieutenant-colonel du régiment de Bourbonnois. Ces deux derniers, qui étoient deux hommes d'un très grand mérite, venoient de se convertir de la religion prétendue réformée, et s'étoient par ce moyen ouvert un chemin à une plus grande fortune.

Vers la fin de février, on eut nouvelle qu'il y avoit eu quelque mouvement dans les Cévennes, où quelques huguenots, mal convertis, s'étoient assemblés et avoient pris les armes; mais cela fut dissipé en très peu de temps.

Ce fut alors que mesdemoiselles de Poitiers et de Loubes, filles d'honneur de Madame, eurent ordre de se retirer, malgré tous les efforts du chevalier de Lorraine, qui les protégeoit.

---

tinguoit depuis long-temps par un mérite extraordinaire.

(1) C'étoit un garçon qui servoit depuis long-temps, et il n'y avoit peut-être pas en France un meilleur officier d'infanterie que lui.

MARS.

Au commencement de mars, l'incommodité du roi continuoit toujours, et les chirurgiens, ne trouvant pas le fond de son mal, furent obligés d'y donner encore un coup de ciseau qui leur fit trouver encore un sinus; mais le roi n'ayant pas voulu souffrir qu'on l'ouvrît avec le fer, ils y appliquèrent tout de nouveau des pierres de cautère, pour faire le même effet que le ciseau y auroit fait plus facilement et avec plus de sûreté.

Ce fut dans le même temps que le roi envoya en Bretagne M. le marquis de Lavardin, qui en étoit lieutenant général, et que Sa Majesté envoya aussi en Normandie M. de Matignon, qui y tenoit le même rang, soit que l'on appréhendât quelque chose de la part des huguenots de ces deux provinces, soit qu'on jugeât à propos de se tenir sur ses gardes, dans un temps où les Hollandois avoient armé par mer, et où ils pouvoient faire quelque entreprise, dès qu'ils verroient la flotte de France éloignée de ses côtes.

Peu de jours après, le roi donna à M. de Bersy, qui étoit intendant de Lyonnois, une commission

toute nouvelle, en le faisant intendant du commerce des deux mers; ce qu'il obtint apparemment par la faveur de M. de Seignelay, car outre que cette nomination étoit de son district, madame de Seignelay étoit nièce, à la mode de Bretagne, de M. de Bersy[1].

Ce fut dans le même temps que le roi choisit M. de Ris, maître des requêtes, intendant à Bordeaux, pour être premier président du parlement de Rouen[2], lui donnant sur cette charge un brevet de retenue de cent mille livres, et tous les appointements qui étoient échus depuis la mort de M. Pelot, dernier possesseur; ce qui faisoit à peu près la somme de cinquante mille écus qu'il étoit obligé de payer aux enfants du même M. Pelot, pour le brevet de retenue que le roi lui avoit donné sur cette charge.

Sa Majesté envoya en sa place intendant à Bor-

---

(1) La vieille comtesse de Matignon, grand'mère de madame de Seignelay, étoit sœur du bonhomme M. de Bersy, doyen des maîtres des requêtes; et ç'avoit été elle qui, par ses grands biens et encore plus par son économie, avoit rendu la maison de Matignon si opulente.

(2) Il y avoit long-temps qu'il avoit envie de cet emploi, qui avoit autrefois été possédé par son père.

deaux M. de Bezons, qui étoit intendant à Orléans, à la place duquel elle mit M. de Morangis, qui étoit intendant à Caen, et elle fit venir en sa place M. de Gourgues, qui étoit intendant à Limoges, au lieu duquel elle envoya M. de Saint-Contest [1], un des plus anciens maîtres des requêtes, et qu'on ne croyoit pas songer en aucune manière à l'intendance.

Le roi fit venir aussi pour intendant à Lyon M. Le Bret, qui étoit intendant en Dauphiné, à la place duquel il envoya M. de Bouchu, maître des requêtes [2], fils de feu M. de Bouchu, conseiller d'état et intendant en Bourgogne.

Vers le 15 de mars, on commença à parler d'un carrousel, où il devoit y avoir un égal nombre de dames et de cavaliers, et pour cet effet, on commença à préparer une place dans la cour de la

---

(1) Il étoit Normand, et avoit été d'abord conseiller au parlement de Rouen; il avoit bon esprit, mais il partoit un peu tard pour aller en intendance.

(2) Il y avoit très peu de temps qu'il étoit maître des requêtes; mais il étoit fils de maître, et il avoit très bon esprit. Il étoit fort riche, et avoit épousé une fille de M. Roulié, conseiller d'état, de laquelle il devoit avoir plus de deux cent mille écus.

grande écurie à Versailles, laquelle étoit assez spacieuse pour un semblable spectacle.

Ce fut en ce temps-là [a] que M. de Louvois fit encore faire dans l'église des Invalides une oraison funèbre à l'honneur de M. son père, laquelle fut prononcée par M. l'abbé Fléchier, nommé à l'évêché de Lavaur, avec un succès admirable; ce prélat ayant un talent tout particulier pour ces sortes d'actions.

Le roi donna aussi à M. de Brac, gendre de Brissac, major de ses gardes-du-corps, l'agrément pour acheter le régiment de M. le duc de la Ferté, que le marquis de Nogaret, fils du marquis de Calvisson, n'avoit pas acheté, parce que son père, s'étant fâché de ce qu'on vouloit donner à ce régiment le nom du régiment de la Sarre[1], n'avoit pas voulu donner d'argent pour le payer; ce qui fit un extrême tort à son fils. Mais M. de Brac ne

---

(1) Ce régiment avoit toujours porté le nom de ses colonels, et il étoit désagréable qu'il le perdît au moment qu'il étoit acheté par un homme de la qualité de M. de Nogaret, pour prendre le nom d'une rivière à écrevisses ; mais M. de Louvois l'avoit résolu, et il falloit que cela passât.

(a) Le jeudi 21 ou vendredi 22. (*Adh. B.*)

fut pas si délicat, et il paya sur-le-champ les quarante-cinq mille livres dont il convint pour le prix de ce régiment.

Ce fut dans le même temps [a] que madame la comtesse de Roye [1] vint prendre congé du roi, pour se retirer en Danemarck auprès du comte son mari; spectacle qui donna de la compassion à tout le monde, de voir une femme de cette qualité abandonner ses enfants, ses biens et son pays pour une religion aussi fausse que celle qu'elle professoit, et dans laquelle, selon toutes les apparences, elle vivoit de bonne foi!

Peu de jours après [b], M. le comte de Quelus [2]

---

(1) Elle étoit sœur de MM. les maréchaux de Duras et de Lorge. Ce fut ce dernier qui la mena à l'audience du roi, et comme il étoit fort tendre naturellement, il fondoit en larmes et donnoit envie de pleurer à tout le monde.

(2) Gentilhomme de condition de Languedoc, jeune et très riche; sa mère étoit la seconde des trois filles du défunt maréchal de Fabert. Il étoit capitaine réformé de cavalerie.

(a) Le roi donna audience à madame la comtesse de Roye, vers le dimanche 17. (*Adh. B.*)

(b) Le jeudi 14. (*Idem.*)

épousa à Versailles mademoiselle de Mursé [a], fille de M. de Villette, chef d'escadre des vaisseaux du roi, et proche parente de madame de Maintenon; grand mariage pour une fille qui avoit si peu de bien! Mais la faveur fait ordinairement ces sortes d'effets, et l'on ne s'étonne point que l'espérance d'une puissante protection fasse passer par-dessus toutes les autres considérations.

Vers le vingt-cinquième du mois de mars, on commença à parler d'un voyage de Chambord, qui néanmoins ne devoit se faire que dans l'automne.

Mais cette nouvelle n'étoit pas si certaine que celle du rétablissement du comte Teckeli, que le Grand-Seigneur avoit fait prince de Transilvanie, et qui étoit rentré en Hongrie avec un corps de huit ou dix mille hommes. C'étoit peut-être là un effet de la disgrâce du grand-visir, auquel le Grand-Seigneur avoit ôté son emploi, lui en substituant un autre, sans néanmoins le faire mourir, comme c'étoit la coutume, et se contentant de le reléguer dans un faubourg de Constantinople avec une pension de cent sous par jour.

(a) Lisez : *mademoiselle de Murçay*. (*Adh. B.*)

Vers la fin du mois de mars, on sut que le roi avoit envoyé des courriers dans tous les ports, pour presser extraordinairement l'armement qu'on y faisoit, ayant même envoyé des ordres pour l'augmenter de plusieurs vaisseaux; et M. le maréchal d'Estrées partit pour Brest, où il devoit s'embarquer, pour commander cette flotte composée de vaisseaux armés à Dunkerque, au Havre et à Brest, auxquels se devoient joindre ceux que l'on avoit armés à Rochefort, et même, à ce qu'on croyoit, les galères et les vaisseaux qu'on avoit armés en Provence.

Cependant le mal du roi duroit toujours, quoique les chirurgiens assurassent qu'il alloit de mieux en mieux, et qu'il prenoit le train d'une entière guérison. Il entendoit toujours la messe dans son lit, il y tenoit son conseil; et s'il se levoit, ce n'étoit que pour passer deux ou trois heures après son dîner, au bout desquelles il se remettoit dans son lit.

Ce fut alors que Sa Majesté mit M. le comte de Quelus au nombre des seigneurs qui étoient particulièrement attachés auprès de monseigneur le Dauphin, ce qui fut le premier bienfait qu'il obtint après son mariage.

Dans le même temps, on avoit extrêmement

parlé du mariage de M. de Polignac[1] avec mademoiselle de Rambures, fille d'honneur de madame la Dauphine, à laquelle le roi donnoit cinquante mille écus en mariage, et même on disoit publiquement la chose arrêtée. Mais les gens qui se mêloient de cette affaire s'étoient avancés de parler indiscrètement; car lorsqu'ils vinrent à en parler au roi, Sa Majesté répondit que, continuant dans sa bonne volonté pour mademoiselle de Rambures, elle vouloit bien lui donner les cinquante mille écus, mais que ce seroit à condition qu'elle n'épouseroit point M. de Polignac. Et sur ce qu'on prit la liberté de lui représenter qu'elle donnoit un étrange dégoût à un homme de qualité qui n'avoit jamais rien fait pour lui déplaire, elle répondit que son aversion ne tomboit pas sur M. de Polignac, mais sur madame sa mère[2], qu'on se ressouvint alors avoir eu quelque part dans l'affaire des poisons.

---

(1) Fils du vicomte de Polignac[a], chevalier de l'ordre, un des plus qualifiés seigneurs de Languedoc et du royaume.

(2) Elle étoit sœur du comte du Roure, lieutenant

(a) Dans cette note et dans le texte du manuscrit on lit : *de Poulignac*. (*Adh. B.*)

Dans le même temps[a], se fit la fameuse dédicace de la statue de bronze du roi, qu'avoit fait faire M. le maréchal de la Feuillade[b], et qu'il avoit fait poser dans une petite place[1] qu'il avoit faite d'une partie de l'hôtel de la Ferté-Senneterre, qu'il avoit acheté des créanciers du maréchal du même nom, au grand regret du duc et de la duchesse de la Ferté, ses enfants.

Il y eut plusieurs circonstances remarquables dans l'appareil de cette cérémonie, et dans son exécution.

Premièrement, M. de la Feuillade fit poster les soldats du régiment des gardes dans les avenues de toutes les rues, qui pouvoient avoir quelque

---

général pour le roi en Languedoc, et gouverneur du Saint-Esprit, dont le père étoit aussi chevalier de l'ordre.

(1) S'il avoit abattu tout l'hôtel de la Ferté et les maisons des environs qu'il obligea la ville d'acheter à cet effet, il auroit fait une place raisonnable; mais il voulut se conserver une maison, et par là il rendit sa place ridicule, et indigne d'une aussi magnifique statue que la sienne.

(a) Le jeudi 28. (*Adh. B.*)

(b) Le manuscrit porte ici et plus loin *de la Feillade*. (*Idem.*)

relation à la place où étoit la statue, à commencer depuis la place Dauphine, qui est au milieu du Pont-Neuf, jusqu'au-delà du Palais-Royal.

Ensuite il partit de ce même endroit pour aller à la place de la statue, à la tête du régiment des gardes, qui ne faisoit qu'un gros bataillon, ayant à sa tête le lieutenant-colonel et huit capitaines à pied, la pique à la main, huit autres capitaines au milieu du bataillon, et huit autres à la queue, aussi la pique à la main.

Mais ce qu'il y eut d'extraordinaire, fut que M. le maréchal de la Feuillade, en vertu d'un ordre du roi qu'il obtint exprès par une faveur toute particulière, marcha à cheval, le lieutenant-colonel et les autres capitaines étant à pied, la pique à la main, ce qui mit ces officiers au désespoir, parce que cet honneur n'avoit jamais été accordé aux colonels du régiment des gardes, mais seulement au colonel général de l'infanterie françoise.

Le régiment, ayant marché en cet ordre, vint occuper la place de la statue, et la remplit de manière à n'empêcher pas les carrosses qui y devoient entrer.

On avoit dit que le parlement y viendroit en robe rouge; mais comme il ne s'en trouva aucun exemple, le roi ne voulut pas l'y obliger. Il n'y

eut donc que le Châtelet et la ville qui eurent ordre de s'y trouver; mais le jour de la cérémonie, M. le duc de Créquy, gouverneur de Paris, et M. de Bullion, prevôt de Paris, ayant assez fait connoître qu'ils ne vouloient pas se céder l'un à l'autre la préséance, on envoya ordre au Châtelet de ne s'y pas trouver : et M. le duc de Créquy y vint tout seul à cheval, avec le prévôt des marchands, les échevins, tous les officiers et tous les archers de la ville, lesquels se postèrent aussi dans un canton de la place.

Monseigneur le Dauphin y vint exprès de Versailles, avec toute la famille royale (à la réserve de madame la Dauphine, que sa grossesse en dispensoit, et des princes, ses enfants, qui étoient encore trop jeunes), et là étant environné d'une centaine de gardes-du-corps, commandés, et d'un gros détachement des Cent-Suisses de la garde, il fit découvrir la statue, au bruit des trompettes, des tambours, des hautbois et des violons; et après en avoir quelque temps admiré la beauté, il alla voir la représentation de l'opéra d'Armide, et de là à la foire Saint-Germain[1].

---

(1) Jamais on n'a vu une foule pareille à celle qui

Cette cérémonie donna occasion à une querelle assez forte qui arriva entre le marquis de Tilladet, capitaine des Cent-Suisses, et Brissac, major des gardes-du-corps; mais apparemment leurs amis les accommodèrent, car la chose n'alla pas plus loin.

Dans le même temps, mademoiselle de Simianne, sœur du comte de Monchas, fut reçue fille d'honneur de Madame, à la place de celles qui avoient eu ordre de se retirer; mais si elle étoit de meilleure maison qu'elles, elle leur étoit en récompense bien inférieure en beauté.

Ce fut aussi alors que le roi donna à MM. de Ribeyre et de la Reynie les places de conseillers d'état ordinaires, qu'avoient occupées M. de Boucherat, lors chancelier de France, et feu M. Du Gué, et qu'il donna leurs places de conseillers semestres à MM. de Harlay et de Bezons, maîtres des requêtes.

On ne fut point étonné du premier, quoiqu'il fût le plus jeune des trois gendres de M. le chan-

---

occupoit toutes les rues qui arrivoient à la place, et les bourgeois de Paris étoient déchaînés pour voir un spectacle qui ne dura qu'un moment.

celier, parce que sa femme étoit fille de la femme de M. le chancelier, qui étoit encore vivante, et que M. le président de Fourcy, prévôt des marchands, et M. de Morangis, maître des requêtes, avoient épousé ses filles d'un premier lit; mais on fut assez étonné de la promotion de M. de Bezons, qui n'étoit maître des requêtes que depuis dix ans au plus, et auquel on ne voyoit point de protecteurs. Car encore que M. de Louvois fût de ses amis, il étoit certain qu'il n'avoit pas parlé pour lui, puisqu'il avoit demandé cette place pour M. Du Gué de Bagnols, son cousin-germain, qui étoit intendant de Flandre. On donna à M. de Fourcy, pour le consoler, la place de conseiller d'honneur du parlement de Paris, qu'avoit eue M. le chancelier, son beau-père, mais ce n'étoit pas contentement pour lui.

Le roi ayant agréé le mariage de M. le marquis Dangeau, chevalier d'honneur de madame la Dauphine et gouverneur de Touraine, avec madame de Lœwestein, fille d'honneur de madame la Dauphine, nièce de M. l'évêque de Strasbourg, après que l'amour de M. de Dangeau eut surmonté tous les obstacles qui avoient si long-temps différé cette alliance, ils furent fiancés le soir du vingt-neuvième de mars, dans l'appartement de madame la

Dauphine, et la nuit suivante[a] ils furent mariés à la paroisse de Versailles.

Mais comme on n'a pas sitôt les choses qu'on souhaite, qu'elles commencent à donner de la peine, dès le jour même des noces, madame la Dauphine, ayant su que madame de Lœwestein avoit pris dans le contrat de mariage le nom de Sophie de Bavière[1], et que le curé l'avoit mariée sous ce nom, elle en témoigna une si terrible colère, qu'elle alla jusqu'à se plaindre tout haut du mauvais traitement que l'on faisoit en France au nom et à la maison de Bavière. Peut-être que sa grossesse et la maladie de Bezzola[2], sa favorite, qui avoit une

---

(1) Ce n'étoit pas sans fondement qu'elle prenoit un nom si illustre, car elle étoit effectivement de cette maison, puisqu'elle venoit en ligne directe d'un prince qui en étoit légitimement. Toute la différence qu'il y avoit, étoit que ce prince, se mariant contre le gré de sa famille, avoit, pour la contenter en quelque manière, épousé sa femme de la main gauche, suivant l'usage établi en Allemagne, qui veut que les enfants des femmes qu'on a épousées de la main gauche soient inhabiles à succéder.

(2) C'étoit la fille d'un médecin italien, soi-disant

(a) Le samedi 30. (*Adh. B.*)

grosse fièvre tierce, lui avoient aigri l'humeur; mais enfin quoique le roi s'en mêlât, on ne put l'obliger à pardonner à monsieur et à madame de Dangeau, qu'après que M. de Strasbourg lui eût demandé pardon, et qu'elle fût assurée, sans en pouvoir douter, qu'on avoit rayé dans tout le contrat de mariage le nom de Bavière, et qu'on y avoit mis à la place celui de Lœwestein[a].

Le trentième de mars, on eut une extrême joie quand on vit, à l'heure qu'on y pensoit le moins, le roi sortir de sa chambre et aller de son pied à celle de madame de Maintenon. Et l'on connut sur le visage des courtisans la véritable et sincère attache qu'ils avoient pour la personne du roi, qui commença dès le lendemain à aller entendre la

---

gentilhomme, qui avoit été élevée au service de madame la Dauphine, laquelle l'aimoit avec une si grande passion, qu'elle passoit la moitié des journées enfermée avec elle, jusque-là même qu'elle en déplaisoit au roi, et qu'elle avoit essayé de lui faire épouser plusieurs grands partis; ce qui n'avoit pas réussi, parce qu'on ne voyoit aucune fortune attachée à une si chétive alliance.

(a) Dangeau appelle simplement sa femme *la comtesse Sophie de Levestein*. Sec et timide gazetier, comme à son ordinaire, il a eu peur de nous transmettre les détails mêmes qui le concernoient, mais qui pouvoient blesser la susceptibilité des princes et des princesses. (*Adh. B.*)

messe à la tribune de sa chapelle, qui étoit de plain-pied à son appartement.

On disoit alors que le roi avoit résolu, pour le premier jour du mois de juin, de faire camper dans la plaine d'Achères, proche Poissy, ses gardes-du-corps, ses gendarmes et chevau-légers, ses mousquetaires, ses grenadiers à cheval et ses deux régiments des gardes, françois et suisse. Mais ces sortes de campements donnoient toujours de l'ombrage aux courtisans, qui les avoient vu servir de prélude aux dernières guerres.

La place de fille d'honneur de madame la Dauphine, qui venoit de vaquer par le mariage de madame de Lœwestein, fut remplie en même temps par la fille aînée de M. le maréchal de Bellefonds, qui étoit une personne de grand mérite.

AVRIL.

La première nouvelle du mois d'avril fut la mort de madame l'électrice palatine, mère de Madame, qui en fut sensiblement affligée, ayant toujours témoigné une extrême tendresse pour tous ses proches. Le roi alla lui en faire compliment; et après

qu'elle eut reçu à Versailles ceux de toute la cour, elle s'en alla avec le prince son époux à Paris et de là à Saint-Cloud.

Dans le même temps, le roi donna à M. l'évêque de Tréguier, ci-devant le père de Saillan, prêtre de l'Oratoire, l'évêché de Poitiers, duquel M. l'abbé de Quincey, qui avoit été nommé depuis six mois, venoit de donner sa démission, parce qu'il ne croyoit pas que sa santé lui permît de s'acquitter, comme il l'auroit souhaité, de toutes les fonctions épiscopales; grand exemple, et d'autant plus à louer qu'il étoit plus rare, en un temps où les ecclésiastiques, au moins la plupart, ne songeoient qu'à parvenir à l'épiscopat pour contenter leur ambition!

Peu de jours après[a], le marquis d'Antin, revenant de la chasse avec Monseigneur, tomba avec son cheval fort rudement; et son cheval en se relevant, lui donna un coup de pied par la tête, et lui fit une dangereuse blessure. Madame de Montespan, sa mère, en fut sensiblement touchée, et le fit porter au château de Clagny, proche Versailles, où elle eut de lui des soins extraordinaires, qui le charmoient, parce qu'elle l'aimoit extrêmement,

---

(a) Le samedi 6. (*Adh. B.*)

et qu'elle ne l'avoit pas accoutumé jusqu'alors à recevoir des caresses de sa part.

Il couroit cependant un bruit qu'elle alloit prendre les eaux, pendant toute la première saison; que de là elle viendroit à Fontevrault passer trois mois avec madame sa sœur, et qu'ensuite elle retourneroit aux eaux, pour les prendre encore dans la seconde saison. De cette manière, elle auroit passé tout le reste de l'année hors de la cour, et cela auroit bien eu l'air du prélude d'une entière retraite, dont on parloit depuis si long-temps.

La grossesse de madame la Dauphine continuoit toujours heureusement, et il y avoit déjà long-temps qu'elle avoit senti remuer son enfant; ce qui donnoit une extrême joie à tout l'Etat, qui ne pouvoit voir la succession de la couronne assurée sur trop de têtes!

Le neuvième du mois d'avril, le roi commença à sortir en carrosse, pour se promener dans son parc.

Mais le marquis d'Antin s'étant trouvé plus mal, les chirurgiens prirent la résolution de le trépaner; ce qui fut exécuté le lendemain fort heureusement, car les chirurgiens reconnurent qu'il n'auroit pas vécu trois jours, si on ne lui eût fait cette opération.

On disoit alors que le carrousel étoit remis au mois de mai, au lieu qu'il avoit été résolu d'abord

pour le lendemain du premier dimanche d'après Pâques.

Mais ce qui faisoit le plus causer les courtisans, étoit une affaire que l'on prétendoit être arrivée entre le procureur général du parlement de Paris, et le marquis de Montchevreuil.

On disoit donc que M. de Montchevreuil, ayant besoin de M. le procureur général dans une affaire qui le regardoit, et ayant été quatre ou cinq fois chez lui sans pouvoir venir à bout de lui parler, soit qu'il ne fût pas effectivement chez lui, soit qu'il ne voulût donner audience à personne[1], il prit le parti de l'aller trouver au palais, dans son parquet, où il lui fit son compliment; mais il fut très mal reçu par M. le procureur général, qui le traita avec beaucoup de rudesse et de mépris, lui disant toujours, entre autres choses, qu'il falloit venir chez lui, quand on venoit faire des sollicitations.

On disoit que M. de Montchevreuil, outré d'un traitement auquel il s'étoit si peu attendu, étoit venu sur-le-champ à Versailles en faire ses plaintes à madame de Maintenon, laquelle prit la chose

(1) Il étoit effectivement très difficile de lui parler, et à cause du nombre de ses occupations, et à cause que c'étoit son humeur.

avec une hauteur[a], que le procureur général, qui en fut averti, fut obligé aussitôt de lui en venir faire de grandes excuses[1]; démarche bien fâcheuse à un homme de son rang et de son humeur! Mais à la vérité, il auroit bien pu se passer de traiter M. de Montchevreuil comme il fit, par toutes sortes de raisons; premièrement, parce qu'il n'est jamais permis de traiter un homme de condition autrement qu'avec honnêteté, en quelque charge que l'on puisse être. Outre cela, M. de Montchevreuil étant favori de madame de Maintenon, qui le regardoit plutôt comme son frère que comme son ami, et qui étoit alors toute puissante, il n'étoit pas prudent de s'attirer une affaire avec un homme si puissamment protégé. Enfin, il devoit considérer que la conjoncture ne lui étoit pas favorable, les ministres ayant pris soin de le détruire dans l'esprit du roi, depuis qu'ils avoient remarqué qu'il avoit pris goût à sa conversation, appréhendant avec raison que, s'il se trouvoit une fois en place, il

---

(1) Le duc de Noailles, qui étoit son ami, se mêla de cet accommodement; mais il fallut qu'il fît des excuses à madame de Maintenon, et cela ne convenoit guère à la hauteur qu'il avoit avec tous les autres.

(a) Lisez : *avec une hauteur telle*. (*Adh. B.*)

n'entreprît de les ruiner tous l'un après l'autre.

On sut dans le même temps, que le marquis de Bougy, n'ayant point voulu se convertir en Franche-Comté, où il avoit été fait prisonnier, le roi avoit ordonné qu'on lui fît son procès dans les formes, et qu'il avoit été effectivement tout près d'être condamné aux galères; mais que s'étant converti, le roi lui avoit pardonné.

On disoit aussi qu'un grand nombre de huguenots, nouveaux convertis, de la province de Dauphiné, ayant voulu passer les montagnes pour s'aller joindre aux rebelles de la vallée de Lucerne, avoient été pris par ceux qui gardoient les passages, et que les prisons de la frontière en étoient toutes remplies.

Ce fut alors que M. le duc, qui depuis plusieurs années n'avoit pas donné beaucoup de marques de sa piété, communia publiquement dans les charniers de la paroisse Saint-Sulpice, comme un bon paroissien, suivant en cela l'exemple de M. le prince, son père, qui avançoit de plus en plus dans une solide dévotion. On disoit aussi que, par ses soins, M. le prince de Conty, qui étoit toujours à Chantilly auprès de sa personne, avoit aussi communié d'une manière très exemplaire

Dans le même temps, mourut madame de Saint-Remy, mère de madame la duchesse de la Vallière,

qui étoit mère de madame la princesse de Conty; et cette princesse donna à madame la duchesse de Choiseuil, sa cousine germaine[1], les deux mille écus de pension qu'elle donnoit à cette grande-mère, qui venoit de mourir.

On connut alors le motif qui avoit obligé le roi d'envoyer M. de Matignon en Normandie, parce qu'on apprit qu'il assembloit sur la côte les milices de la province; et l'on ne doutoit pas que M. de Lavardin n'eût été faire la même chose en Bretagne.

Dans le même temps, madame la duchesse d'Arpajon fut assez mal d'un choléra-morbus, et M. de la Feuillade [a] fut attàqué d'une fièvre continue. Mais ils s'en tirèrent l'un et l'autre heureusement.

On disoit alors que les Turcs devoient avoir cette année une puissante armée en Hongrie, et que pour trouver moyen de la mettre sur pied, et de

(1) Elle étoit fille du marquis de la Vallière, frère de madame la duchesse de la Vallière, mère de madame la princesse de Conty, et elle avoit beaucoup d'amitié pour elle.

(a) Le manuscrit porte *de la Feillade*. (*Adh. B.*)

l'entretenir, ils avoient ouvert le trésor[1] des Sept-Tours de Constantinople; chose dont on ne voyoit encore aucun exemple dans leur histoire, et qui faisoit bien connoître combien leur empire étoit épuisé d'argent.

Il couroit dans ce temps-là des bruits fort fâcheux pour madame la comtesse de Saint-Gerent[a], que tout le monde croyoit être disgraciée de la cour. Et les gens qui croyoient savoir de bonnes nouvelles, assuroient que, pour faire moins d'éclat, elle devoit, comme si c'eût été d'elle-même, aller passer beaucoup de temps à Châlons[2], avec madame la duchesse de Noailles la douairière.

Le samedi saint, qui étoit le treizième d'avril, le roi communia à la paroisse de Versailles, et ensuite il toucha plus de quinze cents malades des écrouelles; grande fatigue pour un prince qui sor-

---

(1) Cette nouvelle ne se trouva aucunement véritable, et le Grand-Seigneur ne voulut jamais consentir qu'on ouvrît le trésor des Sept-Tours, quoiqu'on le lui eût proposé plusieurs fois.

(2) Cela ne fut pas exécuté, mais elle demeura à la cour, dans une figure bien languissante.

(a) Lisez : *de Saint-Géran*. (*Adh. B.*)

toit d'une maladie de deux mois, et qui avoit encore assez de peine à se soutenir, mais aussi grande marque de son zèle et de sa charité!

Le dix-septième, madame la Dauphine fut saignée, étant à mi-terme de sa grossesse, et dans une parfaite santé, qui en faisoit espérer un heureux succès pour la fin d'août.

Dans le même temps, on apprit que le roi s'étoit laissé fléchir [1] sur le chapitre de M. de Polignac [a], et qu'il avoit enfin consenti à son mariage avec mademoiselle de Rambures.

Le vingtième, le roi s'étant trouvé un peu incommodé de son ancien mal, Félix trouva à propos de lui appliquer encore quelques pierres de cautère; marque certaine qu'il s'y étoit formé encore quelque sac auquel il falloit donner ouverture.

Peu de temps auparavant, le roi avoit choisi M. de Champigny-Nauroy pour aller servir d'intendant en Canada; et il avoit permis à M. des Marais, ci-devant intendant des finances, de revenir

---

(1) Ce fut monseigneur le Dauphin qui se chargea de la négociation, et qui obtint du roi l'agrément pour ce mariage. Il obtenoit tout ce qu'il demandoit au roi.

(a) On lit dans le manuscrit *M. de Poulignac*. (*Adh. B.*)

demeurer à Paris; ce qui avoit fait renaître les espérances de sa famille[1], quoique les gens éclairés crussent que c'étoit sans aucun fondement.

Mademoiselle de l'Isle-Marie[2], seconde fille de M. le maréchal de Bellefonds, dont la sœur aînée étoit déjà dans la chambre des filles de madame la Dauphine, plaisoit infiniment à cette princesse; et même avant le mariage de mademoiselle de Rambures, elle avoit témoigné souhaiter qu'elle entrât en sa place. Mais le maréchal, avant que de partir de la cour pour Normandie, avoit dit au roi qu'il n'étoit pas en état de fournir aux dépenses qu'il falloit faire pour entretenir deux de ses filles à la fois auprès de madame la Dauphine. Et cela paroissoit un obstacle bien difficile à vaincre, à moins que le roi ne donnât une pension.

Cependant le marquis de Bellefonds vint trouver le roi, et lui dit que, puisque son père ne croyoit pas pouvoir donner à sa sœur de quoi subsister dans la chambre des filles de madame la

(1) Il y avoit mille gens qui disoient qu'on l'alloit remettre dans les finances, et qui sur ce fondement lui bâtissoient un nouveau projet d'une grande fortune.

(2) Elle étoit fort bien faite et fort aimable.

Dauphine, il vouloit bien partager avec elle le peu qu'il avoit, pour essayer de l'y établir. Le roi ne voulut rien décider, qu'il n'eût la réponse du maréchal, dont les amis disoient que le marquis avoit été trop vite dans cette affaire; mais les autres disoient qu'ils s'entendoient bien ensemble, pour essayer de tirer du roi une pension pour mademoiselle de l'Isle-Marie[1].

Peu de jours après, M. le duc de Noailles tomba malade, à la cour, d'un rhumatisme par tout le corps, qui lui dura très long-temps avec de fort grandes douleurs, et même avec de la fièvre, qui rendoit cette maladie assez dangereuse.

On eut alors des nouvelles de Constantinople, qui faisoient connoître toute la considération que l'on avoit pour le roi dans ces pays éloignés.

Le Grand-Seigneur faisoit un puissant armement sur mer; mais n'ayant pas toutes les provisions nécessaires pour les troupes qu'il embarquoit, il permettoit à ses soldats de prendre dans Constan-

---

(1) Cela ne se trouva pas véritable, mais le maréchal ne voulut pas consentir que sa seconde fille entrât chez madame la Dauphine, peut-être parce qu'il vit qu'on ne lui vouloit pas donner de pension.

tinople tout ce qui leur étoit nécessaire[1]. Comme ces gens-là sont naturellement insolents, ils allèrent jusqu'à désarmer et piller quelques soldats françois des deux vaisseaux du roi, qui avoient mené M. Girardin, ambassadeur de France, et qui attendoient pour ramener madame de Guilleragues, veuve du défunt ambassadeur. On se plaignit de cette violence, de laquelle les Turcs firent toute la justice qu'on put demander.

Néanmoins le lendemain, les soldats turcs ayant encore attaqué les soldats françois, ceux-ci, qui s'étoient précautionnés et qui marchoient en bon nombre, se défendirent vigoureusement, et le combat s'étant échauffé, il y en eut plusieurs de tués de part et d'autre. M. Girardin ayant encore fait ses plaintes de cette nouvelle insulte, on lui en fit toute la justice qu'il demanda, et même le général de la mer en alla faire des excuses au capitaine qui commandoit les vaisseaux du roi, jusque dans son bord; soumission bien extraordinaire, et jusqu'alors inouïe aux Turcs, qui n'avoient pas accoutumé de rendre justice à qui que ce pût

---

(1) Beau moyen pour ruiner cette ville, et pour y causer quelque révolte, bien difficile à apaiser!

être, bien loin de faire des honnêtetés; mais le roi avoit trouvé moyen de leur imprimer du respect et de la crainte!

Par les mêmes lettres qui apprirent cette nouvelle à la cour, on sut encore deux choses fort extraordinaires.

La première étoit que, depuis la mort de M. de Guilleragues jusqu'à l'arrivée de M. Girardin, madame de Guilleragues avoit fait toutes les fonctions d'ambassadeur, à la réserve d'aller aux audiences, et qu'elle avoit été reconnue pour ambassadrice par tous les ministres de la Porte, chose très extraordinaire, et dont il n'y avoit jamais eu d'exemple que dans la personne de madame la marquise de Béthune, qui avoit eu les mêmes honneurs en Pologne, pendant l'absence du marquis, son mari!

La seconde chose singulière étoit qu'il y avoit dans les troupes du Grand-Seigneur, qui servoient en Hongrie, une princesse de Curdistan[1], qui lui avoit amené un secours de six mille hommes, à la tête desquels elle servoit avec beaucoup de valeur et de distinction, n'ayant auprès d'elle aucune

(1) Cette province est la partie de l'Arménie qui est occupée des montagnes, et dont les habitants ont une grande réputation de valeur.

femme, mais seulement des hommes pour la servir.

Vers la fin du mois d'avril, mourut, à Paris, M. Le Cogneux[1], président au mortier, qui avoit fait sa charge pendant toute sa vie avec beaucoup de fermeté et d'intégrité à rendre la justice. Il avoit depuis long-temps fait tous ses efforts pour en faire donner la survivance à M. de Belabre, son frère, qui étoit maître des requêtes, et qui avoit du mérite; mais le roi n'avoit pas jugé à propos de lui faire cette grâce[2], et quand il vint se jeter à ses pieds après la mort du président, il ne fut pas plus heureux, quoique le roi le traitât avec beaucoup d'honnêteté.

D'abord on vit paroître les prétendants, qui furent M. Talon et M. de Lamoignon, avocats géné-

---

(1) Il étoit fils du président Le Cogneux, qui avoit toujours été attaché à la reine Marie de Médicis, pendant l'absence de laquelle il avoit épousé en secondes noces une des filles d'honneur de cette princesse, de laquelle il avoit eu M. de Belabre et madame la marquise de Vibrais. De son premier mariage il avoit eu M. le président Le Cogneux et M. de Bachaumont.

(2) On lui avoit autrefois rendu de mauvais offices auprès du roi, sur ce qu'il étoit plus attaché à ses plaisirs qu'à son métier de juge.

raux du parlement de Paris; mais les courtisans, qui ne prenoient pas le change, jugèrent aussitôt qu'un morceau si considérable ne tomberoit pas entre leurs mains, et qu'il iroit à des gens de faveur.

D'abord les uns crurent que madame de Maintenon le feroit donner à M. de Barillon, conseiller d'état, ambassadeur du roi en Angleterre, son ancien ami. D'autres furent persuadés que M. le contrôleur général l'emporteroit, par la faveur de M. de Louvois. Ces derniers raisonnèrent plus juste que les autres, et dès le soir même, le roi donna l'agrément de cette charge à M. le contrôleur général, avec cinquante mille écus de gratification pour lui aider à la payer plus facilement.

Il faut avouer que la plupart des politiques de la cour en furent fort étonnés, car il avoit couru des bruits que la faveur de M. de Louvois étoit diminuée, et par conséquent celle de M. le contrôleur général, par le peu d'amitié que madame de Maintenon avoit pour eux; mais cet incident fit bien voir que les intrigues de la cour sont impénétrables, et l'on ne douta plus de la politique raffinée de madame de Maintenon, qui donnoit tour à tour sa protection à chacun des ministres, pour les engager dans ses intérêts, et qui balançoit leur autorité, en les égalant les uns aux autres,

sans souffrir qu'il y en eût aucun qui s'élevât trop au-dessus de ses compétiteurs.

M. le contrôleur général avoit une place de conseiller d'honneur au parlement de Paris, laquelle étant incompatible avec celle de président au mortier, le roi la donna à M. l'abbé Le Pelletier, son frère.

Par la mort du président Le Cogneux, le président de Mesmes, qui présidoit à la Tournelle, montoit à la grande chambre, et il laissoit sa place au président de Maisons[1], lequel étant venu saluer le roi, Sa Majesté lui dit qu'elle étoit bien aise qu'il remplît une si grande place, parce qu'elle savoit qu'il aimoit la justice, et qu'il la sauroit rendre exactement; magnifique louange de la bouche d'un si grand prince à un grand magistrat!

Ce fut en ce temps-là que le marquis de La Porte[2], capitaine de vaisseau du roi, épousa ma-

---

(1) Il s'appeloit en son nom de Longüeil, et il étoit fils du président de Maisons, qui avoit été quelque temps surintendant des finances et chancelier de la reine, mère du roi. Celui-ci avoit aussi eu la survivance de cette dernière charge; il étoit homme de mérite, et sa famille étoit une des plus anceinnes de la robe.

(2) Gentilhomme d'Anjou dont la mère étoit de la

demoiselle Gargan[1], fille bien faite, que quelques-uns disoient devoir avoir un jour quatre cent mille livres de bien; mais d'autres qui croyoient bien savoir les choses, assuroient que ce mariage ne lui seroit pas avantageux.

Ce fut aussi dans le même temps que le roi se remit au lit, par la douleur que lui causoit l'effet des pierres de cautère; mais il n'y fut que deux ou trois jours, au bout desquels il se porta beaucoup mieux.

Sa Majesté trouva bon alors[a] de permettre à monsieur et à madame la duchesse de Bourbon de coucher ensemble pour la première fois. Ils étoient bien jeunes l'un et l'autre; aussi ne les faisoit-on pas tous les jours coucher ensemble, mais seulement quelquefois la semaine.

Peu de jours après, on sut qu'il venoit encore

---

maison de Brissac. Il étoit honnête gentilhomme, bon officier de marine, mais fort mal dans ses affaires.

(1) Son père étoit commissaire provincial des guerres, et assez protégé par M. de Louvois, mais moins connu que sa femme, qui étoit une des plus grandes joueuses de Paris, et chez laquelle il s'assembloit un très grand monde tous les jours.

(a) Le mercredi 24 ou jeudi 25. (*Adh. B.*)

de nouveaux ambassadeurs de Siam; mais on n'avoit point encore de nouvelles de ceux que le roi y avoit envoyés[1].

On sut aussi que madame la duchesse de Modène, allant en Angleterre pour voir la reine, sa fille, passeroit à Paris et viendroit à la cour.

MAI.

Au commencement du mois de mai, le roi donna à une des sœurs du marquis de Montchevreuil, l'abbaye de Saint-Antoine au faubourg de Paris, grand et important bénéfice[2] qui étoit vacant depuis peu par la mort de madame Molé, fille de feu M. le garde-des-sceaux Molé, qui avoit été auparavant premier président du parlement de Paris, sœur du défunt président de Champlastreux, président au mortier et tante du président de Cham-

---

(1) On ne pouvoit pas encore en avoir depuis qu'ils étoient partis.

(2) Il n'y avoit rien de trop grand alors pour les Montchevreuil.

plastreux qui possédoit encore la même charge.

Le roi donna aussi l'évêché de Tréguier à M. l'abbé de Karcado, gentilhomme de Bretagne, qui avoit autrefois été aumônier de la reine, sa mère.

Sa Majesté donna aussi au frère de Bloüin, son premier valet de chambre, une abbaye que le chevalier de Sourdis lui avoit remise, s'étant marié, comme on le croyoit, à une demoiselle de Poitou.

Ce fut dans la même temps qu'il nomma quatre chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, qui furent: M. le duc de Chartres, M. le duc de Bourbon, M. le prince de Conty[1] et M. le duc du Maine; grande marque[2] qu'il ne vouloit pas en faire un plus

---

(1) Il couroit un bruit fort fâcheux pour ce prince, qui étoit que le roi avoit dit qu'il donnoit cette dignité à son rang, et non pas à sa personne, et qu'ils n'en seroient pas meilleurs amis pour cela. M. le prince vint alors à la cour, et eut une longue conversation avec le roi. On croyoit que c'étoit sur ce sujet, et que même il avoit dessein de marier mademoiselle de Bourbon, sa fille, à M. le prince de Conty; ce qu'il ne vouloit pas faire, tant qu'il seroit mal avec le roi.

(2) Il y avoit néanmoins des gens qui raisonnoient dif-

grand nombre[1], ni donner cette satisfaction aux seigneurs de sa cour, qui avoient quelque sujet de prétendre à cette dignité!

Peu de jours après, il nomma M. le duc de la Vieuville, gouverneur de Poitou et ci-devant chevalier d'honneur de la reine, pour être gouverneur de M. le duc de Chartres, suivant en cela les souhaits de Monsieur, qui n'avoit pas voulu souffrir que le prince, son fils, eût pour gouverneur un gentilhomme particulier, mais un homme titré[2].

On sut aussi dans ce temps-là que le roi avoit envoyé à MM. de La Trousse et de Boufflers des

---

féremment, et qui disoient que cette petite promotion de gens privilégiés étoit un prélude pour une plus grande; mais il y en avoit peu de cette opinion, et beaucoup de l'opinion contraire.

(1) Le roi avoit deux raisons apparentes pour ne pas faire une grande promotion; l'une étoit qu'il haïssoit autant les grandes cérémonies comme Monsieur, son frère unique, les aimoit. L'autre étoit qu'il lui auroit fallu essuyer l'importunité d'un million de prétendants, dont il en auroit fallu mécontenter un grand nombre.

(2) Il auroit mieux valu prendre un homme capable qu'un homme titré.

commissions pour commander dans les provinces de Guienne et de Languedoc, avec la même autorité que les gouverneurs ; chose bien fâcheuse pour les lieutenants généraux de ces provinces, lesquels, après avoir acheté bien cher leurs emplois, avoient le désagrément de voir des étrangers leur ravir leur autorité !

On apprit peu de jours après[a], que les troupes de France, d'un côté, et celles de Savoie de l'autre, ayant attaqué les défilés qui étoient occupés par les huguenots révoltés des vallées de Lucerne, elles avoient forcé tous ces passages, et après en avoir tué plusieurs sur la place, avoient emmené tout le reste prisonnier dans les places de Piémont.

Le marquis de Biron, colonel du régiment d'infanterie, et le marquis de Gontault, son cousin, furent blessés à cette occasion ; mais on assuroit qu'ils ne l'étoient pas dangereusement. Il y eut aussi quelques officiers de dragons blessés et tués ; et les François y perdirent environ deux cents hommes.

Quelques jours auparavant, le roi avoit fait partir pour Barèges quelques médecins et chirurgiens, et même quelques malades du même mal qu'il

(a) Le vendredi 3. (*Adh. B.*)

avoit, pour éprouver avec soin et par expérience, la vertu des eaux de ce lieu, qui étoient en si grande réputation. Mais cela faisoit bien causer le public.

On disoit alors que M. de Basville, intendant en Languedoc, avoit fait brûler un misérable qui, ayant autrefois été huguenot, se mêloit de débiter des erreurs nouvelles qu'il n'entendoit peut-être pas lui-même, n'ayant aucune science et sachant à peine ce que c'étoit que religion.

Le roi donna dans le même temps[a] une pension de six mille livres à madame la marquise de la Vallière, veuve du défunt marquis de la Vallière, gouverneur de Bourbonnois, qui étoit frère de madame la duchesse de la Vallière, la première maîtresse du roi, dont il avoit eu des enfants, et qui s'étoit faite carmélite.

En ce temps-là, M. de Louvois tomba malade d'une fièvre tierce, dont les accès étoient assez longs et assez violents; mais comme il étoit d'un bon tempérament et que la saison étoit favorable, on n'appréhendoit rien pour sa vie, principalement ayant le secours du quinquina, qui étoit un remède presqu'assuré pour ces sortes de maux.

Pour le roi, il se portoit de mieux en mieux; son

(a) Le samedi 4. (*Adh. B.*)

visage revenoit à vue d'œil, et il marchoit avec une liberté qui faisoit bien connoître que son mal s'acheminoit à une entière guérison.

Dès le troisième accès de fièvre de M. de Louvois, comme on vit que les accès lui duroient plus de vingt heures avec de très grands maux de tête, et que deux saignées du bras et une du pied ne l'avoient pas soulagé, on lui donna l'émétique[1], qui lui fit un prodigieux effet, et diminua ses accès de plus de la moitié; mais comme il ne les emporta pas entièrement, il commença de prendre du quinquina.

Dans le même temps[a], l'abbé de Langeron-Maulevrier[2], aumônier de madame la Dauphine, harangua le roi et toute la famille royale pour les états de Bourgogne[b], avec un applaudissement général de toute la cour.

---

(1) On prenoit alors la coutume d'en donner aussi familièrement que d'autres remèdes, et le bonhomme M. le duc de Montauzier ne se purgeoit jamais autrement.

(2) Très honnête gentilhomme de Bourgogne, proche parent de Langeron, capitaine de vaisseau.

(a) Le mercredi 8. (*Adh. B.*)

(b) Les états demandoient au roi la permission de lui ériger dans la

Le lendemain, M. l'évêque de Saint-Omer[1], maître de l'oratoire du roi, harangua aussi Sa Majesté pour les états d'Artois ; mais quoiqu'il eût beaucoup d'esprit, il n'eut pas tant d'applaudissement.

Deux jours après[a], M. l'évêque de Poitiers[2], ci-devant évêque de Tréguier, harangua aussi le roi pour les états de Bretagne, et l'on connut qu'il étoit beaucoup meilleur évêque que harangueur; aussi n'y a-t-il rien de si difficile que de faire une belle harangue à un grand monarque, lequel en recevant tous les jours de nouvelles, épuise sur

---

(1) Ci-devant évêque d'Aleth, et auparavant l'abbé de Valbelles de Provence, et aumônier du roi.

(2) Il s'appeloit d'abord le père Saillan, et étoit le premier des pères de l'Oratoire qui depuis très longtemps eût été fait évêque. Aussi disoit-on que ç'avoit été lui qui avoit raccommodé les pères de l'Oratoire avec les jésuites.

ville de Dijon une statue équestre en bronze. Beaucoup de villes lui demandoient alors la même permission ; elles vouloient, en élevant des statues de bronze ou de marbre, flatter son pouvoir absolu. Les états de province et les municipalités ne parloient plus que le langage de l'adulation. (*Adh. B.*)

(*a*) Le samedi 11. (*Idem.*)

ses éloges les pensées de tous les habiles gens de son royaume.

Ce fut aussi dans le même temps que Sa Majesté donna cinq mille livres de pension à madame la présidente Le Cogneux[1], au lieu de la pension de six mille livres qui avoit autrefois été accordée à son mari, pour avoir bien servi le roi pendant les guerres civiles.

Peu de jours après, le roi donna aussi six mille livres de pension à M. le comte de Béthune, qui étoit l'aîné de tous les enfants de M. le comte de Béthune, chevalier des ordres du roi et chevalier d'honneur de la reine.

Ce fut M. le duc de Beauvillier, son cousin germain[2], qui lui procura ce bienfait dont il avoit un extrême besoin, son père étant mort absolument ruiné, sa mère ne subsistant que des bienfaits de la cour, et sa femme, qui étoit sœur du marquis des

(1) Elle étoit nièce de feu M. le duc de Navailles.

(2) Madame de Béthune, mère de M. le comte de Béthune, ci-devant dame d'honneur de la reine, étoit propre sœur de M. le duc de Saint-Agnan, premier gentilhomme de la chambre et gouverneur du Havre, qui étoit père de M. le duc de Beauvillier.

Marets, grand-fauconnier de France, et qu'il avoit épousée par amour[1], ne lui ayant apporté que fort peu de bien, et lui ayant laissé en mourant un grand nombre d'enfants sur les bras.

A peu près dans le même temps, M. de Morangis, maître des requêtes et intendant à Orléans, mourut à Paris d'une apoplexie fort extraordinaire, laquelle lui laissant tout l'usage du jugement et de la parole, et même ayant, en quelque manière, dégénéré en paralysie, ne laissa pas de l'emporter en trois jours.

M. le chancelier, son beau-père, fut d'autant plus affligé de sa mort qu'il crut que le chagrin qu'il lui avoit donné, en lui préférant M. de Harlay pour être conseiller d'état, pouvoit y avoir contribué en quelque manière.

En ce temps-là, monseigneur le Dauphin, qui jusqu'alors avoit toujours aimé à se coucher de bonne heure, commença de prendre l'habitude de s'aller promener, après son souper, dans le jar-

---

(1) Il l'avoit enlevée contre le gré de son père, mais avec quelque intelligence de sa mère, quoiqu'elle affectât de pester contre lui; ce qui ayant été reconnu par le père, il ne put jamais se résoudre à le pardonner à sa femme.

din, et de pousser ses promenades jusqu'à une heure après minuit. Quelquefois il y alloit avec madame la princesse de Conty[1] et quelques autres dames; quelquefois il n'étoit accompagné que de son officier des gardes-du-corps.

Ces promenades et les continuelles confidences qu'il faisoit au comte de Sainte-Maure[2], l'un des seigneurs qui étoient particulièrement attachés auprès de lui, faisoient déjà raisonner les courtisans, et ne plaisoient peut-être guère à madame la Dauphine[3]; mais il ne paroissoit encore rien de déclaré sur lequel on pût faire des fondements certains.

Le vingt-unième de mai, le roi déclara qu'il partiroit le sixième du mois de juin pour aller pren-

---

(1) Il avoit toujours eu beaucoup d'amitié pour elle; mais alors il alloit chez elle deux ou trois fois par jour.

(2) Si Monseigneur avoit quelque galanterie en tête, on pouvoit espérer qu'elle ne dureroit pas long-temps, vu le confident qu'il avoit choisi.

(3) Cette princesse n'étoit pas d'humeur à souffrir que son mari eût des galanteries, et il est certain que s'il en avoit eu, ils se seroient donné bien de la peine l'un à l'autre.

dre les eaux de Barèges, et cette nouvelle déconcerta tous les courtisans.

Il n'y en avoit pas un qui ne tremblât avec raison pour la santé du roi, voyant qu'il s'exposoit à faire un voyage de plus de deux cents lieues, en carrosse, avec un mal que cette voiture devoit naturellement augmenter, par des chaleurs excessives, lesquelles iroient toujours en augmentant, dans un pays infiniment plus chaud que le climat de Versailles.

Cette raison principale suffisoit pour leur faire appréhender ce voyage; mais chacun en avoit encore de particulières, comme celles[1] de n'avoir point d'équipage et point d'argent, et d'être obligé d'entreprendre un voyage de six mois, dans lequel il seroit obligé de faire beaucoup de dépense et d'essuyer des fatigues extraordinaires, le tout sans

(1) Toutes ces raisons étoient également bien fondées, et l'incertitude de la guérison en étoit encore une bonne. C'est pourquoi l'on s'étonnoit qu'un prince d'un aussi grand esprit qu'étoit le roi, voulût faire un voyage contre lequel il y avoit tant de raisons, et pour lequel il y en avoit si peu. Mais l'envie de guérir est si forte dans les malades, qu'elle leur fait entreprendre toutes choses pour en venir à bout.

être assuré si le roi guériroit ou non, du mal qui l'obligeoit à vouloir aller à Barèges.

On sut en même temps que le roi avoit envoyé Torff, l'un de ses gentilshommes ordinaires, porter à Madame la nouvelle du voyage, et lui dire qu'elle lui feroit plaisir de demeurer auprès de madame la Dauphine, dont la grossesse l'empêchoit de faire ce voyage.

Il eut ordre aussi de dire à Monsieur qu'il lui donnoit la carte blanche de le suivre au voyage ou de demeurer. Monsieur ne balança point et prit résolution de suivre le roi; et Madame fut sensiblement affligée de n'en avoir pas la permission[1].

Madame de Montespan, ne l'ayant aussi pu obtenir, s'en alla de chagrin à Paris, où le dépit lui ayant donné de grandes vapeurs[2], les princes, ses enfants, s'y en allèrent en grande diligence; mais

---

(1) Elle aimoit le roi avec raison; car il avoit toujours eu beaucoup de considération pour elle.

(2) De l'humeur dont elle étoit, il étoit bien difficile qu'elle digérât facilement une disgrâce aussi manifeste que celle-là, et elle ne pouvoit se résoudre à quitter la cour, de quelque manière que ce pût être, encore moins par une disgrâce.

ils revinrent dès le soir, ayant appris la cause de son mal.

Cependant, quelque instance qu'elle pût faire pour obtenir la permission de suivre le roi, elle n'en put venir à bout; et l'on disoit même qu'elle avoit ordre d'aller à Fontevrault, et de s'y retirer auprès de madame sa sœur; que le roi lui avoit envoyé redemander les pierreries des princes et des princesses, et qu'ayant voulu emmener avec elle M. le comte de Tholose[a], le roi l'avoit renvoyé quérir. On ajoutoit qu'elle s'étoit emportée jusqu'à se plaindre ouvertement, et à dire même plusieurs choses qui n'auroient pas été fort prudentes à dire, s'il eût été véritable qu'elle les eût dites. Et en effet elle partit de Paris, comme pour aller à Fontevrault.

Les dames que le roi choisit pour faire ce voyage avec lui (car il falloit bien qu'il y en allât quelques-unes, puisqu'il y vouloit mener madame de Maintenon) furent madame la duchesse de Bourbon, madame la princesse de Conty, madame de Maintenon, madame la duchesse de Chevreuse,

---

(a) Lisez : *le comte de Toulouse*. Je m'attache à reproduire dans le texte ou dans les notes l'orthographe des noms propres, telle que me la donne le manuscrit. (*Adh. B.*)

madame de Soubize, madame de Seignelay et madame de Montchevreuil. Mais dans la suite on sut que madame de Soubize ne devoit pas faire le voyage.

Cependant le roi eut une petite attaque de goutte qui donna aux courtisans quelque espérance de la rupture du voyage, mais cela n'eut pas de suites.

En ce temps-là, le roi donna au marquis de Verac l'agrément d'une des lieutenances de roi de Poitou, sur la démission du marquis de Parabére; et Sa Majesté lui fit présent de quarante mille livres, pour payer la moitié de cette charge. C'étoit un gentilhomme de Poitou, qui depuis plus de quinze ans n'avoit point paru à la cour; mais étant huguenot, et voyant commencer les affaires de la religion, comme il avoit bon esprit, non-seulement il prit le bon parti en se convertissant, mais il travailla même fort utilement pour avancer les desseins du roi dans la province de Poitou, et le roi l'en récompensa de la manière que je viens de dire.

Le même jour qu'il prêta le serment entre les mains du roi, Sa Majesté signa le contrat de mariage du marquis de Laurieres avec mademoiselle de la Vallette, la dernière des filles de feu M. le maréchal duc de Navailles. Il y avoit long-temps qu'ils souhaitoient passionnément ce mariage l'un

et l'autre[1], mais madame la duchesse de Navailles s'y étoit long-temps opposée, et il avoit fallu beaucoup de soin et de patience pour faire réussir cette affaire.

Le vingt-septième de mai, il courut le matin de grands bruits que le voyage de Barèges étoit rompu. Mais quelqu'un des ministres en ayant dit quelque chose au roi, dans le conseil, il répondit formellement qu'il s'inscrivoit en faux contre cette nouvelle, et qu'il vouloit faire le voyage.

Cependant il fit faire, après son dîner, une consultation de médecins, en sa présence, et le résul-

---

(1) Le marquis de Laurieres étoit fort riche, mais mademoiselle de la Vallette étoit un très grand parti. Du temps qu'il avoit un frère aîné, il étoit abbé, et il étoit élevé chez son oncle, M. le duc de Montauzier, auprès de monseigneur le Dauphin, et l'on peut dire qu'il étoit alors assez désagréable de sa personne. Mais quand son frère, qui étoit mestre de-camp de cavalerie eut été tué, il quitta le petit collet, et ayant pris une grande perruque et des habits magnifiques, tout le monde commença de le trouver bien fait, et il donna dans la vue de mademoiselle de la Vallette qui voulut absolument l'épouser.

tat en ayant été, que les eaux de Barèges n'étoient pas propres à son mal, et que la chaleur du voyage pourroit encore le rendre plus dangereux, il résolut de le rompre entièrement, et donna, par cette résolution, une extrême joie à tout le monde.

Le même soir, il dit à M. le duc du Maine qu'il envoyât un courrier à madame de Montespan, pour lui dire de sa part de revenir de Rambouillet, terre de M. le duc de Montauzier[1], à huit lieues de Versailles, où elle étoit allée attendre la décision de son sort et celle du voyage. Elle ne se fit pas prier de revenir, et le lendemain le roi alla chez elle à son ordinaire, sans qu'il se fît entre eux aucun éclaircissement sur tout ce qui étoit arrivé.

Le vingt-huitième de mai, le carrousel qu'on attendoit depuis si long-temps, s'exécuta enfin, par une chaleur épouvantable.

Comme il étoit composé d'hommes et de femmes, on avoit pris pour sujet Thalestris, reine des Amazones, laquelle, attirée par la réputation d'Alexandre, étoit venue le trouver dans son camp, accompagnée de trente dames de sa cour. Ce conquérant, plein de reconnoissance, avoit voulu leur donner

---

(1) C'étoit son ami intime; elle l'avoit fait gouverneur de monseigneur le Dauphin, et duc et pair.

le divertissement de quelques fêtes guerrières, et, pour cet effet, avoit choisi trente de ses courtisans les plus adroits. Il les avoit divisés en deux quadrilles, dont il commandoit la première, et avoit donné le commandement de l'autre au prince Lysimachus, son proche parent, qui avoit pour compagne la princesse Orythie, sœur de la reine Thalestris. Chaque chevalier conduisoit une Amazone; et Alexandre avoit proposé un prix pour celui de tous les guerriers qui réussiroit le mieux dans ces jeux militaires.

Monseigneur le Dauphin étoit Alexandre, et Thalestris, madame la duchesse de Bourbon. Le prince Lysimachus étoit M. le duc de Bourbon, et mademoiselle de Bourbon étoit la princesse Orythie.

Chacun des chevaliers et des dames s'étoit habillé à sa fantaisie, les uns à l'antique, les autres à la moderne, les uns à l'étrangère, les autres à la françoise, les autres enfin d'une manière mêlée de toutes ces modes différentes. Mais tous les habits et tous les harnois des chevaux y étoient d'une magnificence surprenante.

Afin qu'il n'y eût pas d'avantage, les chevaliers avoient tiré entre eux, pour savoir à quelle dame ils appartiendroient, et ensuite ils s'étoient réglés sur les couleurs qu'elles avoient voulu choisir, de

manière que chacune ayant choisi la couleur qu'elle croyoit lui être plus avantageuse, cela fit une admirable diversité dans ce magnifique spectacle. On avoit aussi tiré au sort la marche et le rang que l'on devoit tenir; et chacun la savoit parfaitement, parce qu'on avoit fait plusieurs répétitions [a].

Le lieu préparé pour le carrousel, étoit la principale cour de la grande écurie du roi, dans laquelle on avoit fait dresser des barrières, et bâtir des échafauds.

Chaque chevalier et chaque dame avoit deux estafiers, vêtus magnifiquement de leur livrée.

D'abord on vit partir de la grande écurie tous les chevaux que devoient monter les chevaliers, et en même temps on vit sortir de la petite écurie tous les chevaux que devoient monter les dames, lesquels ayant à leur tête M. Du Mont, écuyer de Monseigneur et major général des quadrilles, avec les trompettes, timbaliers et valets de pied, vinrent se rendre au pied de l'escalier, le plus proche de l'appartement de monseigneur le Dauphin. Les chevaliers et les dames s'y rendirent en même temps, et étant montés à cheval, ils se rangèrent,

(a) On en avoit fait une, entre autres, le samedi, 25. (*Adh. B.*)

sur une même ligne, dans la cour qui touche à la cour de marbre, à gauche en entrant dans le château.

Ensuite la marche commença de cette manière:

Du Mont, major général des quadrilles, marcha le premier, à la tête de la cavalcade, prenant son tour le long du bord de la cour de marbre, au milieu de laquelle il tourna tout d'un coup, afin de traverser la cour du château par le milieu, et d'aller tout droit à la porte de la grille qui la renferme. Il fut suivi par le timbalier et les deux trompettes de M. le duc de Saint-Agnan, maréchal-de-camp général et juge des courses du carrousel, lequel marchoit ensuite, suivi de ses quatre estafiers.

Après cela, venoient les timbaliers de Monseigneur, ses trompettes et ses hautbois, ensuite desquels marchoient, sur deux ailes un peu élargies, douze valets de pied de Monseigneur et huit de madame la duchesse de Bourbon, qui marchoient de manière qu'ils ne couvroient ni ce prince ni cette princesse, quoiqu'ils fussent devant et à côté d'eux.

Après cela, marchoient Monseigneur et madame la duchesse de Bourbon, sur une même ligne, et ils étoient suivis de tous les chevaliers et de toutes les Amazones, qui avoient devant eux quatre esta-

fiers de leur livrée et marchoient dans l'ordre que je vais dire :

M. le marquis de Bellefonds et mademoiselle d'Humieres[1].

M. de Murcé[a] et mademoiselle de Semeac[2].

M. le duc de la Tremoille et mademoiselle de Jarnac[3].

M. le duc de la Meilleraye[4] et mademoiselle de Grammont[5].

---

(1) Troisième fille du maréchal d'Humieres, qui étoit fort jolie, mais dont la beauté commençoit à se passer, son père voulant toujours la faire épouser au marquis de Preüilly, son frère, pour perpétuer son bien dans sa maison, et le pape ne voulant pas donner de dispense.

(2) Seconde fille du comte de Grammont, qui étoit fille d'honneur de madame la Dauphine.

(3) Fille d'honneur de madame la Dauphine, qui n'étoit pas belle, mais qui avoit beaucoup de mérite et de vertu. Elle étoit de la maison de Chabot.

(4) Fils unique de M. le duc Mazarin, et qui avoit épousé la fille de M. le maréchal duc de Duras.

(5) Fille aînée du comte de Grammont, qui étoit aussi fille d'honneur de madame la Dauphine.

(a) Lisez *de Murçay*. (*Adh. B.*)

M. le marquis de Rochefort et madame d'Alegre[1].

M. le comte de Briosne et mademoiselle de Vientais[2].

M. le comte de Duras[3] et mademoiselle d'Alerac[4].

---

(1) Fille d'un commis de M. de Louvois, nommé du Fresnoy, dont la femme étoit une des plus belles personnes de son temps, et qui avoit trouvé moyen de marier ses filles pour peu de chose, à des gens de condition, du nombre desquels étoit le marquis d'Alegre, gentilhomme d'Auvergne.

(2) Damoiselle du Perche, dont le père avoit été autrefois maître de la garde-robe de Monsieur; elle étoit fille d'honneur de madame la princesse de Conty.

(3) Fils aîné de M. le duc de Duras, maréchal de France, capitaine des gardes-du-corps et gouverneur de Franche-Comté, qui avoit épousé la sœur de M. le duc de Vantadour. C'étoit un seigneur beau et agréable de sa personne, mais qui, étant fort jeune, montoit encore à cheval à la grande écurie du roi.

(4) Seconde fille du marquis de Grignan, lieutenant général pour le roi en Provence, qu'il avoit eue en secondes noces de mademoiselle de Rambouillet, sœur de madame la duchesse de Montauzier, qui étoit morte dame d'honneur de la reine.

M. le comte de Nogent[1] et madame de Vassé[2].

M. le marquis de Villequier[3] et mademoiselle de Piennes[4].

M. le comte de Mailly[5] et mademoiselle de Bellefonds.

---

(1) Fils du défunt comte de Nogent, qui fut tué au passage du Rhin, étant maître de la garde-robe du roi, et lieutenant général de ses armées.

(2) Seconde fille du maréchal d'Humieres, qu'il avoit mariée au vidame de Chartres, fils du marquis de Vassé, et qui depuis la mort de son mari, dont elle n'avoit qu'un fils, et de son beau-père, qui lui avoit survécu, avoit pris le nom de marquise de Vassé.

(3) Fils aîné de M. le duc d'Aumont, de son mariage avec la sœur de M. de Louvois. Il avoit la survivance de la charge de premier gentilhomme de la chambre, et il avoit été heureux que le sort lui eût accordé mademoiselle de Piennes pour son amazone, souhaitant depuis très long-temps de l'épouser.

(4) Fille aînée du feu marquis de Piennes, chevalier de l'ordre et gouverneur de Pignerol.

(5) Ci-devant le chevalier de Mailly.

M. le marquis de Plumartin et madame de Chastillon[1].

M. le duc de Vendôme et madame de Polignac[a].

M. le comte Du Bourg[2] et madame de Choiseuil.

M. le comte de Blanzac[3] et mademoiselle de Sanzay[4].

Ensuite venoit la seconde quadrille, qui étoit celle de M. le duc de Bourbon.

D'abord marchoient ses timbaliers, ses trompettes et ses hautbois, après lesquels venoient huit valets de pied de ce prince, et autant de mademoiselle de Bourbon, marchant de la même manière

---

(1) Sœur cadette de mademoiselle de Piennes.

(2) Gentilhomme de Bourgogne, beau, bien fait et extrêmement adroit; il étoit mestre-de-camp du régiment royal de cavalerie.

(3) Fils du comte de Roye. C'étoit lui qui avoit fait abjuration de l'hérésie entre les mains du pape.

(4) Damoiselle de Bourgogne, qui étoit fille d'honneur de madame la princesse de Conty.

(a) Le nom *de Vendôme* s'orthographie toujours dans le manuscrit *de Vendosme*, et celui *de Polignac* s'y lit ainsi orthographié : *de Poulignac*. (*Adh. B.*)

que ceux de Monseigneur et de madame de Bourbon.

Après cela, marchoient M. le duc de Bourbon et mademoiselle sa sœur, qui étoient suivis des chevaliers et des amazones avec leurs estafiers, au même ordre qui avoit été observé dans la première quadrille.

Voici les noms des uns et des autres:

M. le marquis de Polignac et mademoiselle de La Roche-Enart[1].

M. le marquis de Créquy et mademoiselle de Pomy[2].

M. le prince de Rohan et mademoiselle de Senneterre[3].

---

(1) Damoiselle de Poitou, qui étoit parente de madame de Montespan, et fille d'honneur de madame la duchesse de Bourbon.

(2) Damoiselle de Poitou, dont le père, qui étoit homme très bien fait et de beaucoup de mérite, avoit été tué, étant brigadier des armées du roi; elle étoit fille d'honneur de madame la duchesse de Bourbon.

(3) Fille du défunt marquis de Chasteauneuf-Senneterre, neveu du maréchal de la Ferté. Sa mère s'appeloit Longueval, et avoit été fille d'honneur de la reine;

M. le grand-prieur et madame de Mortemart[1].

M. le marquis de Nesle et madame de la Farre[2].

M. le chevalier de Soyecourt et mademoiselle de Saint-Herent[3].

M. le comte de Cossé et mademoiselle de Hautefort[4].

---

son père fut assassiné malheureusement en Languedoc, et comme elle étoit fille unique, elle passoit pour une héritière considérable.

(1) Troisième fille de feu M. Colbert.

(2) Fille d'un gentilhomme ordinaire du roi, et d'une fille qui avoit été damoiselle de madame la duchesse de la Vallière; laquelle ayant profité de la faveur de sa maîtresse, avoit trouvé moyen d'amasser assez de bien pour donner sa fille au marquis de la Farre, qui se servit de ce mariage pour payer la charge de capitaine des gardes de Monsieur.

(3) Fille du marquis de Saint-Herent, capitaine de Fontainebleau.

(4) Fille du marquis de Hautefort-Saint-Chamant, du pays de Limousin; elle étoit fille d'honneur de madame la princesse de Conty.

M. le comte de Crussol[1] et mademoiselle de Doré[2].

M. le prince Camille et mademoiselle de Croissy[3].

M. le comte de Roucy et mademoiselle d'Usez[4].

M. le marquis de la Chastre et mademoiselle d'Estrées[5].

M. le marquis de Charamande et madame de Dangeau.

M. le prince de Tingrie et madame d'Urfé.

M. le marquis de Nangis et mademoiselle de l'Isle-Marie[6].

---

(1) Fils aîné de M. le duc d'Usez, qui montoit encore à cheval à la grande écurie du roi.

(2) Damoiselle de Poitou, qui étoit fille d'honneur de madame la duchesse de Bourbon; sa mère étoit morte gouvernante de cette princesse, et sa sœur aînée avoit épousé le président Tambonneau.

(3) Fille aînée de M. de Croissy, secrétaire d'état.

(4) Fille aînée de M. le duc d'Usez, qui étoit assez belle, mais un peu grasse pour son âge, et ayant des dents peu conformes à sa beauté.

(5) Fille de M. le maréchal d'Estrées.

(6) Seconde fille de M. le maréchal de Bellefonds, laquelle étoit fort bien faite et fort aimable.

On marcha en cet ordre jusque dans la cour de la grande écurie, dans laquelle on avoit dressé des barrières pour le carrousel, et des échafauds pour le roi et pour le reste de la cour.

Les deux quadrilles firent le tour des barrières, au bruit des instruments qui les accompagnoient, et d'un grand nombre d'autres, dont la barrière étoit bordée, qui jouoient des airs composés exprès pour cette fête, par le fameux Jean-Baptiste Lully. Les quadrilles tournèrent de manière que les dames, en passant devant le roi, se trouvèrent du côté de Sa Majesté; et ce tour étant achevé, les timbaliers, trompettes et hautbois, qui avoient servi dans la marche, se détachèrent et se postèrent aux quatre angles des barrières.

Ensuite les quadrilles entrèrent dans l'espace que les barrières enfermoient, et se postèrent de manière que Monseigneur se trouva en bataille directement devant le roi, et que M. le duc de Bourbon, ayant pris sa gauche, se posta de manière que madame de Bourbon et mademoiselle de Bourbon se trouvèrent entre eux deux.

Pour M. de Saint-Agnan, il étoit posté vis-à-vis du milieu de la carrière, à quelques pas de madame et de mademoiselle de Bourbon, mais sur une autre ligne, et de là il donnoit ses ordres, envoyant Du Mont de tous les côtés où il étoit nécessaire.

Lorsque tous les chevaliers et toutes les dames, avec leurs valets de pied et leurs estafiers, eurent demeuré quelque temps en bataille, ils marchèrent, tout d'un front, droit à la barrière qui étoit la plus proche du roi; et en y abordant, les chevaliers et dames de chaque quadrille firent, au même moment, deux mouvements, par lesquels ils firent voir tout ce corps séparé en quatre, qui marchoit en quatre endroits différents, les chevaliers s'étant détachés chacun d'auprès de leurs dames, de sorte qu'on vit marcher sur quatre lignes différentes, les hommes et les femmes séparées. Les estafiers qui marchoient à côté d'eux en formèrent quatre autres, ce qui fit voir en même temps une marche composée de huit colonnes différentes; spectacle très beau et très agréable, tant par la magnificence et diversité des couleurs, que par la justesse avec laquelle la chose fut exécutée!

Ils firent encore plusieurs autres mouvements fort justes, après lesquels les deux quadrilles ayant resté quelque temps en présence, à dix ou douze pas l'une de l'autre, prirent leur marche en dedans, et sortirent par les deux angles les plus éloignés du côté du roi, pour se mettre hors des barrières, chaque cavalier étant proche de sa dame, et leurs estafiers à côté d'eux.

Il ne courut que deux chevaliers à la fois; et les courses furent ouvertes par celle de Monseigneur et de M. le duc de Bourbon, après que les trompettes eurent fait l'appel à l'ordinaire, aux quatre coins de la lice.

Le premier jour, on ne courut que les têtes, et le prix en fut plus disputé que l'année précédente; car l'avantage se trouva d'abord égal entre M. le grand-prieur, M. le marquis de Nesle, M. de Mursé, M. de Nangis et M. le comte de Duras, de manière qu'on fut obligé de les faire courre tous cinq une seconde fois; mais il n'y eut cette fois-là que M. le grand-prieur et M. le marquis de Nesle qui disputassent l'avantage.

On ordonna donc qu'ils courussent encore une seconde fois, où ils eurent encore avantage égal; ce qui arriva encore à la quatrième course. Alors M. le grand-prieur se trouvant extrêmement incommodé de la chaleur du soleil, il proposa à M. le duc de Saint-Agnan ou de remettre la chose au lendemain ou de partager le prix; et ce duc, sans consulter M. le marquis de Nesle, alla proposer au roi le partage du prix : ce qui ayant extrêmement déplu à Sa Majesté, elle ordonna sur-le-champ que tout le monde recommenceroit à courre le lendemain, ce qui fut un sensible chagrin pour M. le mar-

quis de Nesle, non-seulement parce qu'il se tenoit assuré de la victoire, mais encore parce qu'il étoit au désespoir que l'on pût croire qu'il eût voulu partager le prix[1].

Les courses de têtes ayant fini, comme je le viens de dire, les deux quadrilles firent encore quelques mouvements dans la place du carrousel, et ensuite elles en sortirent et s'en retournèrent au château, dans le même ordre qu'elles étoient venues, à la réserve que M. le duc de Saint-Agnan, qui étoit venu à la tête, retourna à la queue, avec ses trompettes, ses timbales et ses estafiers.

Le lendemain[a], la marche s'étant faite de la même manière, tout le monde courut les têtes comme le jour précédent; mais il n'y eut ce jour-là aucune dispute pour le prix, qui fut emporté par M. le comte de Briosne, sans avoir de concurrents.

Après cela on commença la course de bague. Monseigneur courut le premier et ensuite M. le duc de Bourbon; après cela, toute la quadrille de Monseigneur fit ses courses, et ensuite celle de

(1) Il ne put s'empêcher d'en parler au roi pour lui témoigner son chagrin, et Sa Majesté lui fit beaucoup d'honnêtetés.

(a) Le mercredi 29. (*Adh. B.*)

M. le duc de Bourbon. Ce fut M. le marquis de la Chastre qui remporta le prix, lequel, aussi bien que celui des têtes, étoit une épée garnie de diamants, mais qui n'étoit pas d'un prix égal à celle que gagna M. le comte de Briosne.

On avoit fait des vers pour tous les chevaliers et pour toutes les dames, qui leur convenoient ou devoient convenir, et cela à l'imitation de ce qu'on avoit accoutumé de faire dans les ballets où le roi avoit dansé dans sa jeunesse.

Quelque temps auparavant, le roi avoit donné à M. du Saussay, maréchal-de-camp, le gouvernement de Brouage, qui étoit vacant par la mort de M. de Carnavalet, ci-devant lieutenant de ses gardes-du-corps du roi, et un très galant homme.

Sa Majesté avoit aussi donné mille écus de pension au jeune Lanson, exempt de ses gardes-du-corps; mais comme M. de Noailles, qui l'avoit demandée pour lui, fut assez long-temps malade, il y avoit deux mois qu'elle lui étoit accordée, sans qu'il en eût rien su.

Le roi avoit aussi accordé la place de fille d'honneur chez madame la Dauphine, qui étoit vacante par le mariage de mademoiselle de Rambures, à mademoiselle de Montmorency, demoiselle d'illustre naissance du pays d'Artois, qui étoit la même dont M. le duc de Valentinois, fils de M. le

prince de Monaco, avoit été autrefois si amoureux[1].

Le roi avoit aussi, à peu près dans le même temps, choisi M. de Creil-de-Bournezeau pour remplir l'intendance d'Orléans, vacante par la mort de M. de Morangis, et M. d'Argouges[2], maître des requêtes, fils de M. d'Argouges, conseiller d'état, pour aller remplir celle de Bourbonnois, de laquelle sortoit M. de Bournezeau, son beau-frère.

Deux jours après le carrousel[a], M. le prince ramena M. le prince de Conty à la cour, et le vint présenter au roi dans son cabinet; mais Sa Majesté le reçut avec toute l'indifférence imaginable, et M. le duc l'ayant emmené avec lui, le roi s'enferma avec M. le prince, avec lequel il demeura très longtemps[3].

---

(1) Il eut peu de rivaux, car à son arrivée à la cour on ne la trouva point belle.

(2) Il étoit homme d'esprit, mais qui avoit jusqu'alors fort aimé ses plaisirs. M. d'Argouges, conseiller d'état, devoit être fort content de voir son fils et son gendre si bien placés en même temps.

(3) On ne doutoit pas que cette conversation ne roulât sur M. le prince de Conty, et l'on s'imaginoit

(a) Le jeudi 30. (*Adh. B.*)

Le lendemain[a], Sa Majesté tint le chapitre de l'ordre du Saint-Esprit, dans lequel elle proposa les nouveaux chevaliers qu'elle vouloit faire, lesquels ne trouvèrent personne qui leur donnât l'exclusion.

JUIN.

La veille de la Pentecôte[b], le roi fit ses dévotions, et toucha les malades des écrouelles en grand nombre.

Le jour de la Pentecôte[c], le roi fit la cérémonie des chevaliers.

Tous les anciens s'assemblèrent dans son appartement, ayant seulement des habits à manteau ordinaire, et le collier de l'ordre par-dessus; et les quatre novices y vinrent ensuite avec leurs habits

---

que Mr. le prince faisoit tous ses efforts pour obtenir du roi son pardon, dans le dessein qu'il avoit de lui faire épouser sa petite-fille, mademoiselle de Bourbon.

(a) Le vendredi 31. (*Adh. B.*)

(b) Le samedi 1er. (*Idem.*)

(c) Le dimanche 2. (*Idem.*)

blancs à l'antique, leurs capots de velours noir chamarré de pierreries, leurs toques de même, avec des masses de héron.

La marche commença du cabinet du roi et traversa sa chambre, ses antichambres et sa salle des gardes, d'où elle vint descendre par le grand escalier, et traversa la cour jusques à la chapelle, entre deux haies des gardes-du-corps et des cent-suisses de la garde.

Les bas officiers de l'ordre marchoient les premiers, ensuite le prévôt ou maître des cérémonies de l'ordre[1], après lequel venoient le trésorier[2] et le secrétaire[3], qui marchoient de front, et enfin le chancelier[4] qui marchoit seul.

Ensuite venoient les quatre novices, suivant leur rang de principauté.

M. le duc du Maine marchoit le premier tout seul. Après lui venoient M. Le Duc, M. le duc de Bourbon et M. le prince de Conty, marchant de front, M. le duc ayant la main droite, M. le duc de

(1) C'étoit M. le président de Mesme.

(2) C'étoit M. de Seignelay.

(3) C'étoit M. de Chasteauneuf, secrétaire d'état.

(4) C'étoit M. de Louvois.

Bourbon le milieu, et M. le prince de Conty la main gauche; car encore que M. le duc fût de l'ancienne promotion, il ne laissoit pas de tenir là son rang de prince du sang, et M. le duc de Chartres, quoique novice, marchoit après lui tout seul.

Ensuite venoient les chevaliers profès, suivant le rang de leur dignité, et après eux Monsieur, monseigneur le Dauphin et le roi.

Quand on fut arrivé dans la chapelle, le roi s'étant assis à sa place ordinaire, et les chevaliers profès ayant pris leurs places sur des bancs à droite et à gauche, suivant la coutume, on donna des siéges aux quatre princes novices, du côté gauche du roi, et la cérémonie commença par les révérences à l'antique, que firent les officiers, à l'autel, au roi, aux dames[1] qui étoient à la tribune, et aux chevaliers profès. Les chevaliers novices firent ensuite leurs révérences de même, et immédiatement après, la grande messe du Saint-Esprit commença, laquelle fut célébrée par M. l'archevêque de Paris[2], com-

(1) A madame la dauphine et aux dames qui l'accompagnoient.

(2) C'étoit l'homme du monde qui officioit avec la

mandeur de l'ordre, avec beaucoup de gravité.

. Le roi alla à l'offrande, suivant la coutume, Monseigneur portant son offrande; et quand la messe fut finie, les ministres de l'autel s'étant retirés, le roi alla s'asseoir sur le trône qu'on lui avoit dressé à la main droite de l'autel, sous un dais de velours bleu[1], semé de fleurs de lis d'or.

En même temps, les officiers de l'ordre recommencèrent les révérences : lesquelles étant achevées, monseigneur le Dauphin et Monsieur vinrent prendre M. le duc de Chartres, et l'ayant mené à l'endroit où les révérences se faisoient, les firent avec lui, le tenant entre eux deux, et le menèrent au roi, devant lequel s'étant mis à genoux, le greffier de l'ordre lut le serment, et ensuite on mit le grand manteau de l'ordre à M. de Chartres, sur lequel le roi lui mit le grand cordon; et ensuite

---

meilleure mine, étant bien fait de sa personne, et ayant beaucoup de grâce à ce qu'il faisoit.

(1) C'étoit le même que le roi Henri III avoit fait faire pour la création de l'ordre du Saint-Esprit; car tous les ornements qu'il avoit fait faire en ce temps-là servoient encore alors aux cérémonies de cet ordre, et l'on y voyoit encore les armes de France et de Pologne.

Monseigneur et Monsieur le ramenèrent à sa place en cet équipage, après avoir encore fait les révérences de même.

Ensuite de cela, M. le prince, qui s'étoit tenu pendant toute la cérémonie sur une chaise, à cause qu'il étoit fort incommodé de la goutte[1], se leva et vint avec M. le duc prendre M. le duc de Bourbon. Ils le menèrent faire les révérences, et ensuite il alla prêter le serment au roi, de la même manière qu'avoit fait M. le duc de Chartres, et s'en revint à sa place avec la même cérémonie.

Après cela, M. le duc de Chaulnes et M. le duc de Saint-Simon vinrent prendre M. le prince de Conty, le menèrent prêter le serment, après avoir fait les révérences, et le ramenèrent à sa place. Enfin M. le duc de Créquy et M. le duc de Saint-Agnan vinrent prendre M. le duc du Maine, qu'ils menèrent et remenèrent de la même manière.

Et la cérémonie étant finie, on reprit la marche au même ordre qu'on étoit venu, hormis que les nouveaux chevaliers avoient les grands manteaux de l'ordre, à la place des capots.

L'après-dînée, le roi alla entendre vêpres et le

(1) Il étoit si foible et si défiguré qu'on croyoit à tout moment qu'il alloit mourir.

sermon, où il fut suivi de tous les chevaliers, mais sans aucune cérémonie; et il y entendit aussi le sermon d'un clerc de sa chapelle, qui prêcha parfaitement bien, et fit au roi un compliment qui eut l'applaudissement de tout le monde, contre l'attente des courtisans, qui ne croyoient pas qu'il se trouvât un aussi habile homme parmi les clercs de la chapelle du roi.

Mais ils furent fort affligés, quand ils apprirent qu'au sortir de vêpres M. le prince de Conty s'en étoit retourné à Chantilly[1], où, selon les apparences, il devoit encore rester assez de temps.

La première nouvelle qui vint ensuite, fut celle

---

(1) Effectivement cela étoit bien cruel pour lui, de retourner ainsi en exil. Mais on disoit que le roi ne lui vouloit point pardonner, qu'il ne lui eût nommé ceux qui lui avoient écrit certaines lettres en Hongrie, desquelles on n'avoit pas pu reconnoître l'écriture; mais il ne pouvoit pas trahir ses amis sans se déshonorer. Il y avoit des gens qui s'imaginoient que si, lorsqu'il se vit à genoux devant le roi pour prêter le serment de chevalier de l'ordre, il avoit pris le temps de lui demander pardon, et de lui protester qu'il ne se lèveroit point qu'il ne le lui eût accordé, le roi n'auroit pas pu se dispenser de lui pardonner.

de la conversion de M. le duc de La Force[1], lequel, après bien des difficultés, s'étoit enfin fait instruire et avoit abjuré la religion de Calvin; mais on n'avoit pu obliger madame sa femme[2] à suivre un si bon exemple.

A peu près dans le même temps, M. le comte de Charlu[3] prêta, entre les mains du roi, le serment de la charge de lieutenant de roi de Bourbonnois, en survivance de son père, M. le marquis de Levy.

Mais une nouvelle qui fit bien du bruit dans le monde, fut l'accommodement de la France avec l'Espagne, laquelle avoit enfin consenti à payer aux marchands françois cinq cent mille écus qu'on leur avoit pris dans les Indes, et à leur permettre le commerce libre dans ce pays-là, comme ils l'avoient eu jusqu'alors.

---

(1) C'étoit presque le seul grand seigneur qui restât dans le parti des huguenots.

(2) Elle étoit fille d'un M. de Beringhen, dont la femme étoit la plus opiniâtre huguenote qu'il y eût dans le monde.

(3) Il étoit l'aîné de l'illustre maison de Levy, et mestre-de-camp de cavalerie depuis long-temps.

On ajoutoit que la reine d'Espagne avoit témoigné en cette occasion une générosité merveilleuse, et que voyant le conseil d'Espagne embarrassé à trouver cinq cent mille écus d'argent comptant, elle avoit porté au roi, son époux, toutes ses pierreries, et l'avoit supplié de les faire vendre ou engager, plutôt que de consentir à une nouvelle rupture avec la France.

Cette action avoit été admirée également des François et des Espagnols, et lui avoit attiré un grand crédit dans l'esprit de tous les peuples de son royaume.

Le même courrier qui avoit apporté cette nouvelle, avoit aussi apporté celle du combat qui s'étoit donné entre un vaisseau françois et un vaisseau hollandois, à la vue de Cadix; ce qui étoit arrivé de cette manière :

« Deux vaisseaux hollandois s'étant présentés pour entrer dans le port de Cadix, M. le duc de Mortemart qui y commandoit une partie de l'armée françoise, en l'absence de M. le maréchal d'Estrées, qui étoit allé ailleurs, leur envoya dire qu'il avoit ordre du roi, de ne souffrir pas qu'il entrât aucun vaisseau dans Cadix, et qu'ils eussent à prendre leur route d'un autre côté. Les capitaines qui les commandoient obéirent et changèrent de route; mais M. de Mortemart, qui ne se fioit

pas à eux, commanda deux vaisseaux de l'armée françoise pour les aller accompagner, jusqu'à ce qu'ils fussent assez éloignés du port de Cadix.

« La nuit étant venue, un des capitaines hollandois fit éteindre son fanal, et changea de route pour se rapprocher de Cadix. Le capitaine du vaisseau françois, qui l'observoit, et qui se nommoit M. de Belle-Isle-Erard, le perdit dans l'obscurité, mais il fit tant de diligences qu'il le retrouva à la pointe du jour, et l'ayant rejoint, il lui envoya dire qu'il étoit extrêmement surpris de ce qu'il avoit manqué parole à M. le duc de Mortemart, et qu'il eût à reprendre la route qu'il avoit prise le soir d'auparavant. Le capitaine hollandois répondit à l'officier qu'on lui avoit envoyé, qu'il ne reconnoissoit en rien le roi de France, et qu'il ne recevoit les ordres que des états-généraux.

« Sur cette réponse, M. de Belle-Isle-Erard tira trois coups de canon, ce qui est à la mer le signal pour obliger un vaisseau de venir à bord. Le vaisseau hollandois fit semblant d'obéir, mais quand il fut tout proche du vaisseau françois, il lui tira toute sa bordée. Le vaisseau françois riposta de toute la sienne, et le combat, ayant commencé si vigoureusement, dura huit ou neuf heures entières, au bout desquelles le capitaine hollandois ayant été tué, le lieutenant qui commandoit à sa place arbo-

ra le pavillon blanc et se rendit. M. de Belle-Isle-Erard ayant pris ce vaisseau, le mena à M. le duc de Mortemart, lequel, après l'avoir fait radouber avec soin, lui donna permission de continuer sa route. »

Ce fut à peu près dans le même temps qu'on vit paroître à la cour M. de Jossaud, brigadier des armées du roi, lequel, après bien des difficultés, avoit enfin abjuré l'hérésie de Calvin. Quand il fit la révérence au roi, Sa Majesté lui donna des marques d'une estime toute particulière, et se servit même de termes dont elle se servoit en parlant à peu de gens. Aussi M. de Jossaud étoit-il un homme d'un mérite distingué, et l'on pouvoit dire que le roi n'avoit pas dans son royaume un meilleur officier d'infanterie que lui.

Dans le même temps, le roi déclara qu'il iroit bientôt à Maintenon voir ses troupes, et les travaux qu'elles y faisoient depuis long-temps, et qu'il feroit aussi camper dans la plaine d'Achères ses quatre compagnies de gardes-du-corps, ses deux compagnies de gendarmes et de chevau-légers, ses deux compagnies de mousquetaires, sa compagnie de grenadiers à cheval et ses deux régiments des gardes, françois et suisse[1].

(1) Ces deux régiments n'y allèrent pas camper dans la suite.

On eut alors[a] nouvelle que le pape, après un refus authentique, avoit, par les pressantes sollicitations du cardinal d'Estrées, accordé au roi la jonction de la mense abbatiale de l'abbaye royale de Saint-Denis, en France, au nouveau monastère d'Ursulines qu'il faisoit bâtir à Saint-Cyr, dans son grand parc de Versailles, à la prière de madame de Maintenon. C'étoit là un beau bénéfice dont le roi s'ôtoit la nomination, mais en même temps il faisoit un établissement fort noble et fort charitable, puisqu'il devoit toujours y avoir dans cette maison trois cents pauvres damoiselles, élevées et entretenues, sans qu'il leur en coûtât rien.

Peu de temps après, on sut que le roi avoit demandé au pape l'indult, pour nommer à tous les bénéfices de ses conquêtes, comme il nommoit à tous ceux des terres de son ancien domaine; mais il étoit bien incertain si le pape voudroit le lui accorder, car il étoit plein de difficultés, et celle-là ne paroissoit pas trop bien fondée, puisque le roi étoit en possession des terres de ses conquêtes, par plusieurs traités de paix, par lesquels les princes, ses voisins, les lui avoient cédées de bonne foi : et le roi avoit été même fort long-temps à se résoudre

(a) Le dimanche 9 ou lundi 10, (*Add. B.*)

s'il demanderoit cet indult, prétendant pouvoir donner ces bénéfices de plein droit, comme ceux de son ancien domaine.

Ce fut dans ce temps-là que M. le contrôleur général fut reçu dans la charge du président au mortier du parlement de Paris, et M. l'abbé Le Pelletier, son frère, en celle de conseiller d'honneur.

On vit alors[a] avec un extrême étonnement arriver à la cour le chevalier de Chaumont, après avoir fait à Siam le plus heureux voyage qui ait jamais été fait, puisqu'il n'y avoit employé que treize mois, quoiqu'il eût séjourné trois mois à la cour du roi de Siam.

On vit aussi deux jours après[b] arriver l'abbé de Choisy, qui avoit été le compagnon de son voyage; et l'on apprit d'eux tout ce qui leur étoit arrivé en ce pays-là, et la manière dont ils avoient été traités, dont je vais faire une petite relation, en peu de mots.

(a) Le lundi 24. (*Adh. B.*)

(b) Arrivé à Brest le 24, l'abbé de Choisy dut arriver à la cour le 26. (*Idem.*)

RELATION DE SIAM[a].

«M. le chevalier de Chaumont, étant heureusement arrivé à l'embouchure de la rivière de Siam, envoya aussitôt M. Le Vacher, missionnaire, qui étoit venu en France avec les ambassadeurs de Siam, que M. le chevalier de Chaumont remenoit vers M. l'évêque de Metellopolis, qui étoit alors[1] le chef des missions orientales des Indes orientales, pour le prier de venir à son bord, afin de l'instruire de l'état des affaires dans le royaume de Siam.

«Cinq jours après, ce prélat étant venu à bord avec M. l'abbé de Lionne[2], ils instruisirent M. le

---

(1) Depuis la mort de M. l'évêque d'Heliopolis, qui en avoit été chargé très long-temps.

(2) Troisième fils de défunt M. de Lionne, secrétaire d'état, lequel, ayant toujours été chevalier de Malte, quitta tout d'un coup de grandes abbayes qu'il avoit, renonça au monde, et s'étant jeté dans un séminaire, se mit dans les ordres. Ensuite malgré sa mauvaise santé, il suivit M. l'évêque d'Heliopolis, qui s'en alloit aux

(*a*) Cette relation, qui contient les rapports diplomatiques entre la France et le royaume de Siam, est inédite comme ce qui précède. (*Adh. B.*)

chevalier de Chaumont de toutes choses, et lui dirent que le roi ayant appris, sur le minuit, son arrivée par M. Constans, l'un de ses ministres, en avoit témoigné une très grande joie, et lui avoit ordonné d'en aller avertir M. l'évêque de Metellopolis, et de dépêcher sur-le-champ deux mandarins du premier ordre, qui sont comme les premiers gentilshommes de la chambre du roi en France[1], pour venir témoigner à M. le chevalier de Chaumont la joie qu'il avoit de son arrivée.

« Ils vinrent deux jours après à son bord, et il les reçut dans sa chambre, assis dans un fauteuil, M. l'évêque étant sur un petit siége proche de lui, et eux, aussi bien qu'une partie des personnes du vaisseau, qui s'y trouvèrent, s'assirent sur le tapis dont le plancher de sa chambre étoit couvert, la mode de ce royaume étant de s'asseoir de cette manière, et qu'aucune personne, hormis celle qu'ils

---

Indes, et y ayant été fait prêtre, il y continua toutes les fonctions d'un véritable missionnaire, jusqu'à l'arrivée de M. le chevalier de Chaumont.

(1) Il y a apparence que cette comparaison cloche, car il y a trop de mandarins de ce premier ordre, pour qu'ils soient comme sont en France les premiers gentilshommes de la chambre.

veulent traiter avec une grande distinction, ne soit élevée au-dessus d'eux. Ils dirent à M. le chevalier de Chaumont que le roi, leur maître, les avoit chargés de lui venir témoigner la joie qu'il avoit de son arrivée, et d'avoir appris que le roi de France ayant vaincu tous ses ennemis, étoit maître absolu dans son royaume, jouissant de la paix qu'il avoit accordée à toute l'Europe. M. le chevalier, après leur avoir marqué combien il se sentoit obligé aux bontés du roi, leur maître, leur répondit magnifiquement sur le sujet du roi; et le reste de la visite s'étant passé en compliments de part et d'autre, M. le chevalier leur fit présenter du thé et des confitures; après quoi, quand ils s'en allèrent, il les fit saluer de neuf coups de canon.

« Ces deux mandarins étoient bien faits, âgés d'environ vingt-cinq ans, et habillés à la mode de leur pays. Ils avoient la tête, les pieds et les jambes nus; ils portoient une manière d'écharpe fort large, qui leur prenoit depuis la ceinture jusqu'aux genoux, sans être plissée, qui leur passoit entre les jambes, se rattachant par derrière, et retombant comme des hauts-de-chausse qui n'auroient point de fond. Cette écharpe étoit de toile peinte, des plus belles du pays, ayant par en-bas une bordure bien travaillée, large de quatre doigts, qui leur tomboit sur les genoux. De la ceinture en haut, ils n'avoient

rien qu'une manière de chemise de mousseline qui tomboit par-dessus cette écharpe, et dont les manches, qui étoient passablement larges, ne leur venoient qu'un peu au-dessous du coude.

« Le premier d'octobre, M. Constans, ce ministre du roi dont on a déjà parlé, qui, bien qu'étranger, est parvenu, par son mérite, jusqu'à la première place dans la faveur du roi de Siam, envoya son secrétaire à M. le chevalier de Chaumont, avec un si grand présent de toutes sortes d'animaux et de fruits du pays, que tout l'équipage du vaisseau en fut nourri pendant quatre jours; rafraîchissement bien agréable à des gens qui étoient à la mer depuis sept mois!

« Huit jours après, M. l'évêque de Metellopolis, qui s'en étoit retourné à la ville capitale, revint à bord avec deux mandarins s'informer, de la part du roi, de la santé de M. le chevalier, et lui dire qu'il étoit dans l'impatience de le voir et le prioit de descendre à terre. Il leur témoigna combien il étoit touché des bontés du roi, leur maître, et leur dit qu'il s'alloit préparer pour aller à terre. Il les reçut comme il avoit fait les premiers, et il les fit saluer, en s'en retournant, de neuf coups de canon.

« Le même jour, il entra dans son canot, et ceux de sa suite dans des bateaux que le roi avoit envoyés,

et étant arrivé sur le soir dans la rivière, où il trouva cinq balons[1] très propres, l'un pour lui, qui étoit fort magnifique, et quatre autres pour les gentilshommes qui l'accompagnoient, avec un grand nombre d'autres pour charger les hardes et tous les gens de sa suite, il fut encore, en cet endroit, complimenté par deux mandarins, de la part du roi. Mais n'ayant pu aller coucher cette nuit-là au lieu qu'on lui avoit destiné, il fut obligé de passer de son balon dans une frégate du roi, qui l'avoit accompagné dans tout son voyage, et qui étoit entrée dans la rivière deux jours auparavant.

« Le même soir, le commis qu'il avoit envoyé à Siam, pour acheter les provisions nécessaires pour les équipages du vaisseau et de la frégate, lui vint dire que M. Constans lui avoit mis entre les mains, de la part du roi, onze barques chargées de bœufs, cochons, veaux, poules, canards et arreck ou eau-de-vie faite de riz, pour nourrir les équipages des deux navires, et qu'il lui avoit dit de demander tout ce qui seroit nécessaire, le roi voulant défrayer les deux vaisseaux de Sa Majesté

(1) Ce sont de petits bateaux qui ressemblent fort aux gondoles de Venise.

pendant tout le temps qu'ils seroient en son royaume.

« Le lendemain, il vint encore deux mandarins de la part du roi, au balon de M. le chevalier, qui lui dirent qu'ils venoient pour recevoir ses ordres. Et après avoir fait environ cinq lieues, il arriva à une maison qui avoit été bâtie exprès pour le recevoir, où deux mandarins et les gouverneurs de Bancok et de Pipely, avec plusieurs autres, le vinrent complimenter sur son arrivée, lui souhaitant une longue vie.

« Cette maison étoit faite de bambou, qui est un bois fort léger, et couverte de nattes assez propres; tous les meubles en étoient neufs. Il y avoit plusieurs chambres tapissées d'une toile peinte fort belle : dans celle de M. le chevalier, il y avoit de très beaux tapis sur le plancher; il y trouva un dais d'une étoffe d'or, fort riche, un fauteuil tout doré, des carreaux de velours, très beaux, une table avec un tapis brodé d'or, des lits magnifiques; et il y fut servi de viandes[1] et de fruits en quantité.

---

(1) Apparemment fort mal apprêtées, car les cuisiniers de Siam sont fort suspects.

« Après son dîner, il partit, suivi de tous les mandarins, et alla coucher à Bancok, qui est la première place du roi de Siam dans cette rivière, éloignée d'environ douze lieues de la mer. Il trouva à la rade un navire anglois, qui le salua de vingt et un coups de canon; et les forteresses du lieu, qui gardent les deux côtés de la rivière, le saluèrent, l'une de vingt-neuf coups et l'autre de trente et un. Ces forteresses étoient assez régulières, et fournies de gros canons de fonte. Il logea dans la forteresse de main gauche, dans une maison assez bien bâtie et bien meublée, et il y fut traité à la mode du pays.

« Le lendemain, il en partit avec tous les mandarins et tous les gouverneurs qui étoient venus lui faire compliment; et il vint encore deux autres mandarins le complimenter de la part du roi. A son départ, il fut salué de la même manière que le jour précédent, et il arriva sur le midi dans une maison bâtie exprès pour le recevoir, dont les meubles étoient aussi beaux que ceux de la première. Il y fut reçu par deux autres mandarins, et salué par toute l'artillerie des deux forteresses qui étoient proches de cet endroit-là; où ayant été très bien servi à dîner, il en repartit sur les trois heures, et fut encore salué par le canon des forte-

resses. Ce fut là que le gouverneur de Bancok prit congé de lui, pour s'en retourner à son gouvernement.

« Ensuite, poursuivant sa route, il trouva deux navires à l'ancre, l'un anglois et l'autre hollandois, qui le saluèrent de toute leur artillerie; et il arriva, sur les sept heures du soir, dans une maison construite et meublée de la même manière que la précédente, où il fut reçu par de nouveaux mandarins et traité magnifiquement. Il en partit le onze, et ayant dîné dans une maison semblable, il alla coucher dans une autre, faite de la même manière, où il fut encore reçu par deux mandarins.

« Il en partit le lendemain [a], et alla coucher à deux lieues de Siam, où, ayant été reçu par deux autres mandarins, il y séjourna jusqu'au jour qu'il fit son entrée. Les chefs des compagnies angloises et hollandoises l'y vinrent saluer; et à l'égard des François, ils l'étoient venus trouver à son bord, et l'accompagnèrent toujours depuis.

« Au reste, pendant tout ce trajet de rivière, on lui fit les mêmes honneurs qu'on a accoutumé d'y faire au roi, quand il y passe. Il n'y vit personne dans les maisons, tout le monde étant dans les

(a) Le 12 octobre. (*Adh. B.*)

balons ou sur les bords, le ventre à terre et les mains jointes contre le front. Les maisons dans lesquelles il logea, étoient peintes de rouge, afin qu'il fût traité comme la personne du roi, n'y ayant que les maisons royales peintes de cette couleur. Tous les mandarins qui étoient venus au-devant de lui sur la rivière, l'accompagnèrent toujours; et il y vint aussi quelques princes. C'étoit un Portugais, que le roi avoit fait général des troupes de Bancok, qui l'accompagna toujours, et donna les ordres pour toutes choses. Lorsqu'il arrivoit dans les maisons qu'on lui avoit préparées, tous les mandarins qui l'accompagnoient, lesquels n'étoient pas tous du premier ordre, et ceux qui le recevoient, se mettoient en haie jusqu'à la porte de sa chambre.

« Le treizième, il fit dire au roi, par les mandarins qui étoient avec lui, qu'il avoit été informé de la manière dont on avoit accoutumé de recevoir les ambassadeurs en son royaume, et que, comme elle étoit fort différente de celle de France, il le supplioit de lui envoyer quelqu'un pour traiter avec lui sur le sujet de son entrée.

« Le quatorzième, il lui envoya M. Constans, avec lequel il eut une longue conversation, de laquelle M. l'évêque de Metellopolis fut l'interprète. Ils disputèrent long-temps, et M. le chevalier de

Chaumont ne voulut rien relâcher des manières dont on a coutume de recevoir les ambassadeurs de France; ce que M. Constans lui accorda.

« Le quinzième, les Tunquinois vinrent le complimenter sur son arrivée, et le lendemain les Cochinchinois firent la même chose.

« Le dix-septième, M. Constans le vint trouver, et amena avec lui quatre balons très beaux, pour charger les présents que Sa Majesté envoyoit au roi de Siam.

« Ce même jour, le roi donna ordre à toutes les nations des Indes, qui résident à Siam, de venir voir M. le chevalier de Chaumont, pour lui témoigner la joie qu'elles ressentoient de son arrivée, et de lui rendre tous les honneurs qui étoient dus à un ambassadeur du plus grand roi du monde.

« Ils y vinrent sur les six heures du soir, tous habillés à la mode de leur pays. Il y en avoit de quarante différentes nations, et toutes de royaumes indépendants les uns des autres. Et ce qu'il y avoit de particulier étoit que, parmi ce nombre, il y avoit le fils d'un roi qui avoit été chassé de ses États, et qui, s'étant réfugié dans ceux du roi de Siam, lui demandoit du secours pour se rétablir.

« Le même jour, le roi fit dire à M. le chevalier par M. Constans, qu'il vouloit lui donner audience

le lendemain; et il partit sur les sept heures du matin pour s'y rendre.

« Le roi de Siam a accoutumé de rendre honneur aux lettres des potentats, qu'il reçoit par leurs ambassadeurs; mais il voulut avec justice faire une distinction de celle du roi. Il vint donc quatre mandarins des premiers de sa cour, desquels deux étoient oyas, c'est-à-dire comme sont les ducs en France, qui dirent à M. le chevalier de Chaumont que tous les balons étoient à sa porte, pour prendre la lettre de Sa Majesté, et le mener au palais.

« La lettre étoit dans sa chambre en un vase d'or, couvert d'un voile de brocart très riche. Les mandarins y étant entrés, se prosternèrent les mains jointes sur le front, ayant le visage contre terre, et saluèrent la lettre du roi par trois fois en cette posture. M. le chevalier de Chaumont, étant assis sur un fauteuil auprès de la lettre, reçut cet honneur qui n'avoit jamais été rendu qu'à celle de Sa Majesté; et cette cérémonie étant achevée, il prit la lettre avec le vase d'or, et l'ayant portée sept ou huit pas, il la donna à M. l'abbé de Choisy, qui étoit venu de France avec lui : il marchoit à sa gauche, un peu derrière, et il la porta jusqu'au bord de la rivière, où ils trouvèrent un balon extrêmement beau et fort doré, dans lequel étoient

deux mandarins du premier ordre. M. le chevalier prit la lettre des mains de M. l'abbé de Choisy, et l'ayant portée dans le balon, il la remit entre les mains d'un de ces mandarins, qui la posa sous un dais fait en pointe, fort élevé et tout doré.

« M. le chevalier entra dans un autre balon fort magnifique, qui suivoit immédiatement celui où étoit la lettre du roi. Deux autres, aussi beaux que le sien, dans lesquels étoient des mandarins, étoient aux deux côtés de celui où l'on avoit mis la lettre : M. l'abbé de Choisy étoit dans un autre, immédiatement après celui de M. le chevalier. Les gentilshommes qui l'accompagnoient, avec les gens de sa suite, étoient dans d'autres balons. Ceux des grands mandarins, qui étoient aussi fort beaux, marchoient à la tête de tous. Enfin il y avoit environ douze balons tout dorés, et près de deux cents autres qui voguoient sur deux colonnes, au milieu desquelles marchoit le balon de la lettre du roi, les deux qui le gardoient et celui de M. le chevalier. Toutes les nations de Siam étoient à ce cortége, de sorte que toute la rivière, quoique très large, étoit couverte de balons.

« Ils marchèrent de cette sorte jusqu'à la ville, dont l'artillerie les salua, ce qui ne s'étoit jamais fait pour aucun autre ambassadeur; tous les navires les saluèrent aussi. Et en arrivant à terre,

ils trouvèrent un grand char tout doré qui n'avoit jamais servi qu'au roi.

« M. le chevalier de Chaumont prit la lettre de Sa Majesté, et la mit dans ce char, qui étoit traîné par des chevaux et poussé par des hommes. Il entra ensuite dans une chaise dorée, portée par dix hommes sur leurs épaules. M. l'abbé de Choisy étoit dans une autre, moins belle; les gentilshommes et les mandarins qui l'accompagnoient, étoient à cheval, toutes les nations différentes qui demeurent à Siam, marchant à pied derrière eux.

« La marche fut de cette sorte jusqu'au château du gouverneur, où ils trouvèrent en haie, des deux côtés de la rue, des soldats qui avoient des chapeaux de métal doré, une chemise rouge et une espèce d'écharpe de toile peinte, qui leur servoit de culotte. Ils n'avoient ni bas ni souliers; et les uns étoient armés de mousquets, les autres de lances, d'autres de piques, et les autres d'arcs et de flèches. Il y avoit aussi beaucoup d'instruments, comme des trompettes, des tambours, des timbales, des musettes, des espèces de petites cloches et de petits cors, dont le bruit ressembloit au bruit que font ceux des gens qui gardent les bestiaux en France.

« Au bruit de cette musique, la marche passa le long d'une grande rue, bordée des deux côtés

d'une grande foule de peuple; et toutes les places paroissoient remplies de la même manière. Enfin ils arrivèrent dans une grande place qui étoit devant le palais du roi, où étoient rangés, des deux côtés, des éléphants de guerre; ensuite de quoi ils entrèrent dans la première cour du palais, où ils trouvèrent environ deux mille soldats assis à terre, y appuyant la crosse de leurs mousquets qu'ils tenoient tout droits, et ils étoient rangés en droite ligne à six de hauteur; il y avoit aussi sur la gauche des éléphants armés en guerre. Et ils trouvèrent ensuite cent hommes à cheval, ayant les pieds nus, et une lance à la main, habillés à la moresque.

« Ce fut dans cet endroit que les nations et tous ceux qui suivoient M. le chevalier de Chaumont, le quittèrent, à la réserve des gentilshommes qui l'accompagnoient. Il passa dans deux autres cours qui étoient garnies de la même manière, et il entra dans une autre, où il trouva un grand nombre de mandarins, tous prosternés contre terre.

« Il y avoit en cet endroit six chevaux très bien harnachés. Leurs brides, croupières, poitrails et courroies d'étriers étoient garnis d'or et d'argent, couverts de plusieurs perles, rubis et diamants, de sorte qu'on ne pouvoit en voir le cuir; leurs étriers et leurs selles étoient d'or et d'argent. Les chevaux avoient

des anneaux d'or aux pieds de devant, et ils étoient tenus chacun par deux mandarins. Il y avoit aussi dans le même endroit plusieurs éléphants, harnachés comme le sont nos chevaux de carrosse, et dont les harnois étoient de velours cramoisi avec des boucles dorées.

« Les gentilshommes de M. le chevalier de Chaumont entrèrent dans la salle d'audience, et s'y placèrent avant que le roi fût dans son trône. Mais M. le chevalier y étant entré, accompagné de M. Constans, du barcalon[1], et de M. l'abbé de Choisy qui portoit la lettre du roi, il fut bien surpris de voir le roi de Siam dans une tribune fort élevée; car M. Constans étoit demeuré d'accord avec lui que le roi ne seroit qu'à la hauteur d'un homme, dans la tribune, et qu'il pourroit lui donner la lettre du roi de la main à la main; ce qui l'obligea de dire à M. l'abbé de Choisy qu'on avoit oublié ce qu'on lui avoit promis, mais qu'assurément il ne donneroit point la lettre du roi, qu'à sa hauteur.

« Le vase d'or dans lequel on l'avoit mise avoit un grand manche d'or de plus de trois pieds de long; et on avoit cru qu'il prendroit ce vase par le bout du manche, pour l'élever jusqu'à la hau-

(1) Premier ministre du roi de Siam.

teur du trône où étoit le roi. Mais il prit son parti sur-le-champ, et résolut de présenter au roi la lettre de Sa Majesté, tenant en sa main la coupe d'or où elle étoit.

« Dans ce dessein, quand il fut arrivé à la porte, il fit une profonde révérence; il en fit une seconde au milieu de la salle : et quand il fut proche de l'endroit où il devoit s'asseoir, après avoir prononcé deux paroles de sa harangue, il remit son chapeau sur sa tête, et s'étant assis, il continua son discours, de cette manière:

« SIRE, le roi mon maître, si fameux aujourd'hui « dans le monde par ses grandes victoires, et par « la paix qu'il a si souvent donnée à ses ennemis, « à la tête de ses armées, m'a commandé de venir « trouver Votre Majesté pour l'assurer de l'estime « particulière qu'il a conçue pour elle. Il connoît, « Sire, vos augustes qualités, la sagesse de votre « gouvernement, la magnificence de votre cour, « la grandeur de vos États, et ce que vous vouliez « particulièrement lui faire connoître par vos am-« bassadeurs, l'amitié que vous avez[1] pour sa per-

---

(1) Selon toutes les apparences, elle étoit fondée sur l'incroyable appréhension qu'il avoit des Hollandois,

« sonne, confirmée par cette protection continuelle
« que vous donnez à ses sujets, principalement
« aux évêques, qui sont les ministres du vrai Dieu.
« Il ressent tant d'illustres effets de l'estime que
« vous avez pour lui, et il veut bien y répondre
« de tout son pouvoir. Dans ce dessein, il est prêt
« de traiter avec Votre Majesté, de vous envoyer
« de ses sujets pour entretenir et augmenter le
« commerce, de vous donner toutes les marques
« d'une amitié sincère, et de commencer une
« union entre les deux couronnes, aussi célèbre
« dans la postérité que vos États sont éloignés des
« siens, par les vastes mers qui les séparent. Mais
« rien ne l'affermira si fort dans cette résolution
« et ne vous unira plus étroitement ensemble, que
« de vivre dans les sentiments d'une même créance.
« Et c'est particulièrement, Sire, ce que le roi
« mon maître, ce prince si sage et si éclairé, qui
« n'a jamais donné que de bons conseils aux rois,
« ses alliés, m'a commandé de vous représenter
« de sa part. Il vous conjure, comme le plus sin-

---

des entreprises desquels il croyoit que le roi le mettroit à couvert, ayant su qu'il avoit pris presque tout leur pays en deux mois de temps.

« cère de vos amis et par l'intérêt qu'il prend déjà
« à votre véritable gloire, de considérer que cette
« suprême majesté, dont vous êtes revêtu sur la
« terre, ne peut venir que du vrai Dieu, c'est-à-
« dire d'un Dieu tout-puissant, éternel, infini,
« tel que les chrétiens le reconnoissent, qui seul
« fait régner les rois et règle la fortune de tous les
« peuples. Soumettez vos grandeurs à ce Dieu qui
« gouverne le ciel et la terre; c'est une chose, Sire,
« beaucoup plus raisonnable que de les rapporter
« aux autres divinités, que l'on adore dans cet
« Orient, et dont Votre Majesté, qui a tant de lu-
« mières et de pénétration, ne peut manquer de
« voir l'impuissance. Mais elle la connoîtra plus
« clairement encore, si elle veut bien écouter durant
« quelque temps les évêques et les missionnaires
« qui sont ici. La plus agréable nouvelle, Sire, que
« je puisse porter au roi, mon maître, est celle
« que Votre Majesté, persuadée de la vérité, se fait
« instruire de la religion chrétienne. C'est ce qui
« lui donnera plus d'admiration et d'estime pour
« Votre Majesté; c'est ce qui excitera ses sujets à
« venir avec plus de confiance et d'empressement
« dans vos États; et enfin c'est ce qui achèvera de
« combler de gloire Votre Majesté, puisque par ce
« moyen elle l'assure d'un bonheur éternel dans

« le ciel, après avoir régné avec autant de prospé-
« rité qu'elle fait, sur la terre. »

« Cette harangue ayant été interprétée par M. Constans, M. le chevalier de Chaumont dit au roi que Sa Majesté lui avoit donné M. l'abbé de Choisy pour l'accompagner avec les douze gentilshommes, qu'il lui présenta; il prit la lettre des mains de M. l'abbé de Choisy et la porta, dans le dessein de ne la présenter que comme il venoit de se déterminer de le faire. M. Constans qui l'accompagnoit, rampant sur ses genoux et sur ses mains, lui cria et lui fit signe de hausser le bras, en même temps que le roi le haussoit; mais il se tint ferme, faisant semblant de n'entendre pas ce qu'on lui disoit. Alors le roi, se mettant à rire, se leva et puis se baissa pour prendre la lettre dans le vase, et se pencha de manière qu'on lui vit tout le corps. Dès qu'il l'eut prise, M. le chevalier fit la révérence, et se retira sur son siége.

« Le roi lui demanda des nouvelles de Sa Majesté et de toute la maison royale, et si le roi avoit fait quelque conquête depuis peu. Il lui répondit qu'il avoit fait celle de Luxembourg, place presque imprenable, et des plus importantes qu'eussent les Espagnols, qui couvroit les frontières de France, et donnoit une entrée de ce côté-là, dans les terres

de ceux qui pouvoient devenir ses ennemis. Il ajouta que Sa Majesté, après cette conquête, étant à la tête de ses armées, avoit de nouveau accordé la paix à toute l'Europe. Le roi lui dit qu'il étoit bien aise de toutes les grandes victoires que Sa Majesté avoit remportées sur ses ennemis, et de la paix dont elle jouissoit. Il ajouta qu'il avoit envoyé vers elle des ambassadeurs, qui étoient partis de Bantam, dans le soleil d'Orient, et qu'il chercheroit tous les moyens pour donner satisfaction au roi sur tout ce qu'il lui proposoit.

« M. l'évêque de Metellopolis étoit présent, et interpréta plusieurs choses que le roi demanda à M. le chevalier.

« Ce monarque avoit une couronne enrichie de diamants, attachée sur un bonnet qui s'élevoit au-dessus, et qui étoit presque semblable à ceux de nos dragons; sa veste étoit d'une étoffe très belle, à fond et fleurs d'or, garnie, au cou et aux poignets, de diamants, de sorte qu'ils formoient une espèce de collier et de bracelets; et ce prince avoit aussi beaucoup de diamants aux doigts.

« Il y avoit quatre-vingts mandarins dans la salle d'audience, tous prosternés contre terre, qui ne sortirent jamais de cette posture durant tout ce temps-là.

« Le roi étoit âgé d'environ cinquante-cinq ans, bien fait, mais un peu basané, comme le sont ceux de ce pays-là, ayant le visage assez gai. Ses inclinations sont toutes royales; il étoit courageux, grand politique, gouvernant par lui-même, magnifique, libéral, aimant les beaux-arts; en un mot, un monarque qui avoit su, par la force de son génie, s'affranchir de diverses coutumes qu'il avoit trouvées en usage dans son royaume, pour emprunter des pays étrangers, et surtout de ceux de l'Europe, ce qu'il avoit cru plus digne de contribuer à la gloire et à la félicité de son règne.

« Après que le roi eut parlé à M. le chevalier de Chaumont pendant près d'une heure, il ferma sa fenêtre, et M. le chevalier se retira.

« Le lieu de l'audience étoit élevé d'environ douze à quinze marches; le dedans en étoit peint de grandes fleurs d'or, depuis le bas jusqu'au haut; le plafond étoit de bossages dorés; le plancher étoit couvert de très beaux tapis. Au fond de cette salle il y avoit un escalier de chaque côté, qui conduisoit dans une chambre où étoit le roi, et au milieu de ces deux escaliers étoit une fenêtre brisée, devant laquelle il y avoit trois grands parasols par étage, depuis le bas de la salle jusqu'au haut; ils étoient de toile d'or, et le bâton en étoit couvert d'un feuille d'or. C'étoit par cette fenêtre

que l'on voyoit le trône du roi, et par où il donna audience à M. le chevalier.

« Ensuite M. Constans le mena voir le reste du palais, où il vit l'éléphant blanc, auquel on donna à boire et à manger dans de l'or; il en vit aussi plusieurs autres très beaux, après quoi il s'en retourna à l'hôtel où il devoit loger, avec la même cérémonie qu'il étoit venu : cette maison étoit assez propre, et tout son monde y étoit bien logé.

« Il y apprit que M. Constans avoit ordonné de la part du roi, à tous les mandarins des nations étrangères qui habitent dans son royaume, de se rendre à cet hôtel, qu'il avoit fait préparer pour l'ambassadeur de France, et que, lorsqu'ils y avoient été assemblés, il leur avoit dit que le roi souhaitoit qu'ils vissent la distinction qu'il faisoit entre l'ambassadeur de France et les ambassadeurs qui venoient de la part des rois de leurs nations, cette distinction étant due au roi de France, monarque tout-puissant, et qui savoit reconnoître les civilités qu'on lui faisoit; que ces mandarins avoient été fort étonnés, et lui avoient répondu qu'ils n'avoient jamais vu d'ambassadeur de France, et qu'ils étoient persuadés que la distinction que le roi faisoit en sa faveur étoit due à un prince aussi grand, aussi puissant et aussi victorieux que l'étoit le roi de France, dont les victoi-

res étoient connues depuis long-temps par tout le monde ; ce qui faisoit qu'ils n'étoient pas surpris que le roi fît la distinction entre cet ambassadeur et ceux des rois ses voisins.

« Le même jour, M. Constans vint encore voir M. le chevalier, et eut avec lui une très longue conférence.

« Il y avoit dans son hôtel plusieurs mandarins et autres Siamois, pour le garder et pour faire fournir à lui et à sa suite toutes les choses nécessaires, le roi le défrayant de tout.

« Le lendemain, il vint grand nombre de mandarins faire la révérence à M. le chevalier, et M. Constans lui envoya des présents de confitures et de fruits du pays.

« Ce fut aussi ce jour-là que le roi envoya quérir M. l'évêque de Metellopolis, pour expliquer la lettre de Sa Majesté.

« Le vingt-deuxième, le roi envoya à M. le chevalier plusieurs pièces de brocart, des robes de chambre du Japon et une garniture de boutons d'or, et aux gentilshommes qui l'accompagnoient quelques étoffes des Indes, or et argent, la coutume du royaume étant que l'on y fait des présents en arrivant, afin qu'on s'habille à la mode du pays; mais M. le chevalier voulut toujours être habillé à la françoise, et il n'y eut que les gentils-

hommes de sa suite qui se firent habiller à la siamoise.

« Ce même jour-là, M. le chevalier alla rendre visite à M. Constans; et deux jours après, le roi lui fit dire qu'il lui donneroit audience le lendemain au matin.

« Le 25, il se rendit au palais avec toute sa suite et M. l'évêque de Metellopolis, et le roi lui donna une audience particulière, dans laquelle il se dit plusieurs choses qui n'ont pas été données au public.

« M. le chevalier dîna ensuite dans le jardin du palais, sous de grands arbres, et on lui servit quantité de viandes et de fruits à différents services. Ce qu'on servoit pour sa personne, étoit dans de l'or, et ce qu'on servoit pour les gentilshommes de sa suite, étoit dans de l'argent. Il étoit servi par les plus grands mandarins du roi, comme les grands-trésoriers et les grands-capitaines de ses gardes, et ce repas dura trois ou quatre heures tout au moins.

« Le vingt-neuvième, M. le chevalier alla rendre visite au barcalon, premier ministre du roi de Siam, qui lui parut être homme d'esprit. Ce fut M. l'évêque de Metellopolis qui servit d'interprète à cette conversation.

« Depuis ce jour-là jusqu'au trente-unième, M. le

chevalier de Chaumont s'occupa à voir tout ce qu'il y avoit de plus curieux dans le palais et dans la ville.

« Le trente-unième, on fit la réjouissance de l'avénement du roi de Portugal à la couronne, et le lendemain M. Constans le pria à un grand festin qui se faisoit pour cette réjouissance, après lequel on lui donna le divertissement de la comédie et des marionnettes, à la mode de la Chine et de Siam.

« Le quatrième de novembre, M. Constans pria M. le chevalier d'aller voir passer le roi, qui alloit en cérémonie à une pagode, où il alloit tous les ans, et il trouva sa marche fort bien réglée et fort magnifique; laquelle fut terminée, sur le soir, par un prix que le roi proposa à celui des balons qui, à force de rames, arriveroit le premier au palais, et comme il s'étoit mis lui-même de la partie, son balon devança de beaucoup tous les autres, et ses rameurs emportèrent le prix. Les autres balons repassèrent sans ordre et d'une grande vitesse, et toute la rivière étoit couverte de balons des particuliers qui étoient venus pour voir le roi, ce jour-là étant celui qu'il avoit destiné pour se montrer à son peuple; et il y avoit plus de cent mille âmes pour le voir.

« Le soir, il y eut un grand feu d'artifice, en réjouissance du couronnement du roi d'Angleterre;

et le lendemain, pour continuer cette fête, M. Constans donna à dîner à M. le chevalier avec tous les Européens qui étoient à Siam, et le régala magnifiquement.

« Le huitième, le roi partit pour Louvo, qui est une maison de plaisance, à vingt lieues de Siam, dans laquelle il demeure huit ou neuf mois de l'année.

« Le quinzième, M. le chevalier de Chaumont partit de Siam pour s'y rendre, et coucha en chemin dans une maison qui avoit été bâtie exprès pour lui; elle étoit de la même manière que celles où il avoit été logé depuis son débarquement jusqu'à la ville de Siam, et elle étoit voisine d'une maison où le roi va coucher, quand il va à Louvo.

« Il y resta le seizième; et le dix-septième, il en partit pour se rendre à Louvo, où il arriva le même jour sur les huit heures du soir. Il trouva cette maison du roi assez bien bâtie à la moresque, et on peut même dire très bien bâtie pour le pays. En y entrant on passoit par un jardin, où il y avoit plusieurs jets d'eau. De ce jardin on montoit cinq ou six marches, et l'on entroit dans un salon fort élevé, où l'on prenoit le frais. M. le chevalier trouva dans cette maison une fort belle chapelle, et un logement pour tous ceux qui l'accompagnoient.

« Le dix-neuvième, le roi lui donna encore une audience particulière, et après le dîner il alla se

promener sur des éléphants, dont il trouva la marche et très rude et très incommode.

« Le vingt-troisième, M. Constans lui dit que le roi vouloit lui donner le divertissement d'un combat d'éléphants, et qu'il le prioit d'y mener les capitaines de ses deux vaisseaux, qui étoient MM. de Vaudriçourt et de Joyeuse. Il y allèrent en effet sur des éléphants; et après le combat, le roi fit venir ces deux capitaines et leur dit qu'il étoit bien aise qu'ils fussent les premiers capitaines du roi de France, qui fussent venus dans son royaume, et qu'il souhaitoit qu'ils s'en retournassent aussi heureusement qu'ils étoient venus. Il leur donna à chacun un sabre, dont la poignée et la garde étoient d'or, et le fourreau aussi presque tout couvert du même métal, une chaîne de filigrane d'or, fort grosse et fort bien travaillée, comme pour servir de baudrier, et une veste d'une étoffe d'or, garnie de gros boutons d'or. Comme M. de Vaudricourt étoit le premier capitaine, son présent étoit plus beau et plus riche que celui de M. de Joyeuse. Le roi leur dit de se donner de garde de leurs ennemis, en chemin; et ils lui répondirent, sans descendre de dessus leurs éléphants, que Sa Majesté leur donnoit des armes pour se défendre, et qu'ils s'acquitteroient bien de leur devoir.

« On vit bien que le roi avoit voulu prendre ce

prétexte d'un combat d'éléphants, pour avoir lieu de faire ces présents à ces capitaines, en présence d'un grand nombre d'Européens qui y étoient alors, afin de donner une marque publique de la distinction qu'il faisoit de la nation françoise : et cela parut d'autant plus clairement, que le roi avoit donné le même jour audience aux chefs de la compagnie angloise, qui avoient été obligés de se conformer à la manière du pays, c'est-à-dire de parler au roi, prosternés contre terre et sans souliers.

« Le même jour, M. Constans fit présent aux deux capitaines de plusieurs porcelaines et ouvrages d'argent, et autres curiosités du Japon.

« Le vingt-quatrième, M. le chevalier monta à cheval, pour aller voir prendre les éléphants sauvages, divertissement où le roi assistoit ordinairement; et le 25, il alla aussi voir un combat de tigres contre des éléphants.

« Le vingt-sixième, il eut audience particulière du roi, pour la quatrième fois, dans laquelle ce prince lui témoigna l'estime particulière qu'il faisoit de la nation françoise; et le soir il alla voir une fête que les Siamois font au commencement de leur année, qui consiste en une grande illumination.

« Le deuxième de décembre, M. Constans lui envoya des présents; il en fit aussi à M. l'abbé de

Choisy et aux gentilshommes qui l'accompagnoient. Ces présents étoient des porcelaines, des bracelets, des cabinets de la Chine, des robes de chambre, et des ouvrages d'argent faits au Japon, des pierres de bézoard, des cornes de rhinocéros, et autres curiosités de ce pays-là.

« Le dixième, M. le chevalier alla avec le roi à la grande chasse des éléphants; et ce fut là où il eut une longue conversation avec lui et où le roi le pria de laisser à son service M. de Forbin, lieutenant de son navire, qu'il accorda sans peine, et qu'il lui présenta sur-le-champ.

« Dans le même [a] que le roi lui eut parlé, il lui fit présent d'un sabre dont la poignée et la garde étoient d'or, et le fourreau garni de même métal, et d'un justaucorps de brocart d'or d'Europe, garni de boutons d'or. Alors le roi fit aussi présent à M. le chevalier de Chaumont d'une soucoupe d'or, et d'une coupe couverte du même métal, et il lui fit servir dans le bois une collation où il y avoit beaucoup de confitures, de fruits et de vins différents.

« Le lendemain, il retourna à la même chasse sur

(a) Le texte est fautif. Lisez : *Dans le même temps que le roi lui eut parlé, M. le chevalier lui fit présent.* (*Adh. B.*)

des éléphants; le roi y étoit, et envoya deux mandarins pour le chercher de sa part.

« Quand il y fut arrivé, le roi l'entretint de plusieurs choses, et entre autres il lui demanda le sieur de La Mare, ingénieur qu'il avoit avec lui, voulant s'en servir pour faire fortifier ses places. M. le chevalier lui répondit qu'il ne doutoit pas que le roi, son maître, n'approuvât fort qu'il le lui laissât, puisque les intérêts de Sa Majesté lui étoient très chers, et que c'étoit un habile homme, dont Sa Majesté seroit très satisfaite; il ordonna ensuite au sieur de La Mare de rester à Siam pour rendre service au roi, qui lui donna une veste d'une étoffe d'or. Le roi dit aussi à M. le chevalier qu'il vouloit envoyer à M. le duc de Bourgogne un petit éléphant, qu'il lui montra; et après avoir fait un peu de réflexion, il lui dit que, s'il n'en donnoit qu'à M. le duc de Bourgogne, il appréhendoit que M. le duc d'Anjou n'en fût jaloux, et que par cette raison, il vouloit en envoyer deux.

« Cependant, comme M. le chevalier avoit résolu de partir le lendemain pour se rendre à son bord, il lui présenta les gentilshommes qui étoient avec lui, pour prendre congé de Sa Majesté; ils le saluèrent, et le roi leur souhaita un heureux voyage. M. l'archevêque de Metellopolis voulut lui présen-

ter M. l'abbé de Lionne et M. Le Vacher, missionnaire, pour prendre congé de lui, parce qu'ils s'en retournoient en France avec M. le chevalier; mais il dit à M. l'évêque que ces deux hommes étoient de sa maison, qu'il les regardoit comme ses enfants, et qu'ils prendroient congé de lui dans son château.

« Après cela, le roi se retira, et M. le chevalier l'ayant conduit jusqu'au bout du bois, il reprit le chemin de Louvo, parce que le roi avoit une maison dans ce bois où il demeuroit, durant qu'il s'occupoit à cette chasse d'éléphants.

« Le douzième, le roi lui donna son audience de congé, en présence de M. l'évêque de Metellopolis, et lui ayant dit qu'il étoit très content de lui et de sa négociation, il lui donna un grand vase d'or, qui s'appelle en ce pays *la bossette*, et qui est une des marques des plus honorables que l'on y puisse donner, étant comme si le roi donnoit en France le cordon bleu. Il lui dit qu'il n'en faisoit point les cérémonies, parce qu'il y auroit eu quelque chose qui ne lui auroit peut-être pas été agréable, à cause des génuflexions que les plus grands du royaume sont obligés de faire en pareille rencontre. Il n'y a d'étrangers en sa cour que le neveu du roi de Camboye, qui ait eu une

semblable marque d'honneur, qui signifie que l'on est *oyas*, dignité qui est en ce pays-là comme celle de duc est en France.

« M. l'abbé de Lionne et M. Le Vacher prirent en même temps congé du roi, qui, après leur avoir souhaité un bon voyage, leur donna à chacun un crucifix d'or, dont le pied étoit d'argent et la croix de tombacq, métal qui est beaucoup plus estimé que l'or dans le royaume de Siam.

« Au sortir de l'audience, M. Constans mena M. le chevalier dans une salle entourée de jets d'eau, qui étoit dans l'enceinte du palais, où il trouva un très grand repas, servi à la mode du royaume de Siam; et le roi eut la bonté de lui envoyer deux ou trois plats de sa table.

« Sur les cinq heures, il se mit dans une chaise dorée, portée par dix hommes, et les gentilshommes de sa suite montèrent à cheval, avec grand nombre de mandarins qui l'accompagnoient : et ayant traversé les rues, qui étoient bordées de soldats, d'éléphants et de cavaliers moresques, comme elles l'avoient été le matin, quand il étoit allé à l'audience, il entra dans son balon; et tous les gens de sa suite s'étant mis dans les leurs, les mandarins qui l'accompagnoient, montèrent aussi dans les leurs : et il arriva le lendemain, treizième de décembre, sur les trois heures du matin, avec une

escorte d'environ cent balons. La lettre du roi de Siam et ses ambassadeurs qu'il envoyoit en France, étoient avec M. le chevalier dans un très beau balon, accompagné de plusieurs autres.

« Et le roi lui fit présent de porcelaines pour six à sept cents pistoles, de deux paires de paravents de la Chine, de quatre tapis de table de la Chine, en broderie d'or et d'argent, d'un crucifix dont le corps étoit d'or, la croix de tombacq et le pied d'argent, avec plusieurs autres curiosités des Indes.

« Comme la coutume de ce pays-là est de donner à ceux qui apportent les présents, M. le chevalier donna environ huit à neuf cents pistoles aux conducteurs des balons du roi, qui l'avoient servi. Il donna aussi à M. Constans un meuble qu'il avoit apporté de France, et à madame sa femme une chaise à porteurs, qui pouvoit lui coûter deux cents écus, avec un miroir garni d'or et de pierreries, qui valoit soixante pistoles.

« Le roi fit aussi pour sept ou huit cents pistoles de présents à M. l'abbé de Choisy, en cabinets de la Chine, en ouvrages d'argent du Japon, en de très belles porcelaines et en plusieurs autres belles curiosités des Indes.

« Le quatorzième, M. le chevalier de Chaumont partit sur les cinq heures du soir de Siam, accompagné de M. Constans, de plusieurs mandarins et

d'un grand nombre de balons, et il arriva le lendemain de grand matin à Bancok ; les forteresses qui étoient en chemin, les saluèrent de toute leur artillerie.

« Il resta un jour à Bancok, parce que le roi lui avoit dit, dans une audience, que, comme il étoit homme de guerre, il le prioit d'en voir les fortifications, et de dire ce qu'il y avoit à faire pour le bien fortifier, et d'y marquer une place pour y bâtir une église, de sorte qu'il en fit un petit devis qu'il donna à M. Constans.

« Le seizième, il partit de Bancok avec les mandarins, au bruit du canon des forteresses, et il arriva à la barre de Siam, où il monta les chaloupes des deux navires du roi avec tout son monde, et dans lesquelles il arriva à son bord à sept heures du soir.

« Le dix-septième, la frégate du roi de Siam, dans laquelle étoient ses ambassadeurs et sa lettre pour le roi de France, vint mouiller proche de son navire; il envoya en même temps sa chaloupe, qui amena deux des ambassadeurs, et ensuite il la renvoya encore, et elle amena le troisième avec la lettre du roi, qui étoit sous un dais, en pyramide toute dorée et fort élevée.

« La lettre étoit écrite sur une feuille d'or, roulée et mise dans une boîte d'or. On salua cette lettre

de plusieurs coups de canon, et elle demeura sur la dunette du vaisseau, avec des parasols par-dessus, jusqu'au jour du départ. Quand les mandarins passoient auprès d'elle, ils la saluoient à leur manière, leur coutume étant de faire de grands honneurs aux lettres de leur roi.

« Le lendemain, ce navire partit en remontant la rivière, et dans le même temps parut un autre navire du roi de Siam, dans lequel étoit M. Constans, qui vint mouiller proche du navire de M. le chevalier.

« Il vint le lendemain dix-neuvième à son bord, où il dîna, et l'après-dînée il s'en retourna à terre, dans la chaloupe du navire de M. le chevalier, qui le fit saluer de vingt et un coups de canon, et qui eut beaucoup de peine à se séparer de lui; car ils avoient déjà lié ensemble une très étroite amitié et une extrême confiance, parce que M. Constans étoit un homme de très grand esprit et d'un mérite singulier, et qu'il avoit eu pour M. le chevalier tous les égards imaginables.

« M. le chevalier étoit fort surpris de n'entendre pas de nouvelles de M. Le Vacher, missionnaire, du chef de la compagnie françoise et de son secrétaire, qui devoient venir à bord, d'autant plus qu'ils étoient partis de la rivière de Siam dès le 16, avec les gentilshommes qui devoient accompagner

les ambassadeurs du roi de Siam, et plusieurs de leurs domestiques. Cela lui fit croire qu'ils étoient perdus, et lui fit prendre la résolution de partir, parce que le vent étoit fort favorable; mais M. Constans le pria d'attendre encore un jour, pendant qu'il alloit envoyer sur la côte, pour apprendre de leurs nouvelles.

« Le lendemain vingt-unième, une partie de ces gens-là revinrent à bord, quatre des gentilshommes des ambassadeurs du roi de Siam et la plupart de leurs domestiques n'ayant pas voulu s'embarquer dans un bateau, qu'ils avoient trouvé par les chemins, parce qu'il étoit un peu bas de bord. Ils lui dirent que le seizième ils étoient venus proche du bord, sur les onze heures de nuit, et que, croyant mouiller l'ancre, ils n'avoient pas trouvé assez de câbles dans leur bateau, ce qu'ils reconnurent en voyant le bateau s'éloigner du navire; mais qu'alors il s'éleva un fort grand vent qui fit grossir la mer, et que les courants devinrent contraires, ce qui les emmena à plus de quarante lieues au large, avec grand danger de se perdre. Ils dirent aussi qu'ils avoient laissé les autres à plus de vingt-cinq lieues, échoués sur un banc de vase, d'où il n'y avoit pas d'apparence qu'ils pussent venir à bord sitôt, ce qui obligea M. le chevalier de prendre la résolution de mettre à la voile le lendemain matin.

« Il y avoit six jésuites[a] qui s'étoient embarqués à Brest avec M. le chevalier, par ordre du roi, qui les envoyoit à la Chine, pour y prêcher la foi et s'introduire par le moyen de la science des mathématiques. Ces bons pères furent d'un grand secours pendant tout ce voyage, par leurs prédications et leur catéchisme, et firent un grand fruit parmi les matelots et les soldats, dont il n'y en eut pas un qui ne fît souvent ses dévotions pendant ce voyage. Ils accommodoient tous les démêlés qui survenoient, et ils convertirent même deux matelots huguenots qui étoient sur le bord. Comme ils alloient à Siam, dans le dessein de s'embarquer sur des vaisseaux portugois qui y viennent ordinairement de Macao, et qui s'en retournent à la Chine, ils y trouvèrent M. Constans, ministre du roi de Siam, lequel aimant fort les jésuites, leur donna sa protection, les fit loger à Louvo dans une maison du roi, et les défraya de toutes choses.

« Dans une audience que le roi donna à M. le chevalier, il lui dit qu'il avoit amené avec lui six pères jésuites qui s'en alloient à la Chine pour

---

(a) Ici il y a dans le manuscrit un n° 47, qui indique une note dont la place a été laissée en blanc. Cette note devoit désigner probablement les noms des six jésuites. (*Adh. B.*)

faire des observations de mathématiques, et qu'ils avoient été choisis par le roi, son maître, comme les plus habiles en cette science. Le roi lui répondit qu'il les verroit, et qu'il étoit bien aise qu'ils se fussent accommodés avec M. l'évêque[1]; il lui parla même plusieurs fois sur la même matière.

« M. Constans les lui présenta quatre ou cinq jours après, et par bonheur pour eux, il y eut ce jour-là une éclipse de lune. Le roi leur dit de faire porter leurs instruments de mathématiques à une maison où il alloit coucher, à une lieue de Louvo, et où il est ordinairement, quand il prend le plaisir de la chasse. Les pères ne manquèrent pas de s'y rendre, et se postèrent avec leurs lunettes dans une galerie, où le roi vint sur les trois heures du matin, qui étoit le temps de l'éclipse; ils lui firent voir dans cette lunette tous les effets de l'éclipse, ce qui fut fort agréable au roi.

« Il fit bien des honnêtetés aux pères, et leur dit qu'il savoit bien que M. Constans étoit de leurs amis, aussi bien que du père de La Chaise. Il leur

(1) Les jésuites avoient eu depuis quelque temps de grands démêlés avec l'évêque et les missionnaires, et ces démêlés avoient long-temps empêché les progrès de la foi.

donna un grand crucifix d'or et de tombacq, et leur dit de l'envoyer de sa part au père de La Chaise; il en donna un autre plus petit au père Tachart, en leur disant qu'il les reverroit une autre fois.

« Sept ou huit jours avant le départ de M. le chevalier, M. Constans proposa aux pères que, s'ils vouloient rester deux à Siam, le roi en seroit bien aise; ils répondirent qu'ils ne le pouvoient pas, parce qu'ils avoient ordre du roi, leur maître, de se rendre incessamment à la Chine. Il leur dit que, cela étant, il falloit qu'ils écrivissent au père général d'en envoyer au plus tôt douze autres dans le royaume de Siam, et que le roi lui avoit dit qu'il leur feroit bâtir des observatoires, des maisons et des églises.

« Le père Fontenay, qui étoit leur supérieur, fit part à M. le chevalier de Chaumont de cette proposition, et il lui dit qu'il ne pouvoit pas mieux faire que d'accepter ce parti, puisque par la suite ce seroit un grand bien pour la conversion du royaume. Il lui dit que, sur son approbation, il avoit envie d'envoyer le père Tachart en France pour ce sujet; ce que M. le chevalier approuva, le père Tachart étant un homme de grand esprit, et qui pouvoit indubitablement faire réussir cette affaire, au lieu que les lettres qu'on auroit pu écrire n'auroient pas été capables de lever tous les obstacles qu'on auroit pu y opposer. »

Ils avoient amené avec eux des ambassadeurs du roi de Siam, qui apportoient de magnifiques présents[1] pour le roi et pour monseigneur le Dauphin, et qui avoient amené pour leur interprète le jeune abbé de Lionne[2], lequel plusieurs années auparavant étoit allé en leur pays avec défunt M. l'évêque d'Héliopolis[3], pour y travailler à la propagation de la foi.

On sut en même temps qu'il y avoit encore en Portugal d'autres ambassadeurs de Siam qui venoient en France; mais ceux-ci n'étoient que des gens que le roi y avoit envoyés, pour savoir ce qu'étoient devenus les seconds ambassadeurs qu'il avoit envoyés au roi, desquels il n'avoit point eu de nouvelles, parce que les Hollandois les avoient fait périr.

Vers la fin du mois de juin, mourut M. le mar-

(1) On s'étoit imaginé que leurs présents seroient magnifiques, mais on y fut bien trompé, car ils étoient de très peu de valeur.

(2) Il devoit s'en retourner avec eux aux Indes, après leur avoir servi d'interprète, et conservoit dans ce dessein sa grande barbe.

(3) C'étoit un fort saint homme qui s'appeloit, en son nom, Pallu, et étoit d'une famille de Paris.

quis de Beaupré, gouverneur de Dinan, lequel étoit de la maison de Choiseuil, lieutenant de roi de Champagne, maréchal-de-camp, et un des meilleurs officiers de cavalerie que le roi eût dans son royaume. Sa Majesté, en considération de ses services, avoit donné, peu de jours auparavant, à son fils, la survivance de sa lieutenance de roi, et après sa mort, elle lui donna encore quatre mille livres de pension; ce qui lui étoit bien nécesaire, parce que ses affaires étoient en très mauvais état.

JUILLET.

Au commencement du mois de juillet, on apprit que l'armée de l'empereur et de l'Empire avoit assiégé Bude, dès le seizième de juin : et quelques-uns disoient qu'il y avoit treize mille hommes dans la place; d'autres disoient qu'il n'y en avoit que dix mille; mais de manière ou d'autre, l'entreprise paroissoit bien hardie. Il est vrai que, si les Impériaux avoient pu en venir à bout, la réduction de cette place les rendoit maîtres de toute la Hongrie; car il n'y avoit pas de doute que Albe-Royale, et les autres places qui étoient en deçà de Bude, ne tombassent d'elles-mêmes quand

elle seroit prise, et l'on assuroit même que les Turcs ne pourroient pas soutenir le pont d'Essek[1].

Ce fut dans ce temps-là que le roi nomma M. de la Briffe maître des requêtes et président au grand conseil, pour aller être président dans la généralité de Rouen, à la place de M. de Marillac, conseiller d'état, qui demandoit depuis long-temps à Sa Majesté de l'en retirer. Et elle ne pouvoit faire un meilleur choix que de M. de la Briffe, qui étoit assurément un des meilleurs sujets qu'elle eût dans son conseil, et qui s'étant autrefois excusé de l'intendance de Franche-Comté, à cause de la fatigue qui l'accompagne, acceptoit celle de Rouen, parce qu'elle étoit moins fatigante et parce qu'il souhaitoit de sortir de Paris, depuis qu'il y avoit perdu sa femme, qui étoit fille de M. le premier président de Novion.

Peu de jours après[a], le roi donna au sieur de Ville[2], qui avoit fait et conduit la célèbre machine qui ame-

---

(1) Passage important sur le Drave ou sur le Save, qui avoit une chaussée de deux lieues, qui traversoit des marais inaccessibles.

(2) C'étoit un homme de la ville de Liége, qui s'é-

(a) Le mercredi 3. (*Adh. B.*)

noit les eaux de la Seine à Versailles, cent mille livres d'argent comptant et deux mille livres de pension, outre celle qu'il avoit déjà depuis long-temps.

On parloit fort alors à la cour de certains esprits qu'on prétendoit avoir paru sur les toits du chenil, en grand nombre et de taille très différente, les uns étant fort grands et les autres fort petits, lesquels on avoit vus danser les uns avec les autres. La plupart des courtisans traitoient cela de pure imagination; mais M. de la Rochefoucault assura positivement au roi que plus de six personnes de la vénerie, auxquelles il se fioit comme à lui-même, les avoient vus très distinctement: ce qui donna curiosité à madame de Montespan d'aller la nuit sur les lieux pour les voir; mais ce fut inutilement, car ils ne parurent plus depuis.

Ce fut à peu près dans le même temps que madame de Chalancey, femme du jeune marquis de Thiange, mourut en Bretagne presque subitement, étant grosse de sept ou huit mois, en mal d'un enfant dont elle accoucha en mourant, et qui ne

---

tant adonné aux mécaniques, et ayant vu dans son pays des machines qui élevoient les eaux, avoient trouvé le moyen de les multiplier, pour faire monter l'eau de la Seine jusqu'à Versailles.

lui survéquit que fort peu de jours. C'étoit une très grande perte pour son mari, étant une grande héritière de Bretagne, qu'il avoit eu bien de la peine à épouser.

Le douzième du mois de juillet, le roi partit pour Maintenon; et en arrivant à Epernon, qui est à deux lieues, il monta à cheval, pour commencer à voir les travaux qu'il y faisoit faire, pour amener la rivière d'Eure à Versailles, jusqu'à l'aqueduc prodigieux qu'il faisoit bâtir dans la prairie de Maintenon, pour faire traverser cette rivière d'une montagne à l'autre.

Le lendemain, après son dîner, il alla visiter tous les travaux de la même rivière, jusqu'à quatre lieues de Maintenon.

Et le troisième jour[a], il vit en bataille, dans la plaine qui est au-dessus du château, les vingt-deux bataillons d'infanterie, et les trois escadrons de dragons qui travailloient à cette rivière dans différents endroits, et qu'on avoit fait rassembler exprès dans ce lieu pour paroître devant lui[b]. Il en fut extrêmement satisfait et avec raison; car

(*a*) Le dimanche 14. (*Adh. B.*)

(*b*) Le roi, pendant la paix, faisoit employer les troupes aux travaux publics. (*Idem.*)

on n'a jamais vu des troupes plus belles et plus lestes que celles-là,

Ce fut une faveur singulière d'avoir permission de suivre le roi à ce voyage, car outre les officiers de service nécessaires, à savoir : le premier gentilhomme de la chambre, qui étoit M. le duc d'Aumont, et M. le marquis de Villequier, son fils, en survivance ; le capitaine des gardes, qui étoit M. le maréchal duc de Luxembourg ; le grand-maître de la garde-robe, qui étoit M. le duc de la Rochefoucault ; le maître de la garde-robe, qui étoit le marquis de La Salle[1] ; le capitaine des cent-suisses, qui étoit M. le marquis de Tilladet ; le grand-écuyer, qui étoit M. le comte d'Armagnac ; le grand-prévôt, qui étoit M. le marquis de Sourches[a] ; le premier écuyer, qui étoit M. le marquis de Beringhen ; le premier maître-d'hôtel, qui étoit M. de Livry ; le grand-maréchal-des-logis, qui étoit M. de Cavois ; et M. de Louvois, qui y étoit comme secrétaire

(1) Il n'étoit pas en année ; mais comme son camarade, le marquis de Berny, fils de feu M. de Lionne, ne servoit presque jamais, il servoit à sa place presque toute l'année.

(a) L'auteur des présents mémoires. Il ne se nomme jamais qu'à la troisième personne. (*Adh. B.*)

d'état de la guerre et surintendant des bâtiments, il n'y avoit de gens qui pussent manger avec le roi, que M. le duc du Maine, colonel général des Suisses; M. le maréchal duc de la Feuillade[a], colonel du régiment des gardes, françois; M. le marquis de Gesvres[1], premier gentilhomme de la chambre en survivance; M. le duc de Chevreuse, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde; M. le maréchal duc de Duras, capitaine des gardes-du-corps; M. le maréchal d'Humieres[2], grand-maître de l'artillerie; M. le duc de Villeroy, gouverneur de Lyonnois; M. de Seignelay, secrétaire d'état, et M. le marquis de Montchevreuil, capitaine de Saint-Germain-en-Laye.

Le roi voulut même n'être suivi que d'un petit nombre de ses bas officiers; et il trouva bon que les seigneurs qui l'avoient suivi, et quelques colonels des troupes qui étoient campées aux envi-

---

(1) Le roi lui avoit d'abord refusé d'y venir, et le lui accorda ensuite.

(2) Le roi le traitoit avec beaucoup de distinction, et outre cela le régiment de Fuzeliers, qu'il commandoit, comme grand-maître de l'artillerie, étant à Maintenon, il avoit droit d'y venir avec le roi.

(a) Le texte porte *de la Feillade*. (*Adh. B.*)

rons de Maintenon, eussent l'honneur de manger avec lui. Pour madame de Maintenon, elle mangeoit dans sa chambre avec madame de Montchevreuil.

Pendant que le roi séjourna à Maintenon, Monseigneur, madame la Dauphine, Monsieur et Madame, madame la duchesse de Bourbon et madame la princesse de Conty envoyèrent tous les jours des exprès, savoir des nouvelles de la santé de Sa Majesté; et ce furent MM. de Florensac et de Quelus[1] qui y vinrent de la part de Monseigneur.

Le roi fut extrêmement gai pendant ce petit voyage, comme il avoit accoutumé de l'être toujours quand il se voyoit accompagné de peu de monde; et il témoigna y prendre tant de plaisir, que l'on ne douta pas qu'il n'y en fit un second dans peu de temps. Il envoya même quérir l'architecte Mansard, dans le dessein de faire accommoder les dedans du château de Maintenon, et d'y faire bâtir deux grosses ailes pour la commodité de la cour, quand il y voudroit revenir.

Le 15 de juillet, le roi partit de Maintenon sur le midi, pour revenir à Versailles, et fit une si grande diligence qu'en arrivant il ne trouva pas

---

(1) Ils étoient menins de Monseigneur.

les régiments des gardes sous les armes, ni aucun officier dans tous ses appartements.

Cependant la gendarmerie de la maison du roi étoit campée, depuis le dixième, dans la plaine d'Achères, sous les ordres de M. le duc de Noailles; et les jours suivants, le roi alla voir ces troupes, dont il fut extrêmement satisfait, particulièrement de sa compagnie de gendarmes.

Ce fut en ce temps-là qu'on apprit que M. d'Amblimont, capitaine de vaisseau du roi, ayant été détaché avec deux vaisseaux pour aller au-devant des galions d'Espagne, avant que l'accommodement fût conclu entre les deux couronnes, en avoit rencontré quelques-uns de séparés, auxquels il avoit donné chasse vigoureusement, et que s'étant allés réfugier derrière quatre vaisseaux de guerre hollandois, qui les escortoient, suivant les apparences, il avoit envoyé dire à celui qui commandoit l'escadre de Hollande, qu'il le chargeroit s'il s'opiniâtroit à défendre les Espagnols, que le Hollandois aima mieux abandonner que de s'engager à un combat; de sorte que M. d'Amblimont les prit et les amena à Cadix, où il apprit l'accommodement de la France et de l'Espagne.

Quelque temps auparavant, M. l'archevêque duc de Reims, frère de M. de Louvois, s'étoit retiré de Paris avec quelque précipitation, après y avoir

resté pendant trois mois malade des hémorroïdes. Et les médisants assuroient qu'il avoit eu ordre de se retirer à son archevêché, soit pour avoir chassé à minuit de chez lui sa nièce, la marquise de Créquy, et son époux, auxquels il donnoit un logement, soit pour quelqu'autre cause secrète.

A peu près dans le même temps, M. le prince de Conty nomma les grands officiers de sa maison; il donna la charge de premier gentilhomme de sa chambre au chevalier d'Angoulesme[1], qui avoit été mestre-de-camp de son régiment de cavalerie; celle de premier écuyer au chevalier de Sillery[2], qui avoit occupé le même poste dans la maison de feu M. son frère, et avoit été colonel-lieutenant de son régiment d'infanterie; et celle de capitaine de ses gardes à Mareige, gentilhomme de Languedoc, qui ayant été capitaine dans le régiment de Conty, étoit ensuite devenu son écuyer.

---

(1) Fort honnête gentilhomme, bâtard de la maison d'Angoulesme; il avoit été capitaine de grenadiers dans le régiment d'Enghien d'infanterie, et méritoit mieux que l'emploi qu'on venoit de lui donner.

(2) M. le prince de Conty auroit peut-être mieux fait de ne lui pas donner un grand emploi dans sa maison, parce qu'il n'étoit guère agréable au roi.

Après le retour du roi du voyage de Maintenon, mademoiselle de La Force[1], fille de M. le duc de La Force, entra fille d'honneur de madame la Dauphine, quoique le nombre de six fût rempli; mais la considération de sa qualité et de sa conversion obligea le roi à augmenter le nombre en sa faveur.

Peu de jours après, il arriva une désagréable affaire à M. le comte de Roüillac, qui prenoit le titre de duc d'Espernon[2]; car ayant perdu un procès contre M. le duc de Charost, au rapport de M. Portail, conseiller de la troisième chambre des enquêtes du parlement de Paris, on dit qu'il le maltraita de paroles[3], et même le tirailla rude-

---

(1) Elle avoit été fort belle; mais la petite vérole l'avoit un peu gâtée. Cependant elle étoit encore fort aimable, et fut bientôt fort à la mode.

(2) Il étoit d'une illustre maison de Gascogne, héritier par sa mère de la maison d'Espernon. Les sentiments étoient partagés sur sa duché, les uns disant que ce titre lui appartenoit légitimement, les autres que non; mais en tout cas il avoit eu tort de se brouiller avec le parlement, dont il avoit un si grand besoin en cette occasion.

(3) Il lui dit qu'il étoit un âne, ce qui n'étoit pas

ment par sa robe, dans le palais. M. Portail s'alla plaindre à sa chambre, et le parlement auroit assurément perdu M. de Roüillac, s'il n'avoit promptement accommodé l'affaire, à des conditions bien onéreuses, qui furent de venir demander excuse à la chambre, sans chapeau et sans épée, tous les juges étant en place; ce qu'il exécuta sans que la chambre en voulût rien rabattre.

Ce fut dans le même temps, que le roi donna trois mille livres de pension au vieux Godard de Petit-Marais, doyen des conseillers du parlement de Paris, qui en avoit bien besoin, par son grand âge et le mauvais ordre qu'il avoit toujours donné à ses affaires. Ce fut apparemment le premier président qui lui procura cette pension.

Cependant le siége de Bude continuoit, et les nouvelles étoient que les Impériaux pressoient la place à l'envi, la jalousie qui étoit entre M. l'électeur de Bavière et M. le duc de Lorraine ne servant qu'à leur faire avancer davantage leurs travaux.

On disoit aussi que les assiégés, se contentant de faire un grand feu, ne faisoient aucune sortie;

---

vrai; car il étoit un fort habile homme, et fort honnête homme.

et la raison en étoit évidente, puisque cette place n'étant fortifiée que de tours à l'antique, et n'ayant pour tous dehors que de petits redans devant les portes, la garnison ne pouvoit faire de sorties, sans se mettre en danger d'être coupée et taillée en pièces.

Dans le même temps, madame la duchesse de Roquelaure fut extraordinairement malade, et l'on eut recours, pour la sauver, au père Guiton, cordelier, lequel étoit alors, aussi bien que Caretto, la dernière ressource, quand on voyoit les médecins à bout de leur science. Néanmoins en cette occasion, ses remèdes ne réussirent pas, et on rappela les médecins, lesquels, ou bien la nature, tirèrent madame de Roquelaure d'affaire.

Vers la fin du mois de juillet[a], on eut nouvelle que les Vénitiens avoient pris Navarin dans la Morée, et que peu de jours après, ils avoient battu un secours qu'avoit amené le sérasquier. On ajoutoit que le prince de Turenne, qui servoit de volontaire dans leur armée, s'étoit distingué en cette occasion.

(*a*) Le samedi 20, l'ambassadeur de Venise alla au lever du roi, lui apprendre la prise de Navarin. (*Adh. B.*)

AOUT.

Au commencement du mois d'août, on parloit fortement d'un second voyage du roi à Maintenon, où monseigneur le Dauphin devoit le suivre, et l'on assuroit même que l'on partiroit le dix-septième; mais à la cour les choses qui sont résolues pour être exécutées quinze jours après, sont bien sujettes au changement.

Peu de jours après, on apprit la mort du marquis de Lambert, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Luxembourg. C'étoit une grande perte, car le roi n'avoit guère de meilleur officier ni de plus honnête homme dans son royaume.

Sa Majesté donna à sa veuve mille écus de pension, pour la consoler, en quelque manière, de la perte qu'elle venoit de faire. Elle donna en même temps le gouvernement de Luxembourg au marquis de Boufflers[1], et choisit M. de Saint-Rhue

(1) Comme il étoit depuis quelque temps mal avec M. de Louvois, quoiqu'ils conservassent l'un et l'autre

pour aller commander, en sa place, les troupes qui étoient en Guienne.

Comme M. de Louvois étoit accablé des soins que lui donnoit la charge de surintendant des bâtiments, il pria le roi de créer, sous lui, un inspecteur général; et le roi créant cette charge, la donna à M. de Villacerf[1], ci-devant premier maître d'hôtel de la reine[a], avec seize mille livres d'appointements réglés, sans les courses qui devoient lui être payées séparément.

Peu de jours après, on eut nouvelle que les Impériaux, ayant fait trois brèches au rempart de Bude, y avoient donné un assaut, et qu'ils avoient obligé les assiégés à capituler.

On ajoutoit que le fils naturel du roi d'Angleterre, régnant, lequel n'étoit pas encore reconnu,

---

les apparences, on crut que M. de Louvois lui avoit fait donner le gouvernement de Luxembourg, pour borner sa fortune en l'attachant à un lieu fixe, au lieu qu'il auroit pu le pousser plus loin en commandant les troupes du roi; et ce n'étoit pas pour lui un médiocre chagrin de voir Saint-Rhue lui succéder.

(1) Il étoit cousin-germain de M. de Louvois, et

(a) C'est le jeudi 1er que la charge d'inspecteur général des bâtiments fut donnée à de Villacerf. (*Adh. B.*)

le marquis de Souvray, second fils de M. de Louvois, et le marquis de Blanchefort, second fils de M. le maréchal de Créquy, y avoient été tués ou fort blessés; mais on sut que toute cette nouvelle n'étoit pas véritable, et que le fils du roi d'Angleterre et le marquis de Blanchefort seulement étoient légèrement blessés de coups de pierre.

On sut aussi que les Impériaux avoient été repoussés avec une perte très considérable; et l'on poussoit la chose jusqu'à dire que le grand-visir avoit passé au pont d'Essek avec soixante mille hommes, marchant au secours de Bude, et qu'il avoit fait rompre le pont derrière lui, pour ôter à ses troupes toute espérance de retraite.

Dans le même temps, on assuroit que le pape avoit accordé au roi l'indult, pour conférer tous les bénéfices de ses conquêtes.

Et[a] l'on vouloit absolument à la cour que ma-

---

honnête homme, mais trop vieux pour commencer un métier qu'il n'avoit jamais fait, et qui demandoit un homme vigoureux.

(a) On a dû remarquer que la conjonction *et*, ainsi que le pronom relatif *lequel*, paroissoient lier souvent ensemble des nouvelles différentes. Je n'ai rien corrigé de toutes ces irrégularités de style; car je donne l'ouvrage tel qu'il est. (*Adh. B*,)

dame la duchesse de Choiseuil, M. le comte de Marsan, M. le marquis deCommenges[a], M. le comte de Mailly, M. le marquis de Créquy et M. de Chamarande, le fils, eussent eu ordre de se retirer de la cour : et dans la vérité les quatre premiers disparurent peu de temps après; mais le marquis de Créquy demeura toujours à la cour, et l'on ne fut pas long-temps sans y revoir Chamarande, que son père avoit obligé d'aller à son régiment, sur le bruit d'une querelle qu'il avoit eue avec le comte de Sainte-Maure, au sujet de la duchesse de Choiseuil.

On eut alors[b] une grande et importante nouvelle, qui fut que les Vénitiens avoient pris d'assaut Modon, la plus forte place de la Morée; et l'ambassadeur de Venise en fit faire de magnifiques feux de jòie, comme il avoit déjà fait pour la prise de Navarin.

Peu de jours après[c], on fut à la cour dans une grande inquiétude, parce que le roi eut la fièvre, et que dans la suite on connut que c'étoit la fièvre quarte. Quoique les accès n'en fussent pas extrê-

---

(a) Lisez : *de Comminges.* (*Adh. B.*)

(b) Sans doute le jeudi 8 ? (*Idem.*)

(c) Le lundi 12. (*Idem.*)

mement longs ni violents, elle ne laissa pas d'atténuer extrêmement le roi, et son visage changeoit à vue d'œil.

Cependant il ne laissoit pas de vaquer aux affaires, et il jugea dans son conseil le grand procès de madame la duchesse d'Arpajon contre madame la marquise d'Ambre, sa belle-fille.

Le bonhomme M. le duc d'Arpajon, défunt, ne pouvant souffrir qu'on eût mis un commandant au-dessus de lui en Languedoc, avoit obtenu permission du roi de mettre sa charge de lieutenant général de cette province sur la tête de son fils, lequel n'étoit alors âgé que de onze ans, et depuis, trouvant l'occasion de s'en défaire, il l'avoit vendue cinquante mille écus. Depuis il s'étoit remarié en secondes noces à mademoiselle de Monchats, laquelle étoit[a] morte sans enfants.

Son fils du premier lit, sur la tête duquel il avoit autrefois mis sa charge, s'étoit marié, contre son gré, à mademoiselle de Bonneil, lors fille d'honneur de la reine, mère du roi, de laquelle il avoit eu un fils. Le père, voyant que son fils s'étoit marié contre son gré, épousa en troisièmes noces mademoiselle de Beuvron, dont il eut une fille, et qui

(a) Le manuscrit porte *étant*. (*Adh. B.*)

fut depuis dame d'honneur de madame la Dauphine, long-temps après la mort de son mari et de son beau-fils, dont la veuve épousa en secondes noces M. le marquis d'Ambre, lieutenant général pour le roi en Guienne.

Madame la marquise d'Ambre soutenoit donc que la lieutenance de roi de Languedoc ayant été mise sur la tête de défunt son mari, M. le duc d'Arpajon, son beau-père, n'avoit pas été en droit de la vendre; et elle demandoit la restitution des cinquante mille écus et des intérêts, au profit de son fils. Madame la duchesse d'Arpajon répondoit à cela, qu'on savoit bien pourquoi son mari avoit mis sa charge sur la tête de son fils; qu'un enfant de neuf ans n'étant pas capable d'exercer une lieutenance de roi, on ne l'avoit mise sur sa tête que pour s'en défaire plus aisément, et qu'enfin feu M. le marquis d'Arpajon n'avoit jamais réclamé contre cette vente, quoiqu'il eût eu beaucoup d'autres démêlés avec M. son père.

La première fois que cette affaire fut rapportée devant le roi, les voix se trouvèrent partagées, ce qui obligea Sa Majesté de nommer cinq commissaires pour examiner la chose tout de nouveau, avec M. de Chateauneuf qui en étoit le rapporteur. La chose ayant été bien discutée avec tout le loisir qu'on avoit pu souhaiter, et ayant été rapportée devant le roi, il se trouva sept voix pour madame

d'Arpajon et cinq pour madame d'Ambre, sans que le roi eût opiné; de manière que Sa Majesté déclara tout haut qu'elle étoit bien aise que le nombre le plus fort eût été pour madame d'Arpajon, et qu'il se rangeoit de ce côté-là; mais qu'il auroit peut-être été d'un autre avis, s'il avoit vu les voix partagées plus également.

Dans le même temps que le roi étoit tombé malade, Bontemps, son premier valet de chambre, homme d'une faveur distinguée, étoit aussi tombé malade d'une fièvre double-tierce avec de grands redoublements; et le roi lui témoigna dans cette maladie une amitié toute particulière.

On eut, à peu près dans le même temps, nouvelle que les Impériaux, ayant donné un nouvel assaut à Bude, y avoient été repousses.

Le douzième d'août, les ambassadeurs de Siam firent leur entrée à Paris, et il y eut un prodigieux concours de peuple pour les voir passer[1].

Le même jour, le roi fût saigné, quoique pour la fièvre quarte, le public fût persuadé que les saignées étoient fort contraires.

Peu de jours après[a], on eut nouvelle que les

(1) Il n'y avoit pas de sujet d'avoir tant de curiosité, car c'étoient de fort vilaines gens.

(a) Le mardi 13 ou mercredi 14. (*Adh. B.*)

Impériaux étoient depuis quatorze jours maîtres du rempart de Bude, et même qu'ils y avoient posté du canon; mais que derrière cette première enveloppe, ils en avoient trouvé une seconde qui en étoit séparée par un fossé.

En ce temps-là, on sut que M. le duc d'Uzez avoit enfin consenti au mariage de mademoiselle sa fille[1] avec M. le marquis d'Antin; lequel s'exécuta quelques jours après[a], au grand contentement du cavalier et de la damoiselle, qui avoient de l'inclination l'un pour l'autre.

Ce fut aussi dans le même temps que madame la duchesse de Richelieu et madame la princesse d'Harcourt accouchèrent à Versailles, mais avec un succès bien différent; car madame de Richelieu, qui souhaitoit passionnément un fils, n'accoucha que d'une fille, et madame la princesse d'Harcourt, qui souhaitoit une fille, eut un garçon.

---

(1) Il avoit long-temps traversé ce mariage, pestant hautement contre sa femme et contre madame de Montespan; mais il y consentit à la fin, à condition qu'il ne donneroit rien en mariage à sa fille, dont la dot fut fournie par M. le duc de Montausier.

(a) Le mardi 20, la noce se fit à Paris, à l'hôtel de Rambouillet; il n'y avoit personne. (*Adh. B.*)

Cependant la fièvre du roi continuoit toujours, et les médecins le purgèrent deux fois de suite, ce qui ne servit de rien.

Comme les maux suivent les biens de fort près, M. de Villacerf, qui venoit de recevoir des grâces du roi, eut une furieuse attaque de choléra-morbus, qui pensa l'emporter en vingt et quatre heures, mais il s'en tira heureusement.

Vers le quinzième du mois d'août[a], se fit le mariage du marquis de Biron avec mademoiselle de Nogent; mais ce mariage fut suivi de quelque chose de désagréable; car mademoiselle de Biron et madame d'Urfé, sœurs du marquis de Biron, ayant mené leur nouvelle belle-sœur chez Madame[b], et la lui ayant présentée, elle ne baisa point le bas de la robe de Madame, soit par ignorance, soit que la chose ait été ainsi résolue dans leur famille. Madame, qui d'ailleurs n'avoit pas accoutumé de prendre garde aux honneurs qu'on lui rendoit, y prit garde malheureusement cette fois-là, et s'en étant plainte au roi, Sa Majesté, qui avoit réglé depuis long-temps qu'on rendroit les mêmes honneurs à Madame qu'à madame la Dauphine, con-

(a) Sans doute le mercredi 14? (*Adh. B.*)

(b) Cette visite doit être datée du mercredi 21. (*Idem.*)

damna le procédé de mademoiselle de Biron et de madame d'Urfé, lesquelles furent obligées d'aller demander pardon à Madame.

Le bruit courut peu de jours après, que les Impériaux avoient pris Bude; mais cette fausse nouvelle fut bientôt détruite par celle qu'on eut, qu'ayant fait sauter des mines à la seconde enveloppe, et ayant donné un assaut, ils y avoient été repoussés.

On ajoutoit que le secours des Turcs s'approchoit, et que les Impériaux, après avoir fait des lignes, marchoient au-devant de lui; mais l'apparence étoit qu'ils n'avoient pas attendu si tard à faire des lignes, et que ce qu'ils faisoient alors, étoit des contre-lignes, afin de mettre leur camp en sûreté pendant qu'ils feroient tête aux Infidèles.

Ce fut dans le même temps que les accès de la fièvre du roi devenant plus forts, il prit enfin du quinquina, qui fit aussitôt cesser la fièvre; et peu de jours après, on vit son visage revenir dans son premier état.

Ce fut alors que le mariage de M. le prince de Tingrie avec mademoiselle de Chevreuse se conclut enfin, après avoir été incertain pendant près d'un an; mais les conditions n'en furent pas aussi avantageuses qu'on l'avoit espéré, et M. de Tingrie ne put obtenir ni la survivance de la charge de capi-

taine des gardes-du-corps, ni même les honneurs du Louvre.

On sut dans le même temps, que les Impériaux n'étoient point sortis de leur camp pour aller au-devant des Turcs, mais seulement que dès le sixième du mois d'août, ils étoient en bataille devant eux dans leur camp. On ajoutoit que le grand-visir étoit avec un grand corps de troupes vis-à-vis de M. de Bavière, et le sérasquier, avec un moindre, devant M. de Lorraine.

Quelques jours après, il vint un bruit que les Impériaux avoient donné un nouvel assaut à la seconde enveloppe, et que les brèches étant extrêmement étroites, les assiégés avoient laissé entrer les chrétiens, et tué ensuite tous ceux qui y étoient entrés.

Ce fut à peu près dans ce temps-là que M. l'évêque d'Uzès[1] harangua le roi avec beaucoup de succès, à la tête des députés de Languedoc; et cette action donna occasion à son raccommodement avec M. le duc d'Usez[2], avec lequel il étoit brouillé depuis long-temps.

---

(1) Il étoit fils de M. Poncet, conseiller d'état ordinaire et du conseil royal de finances.

(2) Ce fut M. le duc du Maine qui les fit boire en-

Comme le plus grand objet de l'Europe étoit alors le siége de Bude, on ne parloit d'autre chose partout, et l'on sut, au premier ordinaire, que les deux corps des Turcs s'étoient rassemblés. On disoit qu'ils avoient au moins soixante mille hommes, et que les chrétiens avoient résolu de les aller combattre; que cependant ils avoient fait sauter quelques mines, mais qu'elles n'avoient pas trop bien réussi, et qu'à peine la fumée en avoit-elle été passée, qu'on avoit vu les brèches réparées avec des chevaux de frise et des sacs à terre.

Le trentième d'août, au matin, madame la Dauphine commença d'entrer en travail; mais ses douleurs étant peu violentes, et fort éloignées les unes des autres, faisoient présumer que son travail seroit fort long, et qu'elle n'accoucheroit pas sitôt.

Le lendemain au matin, on eut nouvelle que M. l'abbé d'Harcourt étoit mort d'apoplexie; et l'on sut en même temps que le roi avoit donné son abbaye de Saint-Faron de Meaux à M. l'abbé d'Harcourt, son neveu, fils de M. Le Grand, lequel étant venu remercier Sa Majesté, elle lui parla avec toute la sagesse et le zèle possible, lui disant qu'il devoit

---

semble chez lui, ayant donné un magnifique dîner aux députés, suivant sa coutume.

autant se distinguer par sa science et par sa piété, comme sa qualité le distinguoit des autres abbés ordinaires.

Le même jour trente-unième d'août, entre onze heures et midi, madame la Dauphine accoucha d'un prince que le roi nomma M. le duc de Berry; mais ce ne fut qu'après avoir été dans un très grand danger de sa vie, ayant été pendant une demi-heure si mal qu'on croyoit qu'elle alloit mourir. Il arriva même que l'après-dînée, Madame s'étant approchée d'elle, par mégarde, avec de la poudre de senteur, cela lui donna de si cruelles vapeurs qu'elle en pensa mourir.

On ne peut pas plus témoigner de tendresse que le roi lui en témoigna, quand elle fut accouchée, et elle fit aussi toutes choses pour lui en témoigner sa reconnoissance, de manière qu'ils restèrent très contents l'un de l'autre.

Le même jour, on sut que les Turcs avoient essayé de faire entrer du secours dans Bude, s'étant pour cet effet, présentés devant les lignes avec deux mille janissaires et tous les spahis, mais que M. de Lorraine ayant fait sortir huit escadrons seulement, les spahis s'étoient enfuis, et avoient laissé les janissaires à la merci de la cavalerie chrétienne, qui les avoit taillés en pièces.

SEPTEMBRE.

Le lendemain[a], il vint une autre nouvelle qui étoit que les janissaires, qui restoient dans l'armée du grand-visir, l'étant allé trouver en corps, s'étoient extrêmement plaints de la lâcheté des spahis, qui avoient abandonné leurs compagnons, et lui demandèrent de leur donner des chevaux, pour les porter jusqu'à la ligne, en diligence, dans le dessein de les abandonner au bord de la ligne, de la forcer, et de jeter un secours dans la place; que le grand-visir, leur ayant accordé ce qu'ils demandoient, avoit, outre cela, fait de fausses attaques pour les favoriser, mais que ses troupes avoient plié dès qu'elles avoient vu paroître la cavalerie chrétienne; que cependant les janissaires étoient entrés par un endroit qu'ils avoient trouvé dégarni de troupes, parce que celui qui commandoit le bivouac s'étoit retiré une heure trop tôt[1], et qu'ils étoient entrés

---

(1) M. le duc de Lorraine le fit dégrader des armes, et lui fit couper la tête.

(a) Le dimanche 1er. (*Adh. B.*)

au nombre de mille, de sept cents ou de trois cents dans la place, quoique les troupes chrétiennes leur eussent écorné, en entrant, une partie de leur arrière-garde. Mais ce secours ne paroissoit pas une chose si importante, car les assiégés manquoient moins d'hommes que de munitions, et tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de leur rehausser le courage, en les assurant que le grand-visir étoit là en personne pour les secourir. Cependant on disoit qu'il s'étoit éloigné de cinq ou six lieues pour trouver du fourrage, et que changeant tout d'un coup de dessein, ou par quelque stratagème, il étoit venu reprendre ses postes devant l'armée chrétienne.

Le même jour encore, on sut que le roi de Danemarck avoit bloqué la ville de Hambourg, dans le dessein d'en faire le siége : et cela donnoit matière à beaucoup de raisonnements; car comme on savoit que le roi de Danemarck étoit lié d'intérêt avec la France, on ne faisoit presque pas de doute qu'il n'eût entrepris ce siége de concert avec elle, pour mettre le feu dans toute l'Allemagne, afin de l'empêcher de rien entreprendre contre la France. Mais il y avoit des gens qui regardoient cela comme une très fausse politique, et qui étoient persuadés que l'événement seroit tout contraire à ce qu'on avoit projeté; que l'empereur, dont l'intérêt formel

étoit d'empêcher la désunion des princes d'Allemagne, soit parce qu'il avoit besoin d'eux pour la guerre contre les Turcs, soit pour les tenir toujours dans ses intérêts contre la France, feroit au plus tôt la paix contre les Turcs, laquelle lui donneroit le moyen d'empêcher l'entreprise du roi de Danemarck sur Hambourg; qu'il apaiseroit aisément ce différend, et qu'ensuite il feroit facilement retomber sur la France toutes les forces de l'Allemagne, qu'il trouveroit ébranlées pour ce démêlé particulier.

Le même jour encore, le roi donna la première audience aux ambassadeurs du roi de Siam. Ils y furent amenés par M. le maréchal duc de la Feuillade[a].

Les deux régiments des gardes, françois et suisses, étoient sous leurs armes, et appelèrent, quand ils traversèrent la cour dans les carrosses du roi. Les gardes de la porte et les gardes de la prévôté de l'hôtel étoient aussi sous leurs armes, chacun dans leurs postes, lorsqu'ils vinrent descendre à la salle des ambassadeurs. Quand ils marchèrent de là pour aller à l'audience, ils le firent entre deux haies que faisoient dans la cour les gardes de la

(a) Ici et plus loin le manuscrit porte *de la Feillade*. (*Adh. B.*)

prévôté de l'hôtel et les cent-suisses; dans le degré de marbre, les cent-suisses étoient encore le long de l'escalier jusqu'au haut. Ils y montèrent au son des trompettes et des tambours, pour imiter la manière du roi de Siam, qui ne descend jamais à la salle des audiences qu'avec cette musique.

Les deux premières pièces du grand appartement étoient bordées de deux haies des gardes-du-corps; et tout le reste, y compris la galerie, étoit bordé, des deux côtés, d'une foule de courtisans, et d'autres gens que la curiosité y avoit fait venir, jusqu'au bout de la galerie, où étoit le trône du roi, élevé de huit marches, au haut desquelles étoit le siége d'argent dans lequel il devoit s'asseoir : et le long des marches, des deux côtés, étoient de grands guéridons d'argent, avec des girandoles de même matière.

Il y avoit trois ambassadeurs qui marchoient de front, le principal desquels marchoit au milieu, et celui qui portoit la lettre du roi de Siam, marchoit à sa gauche. Il portoit cette lettre sous une espèce de dais en forme de pyramide, sur laquelle on portoit encore des parasols. Mais quand ils furent entrés dans le degré, ils laissèrent les parasols et la pyramide.

Leurs domestiques marchoient les premiers; ensuite venoient les mandarins, qui avoient tous

la tête nue; et après eux venoient les trois ambassadeurs, qui avoient chacun sur leur tête un bonnet blanc, fort pointu, dont le bas étoit comme une espèce de petit turban, autour duquel étoit une couronne d'or[1]. En cet équipage ils entrèrent dans la galerie, au bout de laquelle le roi étoit, assis sur son trône, vêtu d'un habit[2] à fond d'or, tout chamarré de diamants d'une grosseur prodigieuse[3], ayant aux deux côtés de sa chaise tous les princes de son sang qui étoient à la cour[4]; et derrière lui les grands officiers de sa chambre et de sa garde-robe.

Les Siamois entrèrent dans la galerie, tenant

---

(1) Le principal ambassadeur et celui qui étoit à sa droite, avoient de petites pendeloques d'or à leurs couronnes, qui brilloient extrêmement; et celui qui portoit la lettre du roi de Siam, avoit une couronne toute unie.

(2) Il l'avoit fait faire tout exprès pour cette cérémonie.

(3) Il valoit mieux que tout le royaume de Siam.

(4) Tous, à la réserve de M. le prince, qui ne pouvoit se soutenir, et de M. le prince de Conty, qui étoit encore à Chantilly.

leurs mains jointes devant eux, marchant gravement et faisant de temps en temps de profondes révérences, en se prosternant quasi jusqu'à terre, et faisant des gestes des mains auprès de leurs oreilles, comme pour marquer leur respect et leur admiration. On leur avoit réservé un terrain libre au pied du trône du roi, dans lequel, sitôt qu'ils furent entrés, tous les mandarins se prosternèrent et se tinrent à genoux pendant tout le temps de l'audience, regardant le roi avec une grande application; ce qu'on leur avoit accordé comme une grâce singulière, parce qu'en leur pays il n'est pas permis de regarder les rois.

Les trois ambassadeurs s'approchèrent jusqu'à la première marche du trône, sans y monter, où ayant fait au roi une profonde révérence à leur manière, à laquelle le roi répondit en se levant et en leur ôtant son chapeau, Sa Majesté se rassit dans son trône; et le premier ambassadeur lui fit sa harangue en Siamois, pendant laquelle il lui fit plusieurs révérences très profondes, auxquelles le roi répondit en ôtant son chapeau. La harangue, qui fut assez longue, étant finie, M. l'abbé de Lionne, qui en étoit l'interprète, en lut tout haut l'explication; ensuite de quoi le roi lui fit sa réponse, qu'il expliqua aussi aux Siamois.

Après cela, le premier ambassadeur lia conver-

sation avec le roi, l'un et l'autre se servant toujours de M. l'abbé de Lionne pour interprète. Et enfin, après avoir fait de grandes révérences, les ambassadeurs se retirèrent les premiers, et ensuite les mandarins et leurs domestiques, les uns et les autres allant à reculons[1] jusqu'au bout de la galerie, et faisant dans tout cet intervalle de profondes révérences de temps en temps. M. le maréchal de la Feuillade, M. le duc de Luxembourg, capitaine des gardes en quartier, et tous les officiers des gardes-du-corps les remenèrent à la salle des ambassadeurs, au même ordre qu'ils les avoient amenés.

L'après-dînée, ils allèrent aussi à l'audience chez Monseigneur. Pour Monsieur et Madame, ils les allèrent saluer à Saint-Cloud, et virent à Paris le reste de la maison royale.

Deux jours auparavant leur audience, ils avoient fait apporter les présents que le roi, leur maître, envoyoit au roi et à monseigneur le Dauphin, lesquels étoient composés d'un grand nombre d'assez vilaines porcelaines, de quelques cabinets et pa-

---

(1) Jamais les nations orientales ne tournent le dos à ceux qu'ils veulent honorer.

ravents de la Chine, assez beaux, et de quelques vases d'or et de tambacq, assez médiocres.

Le roi leur avoit fait meubler magnifiquement le château de Clagny, pour les y loger, quand ils y voudroient venir; et il les fit conduire[a] à Maintenon, où il leur fit voir les troupes qui y étoient campées, dont ils parurent être très satisfaits.

Le sixième du mois de septembre, Monseigneur partit pour Anet[1], magnifique château de M. de Vendôme, où ce prince lui avoit fait préparer un opéra[b], composé tout exprès, avec tous les divertissements que l'on peut prendre à la chasse; et il y fut jusqu'au quatorzième, qu'il vint joindre le roi à Maintenon, où Sa Majesté lui avoit donné rendez-vous.

Il y avoit long-temps que l'on assuroit que le roi avoit fait faire des propositions à M. de Lorraine, pour lui rendre sa duché, à condition qu'il lui laisseroit des chemins de certaine largeur, pour

(1) Château bâti par le roi Henri II, pour sa maîtresse, la célèbre Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. M. de Vendôme l'accommodoit avec une dépense considérable.

(a) Le lundi 2. (*Adh. B.*)

(b) L'opéra d'*Acis et Galatée*. (*Idem.*)

passer à Metz et en Alsace : et l'on disoit que cette négociation avoit encore recommencé depuis peu; mais que M. de Lorraine, ne pouvant consentir à donner ces chemins, qui occupoient presque tout son pays, avoit fait dire au roi qu'il aimeroit mieux qu'il lui donnât huit millions[1] pour lui céder tous les droits qu'il avoit sur la Lorraine.

En ce temps-là[a], le roi alla à son château de Marly, entre Versailles et Saint-Germain; et il y séjourna deux jours, avec une très petite cour, n'y ayant pas de logement même pour la plupart de ses grands officiers.

Ce fut alors que M. Le Grand tomba malade d'une fièvre double-tierce, de laquelle il fut assez mal, mais il s'en tira par le moyen du vin émétique et du quinquina.

Dans le même temps, on intercepta une lettre, par laquelle on découvrit qu'il s'étoit fait depuis peu une ligue entre l'Espagne, la Hollande, la Suède, l'empereur et presque tous les princes

---

(1) Il auroit mieux valu les employer à cela qu'aux ouvrages de la rivière d'Eure.

(a) Le mardi 3, le roi partit de Versailles pour aller à Marly, où il coucha ce jour même. (*Adh. B.*)

d'Allemagne, pour obliger la France à remettre les choses au même état où elles étoient après le traité de Nimègue, c'est-à-dire à rendre Strasbourg, Casal et Luxembourg.

Sur cette nouvelle, le roi écrivit au pape pour lui faire connoître que ce n'étoit pas lui qui vouloit détruire la tranquillité de l'Europe, et il manda à tous ses ambassadeurs, envoyés et résidents, de déclarer aux princes auprès desquels ils étoient, que, s'ils ne se départoient de cette ligue, il alloit entrer au milieu de l'Allemagne avec une armée de soixante mille hommes.

Ce fut aussi à peu près dans le même temps, qu'on eut nouvelle de la prise de Bude, laquelle l'armée des chrétiens avoit emportée d'assaut, passant au fil de l'épée tout ce qu'elle avoit trouvé dedans, sans distinction d'âge, de sexe ni de religion[1], à la réserve de trois cents janissaires qui, s'étant retranchés dans un coin de la place, se firent donner composition.

On disoit que le grand-visir s'étoit approché des retranchements, pendant qu'on donnoit l'as-

---

(1) Les juifs qui étoient dedans, s'enfuirent, mais ils furent rattrapés et passés au fil de l'épée.

saut, mais que M. de Lorraine ayant fait sortir quelque cavalerie, les troupes des Turcs avoient aussitôt lâché le pied.

Cette grande nouvelle fut suivie[a] d'une autre qui fut aussi très considérable, c'est-à-dire d'une promotion de vingt-sept cardinaux que le pape fit enfin, après avoir été tant d'années à délibérer.

Voici les noms de tous les cardinaux de cette promotion, sans compter un vingt-huitième cardinal que le pape avoit réservé *in petto*[1]:

Monseigneur Ranuzzi[2], nonce en France.

Monseigneur Palavicino, nonce en Pologne.

Monseigneur Durazzo, nonce en Espagne.

M. l'archevêque de Saltzbourg[3].

---

(1) C'est-à-dire dans son esprit ou secrètement, pour le déclarer ensuite quand il lui plairoit.

(2) C'étoit un très bon homme, qui avoit toujours contribué, autant qu'il avoit pu, à rétablir l'union entre la France et le Saint-Siége.

(3) C'étoit un prélat souverain d'Allemagne. On disoit qu'il avoit donné secrètement cinquante mille écus pour la guerre de Hongrie.

(*a*) Le mardi 10 ou jeudi 11, M. le cardinal d'Estrées envoya au roi un courrier, de Rome, pour lui donner avis de la promotion des cardinaux. (*Adh. B.*

M. l'évêque de Strasbourg[1].
M. l'évêque de Grenoble[2].
M. l'évêque de Salamanque.
M. l'évêque de Como[3].
M. l'évêque de Jesi[4].
M. l'évêque de Gurck[5].
M. l'évêque de Warmia[6].

---

(1) Il s'appeloit le prince Guillaume de Furstemberg, et avoit la nomination de France.

(2) Il s'appeloit, en son nom, Le Camus, et étoit frère du premier président de la cour des aides de Paris, et du lieutenant civil du Châtelet. Il avoit été long-temps aumônier du roi, et assez connu par ses débauches; mais s'étant converti de bonne foi, le roi lui donna l'évêché de Grenoble, et il devint un des grands prélats de son siècle par sa pénitence et ses vertus.

(3) Il s'appeloit, en son nom, Cicéri.

(4) Il s'appeloit, en son nom, Petrucci.

(5) Il avoit été plénipotentiaire de l'empereur à la paix de Nimègue.

(6) C'étoit un Polonois qu'on disoit avoir beaucoup de mérite.

D. Verissimo d'Alemcastro, inquisiteur général de Portugal[1].

M. l'archevêque de Corfou[a].

M. l'évêque de Javarin[2].

Monseigneur Corsi, auditeur de chambre.

Monseigneur Negroni, trésorier.

Monseigneur Cavallieri, clerc de chambre.

Monseigneur Astalli, clerc de chambre.

Monseigneur Mathei, auditeur de rote et maggiordorme.

Monseigneur Denoff[3], commandeur du Saint-Esprit.

Le père Aguirre[4], bénédictin.

Monseigneur des Angelis, vice-gérant.

---

(1) C'étoit un parent du roi de Portugal.

(2) En Hongrie. Il s'appeloit, en son nom, Colonitz.

(3) C'étoit un Polonois qui avoit trouvé le moyen de gagner la bienveillance du pape, qui lui avoit donné la commanderie du Saint-Esprit, qui vaut trente mille livres de rente, et ensuite il le fit cardinal.

(4) C'étoit un moine espagnol.

(a) Barbarigo, Vénitien, qui avoit soutenu les droits de son église contre le généralissime Morosini. (*Adh. B.*)

Monseigneur Slus[1], secrétaire des brefs.

Le père Coloredo[2], prêtre de l'Oratoire.

D. Fortunato Carafa[3].

Le prince François-Marie de Toscane[4].

Le prince Regnault d'Est[5].

On fut extrêmement surpris en France de ce que le pape avoit fait M. de Grenoble cardinal[6]; et ce ne fut pas une médiocre mortification pour

(1) C'étoit un Liégeois qui avoit beaucoup de science et de mérite.

(2) C'étoit encore un Espagnol.

(3) C'étoit un Napolitain qui étoit frère d'un grand-maître de Malte.

(4) Frère du grand-duc.

(5) Frère de la reine d'Angleterre, et ayant la nomination de cette couronne.

(6) On croyoit que le roi n'en étoit pas trop content *a*.

(*a*) De Saint-Simon, dans les notes qu'on lui attribue sur Dangeau, dit en effet de l'évêque de Grenoble : « Tout en lui avoit plu à Innocent II, et surtout la singularité de sa vie. Il en reçut la pourpre pour récompense, et la prit sans se commettre à la permission du roi, qui ne lui pardonna jamais, et ne le laissa ni venir à la cour ni mettre le pied hors de son diocèse. » (*Adh. B.*)

M. l'évêque de Beauvais, qui avoit depuis si long-temps la nomination de Pologne, et qui se vit ainsi préférer des gens auxquels il ne s'attendoit pas.

Le quatorzième de septembre, le roi alla coucher à Maintenon.

Et le lendemain, il vit ses troupes qu'il trouva encore fort belles, quoiqu'elles fussent fort diminuées par les maladies.

Et le second jour, il alla visiter les travaux immenses qu'il faisoit faire, pour faire venir l'eau de la rivière d'Eure à Versailles, lesquels il trouva fort avancés, de manière néanmoins qu'il falloit encore travailler quatre ans pour que cette eau pût arriver à Versailles dans ses réservoirs.

Ce fut pendant ce séjour qu'il donna une gratification de douze mille livres à M. le marquis d'Huxelles, qui y commandoit ses troupes; et cette somme fut bien employée, car il y vivoit depuis long-temps avec une grande magnificence.

Ce fut là que l'on apprit que le roi de Danemarck, après avoir bloqué quelque temps Hambourg et l'avoir bombardé, avoit abandonné ses retranchements; que les assiégés les avoient rasés sur-le-champ, et que les choses en étoient venues à une négociation.

On disoit aussi que M. le comte de Roye vouloit

quitter le service de Danemarck[1], n'étant pas content de ce que le roi avoit donné le commandement de l'armée à un de ses parents[2], à son préjudice.

On sut alors que le roi augmentoit de dix hommes, chacune, les compagnies de quarante bataillons, qui n'étoient qu'à quarante hommes; et l'on ne doutoit pas que, quand cette levée de quatre mille hommes de pied seroit achevée, il n'augmentât aussi sa cavalerie et ses dragons.

Quelques jours après, on vit à la cour M. l'évêque de Beauvais[3], auquel le roi dit en public qu'il étoit aussi fâché que lui, de ce que le pape ne l'avoit pas fait cardinal; et ensuite il lui donna une audience particulière, dans laquelle sans doute il

---

(1) On sut qu'il l'avoit effectivement quitté, apparemment par des chagrins précédents; car tout le monde disoit qu'il avoit tort en cette occasion.

(2) C'étoit son frère naturel.

(3) Il s'appeloit de Forbin, et avoit eu la nomination de Pologne, y étant ambassadeur; mais on croyoit que le roi de Pologne l'avoit sacrifié au pape, qui ne voulut point le faire cardinal, étant persuadé qu'il avoit eu des intelligences avec Teckeli et avec les Turcs.

l'assura de toute sa protection, pour parvenir à ce qu'il souhaitoit.

Peu de temps auparavant, le roi avoit donne deux mille écus de pension au chevalier de Sourdis, qui en avoit grand besoin, depuis qu'il avoit quitté une bonne abbaye pour épouser une damoiselle de Poitou, qu'il aimoit depuis long-temps.

Les ministres de France paroissoient alors dans la plus belle union du monde. M. de Louvois avoit donné à dîner à M. de Seignelay, à Meudon, et M. de Seignelay lui en avoit donné à Sceaux; mais toutes ces belles apparences ne trompoient personne, et l'on savoit certainement qu'il régnoit toujours une inimitié cachée entre les Le Tellier et les Colbert; et que s'ils ne la témoignoient pas ouvertement, c'étoit par l'appréhension qu'ils avoient de déplaire au roi[1], et peut-être parce que madame de Maintenon, qui s'étoit raccommodée avec M. de Louvois et avec M. le contrôleur général, tenoit la balance égale entre eux, quoique dans le cœur elle penchât toujours pour les Colbert.

Ceux-ci même n'étoient pas amis entre eux, et M. de Croissy étoit dans le fond très mal avec son

---

(1) Il leur avoit commandé de vivre bien ensemble.

neveu, M. de Seignelay, quoique M. de Villacerf[1] les eût racommodés, depuis qu'ils s'étoient brouillés ensemble, à l'occasion de ce que je vais dire.

M. le cardinal d'Estrées ayant enfin obtenu du pape, qu'il voulût bien unir la mense de l'abbaye de Saint-Denis à la maison que le roi avoit depuis peu bâtie à Saint-Cyr, à la prière de madame de Maintenon, il dépêcha un courrier pour en porter la nouvelle au roi, et lui donna ordre d'en porter les paquets tout droit à M. de Croissy. Le courrier, qui étoit aussi chargé de quelques lettres pour M. de Seignelay, par lesquelles on lui mandoit la même nouvelle, passa[a] par Sceaux[2], où étoit M. de Sei-

(1) Il étoit cousin germain de feu M. Colbert, et neveu à la mode de Bretagne de feu M. le chancelier Le Tellier, chez lequel ayant été commis très long-temps, il y avoit fait sa fortune.

(2) Maison que M. Colbert avoit achetée de M. le duc de Gesvres, et où il avoit fait faire les plus beaux jardins du monde; elle étoit auprès de la plaine du Long-Boyeau. M. de Seignelay y faisoit encore tous les jours de nouveaux embellissements, surtout des cas-

(a) Le courrier arriva sans doute à Sceaux le dimanche 9 ou lundi 10 juin de cette même année 1686? (*Adh. B.*)

gnelay; et lui ayant donné ses lettres, M. de Seignelay, brûlant d'envie de faire sa cour au roi et à madame de Maintenon, retint le courrier, et s'en alla en diligence porter lui-même la première nouvelle au roi, de cette grâce que le pape lui avoit accordée.

Quelques moments après, M. de Croissy, qui avoit aussi reçu ses dépêches par le courrier, vint en diligence dire la chose au roi; mais il eut le chagrin de voir que Sa Majesté en étoit déjà informée: et comme elle ne devoit l'être naturellement que par son canal, il en eut un déplaisir mortel, qui l'obligea de s'informer avec soin qui pouvoit être celui qui avoit informé le roi avant lui de cette nouvelle. Il n'eut pas de peine à le savoir par le courrier; et comme M. de Pomponne avoit été perdu pour une semblable chose[1], il en fut outré

cades et une orangerie magnifique; mais il n'avoit encore rien fait à la maison.

(1) M. de Pomponne, auquel depuis long-temps M. de Louvois en vouloit, étant resté quelques heures à Paris, pendant qu'il avoit des paquets de conséquence à Saint-Germain; M. de Louvois, qui avoit eu d'ailleurs les mêmes nouvelles, les apporta au roi, et exagéra si fort la paresse de M. de Pomponne, auquel il avoit déjà rendu plusieurs mauvais offices, que le roi lui ôta sa

de dépit contre M. de Seignelay, lequel, dans le fond, auroit bien mieux fait de ne pas donner ce chagrin à son oncle; les personnes d'une même famille qui sont dans les grands postes, ne devant jamais, en bonne politique, se diviser entr'eux, principalement quand ils ont sur les bras de puissants ennemis.

M. de Seignelay avoit eu aussi, à peu près dans le même temps, un fort grand démêlé avec M. Le Grand, sur ce que M. de Seignelay vouloit se mêler du haras du roi, qui étoit à Saint-Léger, et qui de tout temps avoit été sous la direction des grands-écuyers de France. M. Le Grand poussa cette affaire auprès du roi avec toute la hauteur imaginable, et fit si bien qu'il l'emporta.

Vers le vingtième de septembre, on sut que le marquis du Bordage s'étoit enfin converti à Lille, où il étoit détenu prisonnier, et qu'on lui avoit accordé la liberté, à condition néanmoins qu'il ne verroit pas la marquise, sa femme, laquelle étoit demeurée dans une extrême opiniâtreté.

---

charge de secrétaire d'état. Mais M. de Louvois en fut puni sur-le-champ; car M. Colbert, l'ayant prévenu auprès du roi, fit donner cette charge à M. de Croissy, son frère.

En ce temps-là, moururent deux personnes bien différentes : mademoiselle de Pomponne, fille de M. de Pomponne, ci-devant secrétaire d'état, demoiselle âgée seulement de vingt ans, et d'un mérite singulier; et Berrier, qui avoit été l'instrument de feu M. Colbert, pour inventer et pour faire réussir tous les moyens par lesquels il tira de la France de si prodigieuses sommes d'argent, pendant la dernière guerre. Il y avoit déjà quelques années qu'il avoit, en quelque manière, perdu l'esprit; et comme il s'étoit attiré peu d'amis, il y eut aussi peu de gens qui le regrettèrent : il y avoit même quelque temps que l'on commençoit à parler de grosses taxes contre lui et contre Bechameil. Le roi lui avoit donné des commissaires; et l'on doutoit qu'ils pussent ni l'un ni l'autre se tirer de cette affaire, sans rendre beaucoup d'argent.

On disoit alors que M. le duc de Lorraine, après avoir mis quatre mille hommes dans Bude, avoit embarqué son infanterie sur le Drave, pour aller descendre au pont d'Essek, et qu'il avoit marché le long de cette rivière avec vingt-cinq mille chevaux, pour aller aussi attaquer cette place, ou bien couper le grand-visir, pendant que le comte de La Tour, avec un petit corps de troupes et tout l'ar-

rière-ban de la Croatie[1], marchoit de l'autre côté, pour essayer aussi de le couper.

Vers la fin du mois de septembre[a], le roi alla passer quatre jours à Marly, où il mena peu de monde, les bâtiments n'y étant pas assez considérables pour en loger davantage.

Ce fut dans le même temps que le comte de Locowits, envoyé extraordinaire de l'empereur auprès du roi, fit faire à Paris un feu d'artifice, pour la réjouissance de la prise de Bude; dans lequel il fut fort mal servi, s'il lui coûta beaucoup d'argent, car il ne fut ni agréable ni magnifique. Mais les étrangers sont souvent trompés à Paris, à moins que quelques François, bien fidèles et bien entendus, ne se mêlent de leurs affaires.

On sut alors que le pape avoit accordé à l'empereur tout l'argent qui devoit lui revenir de la vente des charges qui vaquoient, par la promotion qu'il avoit faite au cardinalat de plusieurs per-

---

(1) Cet arrière-ban de Croatie est très bien composé, et ne craint point du tout les Turcs, parce qu'il a souvent affaire à eux, et qu'il combat de la même manière.

(a) Le dimanche 22. Le roi partit ce jour-là pour Marly, et y resta jusqu'au jeudi 26. (*Adh. B.*)

sonnes qui en possédoient à sa cour, à condition que cette somme, qui étoit très considérable, seroit employée à réparer Bude, et que ce seroit son nonce auprès de l'empereur qui en feroit faire l'emploi.

Il couroit en ce temps-là une nouvelle si magnifique, touchant les Vénitiens, que personne ne vouloit la croire[1]. On disoit donc que les Turcs, ayant voulu secourir Napoli de Romanie, qui étoit assiégée par l'armée vénitienne, avoient été battus, et que cette place capituloit; que les galères de Venise, avec celles du pape, ayant rencontré les galères turques, en avoient pris cinq, coulé douze à fond, et mis le reste en fuite; que les vaisseaux de l'armée de Venise, ayant aussi trouvé l'armée du Grand-Seigneur dans un port de l'Archipel, les y avoient assiégés, et avoient envoyé quérir des mortiers et des galiotes pour les bombarder.

---

(1) On avoit raison de ne la vouloir pas croire, car elle ne se trouva pas véritable.

OCTOBRE.

La première nouvelle du mois d'octobre fut que mademoiselle de Blois, fille naturelle du roi, avoit la petite vérole[a] au château de Clagny[1], où madame de Montespan, sa mère, alla s'enfermer avec elle.

Le deuxième, les ambassadeurs de Siam, qui voyoient depuis quelques jours les beautés de Versailles, eurent une audience particulière[2] du roi dans son cabinet, laquelle fut fort longue et fort ennuyeuse pour Sa Majesté, car il n'est pas agréable de se parler d'affaires par truchement.

On sut, peu de jours après, que le grand-visir s'étoit retiré, après avoir jeté peu de troupes dans Albe-Royale, Canize, Sigeth et quelques autres

---

(1) Elle étoit dans la même maison, avec les ambassadeurs de Siam, sans qu'ils en sussent rien.

(2) Apparemment on leur avoit dit que les autres ambassadeurs demandoient des audiences particulières, car que pouvoient avoir à dire au roi en particulier des gens des antipodes?

(*a*) Elle tomba malade le dimanche 29 septembre. (*Adh. B.*)

places; et l'on disoit que les Impériaux avoient dessein d'en assiéger plusieurs petites, qui les incommodoient pour établir leurs quartiers d'hiver.

Le huitième d'octobre, le roi partit de Versailles pour venir à Fontainebleau tout en un jour, laissant à Versailles madame la Dauphine, parce que les six semaines d'après sa couche n'étoient pas encore achevées.

On apprit, peu de jours après, la mort de l'abbé de Quincey, qu'il avoit bien prévue, lorsqu'il remit au roi l'évêché de Poitiers, et qui affligea tous ceux qui connoissoient son mérite et sa vertu, particulièrement M. le duc de la Rochefoucault, qui le regretta comme si ç'avoit été son frère.

Dans le même temps, on vit arriver à la cour M. le comte de Marsan : et son retour fit croire à beaucoup de gens que ce qu'on avoit dit de son exil n'étoit pas véritable.

On eut, quelques jours après, la nouvelle de Napoli de Romanie[a], place importante de la Morée, dont les Vénitiens demeuroient presque entièrement les maîtres par cette prise, car il n'y restoit

---

(*a*) Il y a omission de deux mots dans le manuscrit. Lisez : *La nouvelle de la prise de Napoli de Romanie.* (*Adh. B.*)

plus aucune place forte que Lépante, sous la domination des Turcs.

Il courut aussi un bruit que le duc de Lorraine avoit attaqué le pont d'Essek; mais cette nouvelle se trouva sans fondement.

Le treizième d'octobre, madame la Dauphine arriva à Fontainebleau; et comme les plaisirs y étoient beaucoup plus fréquents qu'à Versailles, la cour y fut aussi bien plus grosse et bien plus nombreuse.

On sut alors que le jeune comte de Konisgmarck étoit mort à...[a] laissant un très beau régiment d'infanterie étrangère à la disposition du roi.

Ce fut aussi alors que le bruit commença à se répandre à la cour, que le roi avoit donné ordre au marquis de Berny, fils de feu M. de Lionne, de se défaire de sa charge de maître de la garde-robe. Et cela réveilla les esprits de ceux qui pouvoient prétendre à l'acheter; entre lesquels on disoit que le marquis d'Urfé en offroit trois cent cinquante mille livres, le marquis de Clerambault[1] cinq cent mille

---

(1) Gentilhomme de Poitou, qui avoit été premier

(a) Le nom de lieu a été laissé en blanc par l'auteur. (*Adh. B.*)

livres, et le marquis d'Alegre[1] cinquante mille louis d'or, qui valoient cinq cent soixante-quinze mille livres, depuis qu'on avoit rehaussé les louis d'or de dix francs.

Mais il y en avoit deux autres qui pouvoient y avoir encore plus de part, dont l'un étoit le comte de Mornay, fils aîné du marquis de Montchevreuil, et Niert, premier valet de chambre du roi, qui y prétendoit depuis long-temps, quoiqu'il semblât que ces charges ne dussent être remplies que par des gens de qualité. Il y avoit aussi des gens qui assuroient que tous ces prétendants seroient également trompés dans leurs espérances, et que cette charge seroit pour M. de Courtenvault[2], qui revenoit à la cour.

écuyer de Madame; il étoit homme d'esprit et grand ami du duc de la Feuillade.

(1) Gentilhomme d'Auvergne des plus riches du royaume, qui étoit colonel du régiment royal de dragons.

(2) Il y auroit eu quelque chose de ridicule à cela, car M. de Berny ayant la survivance de la charge de secrétaire d'état, l'avoit quittée pour prendre cette charge de maître de la garde-robe, et on l'auroit donnée à M. de Courtenvault, auquel on avoit aussi ôté la charge de

Vers le vingtième d'octobre, on apprit la mort de Bastiment[1], lieutenant des gardes-du-corps, dont le mérite, généralement reconnu, le fit regretter de tout le monde.

En ce temps-là, l'amitié particulière de monseigneur le Dauphin pour madame la princesse de Conty continuoit à éclater. On avoit cru jusque-là que quelques occasions de galanterie qu'il trouvoit chez elle, l'y avoient attiré; mais comme on les voyoit entièrement cessées, on connoissoit bien que c'étoit un pur effet de l'inclination de ce prince pour la princesse, sa sœur, qui étoit la seule des enfants naturels du roi, pour laquelle il eût de l'amitié.

Cependant les courtisans les plus éclairés s'imaginoient que cette grande liaison n'étoit pas trop agréable au roi, qu'on disoit n'être pas content de madame la princesse de Conty. D'autre côté, madame la Dauphine, qui avoit appris plusieurs ga-

secrétaire d'état, de sorte que cette charge auroit été l'asile de tous ceux qu'on auroit chassés des charges de secrétaires d'état.

(1) Gentilhomme du Limousin, lequel avoit commencé par être cadet dans les gardes-du-corps, et ensuite étoit monté par les degrés.

lanteries de Monseigneur, qui auroient dû lui faire de la peine, prit son parti en princesse de bon esprit[1], et au lieu de s'amuser à faire la grondeuse, dit franchement à Monseigneur qu'elle étoit avertie de tout ce qui se passoit, et que, pourvu qu'il lui conservât son cœur, il lui feroit plaisir de ne pas se contraindre et de se divertir, comme il le jugeroit à propos; ce qui ayant été extrêmement agréable à Monseigneur, lia entre lui et madame la Dauphine une plus étroite amitié que jamais.

Quelque temps auparavant, le roi avoit donné au chevalier de Montmorency[2], qui servoit alors dans ses mousquetaires, après avoir été page de sa chambre, la lieutenance de roi du pays Char-

(1) On disoit que c'étoit par le conseil du roi, lequel, d'ailleurs, avoit fait une forte réprimande à Monseigneur sur ses galanteries.

(2) A la réserve d'un frère aîné qu'il avoit, il se trouvoit alors l'aîné de toutes les branches de la maison de Montmorency, qui étoient alors en France, mais il n'en étoit pas plus riche pour cela; et son père, qui s'étoit long-temps appelé M. le comte de Fauccusi, l'avoit laissé en mourant dans une si extrême pauvreté, qu'il étoit réduit à vivre d'une pension de sept cents livres, que le roi lui donnoit, et de sa paye de mousquetaire.

train, laquelle étoit vacante par la mort de son cousin germain, le chevalier d'Orval[1], fils de défunt M. le duc d'Orval, chevalier des ordres du roi, et premier écuyer de la reine-mère.

Vers le vingt-cinquième d'octobre, on disoit que les Impériaux étoient en présence de l'armée des Turcs, mais que le terrain étoit disposé de manière qu'il étoit presqu'impossible qu'il se donnât aucun combat, outre qu'il y avoit une rivière entre les deux armées.

On assuroit aussi que l'empereur avoit envoyé un ordre exprès au duc de Lorraine d'assiéger

(1) C'étoit un honnête gentilhomme, mais qui étant fort pauvre, s'étoit mis dans la marine, et il mourut de maladie à Marseille. Son père, qui n'étoit duc qu'à brevet, étoit fils de M. de Sully, surintendant des finances et grand-maître de l'artillerie sous Henri IV, et comme il étoit huguenot, il défendit, à l'âge de dix-sept ans, la ville de Montauban contre le roi Louis XIII, qui fut obligé de lever le siége. Dans la suite du temps il se convertit, et on lui donna la charge de premier écuyer de la reine-mère. Quoiqu'il eût plusieurs enfants d'un premier lit, qui étoient déjà fort âgés, il se remaria en secondes noces à mademoiselle de Paloiseau, sœur de madame de Montmorency-Fauccusi, de laquelle il eut l'abbé d'Orval et le chevalier d'Orval dont nous parlons ici.

Essek, quoique son armée fût extrêmement diminuée[1].

Ce n'étoit pas sans raison que la réputation de ce prince s'étoit établie dans toute l'Europe, car tous ceux qui avoient servi avec lui, assuroient que personne n'avoit une plus véritable et une plus fine valeur que la sienne; qu'il étoit affable, doux et généreux; qu'il étoit vigilant dans les moindres occasions; qu'il savoit se faire obéir avec douceur et majesté; qu'il étoit sans vanité et sans affectation, et qu'il soutenoit tant de bonnes qualités par une très solide et très sincère piété.

On avoit beaucoup parlé de lui restituer la Lorraine, et l'on étoit même persuadé que le roi avoit cherché tous les expédients pour lui pouvoir rendre cette justice; mais la chose n'avoit pu encore réussir, peut-être parce que les intérêts étoient trop difficiles à concilier[2].

---

(1) M. de Lorraine avoit représenté plusieurs fois que son armée n'étoit pas en état de rien entreprendre; mais le conseil de l'empereur, peut-être pour perdre M. de Lorraine, résolut qu'il falloit faire encore le siége d'Essek, et lui en fit envoyer un ordre exprès par l'empereur.

(2) Le roi vouloit rendre, à la vérité, la Lorraine, mais

Ce fut en ce temps-là que le roi donna le régiment d'infanterie de Konigsmarck à Sorbeck, l'un des deux majors de son régiment des gardes, Suisse, homme bien fait et qui ne manquoit ni d'esprit ni de mérite. Il est vrai que M. de Louvois lui apprit cette nouvelle d'une manière qui, pendant quelques moments, le mit cruellement en peine; car l'ayant appelé, en présence d'un grand nombre d'officiers, il lui dit: « Monsieur, le roi est si mécontent de vos services, qu'il vous ôte la majorité de son régiment des gardes. » Et ensuite, après l'avoir laissé un moment en suspens, il lui dit en riant: « Mais il vous donne le régiment de Konismarck pour vous en récompenser. »

Peu de jours après[a], M. le comte de Beuvron, ci-devant capitaine des gardes de Monsieur, déclara son mariage avec mademoiselle de Theobon[1],

---

avec toutes les places démantelées, et se réservant deux ou trois chemins d'une largeur exorbitante, pour pouvoir passer à Metz et en Alsace; et à ces conditions il n'y avoit pas d'apparence que M. de Lorraine voulût la reprendre, sans les autres difficultés que son alliance avec l'empereur pouvoit faire naître.

(1) Elle étoit originairement huguenote, mais s'étant

(a) Le dimanche 27. (*Adh. B.*)

ci-devant fille d'honneur de Madame, laquelle il avoit épousée cinq ans auparavant. Mais des raisons de famille l'avoient obligé de tenir son mariage secret, de sorte qu'il n'y avoit que le roi, Monsieur, Madame et M. l'archevêque de Paris qui le sussent de science certaine, quoique tout le monde s'en doutât. Le roi leur donna alors une augmentation de quatre mille livres de pension, de sorte qu'ils tiroient du roi vingt mille livres tous les ans.

NOVEMBRE.

Le jour de la Toussaint[a], le roi fit ses dévotions avec une piété exemplaire, ensuite de quoi il toucha les malades des écrouelles dans l'allée Royale[1].

---

convertie, on lui donna une place de fille d'honneur chez la reine; et quand on rompit la chambre des filles de la reine, Monsieur la mit auprès de Madame, sans néanmoins qu'elle fût du nombre de ses filles d'honneur, quoiqu'elle en eût tous les avantages.

(1) C'est une allée très ancienne auprès de la Cour des Fontaines, entre l'étang et les jardins de la Fontaine-belle-Eau.

(a) Le vendredi 1er. (*Adh. B.*)

Et l'après-dînée, après avoir entendu un excellent sermon du père Bourdaloue[1], jésuite, et ensuite les vêpres chantées par sa musique, il distribua les bénéfices qui étoient vacants, donnant une abbaye à M. l'abbé de Brisé[2], qui étoit grand-vicaire de M. l'évêque de Chartres, qui avoit bien servi dans les affaires des huguenots; une autre à l'abbé Gineste[3], frère ou cousin d'un commis de M. de Chasteauneuf, qui portoit le même nom; et celle de Saint-Jagu, située en Bretagne, à l'abbé Foucquet du Breüil[4], l'un de ses aumôniers, qui lui en ayant

(1) Le plus célèbre et le plus grand prédicateur de son temps, et d'ailleurs un très homme de bien; il étoit natif de Bourges.

(2) C'étoit un gentilhomme de Beauce.

(3) Homme de très médiocre naissance de Languedoc, qui avoit peut-être servi dans les affaires des huguenots.

(4) Proche parent de M. Fouquet, surintendant des finances, à cause duquel il avoit été disgracié très longtemps; mais ensuite il étoit revenu à la cour, et le roi lui avoit fait du bien peu à peu. On disoit que dans les papiers de M. Fouquet on avoit trouvé une déclaration comme il avoit fourni les deniers à l'abbé du Breüil,

rendu une autre de très petit revenu, il la donna à un chanoine d'une église collégiale de Bretagne, dont le roi avoit annexé les revenus à la maison de jésuites qu'il avoit depuis peu fondée à Brest, ce qui l'obligea de donner quelque petit bénéfice à tous les chanoines de ce chapitre.

Peu de jours après[a], on apprit que le général Mercy[1] étant mort de ses blessures, l'empereur avoit donné à M. le prince de Commercy sa charge de général-major et son régiment, de manière que ce prince, qui jusqu'alors n'avoit pas voulu prendre d'emploi dans les troupes de l'empereur, étoit enfin entièrement engagé à son service, quoique sa fa-

---

pour acheter sa charge d'aumônier, et même que le roi s'étoit fait adjuger ce fonds-là par la chambre de justice, mais qu'il en laissoit jouir l'abbé du Breüil sa vie durant.

(1) Il étoit fils de ce brave Mercy, l'un des plus grands hommes de guerre de son temps, lequel fut tué à la bataille de Nordlingen, que M. le prince n'auroit pas gagnée s'il n'avoit pas été tué. Son fils avoit hérité de ses vertus, et avoit toutes les qualités nécessaires pour faire un grand homme de guerre.

(a) Le samedi 2. (*Adh. B.*)

mille soutînt qu'il n'avoit pas accepté l'emploi qu'on lui avoit offert.

Il couroit alors un grand bruit de mariage de mademoiselle de Jarnac, fille d'honneur de madame la Dauphine, avec le chevalier de Soyecourt, guidon des gendarmes du roi; mais ce mariage paroissoit si peu avantageux pour les deux parties, par le peu de bien qu'elles avoient l'une et l'autre, que tout le monde avoit de la peine à se persuader qu'il pût réussir.

Celui de mademoiselle de Biron, aussi fille d'honneur de madame la Dauphine, avec le marquis d'Estin[1], sous-lieutenant des gendarmes de la reine, auroit eu plus d'apparence, et se traitoit effectivement depuis long-temps. Les conditions étoient que le marquis de Nonan, premier sous-lieutenant des gendarmes du roi, donneroit la démission de sa charge au marquis d'Estin, moyennant quoi le roi lui donneroit le gouvernement des îles de l'Amérique, qui valoit douze mille livres de rente,

(1) Très honnête gentilhomme d'Auvergne et de très grande maison, dans laquelle ils ont le privilége de porter les livrées et les armes du roi, à cause d'un service signalé qu'un de leurs ancêtres rendit à la couronne.

sans être obligé à résidence, et outre cela six mille livres de pension.

Mais ceux qui raisonnoient sur cette affaire, y trouvoient deux grandes difficultés. La première étoit qu'il falloit que le roi voulût donner ces deux choses à M. de Nonan, et celle-là ne paroissoit pas insurmontable, parce que le roi donnoit volontiers pour l'établissement des filles de madame la Dauphine. La seconde étoit d'obliger M. de Nonan à consentir de donner sa charge à ces conditions, et celle-là paroissoit bien difficile à surmonter; car M. de Nonan, qui avoit fort incommodé ses affaires par l'achat de sa charge et par les dépenses qui sont attachées au service[1], se voyant dans un emploi honorable, n'en vouloit sortir qu'en faisant un marché avantageux; et celui qu'on lui proposoit ne l'étoit aucunement, car on lui donnoit pour un emploi certain un emploi chimérique, et une pension fort mal assurée[2], sans lui donner

(1) Dans tous les pays du monde les emplois de guerre donnent le moyen de subsister; en France on se bat à qui les aura, pour se ruiner.

(2) A la première guerre qui seroit venue, on auroit rayé les appointements de gouverneur des îles et la pension.

aucun argent pour payer ses dettes, ce qui ne l'accommodoit pas. Il y auroit eu un remède à cela, qui auroit été de lui donner encore cent mille livres d'argent comptant; mais le roi, qui seul auroit pu lui donner cette somme, n'auroit peut-être pas été d'humeur à le faire.

Lorsque le roi eut appris la ligue que l'empereur avoit faite contre lui avec la Suède et les princes d'Allemagne, après en avoir fait faire ses plaintes par ses ministres dans toutes les cours de l'Europe, il en fit dire un mot par M. de Louvois à M. le comte de Locowits, envoyé extraordinaire de l'empereur auprès de Sa Majesté. Mais cet Allemand lui répondit avec un grand flegme, que l'empereur étoit le maître et qu'il faisoit ce qu'il lui plaisoit.

Peu de temps après, le roi acheta d'un gentilhomme allemand une petite terre qui étoit au-delà du Rhin, vis-à-vis d'Huningue, et il y fit travailler avec une si prodigieuse diligence, qu'en très peu de jours on y vit un fort tout achevé et tout en défense, avec du canon sur tous les remparts. M. de Locowits vint à son tour trouver M. de Louvois à Fontainebleau; et lui ayant fait connoître que l'empereur avoit sujet de se plaindre de ce que le roi, contre la disposition des traités, avoit fortifié une place au-delà du Rhin, M. de Louvois lui ré-

pondit froidement que le roi étoit le maître et qu'il faisoit ce qu'il lui plaisoit[1].

On disoit en ce temps-là que le roi de Pologne avoit battu une grande armée de Tartares; mais cette nouvelle paroissoit bien problématique, et même il y avoit des gens qui assuroient avoir nouvelle que les Tartares, ayant poursuivi le roi de Pologne qui se retiroit en son pays, l'avoient environné de tous côtés, dans un endroit où il n'avoit point de vivres, et qu'il étoit dans un extrême danger avec toute son armée.

Le....[a] de novembre, au matin, le roi donna au fils de M. de Saint-Herent la survivance de la capitainerie de Fontainebleau, ou pour mieux dire, il consentit qu'il la fît passer de son fils aîné, qui l'avoit, et qui étoit fort infirme, à son second fils, qui étoit plus propre pour le monde.

---

(1) Ce nouveau fort donnoit encore bien de la jalousie aux Suisses; car encore qu'il ne fût pas plus près de Bâle qu'en étoit Huningue, néanmoins il faisoit que les François étoient maîtres des deux bords du Rhin, et cela incommodoit encore davantage cette ville, qui est une de leurs plus considérables.

(*a*) La date du jour est restée en blanc dans le manuscrit. Mettez *le mercredi* 6. (*Adh. B.*)

Le même jour, le roi donna à M. Ranucci, nonce du pape auprès de Sa Majesté, le bonnet de cardinal, en cérémonie; ce qui se fit de cette manière.

Le roi ayant entendu la messe à son ordinaire dans sa grande chapelle, qu'on nomme la chapelle de Freminet, du nom du peintre qui l'a peinte tout entière, M. le nonce vint, après le *Domine, salvum fac regem*, en habit violet, en rochet, camail et surplis, ayant seulement la calotte rouge, et, s'étant approché du roi, lui fit un petit compliment, auquel le roi répondit avec son honnêteté ordinaire. Ensuite l'abbé Servien[1], camérier du pape, qui avoit apporté le bonnet, parut avec son habit de cérémonie, qui étoit d'écarlate, tout fourré comme celui du chancelier de l'université de Paris, et remit le bonnet entre les mains du roi, lequel le donna sur-le-champ à M. le nonce, en lui faisant un petit compliment. M. le nonce le reçut avec beaucoup de respect, et fit au roi un assez long remercîment. Après cela, il s'en alla à la sacristie, pour y changer ses habits violets en des habits de

(1) Il étoit proche parent de feu M. Servien, surintendant des finances; mais il s'étoit toujours attaché à la cour de Rome.

couleur de feu, c'est-à-dire aussi en rochet, camail et surplis.

Cependant le roi, qui devoit ce jour-là donner à dîner à M. le cardinal, nonce[1], s'achemina d'un pas grave vers la salle du festin, qui étoit l'antichambre du grand appartement de la reine-mère, et compassa si bien sa marche que M. le nonce eut le temps de s'habiller et de le rejoindre comme il alloit entrer dans le lieu où il devoit dîner. La table étoit une table fort longue, sur laquelle il n'y avoit que deux couverts fort éloignés l'un de l'autre, et tous deux du même côté, l'un pour le roi, et l'autre pour M. le nonce; car la famille royale ne mangeoit pas ce jour-là avec le roi.

Sa Majesté fut servie magnifiquement, et le dîner s'étant passé avec beaucoup d'honnêtetés de la

(1) Le roi ne donnoit pas à dîner, à sa table, aux cardinaux qui étoient nés sous son obéissance, quoiqu'il leur donnât le bonnet de sa main; mais il donnoit à dîner, à sa table, aux nonces et autres cardinaux étrangers, le jour qu'il leur donnoit le bonnet; et comme il y avoit plus de quatre-vingts ans que cette occasion ne s'étoit rencontrée, il y eut une foule extraordinaire pour voir cette cérémonie, qui d'elle-même ne méritoit pas tant d'empressement.

part du roi, et de respect de la part du cardinal, nonce, il reconduisit Sa Majesté à son appartement, et puis il alla rendre ses respects à madame la Dauphine, à Monsieur et à Madame; car monseigneur le Dauphin n'y étoit pas, étant allé depuis deux jours se divertir à Valery[1], où M. le duc, qui en étoit seigneur, l'avoit régalé de son mieux.

Le lendemain[a], le roi donna une pension de mille écus à M. de la Chesnaye, grand-tranchant de France, cornette blanche et gentilhomme de monseigneur le Dauphin; ce qui lui fut d'autant plus agréable que ce présent venoit du pur mouvement du roi[2].

Ce fut alors[b] que Sa Majesté résolut, pour don-

---

(1) Il y eut plusieurs personnages qui y trouvèrent à redire, parce qu'on auroit pu facilement avancer ou reculer la partie de Valery.

(2) La Chesnaye étoit fils d'un gentilhomme ordinaire du roi, dont la mère avoit été sa sous-gouvernante, et ensuite de monseigneur le dauphin, dont il avoit été ensuite gentilhomme de la Manche. Le fils avoit été premier page de la chambre de Monseigneur,

(a) Le jeudi 7. (*Adh. B.*)

(b) Le dimanche 10. (*Idem.*)

ner quelqu'amusement à sa cour, de faire recommencer les appartements, aussitôt qu'elle seroit de retour à Versailles, et même d'y jouer elle-même un très gros jeu au reversi, pour lequel chaque joueur feroit un fonds de cinq mille pistoles.

Les joueurs devoient être le roi, Monseigneur, Monsieur, le marquis de Dangeau et Langlée[1],

---

auprès duquel le roi le laissa, au sortir de page, avec mille écus de pension. Ensuite il lui donna ces charges de grand-tranchant et de cornette blanche, en donnant quelque récompense à ceux qui les possédoient ou à leurs héritiers; et son père étant venu à mourir, comme il fit demander au roi, par Monseigneur, une partie de ses pensions, il ne répondit rien d'abord de positif, mais neuf mois après il lui donna une pension de trois mille livres. Il étoit garçon de mérite et de piété.

(1) Son père étoit d'une très-médiocre naissance, du pays du Maine; mais ayant beaucoup de bonnes qualités, il fit sa fortune et devint maréchal-des-logis des camps et armées du roi. Il eut trois enfants, dont l'aîné, qui est celui dont on parle ici, ayant eu la survivance de la charge de son père, se fourra avec toute la plus illustre jeunesse de la cour, avec laquelle il se trouva en même académie, et acquit avec elle beaucoup de familiarité. Ensuite sa mère, qui étoit veuve, trouva le

maréchal-des-logis des camps et armées du roi. Mais comme les avances étoient considérables, les joueurs s'associèrent avec plusieurs personnes de la cour; et le roi même eut la bonté d'en mettre quelques-uns de part avec lui, entr'autres M. le comte d'Auvergne[1], M. le marquis de Beringhen, son premier écuyer, et le maître des requêtes Chamillard[2], lesquels devoient tenir le jeu de Sa

---

moyen de lui donner la protection de M. de Louvois; et le grand jeu qu'il joua, et où il gagna des sommes considérables, acheva de l'établir dans le monde. De ses deux frères, l'aîné se mit dans l'église; le cadet, qui s'appeloit Magny, fut colonel d'infanterie. Et la sœur épousa le comte de Guiscard, colonel du régiment de Normandie, fils de M. de la Bourrelice, ci-devant sous-gouverneur du roi, et alors gouverneur de Sedan.

(1) Frère de M. le duc de Bouillon, colonel général de la cavalerie françoise, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Limousin. Il avoit épousé mademoiselle de Berg-op-Zoom, grande héritière du pays de Brabant, et dame d'une grande vertu, de laquelle il avoit plusieurs enfants.

(2) Cela lui fut bien avantageux, car le roi lui-même le sollicita d'en être avec lui. Aussi méritoit-il bien quelque distinction par la conduite honnête et sage

Majesté, quand elle donneroit son temps à de meilleures occupations.

Le retour du roi pour Versailles ayant été arrêté pour le douzième de novembre, madame la duchesse de Bourbon tomba malade le dixième, et donna de grandes inquiétudes à toute la cour.

Le onzième au soir, on connut qu'elle avoit la petite vérole.

Et le lendemain, madame la Dauphine partit de bonne heure, pour aller coucher en un jour à Versailles.

Monseigneur, ayant couru un cerf avec le roi, le matin, alla la rejoindre en chemin; et le roi, étant demeuré à Fontainebleau, alla voir la princesse dans son lit.

Le même jour, M. le prince[1] arriva de Chantilly;

---

qu'il avoit gardée, depuis qu'il avoit eu l'honneur de jouer au billard avec le roi, conservant toujours des manières honnêtes et ne s'élevant pas au-dessus de son état.

(1) Il avoit toutes les peines du monde à se remuer; mais aussitôt qu'il apprit la maladie de madame de Bourbon, il oublia tous ses maux et vint nuit et jour à Fontainebleau.

et l'on envoya M. et mademoiselle de Bourbon à Paris.

La nuit du douzième au treizième, la princesse fut si mal qu'on lui apporta le viatique, et que madame de Montespan partit avec précipitation pour ne la pas voir expirer.

On l'avoit déjà saignée trois fois, et on la saigna pour la quatrième, parce qu'elle avoit eu un grand vomissement de sang[1].

Le roi, sur cette nouvelle, s'étant levé une heure plus tôt qu'à son ordinaire, monta à l'appartement de la princesse et voulut entrer dans sa chambre. Mais M. le prince, qui étoit dans l'antichambre, oubliant la foiblesse de ses jambes[2], se leva brus-

(1) On connut ensuite que c'étoit une ignorance des médecins, et que dans la vérité ce n'avoit pas été un vomissement de sang; mais que saignant fort souvent du nez, ce qui étoit un effet du pourpre, mêlé avec la petite vérole, et s'étant endormie, le sang lui avoit coulé dans l'estomac; et il avoit fallu, par nécessité, qu'elle le rejetât en se réveillant.

(2) Ordinairement il ne pouvoit faire un pas sans être appuyé sur les bras de deux hommes; et cette fois-là il courut pour traverser la chambre, sans que personne lui donnât la main.

quement, et, s'étant mis dans la porte, protesta au roi qu'il ne souffriroit pas qu'il y entrât, lui disant qu'il n'avoit pas la force de l'en empêcher, mais que, s'il y vouloit entrer, il faudroit au moins qu'il lui passât sur le ventre auparavant[1].

Le roi se rendit à ses remontrances et descendit chez madame de Maintenon, où ayant des nouvelles de moment en moment, on lui apprit enfin que la petite vérole sortoit avec abondance, ce qui obligea le roi de s'en aller à la chasse; et la princesse se portant de mieux en mieux, il partit, le quinzième, de Fontainebleau et vint coucher à Versailles.

On sut alors que Sa Majesté avoit eu dessein de faire le mariage de mademoiselle de Lillebonne avec M. le duc de Modène; mais qu'ayant appris que M. le prince de Commercy avoit pris emploi dans les troupes de l'empereur, il avoit dit qu'il ne se mêloit point des affaires d'une famille qui s'engageoit dans des intérêts contraires aux siens.

Le dix-huitième au matin, les courtisans apprirent avec une extrême surprise que le roi, le même

(1) Tout le monde sut très bon gré à M. le prince d'en avoir usé de cette manière, car il n'y avoit point d'homme à qui la santé du roi ne fût très précieuse.

jour, s'étoit fait faire la grande opération; ce qui arriva de cette manière.

Le roi, qui se sentoit de plus en plus incommodé de la fistule qu'il avoit au derrière, avoit résolu depuis deux mois de se faire faire la grande opération; mais il n'avoit confié ce secret qu'à Monseigneur, à madame de Maintenon, à M. de Louvois[1], au premier médecin, à Félix, premier chirurgien, et au père de La Chaise, son confesseur : encore Monseigneur n'en savoit pas le jour, que le roi avoit fixé au dix-neuvième de novembre.

Le dix-septième, il se promena en plusieurs endroits de Versailles; et s'étant trouvé fort incommodé, quoiqu'il n'en fît rien paroître, il résolut de se faire faire l'opération dès le lendemain. Pour cet effet, il donna ses ordres à Félix et au premier médecin, et en avertit madame de Maintenon et M. de Louvois, afin qu'ils se trouvassent le lendemain à huit heures, dans sa chambre; car pour le père de La Chaise, il étoit à Paris, croyant que ce ne seroit que pour le dix-neuvième.

---

(1) C'étoit lui qui pressoit le roi de se faire faire l'opération, comme ç'avoit été lui qui l'avoit pressé de prendre du quinquina, quand il avoit eu la fièvre quarte.

Le dix-huitième étant venu, et huit heures étant sonnées, on entra dans la chambre du roi, et on trouva qu'il dormoit profondément, grande marque de la tranquillité de son âme, dans une occasion où d'autres auroient eu tant d'inquiétude! Quand on l'eut éveillé, il demanda si tout étoit prêt, et si M. de Louvois étoit dans son antichambre; et comme on lui eut répondu que M. de Louvois y étoit, et que toutes choses étoient prêtes, il se jeta à bas de son lit et se mit à prier Dieu.

Ensuite de quoi, s'étant levé, il dit tout haut[1]: « Mon Dieu, je me remets entre vos mains. »

Et se remettant sur son lit, il ordonna à Félix de commencer l'opération; ce qu'il fit en même temps, en présence de Bessiere, le plus habile chirurgien de Paris, et de M. de Louvois, qui tint toujours la main du roi pendant l'opération[2]; car

---

(1) Admirable exemple de piété et de confiance en Dieu dans un si grand prince!

(2) Grand témoignage d'amitié et de confiance du roi à M. de Louvois, qui donna une cruelle jalousie à M. de Seignelay, son émule! car enfin il paroissoit clairement qu'outre les officiers purement nécessaires, le roi n'avoit voulu avoir auprès de lui, en cette occa-

madame de Maintenon se tenoit auprès de la cheminée.

Le roi ne cria point, et dit seulement une fois: « Mon Dieu! » quand on lui fit la première incision. Comme l'opération étoit presque faite, il dit à Félix de ne le point épargner, et qu'il le traitât comme le moindre particulier de son royaume; ce qui obligea Félix de lui donner encore deux coups de ciseau: ensuite de quoi, lui ayant mis le premier appareil, il le saigna du bras, et ne fut pas si heureux que dans l'opération, car il l'avoit parfaitement bien faite, et il piqua un muscle du roi, ce qui lui causa d'assez grandes douleurs.

Le premier gentilhomme de la chambre[1] et tous les autres grands officiers, qui n'avoient rien su de tout cela, étant venus à neuf heures à l'ordinaire, pour être au lever du roi, on leur dit qu'il étoit un peu incommodé, et ils crurent qu'il avoit quelqu'attaque de goutte.

---

sion, que ses deux amis, qui étaient madame de Maintenon et M. de Louvois.

(1) C'étoit M. le duc d'Aumont qui étoit en année, et qui dut avoir un cruel chagrin de ce que le roi ne lui avoit pas fait l'honneur de l'avertir pour se trouver en cette occasion, quoique cela fût du droit de sa charge.

Sur les dix heures, on les fit entrer, et le roi déclara à ceux qui s'approchèrent de son lit, qu'il venoit de se faire faire la grande opération, et leur en conta toutes les circonstances; récit qui leur causa autant de surprise et d'émotion, qu'il leur donna d'admiration pour la fermeté du roi, et pour la prudence avec laquelle il avoit conservé ce secret jusqu'après l'exécution[1]!

Ensuite Sa Majesté dépêcha quelques-uns de ses gentilshommes ordinaires à Monseigneur, qui étoit à la chasse du loup, et à Monsieur, qui étoit à Paris, pour leur apprendre ce qui venoit de lui arriver : et il avoit l'esprit tellement libre, qu'il fit compliment à M. le duc de Gesvres de ce qu'il avoit pardonné au marquis de Gesvres[2], son

---

(1) Il est vrai que ce fut un effet d'une singulière politique, que le roi se fût fait faire l'opération avant que personne sût qu'il voulût se la faire faire; car il épargna par ce moyen bien des inquiétudes à sa famille, à sa cour, à tout son royaume et à ses alliés, et il trompa les huguenots, mal convertis, de son Etat, et les princes voisins, malintentionnés, qui apprirent aussitôt sa convalescence que l'opération, et qui auroient pu prendre des mesures fâcheuses, s'il eût déclaré sa résolution quelque temps avant que de l'exécuter.

(2) Il étoit brouillé avec le duc, son père, depuis plu-

fils aîné, l'assurant qu'à l'avenir il garderoit une conduite dont il auroit tout sujet d'être content.

Il voulut aussi que tout le monde entrât dans sa chambre pour le voir, et tint conseil dès l'après-dînée[1].

Les jours suivants, il eut aussi la bonté de permettre qu'on le vît trois ou quatre fois par jour; satisfaction indicible pour ses serviteurs qui voyoient que son mal alloit de mieux en mieux, et qu'il avoit un très bon visage, mais laquelle pouvoit attirer de fâcheuses suites[2]!

Peu de jours après, on sut que les troupes de l'empereur avoient pris Sigetin et quelques autres petites places dans la Hongrie[3].

---

sieurs années, et ce démêlé avoit été fomenté par mille discours tenus avec trop de chaleur de part et d'autre, et rapportés fort imprudemment par des personnes indiscrètes.

(1) Il y avoit bien de la grandeur à cela, mais c'étoit outrer un peu les choses, car cela pouvoit intéresser sa santé.

(2) Le bruit que l'on faisoit, et l'action de parler à plusieurs personnes pouvoit lui donner la fièvre.

(3) Cela servoit toujours à resserrer Albe-Royale, qu'on avoit dessein d'assiéger l'année suivante, et à élargir les quartiers des Impériaux dans la Hongrie.

Et[a] l'on vit revenir à la cour M. le prince de Conty, par permission du roi; mais il eut le chagrin de s'en retourner à Chantilly, n'ayant séjourné que vingt et quatre heures à Versailles[1].

Le vingt-quatrième de novembre, le roi eut quelque ressentiment de goutte, dont on ne fut point fâché, parce que cela pouvoit détourner les humeurs de sa plaie; mais cela ne dura pas plus d'un jour.

Le vingt-neuvième de novembre, mourut à Paris le commandeur de Grémonville[2], ci-devant ambassadeur pour le roi auprès de l'empereur. Il laissoit à la nomination du roi l'abbaye de Lire en Normandie, qui valoit plus de vingt mille livres de rentes, et à la nomination du grand-maître de Malte, une commanderie de quatorze mille livres

---

(1) Il demanda à venir voir le roi, parce qu'il ne se pouvoit pas dispenser honnêtement de le demander; mais dans le fond il semble qu'il lui auroit été plus avantageux de ne pas venir, que de venir et de s'en retourner si vite.

(2) Gentilhomme de Normandie qui avoit long-temps servi avec réputation contre les Turcs, et à Malte et à Venise, où il avoit même eu un coup de flèche au travers

(a) Le vendredi 22. (*Adh. B.)*

de rente, auprès de Bruxelles, laquelle il avoit promise de grâce[1] au baillif[2] Colbert, frère de M. de Seignelay, lorsqu'il eut été général des galères de Malte pendant deux ans.

Monseigneur conservoit depuis long-temps les plus beaux cheveux du monde, qui étoient l'admiration des François et des étrangers; mais soit qu'ils l'incommodassent à la chasse, ou par quelqu'autre raison qui ne fût pas connue, il se les fit

---

de la gorge, qui lui causoit une grande difficulté de parler. Il avoit assez bien servi le roi dans son ambassade de Vienne; mais comme en France il ne faut manquer qu'une fois pour se perdre, il fut discrédité pour avoir une fois donné un mauvais avis dans des temps très difficiles.

(1) Il y a de certains mois qu'on appelle des mois de donaison, dans lesquels les commanderies venant à vaquer, le grand-maître de Malte peut les donner à qui il lui plaît; mais dans les autres mois, elles vont à ceux qui ont plus d'ancienneté, et, heureusement pour le baillif Colbert, celle-ci vaqua dans le mois de novembre, qui étoit un de ces mois de donaison.

(2) Baillif est une dignité parmi les chevaliers de l'ordre de Malte, qu'on appelle autrement grand'croix, parce qu'elle leur donne la faculté de porter sur leurs habits noirs de grandes croix de satin blanc.

couper alors et prit une perruque, malgré les remontrances de tout le monde[1].

Dans le même temps, l'abbé de Coligny remit au roi deux abbayes qu'il lui avoit données, et quitta la soutane pour prendre l'épée, quoiqu'il fût tout prêt de se faire passer bachelier.

Il étoit fils du défunt comte de Coligny, un des plus braves officiers de son temps, mais qui étant engagé dans les intérêts de M. le prince, avoit[a] eu le malheur de servir avec lui contre le roi pendant plusieurs années. Le roi l'avoit néanmoins choisi préférablement[2] à tant de braves capitaines qui lui avoient toujours été fidèles, pour lui donner le commandement des troupes, qu'il envoya, en l'année 1664, au secours de la Hongrie, lesquelles eurent le bonheur d'y battre toutes seules une armée considérable de Turcs. Mais M. le maréchal duc de la Feuillade, qui y servoit sous lui de maréchal-de-

---

(1) Tout le monde fut au désespoir de ce qu'il se fit couper les cheveux, et parce qu'il n'y en avoit pas au monde de plus beaux, et parce que la perruque qu'il prit, ne lui séoit pas la moitié si bien.

(2) Le roi avoit donné la préférence à tous les officiers qui avoient servi contre lui avec M. le prince. Il fit M. de Duras, M. de Luxembourg, M. de Rochefort,

(a) Le manuscrit porte *avec*. C'est une faute. (*Adh. B.*)

camp, s'étant brouillé avec lui, lui rendit beaucoup de mauvais offices; ce qui lui fut d'autant plus facile, que M. de Coligny n'avoit pas eu le soin de ménager l'amitié de ses troupes, et que ne s'étant pas trouvé sur le lieu, lorsque les Turcs passèrent la rivière de Raab, et qu'ils furent battus par les François, M. de la Feuillade qui s'y trouva, remporta tout l'honneur de cette action, et trouva un beau champ pour critiquer sa conduite. M. de Coligny fut perdu entièrement dans l'esprit du roi depuis cette occasion, et il se retira de la cour; mais le roi ne laissa pas de donner des bénéfices à son fils.

Peu de temps auparavant sa mort, il perdit son fils aîné; et comme le cadet, qui étoit abbé, témoigna ne vouloir point quitter l'Eglise, le père fit un testament, par lequel il donna six mois ou un an à son fils pour se déterminer, à telle condition qu'il voudroit prendre; lequel temps passé, il vouloit que tout son bien fût acquis à sa fille. Comme l'abbé paroissoit ferme dans sa résolution, après la mort de son père, mademoiselle de Coligny, qui

---

M. de Lorge, maréchaux de France et capitaines de ses gardes-du-corps, et M. de Chamilly auroit été l'un et l'autre s'il n'étoit pas mort en chemin, d'une ancienne blessure

d'ailleurs étoit belle et bien faite, parut dans le monde comme un grand parti; et le marquis de Nesle, qui passoit aussi pour être fort riche, l'ayant fait demander en mariage, l'affaire fut conclue, au contentement de tout le monde.

Mais malheureusement l'abbé de Coligny changea de résolution, et après avoir balancé quelque temps, il quitta enfin ses abbayes pour prendre une épée. Quoique cela eût fort changé la destinée de mademoiselle de Coligny, le marquis de Nesle vouloit toujours l'épouser; mais on avoit bien de la peine à croire que son père, M. le marquis de Mailly, et encore moins la marquise, sa mère[1], voulussent consentir à ce mariage.

DÉCEMBRE.

Le deuxième du mois de décembre, comme la santé du roi alloit de mieux en mieux, il commença à manger un peu de viande et même à boire du vin, les chirurgiens l'ayant ainsi or-

---

(1) C'étoit une maîtresse femme, et qui, étant héritière de la maison de Montcaurel, avoit apporté presque tout le bien qui étoit dans la maison de Mailly.

donné, quoique Sa Majesté voulût encore différer quelque temps.

Quelques jours après, on sut que mademoiselle d'Auray et mademoiselle de Paulmy, filles d'honneur de madame la duchesse de Bourbon, avoient gagné d'elle la petite vérole, et que cette princesse se portant toujours de mieux en mieux, on croyoit même qu'elle n'en seroit pas marquée; mais que M. le prince, après une attaque de goutte, avoit eu une grosse fièvre avec un dévoiement qui l'avoit mis en grand danger de mourir, et que néanmoins, malgré sa foiblesse, il s'étoit encore tiré de cet accident, et qu'il n'avoit plus de fièvre.

A peu près dans le même temps, on apprit qu'il y avoit de grands mouvements à Constantinople; qu'un grand nombre de mécontents, prenant leur prétexte sur le mauvais succès des affaires de Hongrie, s'étoient attroupés et avoient tiré du sérail le prince Soliman, frère du Grand-Seigneur[1], en

---

(1) Ordinairement les Grands-Seigneurs font étrangler les princes leurs frères, à leur avénement à la couronne; mais celui-ci s'étoit laissé persuader aux instantes prières de la défunte sultane Valide, sa mère, et n'avoit pas fait mourir ses frères, les faisant seulement garder dans le sérail.

intention de le placer sur le trône, parce que, disoient-ils, le Grand-Seigneur étoit cause de tous leurs malheurs, pour n'avoir pas voulu aller en personne commander ses armées; que le Grand-Seigneur voyant cette émeute populaire, avoit fait entrer quatre cents hommes[1] dans le sérail, n'y ayant plus de janissaires à Constantinople, parce qu'ils avoient été tous envoyés à la guerre, où la plus grande partie avoit péri malheureusement; qu'ensuite il avoit envoyé quérir le grand-muphti, auquel il avoit dit qu'il ne savoit pas pourquoi on lui savoit si mauvais gré de n'avoir pas été à la guerre, et qu'il savoit bien qu'il avoit toujours offert d'aller commander ses armées; que le mupthi lui avoit répondu qu'il ne s'étoit jamais mêlé des affaires, mais seulement de ce qui regardoit la religion, et qu'il n'y avoit que les ministres du Grand-Seigneur qui en eussent eu la connoissance; que cette réponse avoit rendu le muphti suspect au Grand-Seigneur, lequel lui avoit ôté sa charge sur-le-champ et l'avoit donnée à un autre, qui ne

---

(1) Grande marque de la foiblesse de l'empire ottoman! car le Grand-Seigneur avoit ordinairement trente ou quarante mille hommes de garde à Constantinople, janissaires ou spahis.

s'étoit pas plus tôt vu revêtu de cette grande dignité, qu'il s'étoit allé jeter dans le parti de Soliman; que le Grand-Seigneur avoit dépêché des courriers au grand-visir, pour lui ordonner de lui amener en diligence l'armée de Hongrie à Constantinople; mais que selon les apparences, les affaires seroient terminées de manière ou d'autre avant qu'elle pût arriver. Il étoit même fort douteux si le grand-visir demeureroit attaché aux intérêts du Grand-Seigneur; car, comme il n'avoit pas heureusement réussi dans la dernière campagne, il avoit tout à appréhender pour sa tête, qu'il auroit pu conserver plus facilement en se jetant dans le parti de Soliman, et en engageant toute son armée à le reconnoître pour empereur.

On eut nouvelle, dans le même temps, que les troupes chrétiennes avoient mis le feu au pont d'Essek, mais qu'elles n'avoient pu le brûler entièrement. Les mouvements de Constantinople et la retraite prétendue du grand-visir étant véritables, comme il y avoit de l'apparence, devoient donner à l'armée chrétienne de grandes facilités pour pousser ses conquêtes; et jamais il n'y avoit eu une conjoncture si favorable pour chasser les Turcs de l'Europe, si les princes chrétiens avoient voulu s'unir en cette occasion.

Quelques jours après, il couroit le bruit que

M. Girardin, ambassadeur pour le roi à Constantinople, étoit mort de la peste, et que l'armée navale des Vénitiens avoit pris Ténédos, place de réputation et de grande conséquence, parce qu'elle est dans l'Archipel, fort proche de l'embouchure des Dardanelles. Mais ni l'une ni l'autre de ces deux nouvelles n'étoit pas encore bien assurée.

A peu près dans le même temps, le roi nomma M. Fedeau de Brou[1], maître des requêtes, pour aller être intendant dans la généralité de Rouen, à la place de M. de la Briffe, dont l'humeur douce et paisible ne s'étoit pas accoutumée à la vie tumultueuse des intendants, ce qui l'avoit obligé de demander à Sa Majesté de le vouloir rappeler.

Le septième de décembre, comme la plaie du roi n'alloit pas aussi bien que les chirurgiens l'avoient espéré, ils en recherchèrent la cause avec soin, et trouvèrent enfin qu'il s'étoit formé dans le fond certaines duretés qu'ils appellent des cals, lesquelles empêchoient absolument la guérison. Ils résolurent donc de faire de nouvelles incisions pour arracher ces duretés, et le firent effective-

---

(1) C'étoit un fort honnête homme, qui avoit déjà été autrefois intendant dans la généralité de Montauban.

ment[a]; mais cela ne put s'exécuter sans causer au roi d'étranges douleurs, et même lui donnèrent un peu de fièvre. Cependant il ne laissa pas de voir tout le monde deux ou trois fois par jour, ne voulant pas même s'en dispenser le jour de cette cruelle opération[1].

---

(1) C'étoit un peu trop prendre sur lui, et cela pouvoit même nuire beaucoup à sa santé; car on jugeoit clairement qu'il souffroit beaucoup et qu'il se contraignoit extrêmement; mais plus il souffroit, et plus il affectoit de faire demeurer long-temps les courtisans dans sa chambre: politique bien grande, mais qui lui coûtoit bien cher! On dit même qu'un jour que l'on devoit tenir appartement, et qu'il avoit extrêmement souffert, madame la Dauphine, tout en pleurs, lui ayant dit qu'il n'y auroit pas d'appartement ce jour-là, et qu'elle ne pourroit pas se résoudre à danser, le voyant en l'état où il étoit, il lui répondit: « Madame, je veux qu'il y ait appartement et que vous y dansiez. Nous ne sommes pas comme les particuliers; nous nous devons tout entiers au public. Allez, et faites la chose de bonne grâce. » Ensuite il appela la maréchale de Rochefort, dame d'atour de madame la Dauphine, qu'elle honoroit beaucoup de son amitié, et il lui dit: « Maréchale, ayez soin qu'elle soutienne cela comme il faut. »

(a) Le dimanche 8, au matin. (*Adh. B.*)

Dans le même temps, M. de Pressigny, mestre-de-camp de cavalerie, qui étoit fils de M. de la Baziniere, ci-devant trésorier de l'épargne, et par conséquent beau-frère de M. le président de Mesmes, tira l'épée contre un gentilhomme de Poitou, proche parent de M. le comte de Nancré, gouverneur d'Arras, au sujet de quelques discours que ce gentilhomme avoit tenus de M. de Pressigny. Le combat se fit dans la place des Victoires, c'est-à-dire au pied de la statue que le maréchal duc de la Feuillade avoit fait ériger au roi; mais il ne fut pas avantageux à M. de Pressigny, qui reçut un grand coup d'épée au travers du corps[1], auparavant que les assistants eussent pu le séparer d'avec son ennemi.

En ce temps, mademoiselle de Montpensier tomba malade d'une grande fièvre avec quelques accidents; mais elle en fut quitte pour un accès, et sa santé ne fut pas long-temps sans se rétablir.

Le neuvième de décembre, on fit encore une incision au roi, laquelle ne fut pas si forte que la précédente; mais cette continuation d'incisions ne laissoit pas d'être bien ennuyeuse pour lui et

(1) Il l'avoit au travers du poumon, et il en mourut quelques jours après.

pour tous ses fidèles serviteurs, qui voyoient combien elle donnoit matière à discourir, non-seulement aux étrangers, mais aux huguenots mal convertis, dont on ne connoissoit que trop les mauvaises intentions[1], par le peu de soin qu'ils prenoient de les dissimuler.

On avoit cru que M. le prince se portoit mieux; et même il devoit partir, le dixième, pour revenir en quatre jours de Fontainebleau à Paris. Mais le neuvième au soir, le dévoiement lui ayant repris, les médecins jugèrent qu'il n'étoit pas seulement en état d'être transporté, mais qu'il étoit même en très grand danger de sa vie.

Le dixième, son mal augmenta encore; et ce fut alors qu'il écrivit une belle lettre au roi, par laquelle il le prioit, entre autres choses, d'oublier le milieu de sa vie, c'est-à-dire le temps dans lequel il avoit été assez malheureux pour porter les armes contre son service. Il lui demandoit aussi par la même lettre, qu'il lui plût de rappeler auprès de sa personne M. le prince de Conty, et lui écrivoit encore plusieurs choses dignes du roi et dignes de lui-même.

---

(1) Ils commençoient déjà à lever la tête, et on ne doutoit pas qu'ils n'eussent pris les armes de tous les côtés, si le roi étoit venu à manquer.

Après avoir envoyé cette lettre au roi, il dépêcha un courrier au père de Champ, jésuite[1], pour le prier de venir l'assister à la mort; et il écrivit aussi à M. le duc de venir le trouver en diligence, voulant avoir la satisfaction de l'embrasser avant que de mourir.

Le roi fut fort touché quand il eut appris son extrémité, et qu'il eut reçu sa lettre, à laquelle il fit réponse sur-le-champ, l'assurant qu'à sa prière il avoit pardonné à M. le prince de Conti, et qu'il

(1) C'étoit un des premiers hommes de son ordre, qui avoit même refusé d'être confesseur du roi, et qui refusa une fois de le confesser à Pâques, du temps de ses amours avec madame de Montespan, lorsque le père de La Chaise demeura à Lille, soit qu'il fût véritablement malade, ou qu'il en eût fait le semblant pour n'être pas obligé de donner l'absolution au roi, d'un péché d'habitude, qu'il voyoit tous les jours de ses propres yeux. C'étoit lui aussi auquel M. le prince avoit voulu se confesser, quand il commença à songer à sa conversion, et auquel il avoit donné toute sa confiance. Mais à la mort, il se confessa au père Berger, son confesseur ordinaire, parce que le père de Champ arriva trop tard de Paris[a].

(a) Cette note reproduit, mais avec des *variantes*, des faits dont parle la note qui est aux pages 88 et 89 du tome Ier. (*Adh. B.*)

lui avoit dépéché un courrier pour lui donner avis qu'il trouveroit bon qu'il revînt à la cour, et pour lui ordonner de l'aller, en diligence, trouver à Fontainebleau.

Cette nouvelle donna beaucoup de consolation à M. le prince[a], lequel continua de donner ordre à toutes ses affaires spirituelles et temporelles avec une admirable fermeté.

M. le duc et M. le prince de Conty y étant arrivés, il s'enferma avec eux, madame la duchesse et le reste de sa famille; et après leur avoir donné toutes sortes de marques de tendresse et leur avoir fait entendre ses dernières intentions, comme il vit qu'il s'attendrissoit trop, il les pria de se retirer, ne voulant plus désormais penser à autre chose qu'à son salut.

En effet, il reçut tous les sacrements avec une grande présence d'esprit et une piété exemplaire; mais il ne mourut pas encore la nuit suivante, quoiqu'on l'eût extrêmement appréhendé, et

---

(a) M. le prince, en mourant, écrivit au roi une seconde lettre aussi touchante que la première. Il la finissoit en remerciant Sa Majesté de ce qu'elle avoit bien voulu pardonner à M. le prince de Conty, et en remerciant Dieu de ce qu'il lui avoit donné le loisir d'apprendre cette bonne nouvelle, qui lui permettoit de mourir content. (*Adh. B.*)

même le lendemain[a] les princes et princesses de sa maison rentrèrent encore dans sa chambre; mais enfin il commença de s'affoiblir, et il mourut le onzième[1], entre neuf et dix heures du soir, ayant

---

(1) Il arriva une chose bien extraordinaire. M. le prince n'étoit pas encore malade, quand Vervillon, écuyer de M. le duc, qui étoit un nouveau converti, étant allé à Chantilly pour y exécuter quelques ordres que son maître lui avoit donnés, y vit une chose fort surprenante. Il y a, à Chantilly, une chambre au milieu d'un des corps-de-logis, laquelle est au troisième étage, qu'on voit en face en entrant dans le château, et qu'on appelle le cabinet des armes, parce qu'on y garde les armes du dernier connétable de Montmorency, avec quantité d'autres armes anciennes de sa maison. Vervillon ayant donc jeté les yeux, en entrant, sur la fenêtre de cette chambre, y vit une figure qui étoit comme un mort enseveli, laquelle lui parut très distinctement, et qu'il considéra avec beaucoup d'attention. Comme il avoit de l'esprit et de la fermeté, il n'en voulut pas croire ses propres yeux; mais sans rien dire de ce qu'il voyoit à un palefrenier qui marchoit derrière lui, il lui montra la fenêtre, et lui demanda si ce n'étoit pas celle du cabinet des armes. Le palefrenier lui ayant répondu que ce l'étoit effectivement, il lui demanda ce

(a) Le mercredi 11. (*Idem.*)

toujours conservé jusqu'à la fin un jugement très libre et une connoissance très parfaite; grand prince par sa naissance, plus grand par ses belles actions, illustre dans sa mort; trop heureux si de fâcheuses conjonctures ne l'avoient pas, en quelque manière, forcé à flétrir sa gloire, en portant pendant plusieurs années les armes contre son prince légitime!

---

qu'il voyoit sur la fenêtre, et le palefrenier lui ayant répondu qu'il y voyoit un mort enseveli, Vervillon fut pleinement convaincu qu'il ne s'étoit pas trompé; mais pour éclaircir la chose entièrement, il s'en alla à la chambre du concierge, lequel n'ayant pas trouvé, mais seulement sa servante, il lui demanda s'il couchoit quelqu'un dans le cabinet des armes : et cette servante lui ayant répondu qu'il n'y couchoit jamais personne, et qu'il y avoit plus de six mois qu'on ne l'avoit ouvert, il lui dit d'en prendre les clefs et d'y venir avec lui; ce qu'elle fit sur-le-champ. Ils montèrent donc ensemble au cabinet des armes, et quand ils y furent entrés, Vervillon alla ouvrir la fenêtre, où il ne trouva rien de ce qu'il y avoit vu; et ayant inutilement cherché dans tout le reste du cabinet, il se retira, bien étonné de ce qui venoit de lui arriver, qu'il raconta, à son retour à Versailles, à tous ceux qui voulurent l'écouter, sans faire réflexion que cela pût regarder M. le prince.

Aussitôt qu'il fut mort, toute sa famille s'en vint à Paris; mais ils ne virent point le roi, parce que l'ordre est en ces occasions, que l'enterrement soit fait avant que l'on vienne faire la révérence à Sa Majesté.

Ils allèrent donc tous, deux jours après[a], prendre le corps à Fontainebleau, et le conduisirent à Valery, lieu de la sépulture des princes de la branche de Condé, avec tout l'appareil et toutes les cérémonies que l'on a accoutumé de rendre aux premiers princes du sang.

M. le prince de Conty fut nommé par le roi pour mener le deuil, et M. le comte de Matignon[1] trouva le moyen de se faire nommer pour porter la queue à ce prince, en l'absence du marquis de La Salle et du marquis de Berny, maîtres de la garde-robe du roi, auxquels cette fonction appartenoit de droit, et qui se trouvèrent tous deux malades en même temps.

---

(1) Il étoit un peu parent de M. le prince; mais comme c'étoit M. de Seignelay, son beau-frère, lequel en qualité de secrétaire-d'état de la maison du roi, qui régloit tout pour ces sortes de cérémonies, il le proposa au roi, en l'absence des maîtres de la garde-robe, et le roi l'agréa.

(a) Le vendredi 13. (*Adh. B.*)

M. le duc de Chaulnes y alla aussi en qualité de duc et pair[1], de la part du roi, et MM. les ducs de Coislin et de la Tremoille, au nom et pour représenter tous les parents, parce que MM. les ducs de Vantadour et de Richelieu, qui étoient les plus proches parents, ne s'y purent trouver, à cause qu'ils étoient malades, et que M. le duc de Duras, qui avoit dû s'y trouver, au lieu de M. de Vantadour, son beau-frère, se cacha[a] si bien qu'on ne put le trouver; ce qui lui fit une fâcheuse affaire avec la famille de M. le prince, à laquelle il fut obligé d'aller faire des excuses.

Pendant que toutes ces cérémonies se faisoient, les chirurgiens firent encore au roi une troisième incision; et comme ses chairs revenoient trop vite, ils furent obligés de les faire manger avec des poudres, et d'y mettre de gros plumasseaux, ce qui lui causa d'extrêmes douleurs[2].

---

(1) Apparemment ce fut aussi M. de Seignelay qui lui procura cette commission, parce qu'il étoit oncle de M. de Chevreuse, son beau-frère.

(2) Elles furent même plus grandes que toutes celles qu'il avoit souffertes depuis la première opération; et

(a) Le jeudi 19 ou vendredi 20. (*Adh. B.*)

Dans le même temps, mourut à Paris M. de Guenegaud, ci-devant l'un des trois trésoriers de l'épargne, lequel, aussi bien que ses deux compagnons, fut mis à la Bastille, lors de la disgrâce de M. Fouquet, et y demeura si long-temps. Il travailloit alors à rendre ses comptes, et en seroit heureusement sorti à son honneur; mais sa mort précipitée étoit un grand malheur pour sa famille.

Le vingt-deuxième de décembre, le roi commença à sortir de sa chambre: et sa première sortie fut pour aller à la messe dans la tribune de sa chapelle, ce qui donna une extrême joie à tout le monde; car on peut assurer, sans vouloir le flatter, que depuis les plus grands seigneurs jusqu'aux derniers hommes de la lie du peuple, il n'y en avoit eu aucun qui n'ait eu d'extrêmes inquiétudes pour sa vie, les communautés et les particuliers ayant, à l'envi, fait faire des prières pour sa conservation.

Ce fut dans le même temps que certaine dame de la cour et le marquis de Créquy furent assez malheureux pour tomber dans la disgrâce du roi, et que le comte de Sainte-Maure, l'un des menins

---

cependant il ne laissa pas de voir tout le monde à l'ordinaire.

de Monseigneur, s'y trouva aussi enveloppé; ce qui arriva de cette manière :

Il y avoit long-temps que monseigneur le Dauphin témoignoit avoir de l'inclination pour cette dame, quoiqu'elle ne fût pas belle; mais la vivacité de son esprit pouvoit, en quelque façon, suppléer au défaut de sa beauté. Il est certain que Monseigneur avoit fait son mariage, et qu'il l'avoit même conduit avec beaucoup d'esprit et de fermeté, ce qui avoit été également nécessaire, parce que l'esprit du roi s'étoit trouvé mal disposé pour le succès de ce mariage.

Dans la suite, l'inclination de Monseigneur continuant, il eut besoin de gens qui pussent entrer dans sa confidence, et choisit le comte de Sainte-Maure. Mais soit qu'il ne pût pas agir tout seul, parce qu'il étoit suspect à beaucoup de gens, ou qu'il appréhendât de se perdre, parce qu'il savoit bien que ce commerce n'étoit pas agréable au roi, il associa avec lui le marquis de Créquy, du consentement de Monseigneur. Mais le marquis fut un mauvais négociateur; et l'on connut, quelque temps après, qu'il parloit pour lui, au lieu de parler pour son maître : ce qui fut découvert par les soins du comte de Grammont, lequel, offensé de ce que le marquis de Créquy ayant fait l'amoureux de sa fille aînée, avoit eu de mauvais

procédés à son égard, fit l'impossible pour démêler son intrigue, et pour se mettre en état de lui rendre le déplaisir qu'il lui avoit donné.

Dans cet esprit, il trouva moyen d'empaumer certain valet de chambre de la dame en question, lequel ayant autrefois servi le marquis de Nangis, étoit de la connoissance du marquis de Créquy, et fut un grand acteur dans cette affaire. On disoit donc qu'ayant été employé dans toute cette intrigue, il prit la cassette de sa maîtresse et la mit entre les mains du comte de Grammont, lequel la fit bientôt tomber entre les mains du roi, qui n'étoit pas fâché de démêler cette fusée.

Par ce moyen, il connut tout ce qui se passoit, et il se vit en état de faire voir à Monseigneur qu'il étoit mal servi. En effet, il lui en parla très honnêtement, mêlant très sagement des discours d'ami avec des conseils de père. Et Monseigneur, touché de cette conduite, et reconnoissant la vérité, lui confessa toute l'intrigue qu'il avoit eue avec cette dame, lui avouant même qu'elle avoit été jusqu'à lui donner des conseils sur ce qu'il devoit faire, au cas qu'il vînt à mourir[1].

---

(1) Ils lui en donnoient encore de plus pernicieux, car ils lui conseilloient de ne plus demeurer sans crédit

Sur cela, le roi lui fit voir les lettres qu'on avoit trouvées dans la cassette, dans lesquelles le marquis de Créquy et cette dame ne le traitoient pas avec tout le respect qu'ils devoient[1]; ce qui ayant achevé d'aliéner son esprit contre cette dame, il consentit sans peine que le roi exilât le marquis hors du royaume, et qu'il reléguât cette dame à ses terres, avec ordre de s'y rendre aussitôt qu'elle seroit relevée de ses couches; car elle étoit extrêmement grosse.

Le maréchal de Créquy fit tout ses efforts pour obtenir le pardon de son fils; mais le roi demeura ferme dans sa résolution[2], et toute la grâce qu'il

---

comme il étoit, et de se mettre en état de se faire valoir davantage.

(1) Ils le traitaient de gros gifflard.

(2) M. le duc d'Aumont, beau-père du marquis de Créquy, qui étoit alors premier gentilhomme de la chambre en année, sachant que le roi avoit refusé au maréchal de Créquy la grâce de son fils, parla à Sa Majesté fort à propos, et la conjura que si son gendre avoit été assez malheureux pour lui déplaire, au moins sa disgrâce ne tombât pas sur toute sa famille. Le roi lui répondit qu'il ne seroit pas juste que la famille payât les fautes du marquis de Créquy, puisque d'ailleurs il

lui accorda, fut de trouver bon que le marquis vînt prendre congé de lui publiquement[a], comme pour s'en aller voyager en Italie, d'où il avoit permission de passer en Hongrie la campagne prochaine, avec trois officiers, à son choix, du régiment royal d'infanterie dont il étoit colonel.

Pour le comte de Sainte-Maure, on dit aussi, pendant quelques jours, qu'il étoit exilé; mais que M. le duc de Montausier, son oncle, ayant demandé sa grâce au roi, Sa Majesté lui avoit répondu qu'elle la lui accordoit, parce qu'il étoit trop peu de chose pour tirer à conséquence. D'autres qui croyoient être mieux informés, assuroient que tout cela n'avoit été qu'un jeu; et que Sainte-Maure avoit trouvé moyen de se tirer d'affaire, en donnant des lumières pour découvrir la vérité.

Vers la fin du mois de décembre, on eut nouvelle à la cour que l'impératrice douairière étoit morte, et le roi en prit le deuil en violet. Elle n'étoit pas mère, mais seulement belle-mère de l'em-

---

étoit content de leurs services, mais qu'il étoit bon que le marquis de Créquy fût pendant quelques années hors de la cour.

(*a*) Le vendredi 27, le maréchal de Créquy présenta son fils au roi, pour prendre congé de lui. (*Adh. B.*)

pereur, qui ne fit pas draper ses carrosses pour cette mort, parce qu'elle n'étoit pas de la maison d'Autriche, ni d'aucune tête couronnée, mais seulement de la maison de Gonzague, qui est celle des ducs de Mantoue. Voilà quel étoit le prétexte; mais peut-être que la véritable raison étoit qu'il falloit dépenser vingt mille écus pour prendre le grand deuil, et que l'empereur ne les avoit pas, grande marque de sa pauvreté!

Le roi nomma le marquis de Villars[1] son envoyé extraordinaire, pour aller à Vienne faire compliment à l'empereur sur la mort de l'impératrice; et ce fut par là qu'il commença à marcher sur les traces du marquis de Villars, son père, qui avoit été ambassadeur en Savoie, en Espagne deux fois, et en Danemarck.

A peu près dans le même temps[a], on apporta à Paris le cœur de M. le prince, suivant l'ordre qu'il avoit donné, qu'on le mît dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, auprès le cœur de feu M. le prince, son père; et on commença à

---

(1) Il y avoit long-temps qu'il étoit mestre-de-camp de cavalerie, et il étoit assurément honnête et brave gentilhomme.

(a) Le lundi 23 ou le mardi 24. (*Adh. B.*)

faire tous les préparatifs pour lui faire un service solennel, dont M. l'évêque de Meaux devoit prononcer l'oraison funèbre.

[a]La santé du roi allant de mieux en mieux, les musiciens de sa chapelle s'avisèrent de chanter un *Te Deum* pour sa convalescence, dans l'église paroissiale de Versailles. Il y eut exposition du Saint-Sacrement, et M. l'évêque d'Orléans, premier aumônier du roi, y officia, en présence de Monseigneur, de madame la Dauphine et de toute la cour.

Dans le même temps, le roi augmenta la pension de M. le prince de dix mille écus, c'est-à-dire qu'il la mit sur le pied de celle qu'il donnoit à feu M. le prince, son père; mais il ne lui donna ni le rang, ni les prérogatives de premier prince du sang, parce que Monsieur s'y opposoit, prétendant que M. le duc de Chartres, son fils, étoit le premier prince du sang, ce qui étoit véritable. Mais ce qu'il y avoit de bizarre, étoit que Monsieur, qui vouloit que son fils fût premier prince du sang, vouloit en même temps un rang plus considérable que n'ont les premiers princes du sang; prétendant qu'il avoit droit, comme petit-fils de roi, de manger à la table de Sa Majesté, quand la reine y mangeoit;

(a) Le lundi 30. (*Adh. B.*)

privilége que n'avoit pas M. le prince, quoique premier prince du sang. Et en effet, le roi avoit accordé cette prérogative à M. le duc de Chartres, au festin qu'il fit pour les noces de madame la princesse de Conty; mais, depuis, le roi accorda la même chose à M. le prince, à M. le duc, à M. le duc de Bourbon et même aux princes bâtards, lorsqu'il fit le festin des noces de madame la duchesse de Bourbon.

Le dernier jour de l'année[a], le roi fit ses dévotions dans sa chapelle avec une piété exemplaire, et même toucha les malades des écrouelles, quoique ses serviteurs lui eussent représenté qu'en l'état où il étoit[1], une semblable fatigue pouvoit lui causer beaucoup de mal; mais son zèle[2] et sa charité l'emportèrent sur les autres considérations.

Le même jour, le roi donna l'abbaye de l'Isle-Chauvet à l'abbé d'Illiers, fils du défunt marquis

---

(1) Il s'en falloit beaucoup que sa plaie fût encore refermée.

(2) Il est certain que le roi avoit beaucoup de zèle; mais en cette occasion il pouvoit bien y entrer aussi un peu de politique, pour faire voir qu'il étoit en bonne santé.

(a) Le mardi 31. (*Adh. B.*)

d'Illiers[1], sous-lieutenant des chevau-légers de sa garde, qui fut tué à la bataille de Senef.

Il y avoit encore deux autres abbayes à donner, dont celle de Lire étoit la principale, laquelle vaquoit par la mort du commandeur de Gremonville; mais le roi les avoit destinées, l'une pour joindre à l'évêché de Valence, qu'il vouloit faire séparer de celui de Die, qu'on y avoit joint autrefois, parce qu'il y avoit si peu de catholiques dans ces deux diocèses, qu'il n'y avoit pas de quoi employer deux évêques. Mais depuis que, par les soins du roi, il n'y avoit plus de huguenots en France, un seul évêque ne pouvoit plus suffire pour instruire tant de nouveaux convertis. L'autre abbaye étoit destinée pour récompenser M. l'évêque de Nîmes, lequel étant extrêmement vieil et cassé, ne pouvoit pas faire toutes les fonctions de l'épiscopat, dans un diocèse où il y avoit un nombre infini de nouveaux convertis.

La dernière nouvelle de l'année fut celle de la mort du père de Noiella, général des jésuites,

---

(1) Il étoit second fils du vieil marquis d'Antragues, qui étoit neveu de mademoiselle d'Antragues, maîtresse de Henri IV, qu'il fit depuis duchesse de Verneuil, et de laquelle il eut M. le duc de Verneuil.

homme d'une très illustre maison de Flandre, et d'une vertu si distinguée, qu'il mourut à Rome en odeur de sainteté.

FIN DE L'ANNÉE 1686[a].

(a) Ici se termine le manuscrit que j'ai découvert et qui, selon toutes les apparences, est unique. (*Adh. B.*)

MEMOIRES INÉDITS

DE MESSIRE

NICOLAS-JOSEPH FOUCAULT.

MEMOIRES INEDITS

DE MESSIRE

NICOLAS-JOSEPH FOUCAULT,

CONSEILLER D'ÉTAT ORDINAIRE,

Chef du conseil de S. A. R. Madame Elisabeth-Charlotte de Bavière, Palatine du Rhin, duchesse douairière d'Orléans,

PUBLIÉS, POUR LA PREMIÈRE FOIS, D'APRÈS LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE[1].

1643.

Le huit janvier, je suis venu au monde sur les quatre heures du matin, jour auquel il fit des vents extraordinaires; ma mère fut en travail pendant trois heures. J'ai été baptisé à Saint-Eustache le 12 janvier.

J'ai eu trois nourrices, et deux fois la petite

---

(1) Recourez à l'introduction qui est en tête du premier volume. (*Adh. B.*)

vérole; la deuxième à dix-huit mois, fort violente. J'étois d'une complexion fort délicate.

1652.

Le 18 février 1652, j'ai été mis pensionnaire au collége de Lizieux, au sortir des mains de M. Chenu, mon précepteur, chez le sieur Meziere, régent de sixième, où je demeurai jusqu'au mois d'octobre de la même année, que j'en fus retiré et mis chez le sieur Savary, qui tenoit des pensionnaires dans la rue Bourtibourg pendant les guerres civiles, et qui ensuite retourna au village de Picpus, où il demeuroit auparavant. J'en sortis à la Saint-Rémy 1655, pour aller au collége de Clermont, où j'entrai en cinquième. Je fus plusieurs fois empereur, et remportai des prix dans toutes mes classes.

Mon père me retira, en 1660, du collége des jésuites, et m'envoya en celui de Navarre faire ma philosophie sous M. Leger. J'y soutins une thèse à la fin de l'année de logique, et devois soutenir un acte à la fin des deux années et le dédier à M. Colbert; mais je tombai malade d'une fièvre qui m'en empêcha. Ayant achevé ma philosophie, je pris le degré de maître-ès-arts, et étudiai en théologie pendant l'année 1663, sous les sieurs Guichard, grand-maître de Navarre, et du Saus-

soy. Sur la fin de 1664, je quittai la théologie pour étudier en droit, et allai, en 1665, prendre des licences à Orléans. Je continuai ensuite l'étude du droit, ayant le sieur du Quesnoy pour répétiteur; et ensuite le sieur de Marville, célèbre professeur de l'université de Valence, étant venu à Paris pour un procès, mon père l'y retint, et il demeura auprès de moi pendant six mois.

1663.

Le trentième de septembre, ont été expédiées mes lettres de licencié en droit canon et civil dans l'université d'Orléans.

Le vingt-sixième de novembre, j'ai été reçu avocat au parlement de Paris, présenté par M. de Gomont, ancien et célèbre avocat.

1665.

Le roi ayant établi des commissaires pour travailler à la réformation de la justice, M. Colbert me fit nommer par le roi secrétaire de cette commission, aux appointements de quatre mille livres par an; mon père les a toujours touchés. Lorsque j'ai été avocat général du grand conseil, j'ai eu voix délibérative dans cette commission. Cette commission a fini.

1666.

Le trentième d'août, M. Deffita m'a vendu sa charge de procureur du roi des requêtes de l'hôtel, moyennant cinquante mille livres que mon père lui a payés.

Loret, dans sa gazette en vers de 1666, a fait mention de ma réception dans cette charge.

Le roi donna à M. Deffita, par le crédit de M. Colbert et par la recommandation de mon père, la charge de lieutenant criminel (vacante par la mort de M. Tardieu, qui fut tué et sa femme par des voleurs le jour de Saint-Barthélemy 1666) pour la somme de cent cinquante mille livres, quoiqu'elle valût deux cent mille livres; à condition qu'il me laisseroit celle de procureur général des requêtes de l'hôtel pour cinquante mille livres, quoiqu'il en eût refusé quatre-vingt mille livres.

Le quatrième de septembre, j'ai été installé par M. Foullé, maître des requêtes, tenant le sceau dans la chancellerie du palais, en qualité de procureur général des chancelleries du royaume : il me fit prendre place à sa droite sur un siége à dos, après que les lettres eurent été enregistrées par l'audiencier, le garde-rôle ayant dit, après la lecture, qu'il croyoit qu'elles devoient être enregistrées aupa-

ravant à la grande chancellerie; nonobstant quoi on passa outre.

Le dix octobre 1666, M. le chancelier Séguier m'a expédié des lettres de conseiller d'état, et ai prêté le serment entre ses mains, étant procureur général des requêtes de l'hôtel.

1669.

Au mois de juillet, il a été publié un édit portant réglement de l'âge requis pour entrer dans les charges de judicature, des parentés et alliances des officiers, et pour la fixation des prix des charges. Cet édit a été dressé par mon père; et M. le premier président de Lamoignon en faisoit tant de cas, qu'il le regardoit comme l'édit le mieux dressé qui eût été porté au Parlement depuis un siècle.

1671.

Le 23 avril, j'ai été pourvu de la charge d'avocat général du grand conseil, sur la résignation de M. de Marillac.

Le grand conseil ayant été complimenter le roi sur ses conquêtes, j'ai porté la parole pour le parquet.

1672.

Le premier janvier, j'ai passé une procuration *ad resignandum* de la charge de procureur général des requêtes de l'hôtel à M. Maboul, moyennant soixante-dix-huit mille livres.

1674.

Le...[1] j'ai vendu la charge d'avocat général au grand conseil à M. le président de Meaupeou, pour son fils, moyennant cent vingt mille livres.

Le roi, par sa déclaration du..., s'étant relâché de la rigueur de l'ordonnance du..., qui règle l'âge et le temps de service pour parvenir aux charges de judicature, moyennant la finance qui seroit réglée, j'ai consigné aux parties casuelles cent cinquante mille livres, pour une charge de maître des requêtes, suivant la fixation; et seize mille neuf cents livres de dispenses, savoir: cinq années et et quelques jours d'âge, n'ayant pour lors que trente-un ans, pour sept années cinq mois et quel-

---

(1) J'indique par trois points les lacunes qui se trouvent dans le manuscrit. (*Adh. B.*)

ques jours de service qui me manquoient, à raison de deux mille livres pour chaque année de manque. On m'a tenu compte des quatre années de services de procureur général des requêtes de l'hôtel.

Depuis cette consignation, le roi a créé huit charges de maîtres des requêtes par son édit du mois de janvier 1674, qui sont demeurées aux revenus casuels, sans être levées, jusques au 15 février, que M. Colbert fit entendre à mon père qu'il se présentoit une occasion favorable d'établissement pour moi, qui étoit de prendre une desdites huit charges de maître des requêtes; qu'il me feroit nommer à une intendance de trois qui vaquoient, à mon choix. Mon père m'envoya chercher au grand conseil, et me fit cette proposition que j'acceptai.

Le soir même, mes provisions furent portées à Versailles pour être scellées. Mon père y apprit que messieurs de Menars, Bercy et Marant avoient demandé trois de ces charges et avoient été agréés. M. de Villeneufve, conseiller à la cour des aides, mon beau-frère, refusa d'en prendre une.

Deux jours après, M. Colbert me présenta au roi; je lui dis que je venois l'assurer de mes respects et de ma fidélité à son service. Il me répondit qu'il étoit bien aise que je prisse une des nouvelles

charges, étant persuadé que je le servirois bien dans tous les emplois qu'il me confieroit, et il ajouta qu'en toutes rencontres il me donneroit des marques de son affection; que M. Colbert me diroit les avantages qu'il avoit joints à ces charges.

Je fus ensuite rendre compte à M. le chancelier d'Aligre de ce qui se passoit. Il scella mes provisions et mes dispenses extraordinairement.

Le dernier de février, la commission d'intendant de Montauban a été expédiée en mon nom, à la place de M. de Broüe.

Les appointements d'intendant de Montauban sont de dix-huit mille trois cents livres, y compris ceux du secrétaire et des hoquetons. Je n'ai été payé que de huit mois de l'année 1674, M. de Broüe à qui j'ai succédé, étant demeuré à Montauban jusques au premier mai de la même année.

La commission d'intendant de Montauban a été accompagnée de lettres du roi pour M. le maréchal d'Albret, gouverneur de Guienne; pour le parlement de Toulouse, dans le ressort duquel est la généralité de Montauban; pour la cour des aides de Montauban; pour les présidiaux et pour les principales villes de la généralité; et pour l'exécution de l'édit de Nantes, pour les trésoriers de France et pour M. de Bournazel, sénéchal de Quercy.

J'ai reçu, avec ma commission d'intendant, une commission particulière du roi, pour faire exécuter ce qui reste à faire dans la généralité de Montauban, concernant l'édit de Nantes, celui de 1629, et autres donnés en conséquence.

Le 29 avril 1674, M. Colbert m'a expédié un passeport de mes hardes à Montauban, sans payer aucun droit.

Je suis parti le premier mai de Paris, et ai pris la route de Bordeaux pour voir M. de Seve, qui en étoit intendant, et qui l'avoit été de la généralité de Montauban, et pour prendre ses instructions sur les affaires de cette généralité.

Je suis arrivé à Bordeaux le 12 mai. M. de Seve m'avoit envoyé une chaloupe à douze rameurs, qui m'a conduit de Blaye à Bordeaux en deux heures. J'allai descendre chez lui, où il voulut que je logeasse. Nous conférâmes sur l'état des affaires de la province.

Le lendemain, il me mena chez M. le maréchal d'Albret, qui me fit beaucoup d'honnêtetés, et me dit qu'il feroit toutes choses pour m'engager à mieux vivre avec lui que n'avoit fait M. de Broüe, mon prédécesseur. Je payai cette marque de bonté de beaucoup d'encens dont M. de Seve m'avoit averti qu'il étoit fort avide. M. de Seve étoit généralement aimé et estimé dans la province; il n'en

étoit pas de même du maréchal, auquel on ne se fioit pas.

M. le maréchal me rendit le lendemain matin ma visite, et nous invita M. de Seve et moi à dîner chez lui.

M. le maréchal d'Albret écrivit à mon père une lettre très gracieuse sur mon sujet.

J'ai reçu des visites de tout le Parlement et de la noblesse à Bordeaux.

On étoit à Bordeaux en crainte d'une descente des Hollandois, qui avoient une flotte considérable en mer.

Je suis parti de Bordeaux le 15 mai et suis venu coucher à Langon; M. de Seve m'a donné une barque à onze rameurs, qui nous a conduits : il a pris soin de la faire remplir de rafraîchissements. Le sieur de Breteuil, qui étoit auprès de M. de Seve, m'a accompagné jusqu'à Langon. Par son ordre, les consuls de Langon m'ont présenté le vin de la ville.

Le vingtième de mai, je suis arrivé à Montauban, où je reçus les compliments de tous les corps ecclésiastiques et séculiers de la ville.

J'ai été descendre, en arrivant à Montauban, chez M. d'Alliés, qui m'a très bien régalé. J'ai couché chez lui un jour, et le lendemain dans la maison que la ville donne aux intendants.

M. Bertier, autrefois grand prédicateur, étoit

évêque de Montauban, lorsque j'y suis arrivé; je lui ai trouvé l'esprit fort baissé, et ne faisant plus de fonction épiscopale.

Je n'ai point assisté à la procession du Saint-Sacrement, parce qu'il auroit fallu aller après le premier président de la cour des aides; ce que M. Pellot et M. de Seve n'ont point voulu faire.

M. le maréchal d'Albret, gouverneur de la province, a fait une convocation d'arrière-ban, sur l'avis qu'il a eu que les Espagnols avoient des desseins sur la frontière, et qu'ils vouloient assiéger Bayonne. Sur ce qu'il m'en a mandé, j'ai envoyé chercher des canons, des grenades, des armes, des boulets et autres munitions de guerre à Toulouse, et dans les villes de mon département, que je lui ai envoyés. Je lui ai aussi envoyé un grand nombre de gentilshommes en bon équipage, avec cinq cents hommes de milice, dont Montauban a fourni deux cents. Je lui ai envoyé de plus deux mille sacs de blé et pareille quantité d'avoine; et j'ai fait faire provision d'autant de sacs à Auch et à Montauban.

L'arrière-ban et les milices convoqués pour la défense des côtes, en cas de descente des ennemis, m'ont d'abord donné beaucoup d'occupation. La noblesse des généralités de Bordeaux et de Montauban formoit un corps de quatre à cinq mille

hommes, et les milices de dix mille. La dépense qui a été faite par cette levée a été inutile, les Espagnols n'ayant point assiégé Fontarabie, et les Hollandois n'ayant pas fait de descente à Bayonne, comme on l'appréhendoit, parce que le port étoit sans défenses. J'ai été obligé de régaler la noblesse qui a passé par Montauban et sur la route de Bayonne, lorsque je m'y suis transporté.

Le 27, la ville de Toulouse m'a député trois de ses capitouls pour me faire compliment sur mon arrivée dans la province. Je leur ai donné à dîner le lendemain.

Les ennemis n'ont pas donné le moindre indice qu'ils voulussent faire une descente. C'est une terreur panique de la cour, fondée sur des avis de personnes suspectes.

Quoiqu'il n'y eût plus de descente à craindre, M. le maréchal d'Albret n'a pas voulu renvoyer la noblesse et les milices chez eux, et leur a même assigné des quartiers aux environs de Bayonne.

Il a fallu fournir à la subsistance de ces troupes. Les villes les plus petites ont fourni trois hommes, celles du second ordre cinq, et les capitales dix; les bourgs ont voulu passer pour villes, et toutes les villes ont fait des efforts pour se mettre au-dessus de leurs classes; il n'y a pas un homme qui n'ait coûté cinquante livres, et beaucoup sont revenus

aux villes à cent cinquante et deux cents livres, les miliciens ayant été armés et habillés de pied en cap.

Cependant M. Colbert m'a mandé de faire payer les droits de francs-fiefs aux gentilshommes convoqués, et qui ne servent point dans les troupes réglées.

D'autre côté, le parlement de Toulouse et celui de Bordeaux donnent à ces gentilshommes et aux commandants des francs-fiefs, des surséances à toutes poursuites civiles et criminelles intentées contre eux. Messieurs d'Aguesseau et de Seve en ont donné de générales; ce qui ne s'étoit jamais fait, l'usage ayant été jusques à présent de ne les accorder que sur le certificat du secrétaire d'état, ayant le département de la guerre.

Au mois de juin 1674, je me suis rendu à Dax, à la prière de M. le maréchal d'Albret et de M. de Seve, pour prendre des mesures avec eux sur les munitions de guerre et de bouche qu'il falloit tirer de la généralité de Montauban, y ayant disette de grains dans celle de Bordeaux : j'avois déjà fait voiturer six mille setiers de blé à Dax. J'ai demandé sur cela les ordres à M. Colbert.

Un consul de Nogaro, où j'ai couché le 14 juin, et qui est médecin, me dit dans sa harangue « que le roi m'avoit envoyé dans la province pour la purger de tous les fainéants et gens de mauvaise

vie; et qu'au sentiment d'Hippocrate, ce qui formoit les humeurs peccantes, c'étoit l'oisiveté. » Je gardai mon sérieux; mais les assistants ne se crurent pas obligés à la même gravité.

De Nogaro, j'ai couché le 15 juin à Grenade, où je trouvai les rues jonchées de soldats de milice, qui dormoient d'ivresse ou de fatigue.

Je suis venu à Cahors pour la première fois au mois de juin de cette année. Le R. Fouillac, grand-vicaire de M. Sevin, évêque de Cahors, est venu à un quart de lieue m'offrir sa maison; les consuls sont venus au-devant de moi; on a tiré le canon. Les habitants étoient sous les armes sur le pont où nous avons passé entre une double haie de mousquetaires, qui firent une salve, qui causa à M. Charpentier tant de frayeur qu'il en eut une foiblesse.

J'ai visité quelques écluses de la rivière du Lot. J'en ai fait construire quelques-unes cette année, pour la rendre navigable. Cette dépense a monté à cinquante-six mille six cent soixante-six livres; elle a porté également sur les généralités de Bordeaux et de Montauban.

Je suis arrivé le seizième à Dax, où j'ai été descendre chez M. le maréchal d'Albret, arrivé nouvellement de Bayonne, qui est venu au-devant de moi. Après un entretien d'une demi-heure sur le sujet

de mon voyage, je l'ai quitté pour aller voir M. de Seve avec lequel je me suis entretenu sur nos affaires communes.

Tous les gentilshommes de la généralité de Montauban, qui étoient à Dax, et le présidial, en corps, sont venus me voir. J'ai dîné avec M. de Seve, et après dîner M. le maréchal d'Albret m'est venu voir.

J'ai été de retour de Bayonne à Montauban le 25 juin, et y ai solennisé, par des réjouissances publiques, la prise de Besançon.

J'ai mandé à M. Colbert que la guerre avec l'Espagne avoit ruiné le commerce dans la province; il s'étoit seulement entretenu dans les passages des Pyrénées, nonobstant la guerre avec la Hollande, jusqu'à la rupture ouverte avec l'Espagne, qui a fait fermer les passages. Car les habitants des Pyrénées françaises et espagnoles ont le privilége de continuer entre eux le commerce, nonobstant les déclarations de guerre entre les deux nations, tant que leurs intérêts les y engagent et qu'ils le jugent à propos.

La convocation de la noblesse, le passage des gentilshommes, aussi bien que la levée des milices, ont beaucoup coûté, les consuls s'étant servis des deniers de la traite pour cette dépense.

Les villes se sont rachetées de l'établissement de la jurande des arts et métiers. On a encore fait

des taxes pour les francs-fiefs des procureurs, greffiers et autres, les revenants bons et la marque du papier.

Il a été établi un droit sur le papier. J'ai fait visiter par mes subdélégués tous les moulins à papier de mon département, qui se sont trouvés monter à dix. Chez les marchands, il ne s'est trouvé que six mille rames de papier.

M. Colbert m'a mandé de me servir de subdélégués le moins que je pourrois. J'ai dans mon esprit prévenu sa lettre. Ils avoient abusé de la confiance de M. Pellot, qui signoit des ordonnances, à leur rapport; et s'ils l'ont fait paroître présent à toutes les affaires, ils lui ont fait rendre beaucoup de mauvais jugements.

L'édit de la marque du papier a été révoqué.

M. Bertier, évêque de Montauban est mort le 28 juin. J'en ai donné avis à M. Colbert.

Au mois de décembre, on a proposé de me marier à la fille unique de M. Donneville, président au mortier de Toulouse. Mais il vouloit qu'on l'assurât de son rappel à Toulouse, et le roi étoit trop indisposé contre lui pour oser en faire la proposition. Il avoit été exilé pour avoir parlé avec trop de chaleur contre la vérification de quelques édits, et avoir fait un parti dans le Parlement contre le sieur de Fieubet.

1675.

Au mois de juillet, j'ai été visiter les ouvrages faits par M. Riquet pour la communication des mers par un canal qui traverse tout le Languedoc. Je fis ce voyage dans une barque que ledit sieur Riquet avoit fait préparer; il m'accompagna dans ce voyage et me régala magnifiquement.

Les troupes ont fait beaucoup de désordres dans leurs quartiers, cette année, à Cahors, à Villefranche, à Auch; et j'ai été obligé de punir plusieurs officiers et de faire pendre des cavaliers, dragons et soldats. J'ai fait aussi des exemples sur des gentilshommes qui exerçoient des violences sur les peuples, surtout dans le voisinage des Pyrénées, et sur des notaires et sergents faussaires.

1677.

M. Caulet, évêque de Pamiers, a refusé et fait refuser l'absolution aux officiers et cavaliers qui ont passé l'hiver dans son diocèse, s'ils ne rendoient aux communautés ce qu'ils ont reçu de leur quartier d'hiver; et sur ce qu'ils ont représenté qu'ils n'avoient rien pris que suivant les ordres du roi, il leur a répondu qu'il valoit mieux quit-

ter le service de la guerre que d'être à charge aux peuples.

Le sieur Coras, ministre de Montauban, étant converti, j'ai proposé au roi de donner six cents livres de pension à ses deux filles. Leur père avoit huit cents livres de pension du clergé[1].

1678.

Au mois d'août 1678, j'ai fait commettre le sieur de Villenade, gentilhomme de Montauban, pour remplir la place de commissaire de la religion prétendue réformée, vacante par la mort du sieur de Sigognac, pour juger avec moi les affaires qui concernent l'exécution des édits de pacification.

1679.

Au mois de janvier j'ai reçu un arrêt du conseil qui exclut les habitants de la religion prétendue

(1) Je commence ici à extraire des mémoires inédits de Foucault ce qui concerne principalement les calvinistes; on a vu à l'année 1674 que Foucault avoit été spécialement chargé de les surveiller. (*Adh. B.*)

réformée des charges politiques de la ville de Montauban, et ai proposé à la cour d'en rendre un pareil pour toutes les autres villes.

Le 3 mai, j'ai reçu un arrêt du conseil pour faire saisir les revenus de l'évêque de Pamiers. J'ai proposé de les employer aux dépenses et charges ordinaires et réglées de l'évêché, et d'appliquer le reste à la subsistance des nouveaux convertis du diocèse.

Le 12 juillet, j'ai mandé à M. Colbert qu'il étoit convenable et même nécessaire d'achever le bâtiment commencé par M. Bertier, évêque de Montauban, pour le logement de l'évêque, les religionnaires ayant démoli l'ancienne maison épiscopale, qui même avoit été enfermée dans les fortifications de la ville.

1680.

Au mois d'octobre, M. Colbert m'a envoyé un arrêt qui exclut les religionnaires de tout emploi de recettes des deniers du roi.

1681.

Le 23 juillet, j'ai proposé à M. de Louvois de faire venir de Roussillon deux compagnies de ca-

valerie dans le Haut-Rouergue et dans le Haut-Quercy, pour seconder les missionnaires ecclésiastiques.

Le 6 août, j'ai écrit une lettre au père de La Chaise, par laquelle je lui ai mandé les bonnes dispositions où je trouvois les ministres et principaux religionnaires de Montauban, pour leur retour à l'église romaine; que leur conversion attireroit infailliblement celle de toutes les villes du Quercy, du Rouergue et du Bas-Languedoc, qui ne cherchoient qu'une porte honnête pour rentrer dans l'Eglise; qu'ils demandent pour cet effet, et pour sauver leur honneur, qu'on fasse une conférence où les points controversés seroient agités; que ceux qui sont les plus considérés et les plus accrédités dans le parti, m'ont assuré que c'étoit la seule voie qui pût faire réussir le grand projet des conversions; que celles de rigueur, de privations des emplois, les pensions et les grâces seroient inutiles.

Ayant fait depuis la même proposition à M. le chancelier Le Tellier, dans un voyage que je fis à Paris, il la rejeta absolument, disant qu'une pareille assemblée auroit le même succès que le colloque de Poissy; que le pape trouveroit mauvais que l'on fît une pareille conférence sans sa participation; et il me défendit d'en parler au roi. Sa

timidité naturelle, dans une entreprise qu'il jugoit périlleuse, est peut-être cause que l'ouvrage des conversions, qui auroit pu réussir par les conférences, soutenues d'autres moyens doux, a coûté la ruine d'un si grand nombre de religionnaires et la perte du commerce et des arts.

J'ai reçu, pendant cette année et les suivantes, des arrêts pour exclure les religionnaires des charges publiques et des emplois dans les villes.

1682.

Au mois de mai, M. Colbert évêque de Montauban, et moi, avons proposé à M. de Chateauneuf d'établir, dans Montauban, une maison où l'on pût retirer les filles nouvellement converties; et nous avons jeté les yeux sur celle de la Visitation. Les religieuses de cet ordre, à Toulouse, offrent d'envoyer six de leurs religieuses, auxquelles elles paieroient leurs pensions, pour commencer cet établissement, et de donner six mille livres pour entreprendre un bâtiment destiné à les loger; car il n'y a que des Ursulines et des Urbanittes à Montauban, non en état de recevoir des pensionnaires.

Au mois de novembre, le clergé a fait un avertissement pastoral aux religionnaires du royaume;

il a été envoyé à Montauban où il leur a été signifié.

Les officiers de la religion prétendue réformée du présidial de Montauban ont reçu l'ordre de se défaire de leurs charges; je le leur ai fait signifier.

Au mois de décembre, j'ai proposé à M. le chancelier Le Tellier et à M. de Chateauneuf la démolition du temple de Montauban, à cause des contraventions aux édits qui défendent aux ministres de recevoir à leur Cène des nouveaux convertis, les temples de Bergerac et de Montpellier ayant été démolis pour ce motif.

Cette année, les religionnaires de la Haute-Guienne ont tenu, par permission du roi, un synode à Saint-Antonin en Rouergue. J'en ai envoyé à M. de Chateauneuf les procès-verbaux, qui m'ont été remis par les commissaires devant lesquels ce synode a été tenu.

J'ai fait ôter la charge de chancelier de Caussade au nommé Calvet, descendant du fameux Calvet, official de Montauban, qui, ayant abjuré la religion catholique, établit la religion prétendue réformée dans la province.

1683.

Au mois de janvier 1683, j'ai fait signifier l'avertissement pastoral du clergé au consistoire de

Montauban. Cette signification a été faite avec douceur et charité de notre part, et reçue avec respect par le consistoire.

Au commencement de février, le parlement de Toulouse ayant décrété de prise de corps les ministres de Montauban, pour contraventions aux édits, j'ai mandé à M. le chancelier, au ministère, à M. l'archevêque de Paris, et au père de La Chaise, que ce décret n'avoit causé aucune émotion parmi les religionnaires, et que l'on pouvoit, sans aucun danger, faire démolir leur temple. Ils se sont contentés de ne point paroître dans les rues les dimanches, à l'heure du prêche.

Le même mois, le roi a donné une déclaration qui unit aux hôpitaux les biens des consistoires.

Le 23 juin, j'ai mandé à M. de Chateauneuf, à M. le chancelier et au père de La Chaise que le temple de Montauban a été démoli en exécution de l'arrêt du parlement de Toulouse, et que cette démolition avoit été faite en présence du commissaire nommé par le parlement, en dix-neuf heures, après que les trois jours donnés aux religionnaires pour le faire démolir ont été expirés.

Pendant cette démolition, qui a été faite naturellement et sans préméditation, dans l'octave du Saint-Sacrement, les boutiques ont été ouvertes. Les religionnaires n'ont marqué aucune inquié-

tude. Ils ont fait paroître une entière soumission. Ce temple avoit été bâti en 1609.

Les religionnaires portèrent leurs enfants baptiser à Villemade, et souvent ces enfants mouroient en chemin.

J'ai fait publier l'arrêt du conseil qui défend aux ministres des églises interdites, d'établir leur domicile plus près de six lieues desdites églises.

Le 7 juillet, j'ai mandé à M. de Chateauneuf que j'avois fait signifier l'avertissement pastoral du clergé au consistoire de l'Isle-Jourdain, et que, comme il n'y a que sept familles religionnaires, composées de vingt-cinq à trente âmes, dans cette ville, et que l'on vient de six à sept lieues à la ronde les dimanches au prêche de ladite ville, le temple n'étant pas assez grand pour contenir tous ceux qui y viennent, j'étois d'avis de faire démolir ce temple, puisque ceux du voisinage ont été interdits.

J'ai été aussi d'avis d'admettre les prêtres récollets à Caussade, où il n'y a que l'église paroissiale, et où les religionnaires sont en plus grand nombre que les catholiques.

Les religionnaires de Montauban, depuis la démolition de leur temple, alloient à celui de Villemade, qui n'est qu'à quatre lieues de Montauban. Il y a eu partage entre le commissaire catholique

et le religionnaire sur la démolition de ce temple; j'ai mandé qu'il étoit à propos de le faire juger.

M. Colbert est mort le 7 septembre. Mon père et moi lui avions l'obligation de nos établissements. Il a donné du relief à notre famille par les charges et les emplois qu'il nous a procurés. C'est le plus grand ministre, pour les finances et la police du royaume, qui ait jamais été.

M. Le Pelletier a été nommé contrôleur général le même jour. Je lui ai fait mes compliments.

M. de Louvois a été nommé surintendant des bâtiments après la mort de M. Colbert. Je lui en ai fait mes compliments.

Au mois de novembre, les religionnaires des Cévennes ont tenté d'engager ceux de Montauban dans leur révolte, ce qu'ils ont refusé, nonobstant les sollicitations des nommés Caussade et Verdier, avocats séditieux. J'ai mandé à M. de Chateauneuf qu'il faudroit les reléguer.

A la fin de cette année, le roi a rendu des arrêts qui ont exclu du consulat les habitants de la religion prétendue réformée de plusieurs communautés, où le consulat étoit mi-parti.

1684.

Au commencement de janvier, le roi ayant retiré M. Dubois, intendant de Béarn, dont tous les ordres de la province lui avoient fait des plaintes, Sa Majesté, par la protection de M. le chancelier Le Tellier, l'a envoyé à Montauban et moi à Pau.

M. Dubois a été le deuxième intendant en Béarn, et ne faisoit ces fonctions que sur une lettre de cachet. M. de Croissy m'en a envoyé une pareille, datée du 4 janvier, qui m'ordonne simplement de passer en Béarn, à la place de M. Dubois, que Sa Majesté envoie à Montauban, pour exécuter par moi les arrêts du conseil et autres ordres qui me seront envoyés.

Le 12 janvier, j'ai écrit au roi pour l'assurer que je continuerai la même application au lieu de son service et au soulagement des peuples en Béarn, comme j'ai fait à Montauban.

J'ai encore écrit à M. le duc de Grammont, pour lui demander sa bienveillance.

Je suis arrivé à Pau le 1er mars. J'ai été logé dans le château de Pau, meublé des meubles de la couronne.

Le 17 mai, je suis venu à Pontac avec M. l'é-

vêque de Tarbes, pour travailler aux conversions. Il y avoit encore cinq cents religionnaires. Nous en avons en deux jours converti une centaine.

Au mois de mai, M. de Croissy, secrétaire d'état des affaires étrangères, m'a proposé au roi pour l'ambassade de Constantinople; mais le roi lui a dit que je serois plus utile à son service dans la conjoncture des affaires de la religion en France, qu'à Constantinople.

Le 8 juin, j'ai mandé à M. le chancelier qu'il se présentoit beaucoup d'affaires concernant les contraventions aux édits et réglements faits au sujet de la religion prétendue réformée, pour lesquelles les parties se pourvoyoient devant moi; mais que, comme je n'avois aucune commission pour connoître de cette nature d'affaires, dont la connoissance avoit été renvoyée, par arrêt du conseil du 15 février 1670, à défunt M. le comte de Guiche, lors gouverneur de Béarn, et à M. d'Aguesseau, qui en étoit intendant, pour les juger conjointement, je le suppliois de me marquer la conduite que je devois tenir à cet égard avec M. le duc de Grammont, qui a succédé à M. le comte de Guiche, et qui a nommé ici un subdélégué pour connoître des affaires de la religion.

Le 18 juin, j'ai mandé à M. le chancelier que les habitants du Béarn, de la religion prétendue ré-

formée, étant exclus de toutes charges et emplois, ceux qui n'élèvent pas leurs enfants aux armes et au commerce les font étudier en droit et les envoient à Pau, pour y être reçus avocats et en faire la fonction, en sorte que d'environ deux cents avocats qui composent le barreau de ce parlement, il y en avoit au moins cent cinquante de la religion prétendue réformée, et même c'étoient les plus employés; et que, comme il s'en présentoit tous les jours pour être reçus, j'avois empêché qu'ils ne l'aient été, jusqu'à ce que je fusse informé des intentions du roi sur ce sujet; qu'il sembloit convenable que les avocats catholiques fussent plus forts, au moins du tiers, en nombre, que ceux de la religion prétendue réformée; que j'attendrois sur cela ses ordres, et que cependant je continuerois de faire surseoir à la réception de ceux qui se présenteroient.

Le 30 juillet, j'ai écrit à M. le chancelier pour lui représenter que le mauvais état de la santé de mon père ne lui permettoit pas de vaquer à ses affaires, et qu'ayant un grand intérêt de prendre des mesures et des précautions pour en empêcher le dépérissement, je le suppliois d'obtenir du roi la permission que je fisse un voyage à Paris; que ce voyage ne seroit pas même inutile pour les intérêts du roi et ceux de la province; que je n'y

séjournerois que deux mois dans un temps de vacations, pendant lequel toutes les affaires publiques demeurent en suspens; que ce voyage me mettra à même de lui rendre un compte plus exact de l'état du Béarn et de la Navarre que je ne pourrois faire par mes lettres; que je ne partirois point que les états, qui doivent s'assembler au premier septembre, n'aient arrêté de demander l'ordonnance de 1667.

Le 7 août, M. de Croissy m'a envoyé la permission d'aller à Paris.

Mon congé m'ayant été accordé, je me suis rendu à Paris vers la fin de ce mois; j'ai été à Fontainebleau où la cour étoit.

Ayant demandé au roi une audience particulière pour lui rendre compte de l'état des affaires du Béarn, il me l'a accordée pour le lendemain; il n'étoit pas encore l'heure qu'il m'avoit donnée, qu'il demanda si j'étois arrivé.

J'entrai dans son cabinet.

Il me dit d'abord que j'avois affaire à des esprits bien difficiles à gouverner; je lui répondis qu'ils étoient fort soumis; que la mémoire d'Henri IV leur étoit précieuse; et j'osois dire à Sa Majesté que la vénération et l'amour qu'ils avoient pour ce grand roi avoient passé en la personne de son petit-fils. Le roi m'interrogeoit, et me dit

qu'ils avoient raison de l'aimer, car il avoit aussi beaucoup d'affection pour eux. Je demandai au roi la permission de les en assurer de sa part, étant certain que cette marque de bonté pour eux augmenteroit encore leur zèle pour son service, et me rendroit de plus en plus facile l'exécution de ses ordres; ce que le roi me permit très affectueusement. Ensuite j'ajoutai qu'avec des manières douces et de la raison on les persuadoit, mais que la rigueur étoit un obstacle au succès des affaires qu'on avoit à traiter avec eux. Le roi reprit que c'est par cette conduite qu'il avoit révolté les Béarnois, mais qu'il s'attendoit que ma prudence et mes manières opposées aux siennes répareroient le mal qu'il avoit fait. Je lui rendis compte ensuite des affaires de la religion du Béarn, et du plan que j'avois fait pour faciliter la conversion des religionnaires. Je lui montrai la carte que j'avois fait faire du Béarn, avec la situation des villes et bourgs, où il y avoit des temples. Je lui fis voir qu'il y en avoit un trop grand nombre, et qu'ils étoient trop proches les uns des autres; qu'il suffiroit d'en laisser cinq; et j'affectai de ne laisser subsister justement au nombre de cinq, que les temples dans lesquels les ministres étoient tombés dans des contraventions qui emportoient la peine de la démolition du temple, dont la con-

noissance étoit renvoyée au Parlement, en sorte que, par ce moyen, il ne devoit plus rester de temples en Béarn. Le roi approuva donc le retranchement des temples et la réduction à cinq.

Je dis aussi à Sa Majesté que j'avois engagé le Parlement à recevoir l'ordonnance de 1667, et que je m'étois chargé d'assurer Sa Majesté qu'il lui donneroit cette marque de soumission; qu'il la supplioit seulement d'avoir égard à ses remontrances, sur quelques articles qui ne pouvoient pas convenir à la province, ni s'accommoder à ses us et coutumes.

Le roi me témoigna une grande satisfaction des mesures que je prenois pour la conversion des religionnaires, ne doutant point qu'elles n'eussent le succès qu'il en attendoit. Il me dit qu'il me savoit gré d'avoir engagé le Parlement à recevoir l'ordonnance de 1667, et qu'il me feroit expédier tous les édits, déclarations et arrêts du conseil, dont je pourrois avoir besoin pour l'exécution de tout ce que je lui avois proposé; que je n'avois qu'à remettre à M. le chancelier mes mémoires, et qu'il lui diroit de me donner incessamment mes expéditions, pour metre à fin des projets si utiles au bien de la religion et à la justice.

Cette audience dura une heure et demie, et ayant fait appeler ses ministres, il leur fit le récit de tout

ce que je lui avois dit, et leur parla de moi plus avantageusement que je ne méritois. Il recommanda à M. le chancelier de m'expédier.

Mais le roi voulut communiquer mes mémoires à MM. Le Pelletier, contrôleur général des finances, pour les impositions et les dépenses des états, de Croissy, que les affaires de la religion regardoient aussi bien que le réglement des états, et à M. Pussort pour la réception de l'ordonnance.

Ces messieurs examinèrent donc mes mémoires, m'entendirent plusieurs fois et me retinrent à Paris pendant cinq mois. Au commencement de février 1685, j'en partis, chargé des édits et arrêts que j'avois demandés, après avoir pris congé du roi, qui me renouvela les assurances de la satisfaction qu'il avoit de mon application aux affaires du Béarn, par rapport à son service et au bien de la religion.

1685.

Le 22 février, j'arrivai à Pau, où tous les corps me témoignèrent à l'envi la joie qu'ils avoient de mon retour. Il n'y eut que ceux sur qui les réformes devoient tomber dans le Parlement et dans les états qui, dans le fond de leur âme, m'auroient autant aimé à Paris qu'à Pau; mais ils n'en témoignèrent rien au dehors.

Deux jours après mon arrivée, je portai au Parlement les édits et déclarations concernant les affaires de la religion, dont je lui avois fait renvoyer la connoissance. Après qu'ils eurent été registrés et publiés, je fis, sans perdre de temps, signifier aux consistoires des temples proscrits l'arrêt qui en ordonne la démolition dans le mois, ce qui a été exécuté avec soumission, quoiqu'ils en soient très consternés. J'appris cela à M. le chancelier par ma lettre du 5 mars de cette année.

Je fis commencer de suite la démolition de quinze temples, déclarés par le procureur général en contravention aux édits et arrêts du conseil. Leur procès avoit été bientôt fait, ainsi que les arrêts qui ordonnèrent de les démolir. Ils furent abattus promptement, en sorte qu'en moins de six semaines il ne resta pas un temple dans tout le Béarn. Cette démolition engagea tous les ministres de sortir de la province, et par leur désertion ces faux pasteurs me laissèrent le champ libre aux conversions.

Le 3 mars, M. de Croissy m'a envoyé un arrêt du conseil qui fait défenses aux seigneurs de la religion prétendue réformée, d'admettre à l'exercice de ladite religion, dans leurs maisons ou châteaux, aucunes personnes, qu'elles n'aient établi leur domicile pendant un an dans l'étendue de leurs justices.

Le roi avoit réservé, par sa déclaration donnée sur mon avis, cinq temples pour tout le Béarn. Les religionnaires demandèrent qu'ils fussent agrandis, étant trop étroits pour les contenir tous. C'étoit l'avis de M. de Croissy, mais je m'y suis opposé, et ils n'ont point été augmentés.

Par l'édit du mois d'août 1669 et la déclaration du 14 juillet 1682, il est défendu aux religionnaires de sortir du royaume sans permission. Le 20 mars 1685, M. de Croissy m'a envoyé une lettre de cachet, pour observer les gentilshommes et empêcher qu'ils n'y contreviennent.

Le 5 avril, j'ai écrit à M. de Harlay, archevêque de Paris, que les quinze temples de Béarn condamnés ont été démolis; que des cinq qui restent, j'en ai fait interdire deux, pour des contraventions aux édits; que j'espérois que les trois restants auroient bientôt la même destinée; que cependant j'ai fait faire une mission par des jésuites dans une petite ville du diocèse de Lescar, qui a produit plus de trois cents conversions; que le moyen d'achever l'ouvrage des conversions étoit d'obliger tous les ministres des temples interdits, de s'éloigner au moins de dix lieues du Béarn, attendu qu'il n'a que onze lieues de long sur sept à huit lieues de large. Je lui ai écrit en faveur de l'abbé d'Arboceme.

Le même jour, j'ai mandé à M. Pussort que de-

puis mon retour en Béarn, il s'est converti cent cinquante chefs de famille, qui, avec leurs enfants, composent plus de huit cents âmes.

Le même jour, j'ai écrit au père de La Chaise en faveur de l'abbé d'Arboceme, neveu de M. l'évêque de Tarbes, et lui ai rendu témoignage du zèle et des soins qu'il avoit pris pour les conversions. Mon témoignage et ma recommandation lui ont valu l'évêché de Dax.

Le même jour, j'ai mandé à M. le chancelier qu'une des principales raisons que les religionnaires opposoient aux missionnaires, c'est que le roi permettoit que l'on fît encore profession de la religion prétendue réformée dans son royaume, ce qui marquoit la nécessité de leur ôter les cinq temples qui leur restoient en Béarn ; que cela, joint aux missions et aux gratifications, achèveroit sans doute dans peu l'ouvrage des conversions ; qu'il y avoit déjà le temple de Jurançon, autrefois à Pau, et celui d'Osseau interdits ; qu'il y avoit des preuves de contraventions aux édits dans les trois autres ; que depuis deux mois que j'étois de retour dans la province, il s'étoit converti onze cents personnes, y compris les enfants ; qu'il y avoit beaucoup de gentilshommes ébranlés, et qui seroient déterminés par des pensions.

Le 11 avril, j'ai demandé à M. le chancelier une

déclaration interprétative de celle du 31 janvier 1682, qui veut que les enfants bâtards soient élevés à la religion catholique, en ce qu'elle porte la clause *de quelque âge qu'ils soient*, plusieurs officiers du Parlement croyant, sur le fondement de cette disposition, qu'un bâtard de vingt-cinq ans, qui a toujours fait profession de la religion prétendue réformée, en doit faire abjuration; mais qu'il y avoit tout lieu de juger, par les motifs de cette déclaration, que cette disposition ne s'étend pas aux bâtards qui avoient atteint l'âge de quatorze ans, lorsque la déclaration a été donnée. En effet, les motifs sont de pourvoir à l'éducation des bâtards, comme il a été pourvu à celle des enfants exposés. J'estimerois donc qu'il faudroit donner une nouvelle déclaration, portant que les bâtards qui auroient passé quatorze ans, lorsqu'elle a été donnée, seront obligés de choisir devant les juges des lieux la religion qu'ils entendroient professer.

Je lui ai mandé par la même lettre, que le Parlement avoit, le jour précédent, décrété prise de corps contre le ministre de Garlin, qui est un des cinq exercices réservés en Béarn, pour plusieurs contraventions aux édits et déclarations; qu'il n'en restoit plus que deux que j'espérois devoir être bientôt interdits, sur de pareilles contraventions; après quoi les conversions iront vite, ayant

remarqué que leur nombre augmente, à proportion que celui des exercices de la religion prétendue réformée diminue.

Le 12 avril, M. de Croissy m'a envoyé deux arrêts. Le premier défend aux habitants des villes et communautés de Béarn et de Navarre de faire aucune députation hors du pays, sans m'en avoir fait connoître les raisons et le besoin, et avoir eu mon consentement.

Le 18, j'ai demandé à M. de Louvois des ordres en blanc, pour faire loger une ou plusieurs compagnies dans les villes remplies de religionnaires, étant certain que la seule approche des troupes produira un grand nombre de conversions; que je tiendrai si bien la main à ce que les soldats ne fassent aucune violence, que je me rendrai responsable des plaintes qu'il en pourroit recevoir.

Il est bon à observer que le roi n'avoit pas envoyé des troupes en Béarn par rapport aux affaires de la religion, mais pour former le camp que Sa Majesté avoit résolu d'établir sur la frontière d'Espagne.

M. de Louvois m'ayant envoyé plusieurs ordres en blanc, il s'est converti six cents personnes dans cinq villes ou bourgs, sur les simples avis que les compagnies étoient en marche.

Les cinq derniers temples ont été démolis par

arrêt du parlement de Pau. Les temples de Belloc et de Saint-Gladie ont été les derniers démolis.

Je n'ai pas été d'avis que l'on fît le procès aux relaps qui s'étoient convertis.

Le 30 mai, M. de Croissy m'a envoyé un arrêt du conseil du 30 avril, qui défend aux ministres des temples interdits et aux proposants de se tenir plus près de six lieues desdits endroits. Cet arrêt est nommément rendu pour le Béarn.

Au mois de mai, il a été écrit à M. le chancelier une lettre anonyme, remplie d'invectives contre moi; on m'y taxoit surtout de prendre des présents. Il m'a renvoyé cette lettre avec des témoignages d'estime pour moi, et de satisfaction de ma conduite.

M. de Croissy ayant proposé d'envoyer en Béarn des ministres pour baptiser les enfants de ce qui y reste de religionnaires, je lui ai mandé que, dans la disposition présente d'une conversion générale dans très peu de temps, ce seroit exposer ceux qui chancellent et endurcir les opiniâtres, que de leur envoyer un ministre qui rassureroit les premiers et confirmeroit les autres dans leur opiniâtreté; que dans ma dernière tournée, j'avois converti cinq mille âmes, et qu'avant le 15 de juin il s'en convertiroit pour le moins autant, en sorte que j'espé-

rois que dans deux mois l'ouvrage des conversions seroit achevé dans le Béarn.

La reine Jeanne donna une ordonnance ecclésiastique, portant défenses aux prêtres et aux moines de baptiser les enfants.

Le 15 juin, M. Croissy m'a mandé que le roi n'avoit pas approuvé que les baptêmes des enfants des prétendus réformés se fissent par les curés, parce que sa conscience ne pouvoit souffrir qu'un enfant baptisé à l'église par un prêtre, fût rendu à ses parents, pour y être élevé à la religion prétendue réformée. Il m'a envoyé un arrêt qui permet de choisir un ou deux ministres pour faire faire lesdits baptêmes dans la maison de ville, en présence du juge ou consul du lieu.

Il ajoute, par le dernier article de sa lettre, qu'il m'a proposé au roi pour l'ambassade de Constantinople; mais que Sa Majesté a jugé que ma présence étoit nécessaire en Béarn, pour y achever ce que j'y avois si bien commencé.

Le 16 juin, il m'a envoyé un arrêt du conseil qui défend de recevoir des libraires de la religion prétendue réformée.

J'ai fait faire l'abjuration du calvinisme au sieur Goulard, ministre d'Oléron, dans la cathédrale de la ville, en présence de M. l'évêque et de plus de huit mille personnes de l'une et de l'autre re-

ligion. Il leur a rendu un si bon compte des motifs de sa conversion, que plusieurs religionnaires, touchés des vérités que les ministres avoient toujours pris grand soin de leur cacher, et qu'il leur a nettement et fidèlement exposées, se sont convertis avec lui; et la plus grande partie des autres m'ont promis de se faire instruire, après leur avoir fait entendre que l'intention du roi n'étoit pas qu'ils embrassassent la religion romaine sans la connoître, mais bien qu'ils en examinassent sans prévention les dogmes et les principes.

La plus grande partie des habitants de la religion prétendue réformée d'Oléron se sont convertis depuis la conversion de leur ministre, et les autres se font instruire. C'est ce que j'écris à M. de Croissy; et je lui ai mandé que M. de Casaux apportoit tous les obstacles qu'il pouvoit aux conversions, aussi bien que sa femme, qui est religionnaire.

Le 1er juillet, le Père de La Chaise m'a mandé que le roi prenoit plaisir à lire mes relations et mes lettres concernant les conversions du Béarn, et même que Sa Majesté les gardoit.

M. de Mesplets, évêque de Lescar, bien loin de m'aider et de prendre part à l'ouvrage des conversions de son diocèse, n'a rien oublié pour les éloigner. Il avoit écrit de Paris aux gentilshommes les plus considérables du parti d'entrer dans quel-

que accommodement, et leur avoit offert de ménager en leur faveur, dans l'assemblée du clergé, un relâchement sur les points qui leur font peine. Ils avoient si bien pris confiance sur cette promesse, qu'ils vouloient attendre la réponse de M. de Lescar avant que de se déterminer; de sorte que, pour réparer le mal, je fus obligé d'assembler au château de Pau tous les chefs des principales familles de la religion prétendue réformée de Pau, et de leur faire entendre qu'il n'y avoit point de tempérament à espérer sur les articles de notre créance; qu'un concile général avoit décidé tous les points contentieux, et établi les véritables dogmes que l'on devoit suivre; que le clergé de France ne pouvoit donner atteinte à ces saintes décisions; que le roi même, comme protecteur de la religion, emploieroit son autorité pour les faire observer. Je leur fis sur ce sujet un discours, auquel la plus grande partie parut se rendre. Quoiqu'ils eussent tous résolu avant l'assemblée de ne s'engager à aucune réponse positive, qu'ils n'eussent reçu celle de M. de Lescar, néanmoins ils me prièrent de leur accorder un quart d'heure pour délibérer sur ce que je leur avois proposé. Je le leur promis, et je les laissai en liberté délibérer sur la résolution qu'ils avoient à prendre, et je me retirai. Leur délibération ne dura qu'un quart

d'heure; elle aboutit à me demander un mois de temps pour s'instruire. Je retranchai la moitié du délai, et nous nous séparâmes tous contents. Ils n'attendirent pas que ce terme fût expiré, et ils se convertirent tous par une délibération unanime, dans laquelle ils reconnurent que leurs pères n'avoient pas eu de motifs légitimes pour se séparer de la communion de l'église romaine. J'envoyai au roi leur délibération.

Le 12 juillet, j'ai mandé à M. de Croissy qu'il y avoit à présent seize mille âmes converties dans le Béarn, et que ce qui restoit suivroit bientôt.

Le 14, je lui ai mandé que les habitants de la religion prétendue réformée de Pau s'étoient convertis, par délibération dont je lui ai envoyé l'acte; que nous avions jugé au Parlement les ministres de Pau qui avoient contrevenu aux édits, et qu'ils avoient été condamnés au bannissement du ressort du Parlement, pour cinq ans.

J'ai prié M. de Croissy de ne point nous envoyer de ministres pour baptiser les enfants nés dans la religion prétendue réformée, et de nous envoyer M. de Lescar avec des missionnaires pour instruire les nouveaux convertis, aussi bien que le faisaient MM. les évêques d'Oléron et de Dax; il faut même une mission extraordinaire qui parcoure tout le Béarn: les meilleurs prédicateurs

n'y sont pas trop bons pour tenir la place de leurs ministres, qui prêchoient bien. Tous les curés du Béarn sont ignorants et souvent de mauvaises mœurs. J'ai ajouté qu'il falloit encore établir des vicaires. J'ai proposé de mettre le député d'Orthez à la Bastille.

Il y a eu trois mille huit cent religionnaires d'Orthez qui se sont convertis, de quatre mille qu'il y en avoit; ce qui m'a obligé de mander à MM. les ministres qu'ils pouvoient assurer le roi de la conversion totale du Béarn; car de vingt-deux mille qu'il y avoit, il n'en reste pas mille. Je leur ai écrit que les gentilshommes commençoient à se détacher.

Le sieur d'Audrehon, ministre de Lambège, m'étant venu voir, me dit qu'il sentoit de grands mouvements dans son cœur pour embrasser la religion catholique, mais qu'il avoit encore besoin d'un mois pour prendre sa résolution. Sur quoi, l'ayant fait entrer dans la chapelle du château de Pau, et où M. l'évêque d'Oléron recevoit l'abjuration d'un ancien avocat de Pau, et où il y avoit beaucoup de monde, je lui demandai s'il ne sentoit rien dans son cœur qui le sollicitât, à la vue de son véritable pasteur, de s'aller jeter entre ses bras. Il m'avoua qu'il se sentoit ému, et dans le moment je le pris par le bras et le conduisis vers l'autel, où

il se mit à genoux devant M. l'évêque qui lui donna l'absolution. Cette action fut d'une grande édification.

J'ai proposé de rechercher la noblesse des gentilshommes, opiniâtres religionnaires. Mais M. de Croissy a mis le trouble dans les consciences des nouveaux convertis, en m'envoyant un arrêt du conseil qui établit un ministre pour baptiser les enfants des religionnaires; la province étoit à la veille d'en être entièrement purgée. Cet arrêt ordonne que ces enfants soient portés à l'église; j'ai écrit que c'est renouveler l'exercice de la religion prétendue réformée en Béarn.

Il a encore été fait une chose contraire au bien de la religion, quand on a permis à M. de la Placette, ministre de la ville de Nay, de sortir du royaume avec sa famille et de vendre ses biens; car la plupart des ministres, par le principe d'un faux honneur, aiment mieux sortir du royaume, lorsqu'ils en ont la permission, que d'y demeurer. Ils se convertiroient s'ils étoient obligés de s'éloigner seulement du lieu de leur exercice, sans sortir du royaume et sans pouvoir vendre leurs biens. En effet, il s'en étoit converti depuis deux mois, qui auroient passé en Hollande et en Angleterre, s'ils en avoient pu obtenir la permission. La femme et les enfants du sieur de la Placette étoient dis-

posés à se convertir, lorsque cette permission leur a été donnée.

Les nouveaux convertis ont demandé le livre de M. de Meaux, de l'Exposition de la doctrine catholique. J'ai mandé qu'on en fît venir[1].

Le 18 juillet, j'ai mandé au roi l'état des conversions de la province.

Le 22, j'ai écrit à M. le chancelier que le sieur de Saint-Pau, ministre converti, qui a beaucoup de talent pour le barreau, désiroit se faire recevoir avocat, aussi bien que le sieur Goulard, ministre d'Oléron, et qu'ils lui demandoient une dispense du temps d'étude. M. le chancelier m'a envoyé ces dispenses. L'exemple de ces deux ministres et la grâce que le roi leur a faite en a fait revenir trois autres à l'Eglise.

---

(1) Au mois de février[a], Cramoisy, libraire, m'a envoyé, par ordre de M. de Louvois, cinq mille cent dix volumes de l'Exposition de la doctrine de l'Eglise, de M. de Meaux, du Catéchisme historique de M. l'abbé Fleury, de l'Explication des parties de l'office et des cérémonies de la messe, et des courtes prières et ordinaires de la messe, pour les distribuer aux nouveaux convertis. (Note extraite du manuscrit.)

(a) Cette date n'est-elle pas fautive? (*Adh. B.*)

Le 26 juillet, M. de Croissy m'a donné avis que le roi avoit donné ordre d'arrêter le sieur d'Osseau, député des religionnaires du Béarn, et m'a envoyé six lettres de cachet pour reléguer les gentilshommes que je jugerois à propos.

Depuis le 22 février, que j'ai été de retour de Paris à Pau, jusqu'au mois d'août, il s'est converti plus de quinze mille âmes. Il y en a eu beaucoup qui, à l'approche des gens de guerre, ont abjuré sans les avoir vus. La distribution d'argent en a aussi beaucoup attiré à l'Eglise. Le Béarnois a l'esprit léger, et l'on peut dire qu'avec la même facilité que la reine Jeanne les avoit pervertis, ils sont revenus à la religion de leurs pères.

La ville d'Orthez a été la dernière à se convertir; j'y ai envoyé des gens de guerre qui les ont réduits. Les habitants m'avoient demandé quinze jours pour se faire instruire; mais c'étoit pour attendre le retour d'un courrier qu'ils avoient envoyé à la cour pour demander la liberté de faire l'exercice de leur religion, et pour savoir si les intentions de Sa Majesté étoient d'abolir absolument l'exercice de la religion prétendue réformée dans le Béarn. Ce terme expiré, ils me demandèrent encore huit jours pour donner le temps à leur courrier d'arriver; je leur refusai, et, des quatre mille religionnaires qu'il y avoit à Orthez, il s'en con-

vertit deux mille avant l'arrivée des troupes. De la sorte, pendant le séjour que j'y fis avec des missionnaires, ils se convertirent tous, à la réserve de vingt familles opiniâtres qui avoient résolu, quelque chose qui arrivât, de ne point changer. Elles avoient à leur tête un gentilhomme nommé Brasselaye, qui étoit aussi allé à la cour, et qui a été mis à la Bastille.

De vingt-deux mille religionnaires qu'il y avoit en Béarn, il s'en est converti vingt et un mille, jusqu'à la fin de juillet 1685.

M. de Torcy m'a envoyé au mois de juillet un arrêt du conseil, portant l'établissement d'un ministre pour baptiser les enfants de la religion prétendue réformée; mais je n'ai pas jugé à propos de l'exécuter.

A M. Foucault, conseiller en mes conseils, maître des requêtes ordinaires de mon hôtel, et commissaire départi pour l'exécution de mes ordres en Béarn.

« *Monsieur Foucault,* j'ai été bien aise d'apprendre par votre lettre du dix-huitième juillet, le bon effet qu'ont produit vos soins et votre application à tout ce qui pouvoit procurer la conversion de mes sujets de la religion prétendue réfor-

mée dans toute l'étendue de ma province de Béarn; et vous ne devez pas douter que ce service ne me soit d'autant plus agréable, que le succès en est très avantageux à notre religion, et d'un fort bon exemple pour les autres provinces de mon royaume. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur Foucault, en sa sainte garde. Ecrit à Versailles le deuxième jour d'août 1685. »

LOUIS.

COLBERT.

Le 3 août, j'ai mandé à M. le chancelier que le Parlement a rendu depuis huit jours un arrêt contre le nommé Jean Pedelabat, du lieu de Garlin, convaincu d'avoir sollicité, publiquement et en particulier, les religionnaires à demeurer fermes dans leur religion, à raison de quoi il a été condamné au bannissement hors du royaume pour vingt ans, et en six cents livres d'amende. Six jours après son arrêt rendu, il m'a fait dire qu'il vouloit se convertir, ce qu'il fit avec toute sa famille. Sa conversion, celle de sa femme et d'un nombre d'enfants, méritent grâce; c'est ce que j'ai demandé à M. le chancelier.

En ce mois, j'ai proposé au père de La Chaise et

à M. Le Pelletier de demander au roi un fonds pour bâtir une nouvelle église à Pau, l'ancienne n'étant pas assez grande pour contenir tous les anciens et nouveaux catholiques. J'ai écrit que cette église seroit mise sous l'invocation de saint Louis, et qu'elle serviroit de monument perpétuel à la piété du roi et à son zèle pour la religion. En 1620, le roi Louis XIII avoit donné six mille livres aux religionnaires de Pau, pour acheter une place pour y bâtir un temple, en leur ôtant l'église paroissiale, qui est la chapelle du château, que la reine Jeanne leur avoit donnée.

La vie scandaleuse du sieur de Caseaux, l'opiniâtreté de sa femme et celle de la dame de Bal, femme du doyen du parlement de Pau, dans le calvinisme, ont retenu beaucoup de personnes.

J'ai proposé de donner la charge de procureur du roi en la vice-sénéchaussée de Béarn, au sieur Goulard, ministre converti d'Oléron.

Le 15 août, j'ai fait assembler une partie de la noblesse de la religion prétendue réformée, pour leur faire entendre les intentions du roi. Il y eut une douzaine de gentilshommes qui se convertirent; les autres demandèrent quinze jours pour se faire instruire.

Le lendemain, M. de Croissy m'a envoyé des ordres du roi, en blanc, pour reléguer les gen-

tilshommes opiniâtres. Je lui ai renouvelé mes remontrances, sur la permission donnée aux ministres de sortir du royaume et de vendre leurs biens. . . . .

Le même jour, 16 août, j'ai mandé à M. de Louvois, que des gentilshommes de la religion prétendue réformée de Béarn, se convertissoient en nombre, et que M. de Boufflers avoit été le prévenir du retour à l'Église, de douze gentilshommes, à la tête desquels étoit le comte de Viala, l'un des plus qualifiés de la province; et que plusieurs ont demandé quinze jours pour s'instruire, en sorte que je ne serai point dans l'obligation de me servir des ordres de relégation que M. de Croissy m'a envoyés, l'instruction et la patience devant couronner l'ouvrage.

Il est à remarquer que messieurs les évêques de Lescars et de Tarbes ont été absents de leurs diocèses pendant tout le temps des missions.

J'ai envoyé à M. de Louvois, un mémoire des grâces que plusieurs des susdits gentilshommes demandent.

Le sieur de Nancla, lieutenant-colonel du régiment de Sainte-Maure, et Thevenin, capitaine dans le même régiment, ont pris la résolution de se convertir. J'ai mandé à M. de Louvois qu'ils demandoient la permission d'aller en Saintonge,

d'où ils sont, pour tâcher d'engager leurs familles à changer avec eux, et qu'il falloit colorer leur congé de la nécessité d'aller vaquer à leurs affaires.

Le 18 août, j'ai mandé à M. l'archevêque de Paris qu'il étoit bien nécessaire de donner des pensions aux ministres convertis, et d'empêcher ceux qui ne le sont pas de sortir du royaume. M. de Croissy s'est plaint de ce que j'avois écrit à M. l'archevêque de Paris et au Père de La Chaise, sur le sujet de la permission accordée aux ministres de sortir du royaume. Mais je me suis justifié, en lui mandant que je m'adressois toujours directement à lui; qu'il étoit le premier informé par mes lettres de ce qui se passoit; qu'il est vrai que je leur avois communiqué ma peine sur ce sujet, mais bien du temps après lui avoir écrit, et que M. Dales, premier président, ne manquoit point tous les ordinaires de leur écrire.

J'ai été nommé intendant de Poitou dans le mois d'août de cette année. Le roi m'avoit nommé intendant en Languedoc; mais M. le chancelier Le Tellier fit changer cette destination.

Il restoit trois à quatre cents personnes à convertir, lorsque je suis parti du Béarn. J'ai converti, avant mon départ, le sieur Damigrand, ministre, sans contredit le plus considéré de la province

par son éloquence et par sa capacité. Il avoit quatre-vingt-cinq ans, et prêchoit avec la même vigueur qu'il faisoit à quarante. Il y avoit cinquante ans qu'il faisoit la fonction de ministre, et il y avoit long-temps que je travaillois à le ramener à l'Eglise. Il me vint trouver le matin du 26 août, avec son gendre, pour faire son abjuration. J'ai mandé à M. Le Pelletier, le jour même, qu'il étoit bien important de lui accorder une bonne pension. Il a rendu raison des motifs de sa conversion devant plusieurs gentilshommes qui m'avoient demandé quinze jours pour se faire instruire.

Le 27 août, il s'est convertiquatre-vingt-dix-sept femmes dans la petite ville de Salliez. Je fis aussi plusieurs conversions d'hommes, en présence de M. le marquis de Boufflers.

Il y a eu vingt-deux mille conversions en Béarn.

Le sieur de Sault, gentilhomme de Béarn, de la religion prétendue réformée, a été mis à la Bastille pour mauvais discours, sur mon avis.

Le sieur Vidal, avocat à Pau, porta la parole pour les autres religionnaires qui se réunirent à la religion catholique.

La veille de mon départ de Pau, un grand nombre de gentilshommes sont venus se convertir en ma présence.

Je suis arrivé à Poitiers le sixième[1] septembre 1685. J'y ai trouvé M. de Baville qui m'y attendoit; il m'a donné toutes les instructions sur l'état des affaires du Poitou.

M. de Vaubourg, mon successeur en Béarn, qui avoit passé par Poitiers pour aller dans cette province, est revenu sur ses pas. Je lui ai donné toutes les lumières que j'avois, de l'état du Béarn et des affaires de ce pays.

Lorsque je suis arrivé en Poitou, il y avoit encore quatre-vingts familles de religionnaires à Poitiers, et cent soixante à Châtellerault. J'ai mandé à M. de Louvois que je ferois tout ce que je pourrois pour les convertir, par délibérations des consistoires.

J'ai engagé les religionnaires de Châtellerault à prendre une délibération pour se réunir à l'église romaine. C'est la seule ville du Poitou qui ait pris ce parti.

J'ai reçu un arrêt du conseil du 15 septembre, portant défenses à tous chirurgiens et apothicaires, faisant profession de la religion prétendue réformée, de faire aucun exercice de leur art, par

---

(1) Ou le 7; ainsi le porte également le manuscrit. (*Adh. B.*)

eux ou par personnes interposées, à peine de mille livres d'amende.

Le 26 septembre, j'ai mandé à M. de Louvois qu'il ne restoit pas cent familles de la religion prétendue réformée, dans le Haut-Poitou; qu'il s'en est converti un grand nombre dans le bas pays depuis mon arrivée; qu'il y avoit deux cent cinquante familles religionnaires dans la ville de Pouzauge, dont le temple a été démoli depuis un mois; que ces familles ont été presque toutes converties, à quoi ont beaucoup contribué les soins de M. le marquis de Toucheprés, qui en est seigneur, qui a même voulu que l'on mît des dragons chez ses métayers.

Le 17 octobre, M. de Louvois m'a envoyé copie de l'édit qui a révoqué celui de Nantes, avec la lettre suivante, qui explique de quelle manière le premier doit être exécuté.

« A Fontainebleau, le dix-septième octobre 1685.

Monsieur,

« Vous serez pleinement informé, tant par la copie que je vous adresse, de l'édit que le roi a nouvellement fait expédier, que par la lettre de Sa Majesté, qui l'accompagne, de ses intentions et de ce qu'elle désire de vos soins, pour l'exacte observation et exécution de cet édit. C'est pour-

quoi je n'y ajouterai rien, que pour vous dire que, dans les certificats que vous expédierez aux ministres qui voudront se retirer, vous ne compreniez que leurs personnes, celles de leurs femmes et de leurs enfants de l'âge de sept ans et au-dessous, l'intention de Sa Majesté étant que leurs enfants qui auront plus de sept ans, restent dans le royaume, et qu'ils ne disposent pas de leurs immeubles. Vous aurez agréable de me donner avis de tout ce qui se passera en exécution de cet édit dans votre département, qui sera de conséquence, et dont il sera besoin que Sa Majesté soit informée, afin que je puisse lui en rendre compte.

« Quoique je sois bien persuadé que par l'édit du roi, dont je vous adresse copie, Sa Majesté ordonne que les enfants qui naîtront des religionnaires seront portés à l'avenir aux églises catholiques, vous compreniez bien que les ministres établis pour les baptêmes et mariages, qui ne se voudront pas convertir, devront sortir du royaume comme les autres, j'ai cru qu'il ne pouvoit être que bien à propos de vous marquer que c'est l'intention du roi.

« Je suis, monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur,

De Louvois. »

« *Monsieur Foucault*, ayant fait expédier un édit par lequel, et pour les causes et raisons importantes que vous y verrez déduites, j'ai ordonné la suppression et révocation de l'édit de Nantes, et de toutes les concessions faites en faveur de ceux de la religion prétendue réformée, tant par ledit édit que par d'autres édits, déclarations et arrêts, donnés depuis et en conséquence, et décerné plusieurs choses concernant ladite religion; et voulant que cet édit soit inviolablement gardé et observé, je vous adresse copie collationnée d'icelui, et je l'accompagne de cette lettre, pour vous dire que mon intention est que vous ayez à tenir la main, dans l'étendue de votre département, à l'exécution et exacte observation de cet édit, et de tout ce que vous y verrez être de mes volontés, particulièrement pour ce qui regarde la prompte démolition des temples qui se trouveront dans l'étendue de votre département, et pour faire que les ministres obéissent ponctuellement à ce qui leur est enjoint par ledit édit, et dans le temps qui y est marqué; comme aussi pour empêcher que ceux de ladite religion ne sortent de mon royaume, à l'exception des ministres qui ne voudront pas se convertir : auxquels, afin qu'ils puissent se retirer et sortir de mon royaume et terres de mon obéissance, sans être arrêtés par ceux qui sont préposés

pour empêcher la désertion de ceux de la religion prétendue réformée, je désire que vous leur expédiiez et fassiez délivrer des certificats conformes au modèle ci-joint. Et ne doutant pas que vous ne vous appliquiez avec un soin particulier, et selon ce que l'affaire le mérite, à tout ce que je vous recommande par la présente, comme la chose du monde que j'ai le plus à cœur, je ne vous la ferai plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ait, monsieur Foucault, en sa sainte garde. Ecrit à Fontainebleau le dix-septième octobre 1685.

LOUIS.

LE TELLIER. »

Tous les ministres du Poitou, après la révocation de l'édit de Nantes, ont pris le parti de passer en Angleterre et en Hollande; je leur ai expédié des certificats le 17 octobre.

Le 27, j'ai mandé à M. de Louvois que M. le marquis de la Milliere, gentilhomme qualifié, de vingt mille livres de rente, devoit faire son abjuration, en présence des gentilshommes qui devoient s'assembler en Haut-Poitou, pour leur servir d'exemple. Cette assemblée n'a pas produit beau-

coup de conversions, mais elle a ému les esprits et ébranlé plusieurs gentilshommes qui avoient eu honte de se déclarer publiquement.

M. de Saint-Georges, frère de M. de Verac, a été le premier qui a déclaré hautement dans cette assemblée, qu'il vouloit embrasser la religion romaine. J'ai mandé à M. de Louvois qu'il mériteroit une pension.

La noblesse du Bas-Poitou a envoyé un député à la cour, pour se plaindre de ce que, au préjudice de l'édit qui révoque celui de Nantes, qui porte que les religionnaires ne pourront être troublés dans la jouissance de leurs biens, on les inquiète par des logements de gens de guerre[1].

J'ai reçu plusieurs requêtes sur ce sujet. Ils

---

(1) J'ai fait assembler à Luçon tous les gentilshommes de la religion prétendue réformée, au nombre de plus de cent, auxquels je fis une exhortation pour les obliger à se convertir; mais je n'en pus gagner que dix-huit. Ils s'étoient assemblés la veille dans une prairie, où ils se promirent les uns aux autres de ne point changer de religion; et pour s'engager encore davantage ils signèrent tous une requête au roi, qui fut dressée sur-le-champ, et élurent des députés pour la porter. (*Note extraite du manuscrit.*)

croyoient que l'intention du roi étoit qu'on les laissât vivre et mourir dans leur religion. Plusieurs convertis cessoient d'aller à la messe.

La noblesse du haut pays vouloit aussi faire une députation, mais M. de Verac a fait arrêter et conduire à Angoulême le sieur Desminieres, gentilhomme séditieux, suivant l'ordre du roi, que je lui ai remis en blanc.

Il est certain que cet article de l'édit qui révoque celui de Nantes cause un grand préjudice aux affaires de la religion, en arrêtant le progrès des conversions et affligeant les nouveaux convertis, auxquels les opiniâtres reprochent qu'ils ont manqué de courage.

J'ai mandé à M. de Louvois qu'on pourroit lever ces impressions, en chargeant les intendants d'informer contre ceux qui sèment des discours contraires à l'esprit de l'édit et aux intentions du roi, et de leur faire le procès comme à des perturbateurs du repos public. Je lui ai même envoyé un projet d'arrêt.

Le roi a établi une maison de nouvelles catholiques à Poitiers, au mois d'octobre.

Le 2 novembre, j'ai fait assembler à Poitiers les gentilshommes religionnaires du Haut-Poitou, pour les exhorter à se convertir.

Ils s'assemblèrent dans la chambre de l'audience du présidial. Je leur fis ce discours :

« Il n'y a personne, parmi vous, qui ne connoisse l'importance du sujet qui vous a fait assembler ici, et qui ne soit pleinement convaincu que vous pouvez aujourd'hui rendre au roi le plus grand service que vous ayez été et que vous serez en état de lui rendre de votre vie. Vous savez en quels termes ce grand prince a exprimé le violent désir qu'il avoit, de voir tout son royaume réuni sous une même communion. Et si son zèle l'a porté à dire qu'il donneroit volontiers un de ses bras pour la conversion de ses sujets, ne serez-vous pas persuadés que l'acquisition à l'église romaine de tout ce qu'il y a de gentilshommes ici lui seroit, sans comparaison, plus agréable que ne l'ont été toutes les conquêtes que ce même bras, toujours victorieux, a faites depuis quinze années? Seroit-il possible, messieurs, que ces démonstrations d'une amour toute paternelle, et véritablement dignes du petit-fils de saint Louis, n'excitassent aucun mouvement de reconnoissance dans vos cœurs, mais d'une reconnoissance qui répondît à la nature et à la grandeur de l'obligation?

« Car enfin c'est une illusion qui ne peut venir que d'une préoccupation aveugle, de vouloir dis-

tinguer les obligations de la conscience d'avec l'obéissance qui est due au roi, dans une occasion où ces deux devoirs sont inséparables, puisque Sa Majesté agit uniquement pour l'intérêt de la religion. Faites, s'il vous plaît, réflexion que vos ancêtres ont témoigné autant d'attachement à l'église romaine que vous avez depuis montré d'aversion pour elle. Sachez que c'est en reconnoissance de cet attachement, que le Saint-Siége a permis à la noblesse de posséder des dîmes qui sont le partage des ecclésiastiques, et que nous pouvons dire, en passant, n'avoir jamais été celui de vos ministres qui, dans l'invasion générale des biens de l'Eglise, ont, par un effet de la providence divine, respecté le patrimoine des véritables pasteurs de Jésus-Christ. Or peut-on dire que l'église romaine fut pour lors dans d'autres sentiments que ceux où elle est aujourd'hui? Vos pères n'étoient-ils pas alors catholiques romains?C'est donc le malheur du siècle passé qui les a ravis à l'Eglise. Il faut que le bonheur de celui-ci répare leur perte, et que votre conversion mette le comble à la félicité du plus glorieux règne qui ait été depuis l'établissement de la monarchie françoise.

« Le roi, comme prince très chrétien, comme fils aîné de l'Eglise, est protecteur de la religion, et dans cette qualité obligé à en conserver la pureté

dans son royaume et à détruire toutes les sectes qui y sont opposées. C'est à quoi il travaille heureusement, depuis la fin de la guerre qu'il a si glorieusement terminée contre les ennemis de l'Etat, et dans laquelle il paroît visiblement que Dieu a favorisé ses armes, pour le mettre en état de combattre l'hérésie; car c'est dorénavant de ce titre que nous devons qualifier votre religion, depuis l'édit qui en a entièrement aboli l'exercice en France.

« Vous ne devez pas vous plaindre des moyens dont le roi s'est servi pour l'anéantir. Il faut poser pour fondement, que votre religion étoit seulement tolérée et non pas approuvée en France; ainsi l'exercice a pu en être interdit; que l'édit de Nantes avoit été extorqué plutôt qu'accordé, joint qu'il n'étoit que provisionnel, et par conséquent sujet à être révoqué. Si l'on a eu recours aux gens de guerre pour exciter les conversions, ils n'ont été employés que contre ceux qui ont refusé de se faire instruire des véritables sentiments de l'église romaine; mais au fond il étoit nécessaire que l'on s'en servît, comme du seul moyen capable de combattre les préventions de la naissance et d'une longue habitude dans une religion commode, si dépendante et qui flatte les sens. Les empereurs chrétiens ont fait revenir à l'Eglise les hérétiques par des voies beaucoup plus rudes, dans les pre-

miers siècles de l'Eglise. Mais que diriez-vous, si l'on employoit à votre égard les mêmes voies qui ont été prises contre les catholiques, lors de la naissance de votre religion? si l'on vous traitoit comme l'Espagne traite ceux qui se sont séparés de l'église catholique? Et n'appréhendez-vous point d'irriter par votre opiniâtreté un prince également pieux et puissant, qui peut regarder sa puissance absolue comme un moyen que Dieu lui a donné pour faire régner la véritable religion dans son royaume; qui sait bien mieux se faire obéir que les princes dans les états desquels l'inquisition est établie, et qui ne voulant rien que de juste, est en possession de ne trouver aucune résistance à tout ce qu'il entreprend?

« C'est, messieurs, avec beaucoup de peine que je me vois obligé de vous faire entrevoir les malheurs qui vous menacent, et que nous vous conjurons tous de vouloir détourner. Votre religion n'a point d'assez profondes racines pour résister aux secousses et aux agitations qu'on lui donne. Ne voyez-vous pas clairement que c'est l'esprit de Dieu qui souffle et qui forme les orages qui l'ont mise par terre? Si vous étiez dans le vaisseau des élus, il résisteroit aux tempêtes, et tant de milliers d'âmes qui sont revenues au port feroient encore profession de votre prétendue réforme. Nous venons d'apprendre, par une relation de ce qui s'est

passé tout nouvellement en Languedoc, que cent soixante mille âmes viennent d'y abjurer tout nouvellement leurs erreurs, et que toute la noblesse et quinze ministres ont pris le même parti.

« Qu'attendez-vous donc, messieurs, après cette défection générale de votre parti, après ce nombre innombrable de conversions, pour revenir à nous? Il y a de la témérité de se vouloir défendre, lorsqu'on n'est plus en état de le faire et que la déroute est universelle. N'est-il pas temps enfin que vous vous déterminiez à suivre un exemple que vous n'avez pas voulu donner? Celui de M. le marquis de Verac, dont la vertu est au-dessus de l'envie, et dont le roi vient de reconnoître le mérite et récompenser le zèle et les services, n'est-il pas capable de vous toucher? Vous ne trouverez point dans la suite une porte aussi honorable que celle qu'on vous ouvre présentement, pour sortir de votre engagement et pour rentrer dans l'Eglise; et vous vous repentirez, dans peu, d'avoir sacrifié vos biens et votre repos à un faux honneur qui vous attirera de véritables disgrâces. Les gentilshommes du Bas-Poitou qui, à la réserve de quelques-uns, qui ont pris le bon parti, avoient paru si unis dans leur opiniâtreté, lors de l'assemblée qui s'est tenue à Luçon, se détachent tous les jours, et sont obligés d'avouer qu'une vaine honte les avoit retenus.

« Quelle gloire seroit-ce pour vous de prendre, avant de sortir d'ici, une généreuse résolution de vous convertir, par une prudente et authentique délibération! Mais à quels dangers vous exposez-vous, si vous vous séparez dans des sentiments qui irritent les puissances du ciel et de la terre contre vous, et qui attirent leur courroux sur vos personnes et sur vos familles! Si ce malheur vous arrive, chacun déplorera votre endurcissement, mais vous ne serez plaints de personne. Faites réflexion à l'état où vous êtes, et profitez du dernier avertissement que le roi vous donne par ma bouche. Que s'il vous reste quelque doute sur les véritables sentiments de l'église romaine, que vos ministres vous ont déguisés jusqu'à présent, vous avez dans cette ville M. l'évêque de Poitiers, qui n'a pas moins de lumières et de connoissance pour vous conduire dans la voie du salut, qu'il témoigne de zèle et de passion de vous y voir rentrer.

« Au reste, messieurs, j'apprends que plusieurs personnes, toujours disposées à se laisser tromper par les fausses apparences, et qui, étant des interprètes suspects de l'édit de Nantes, expliquent malicieusement et étendent contre l'esprit de la loi une clause que le roi a eu la bonté d'y faire insérer, pour la sûreté de ceux de votre religion et pour le bien du commerce, et prétendent en tirer

cette conséquence que Sa Majesté les laisse en liberté de conscience, dans le temps qu'elle la leur ôte formellement en ordonnant la démolition de tout ce qui reste de temples en France, et qu'elle en bannit tous les ministres. C'est sur ces points essentiels de l'édit que ces aveugles commentateurs devroient ouvrir les yeux et attacher leurs pensées, et je ne doute pas, messieurs, que, plus éclairés et de meilleure foi qu'eux, vous n'y ayez fait de plus justes et de plus solides réflexions. »

Malgré ce discours, il y eut peu de conversions ce jour-là[1].

---

(1) Le 3 novembre, Foucault écrivoit de Poitiers à son père : « Les gentilshommes de la religion prétendue réformée du Haut-Poitou s'assemblèrent hier ici au palais. Je leur fis entendre les intentions du roi, et leur représentai le mieux qu'il me fut possible, combien ils avoient intérêt de s'y conformer : il y eut peu de conversions, mais il y en a beaucoup d'ébranlés, et qui se font une fausse honte de renoncer publiquement à une religion où ils sont exhortés par les chefs du parti à persévérer. J'en ai taxé d'office aux tailles une trentaine; il ne me reste plus que deux élections où les départements ne sont pas encore faits... La dernière clause de l'édit de révocation de celui de Nantes

Le 8 novembre, M. de Louvois m'a mandé que le roi ayant été informé que, depuis la révocation de l'édit de Nantes, les religionnaires qui ne se sont pas convertis croient, qu'en vertu de la dernière clause de ladite révocation ils ne peuvent être pressés de changer de religion, sa Majesté désire qu'on apporte plus de sévérité pour les obliger à se faire instruire, et qu'on y contraigne les gentilshommes et les roturiers par logement de gens de guerre; que j'informe contre ceux qui insultent les nouveaux convertis, sous prétexte qu'ils se sont trop pressés de changer de religion, pour être punis par des condamnations d'amende et par la prison; qu'au surplus on se serve, le plus qu'on pourra, des voies de la douceur et des exhortations contre le gros des nouveaux convertis, pour les engager à faire leur devoir de religion; qu'il faut faire représenter les titres aux gentilshommes dont la noblesse est douteuse, et faire informer contre les véritables gentilshommes qui ont commis des vexations, et qu'enfin on leur fasse à tous entendre qu'ils n'auront ni paix ni

---

nous fait un grand désordre ici et arrête les conversions. » La lettre est la seconde du paquet qui se trouve au fol. 96 du manuscrit. (*Adh. B.*)

douceur chez eux jusques à ce qu'ils aient donné des marques d'une sincère conversion.

Le 10 novembre, le sieur Paulmier, ministre de Saint-Maixent et des plus accrédités par sa suffisance dans la province, a été le deuxième qui se soit converti. J'ai proposé à M. de Louvois de lui faire donner une pension; il avoit six cents livres d'appointements à Saint-Maixent.

Le 15, j'ai écrit à M. de Louvois pour me justifier des plaintes que plusieurs gentilshommes de la religion prétendue réformée avoient faites, que je leur envoyois des compagnies de dragons entières chez eux et que je les imposois aux tailles. Nonobstant ces plaintes, M. de Louvois a mandé à M. de Verac d'envoyer la moitié d'une compagnie dans une seule maison, et il a fallu faire vendre leurs meubles lorsque les vivres et le fourrage ont été consommés. C'est ce que je n'avois jamais voulu souffrir.

Le roi n'a pas voulu que l'on envoyât des gens de guerre chez M. d'Olbreuse, frère de madame la duchesse de Lal^e^.

Le roi a écrit aux parlements que son intention étoit que ceux qui ne se mettroient pas en devoir de recevoir les sacrements, lorsqu'ils seroient en danger de leur vie, fussent punis de la peine des relaps; ce qui a été fait pour remédier aux incon-

vénients de l'article de l'édit de révocation de celui de Nantes, dont ils infèrent que le roi veut qu'on les laisse vivre et mourir dans leur religion.

Mais j'ai mandé à M. de Louvois que le Poitou étant fort éloigné de Paris, il sera difficile que le Parlement puisse faire des exemples, qui ne sont utiles qu'autant qu'ils sont prompts; que c'est la raison qui a porté Sa Majesté, nonobstant la déclaration de 1679 et l'édit de 1680, adressés au Parlement, d'ordonner, par un arrêt du 8 juin 1682, que le procès seroit fait par M. de Baville aux relaps du Poitou. J'ai envoyé à M. de Louvois un projet d'arrêt pour m'attribuer une pareille connoissance.

M. de Louvois m'a mandé, par sa lettre du 17 novembre, que l'intention du roi est que les dragons demeurent chez les gentilshommes de la religion prétendue réformée du Bas-Poitou jusques à ce qu'ils soient convertis, et qu'on leur laisse faire le plus de désordre qu'il se pourra.

Le 22, M. de Louvois m'a mandé que le roi avoit accordé une pension de neuf cents livres au frère de M. de Verac, sur ce que je lui ai écrit.

Le 27, M. de Louvois m'a mandé de faire donner trois pistoles aux cavaliers de la religion prétendue réformée qui se convertiront, et deux à chaque soldat.

Le 29, j'ai reçu un ordre du roi pour faire arrêter le sieur de la Massaye et l'envoyer au château d'Angers. Il s'étoit signalé par ses menées auprès des gentilshommes de la religion prétendue réformée. Il ne s'est pas trouvé chez lui.

M. le marquis de Mauzé, qui se tient en Aunis, et qui a des terres en Poitou, m'est venu prier de ne lui point envoyer de logement de gens de guerre, et qu'il alloit faire son abjuration à Paris.

Ce même mois de novembre, le roi a envoyé M. d'Asfeld en Poitou, pour loger des troupes chez les religionnaires.

Ce même mois, il a couru un bruit, à Paris, que les religionnaires de Poitou m'avoient assassiné.

Ce même mois, le sieur Rocas, ministre du Breuil, s'est converti à l'âge de quatre-vingt-six ans. C'est le deuxième de la province qui ait pris ce parti, tous les autres ayant passé en Hollande et en Angleterre.

M. de la Massaye s'étant absenté, M. de Louvois m'a mandé par sa lettre du 10 décembre que, s'il ne se présente dans peu de temps, il faudra faire raser sa maison.

M. de Villette, parent de madame de Maintenon, s'est converti à Niort le 20 décembre.

Il y a eu deux cent onze gentilshommes qui se

sont convertis depuis le 20 novembre jusqu'au 20 décembre.

Le 27 décembre, M. de Louvois m'a mandé de faire mettre en prison les religionnaires chez lesquels il n'y aura plus de quoi nourrir les dragons, et de faire raser les maisons de ceux qui s'absenteront. J'ai fait raser une maison appartenant au sieur de Chavernay.

Ce même mois, M. de Verac a envoyé des dragons chez les gentilshommes de la religion prétendue réformée du Poitou.

En 1685, le roi a accordé, sur mes remontrances, cent cinquante-huit mille trois cent vingt livres de diminution sur les impositions du Poitou pour 1686, dont il y en a cinquante mille pour les nouveaux convertis.

1686.

Le 1er janvier, M. de Louvois m'a envoyé un arrêt du conseil qui défend aux médecins de la religion prétendue réformée d'exercer leur profession.

Le 8, j'ai reçu une lettre de cachet pour faire transférer la dame de Vervant du couvent des Ursulines d'Angoulême dans l'abbaye de Puyberlan en Poitou. Depuis, elle a été conduite à l'ab-

baye de la Trinité de Poitiers et ensuite au Port-Royal à Paris.

Le roi a été informé que les ministres, qui sont sortis du royaume en exécution de l'édit du mois d'octobre dernier, ont résolu d'y revenir déguisés en marchands et en cavaliers, pour séduire les nouveaux convertis; et que ceux qui servoient de ministres dans une province doivent aller dans une autre qui en soit fort éloignée : Sa Majesté désire que je n'oublie rien pour en découvrir quelqu'un, pour en faire une punition qui prévienne leur mauvais dessein.

Le 9, M. de Louvois m'a envoyé un ordre du roi, sur mon avis, pour envoyer le sieur de La Chauviniere, gentilhomme de la religion prétendue réformée du Poitou, au château de Pierre-Encise, cela pouvant contribuer à sa conversion.

Le 12, M. de Louvois m'a écrit que le roi, ayant considéré que la plus grande partie des soldats suisses et autres étrangers de la religion prétendue réformée, ne se convertissent que pour jouir de la gratification de deux pistoles, qui leur a été payée jusques à présent, et que, quand ils étoient retournés dans leur pays, il est bien difficile qu'ils s'empêchent de retourner à leur religion, Sa Majesté a résolu de ne leur plus rien donner et de

m'en transmettre l'avis, afin que je me conforme à ses intentions.

J'ai proposé au roi de faire raser la maison du sieur de Chavernay, gentilhomme de la religion prétendue réformée de Poitou, l'un des plus séditieux de la province et qui s'est absenté. M. de Louvois m'a écrit le 14 que Sa Majesté approuvoit cette proposition pour obliger, par cet exemple, ceux qui se sont absentés à revenir.

Le 19 janvier, M. de Verac m'a mandé que mademoiselle sa fille s'étoit convertie, mais non madame de Verac, sa femme.

Le 20, j'ai reçu une lettre de M. de Louvois, pour faire mettre la dame de La Forest dans un couvent de la ville de Poitiers, pour y demeurer jusques à ce qu'elle soit convertie.

Par une lettre de M. de Louvois du 22 janvier, il me mande que le roi ne jugeant pas à propos de disposer des biens des religionnaires fugitifs, Sa Majesté désire que je prenne soin de les faire administrer, de manière que les religionnaires absents n'en puissent tirer aucun revenu et qu'ils ne se dissipent point. Il me mande aussi d'être en état de rendre un compte au roi de ce en quoi consistent les fonds et les revenus desdits biens, lorsque Sa Majesté le demandera.

Avant le 24 janvier, il y avoit dans Châtellerault

un certain nombre de personnes qui faisoient profession de la religion prétendue réformée. Le 24 il n'y avoit plus que quatre religionnaires que j'ai fait mettre en prison, et huit absents qui ont passé dans les pays étrangers. Il y avoit trois ministres très habiles.

Le sieur de La Roche-Logerie étoit un des plus entêtés religionnaires. Il disoit qu'il auroit souhaité endurer le martyre pour sa religion.

Le nommé Bureau, libraire de Poitiers, s'étant converti peu de temps avant sa mort, sa veuve a demandé la permission d'envoyer en Hollande les livres à l'usage de la religion prétendue réformée que son mari lui a laissés, et la permission d'imprimer les psaumes en françois, de la traduction du père Adam, jésuite, et ceux de don Antoine, roi de Portugal, de la traduction de Duryer. Cela lui a été accordé.

Au mois de janvier, j'ai obtenu du roi trois mille livres, pour donner aux filles du séminaire des nouvelles catholiques de Poitiers le moyen d'acheter une maison, pour les mettre en état de loger les nouvelles catholiques.

En ce mois, tous les religionnaires de Poitiers et de Châtellerault étoient convertis, et il en restoit dans la province environ cinq à six cents, prisonniers ou fugitifs, qui ne l'étoient pas.

Au commencement de février 1686, il ne restoit pas cinq cents religionnaires en Poitou, encore étoient-ils tous en fuite ou en prison.

Le sieur de Saint-Philbert, gentilhomme des plus considérables au Bois, s'est converti aussi bien que la dame de la Lourrie, ce qui a attiré un grand nombre de conversions.

La reine Jeanne de Navarre faisoit condamner à l'amende les catholiques qui alloient à la messe; mais j'ai mandé à M. de Louvois qu'il valoit mieux se servir du ministère des dragons, pour obliger les nouveaux convertis d'aller à la messe les dimanches, que de la voie de l'amende, dont il restoit des vestiges dans la suite.

Les prêtres de l'Oratoire, que M. l'évêque de Poitiers avoit fait venir pour faire la mission dans son diocèse, ont refusé d'aller prêcher dans les bourgs et villages, prétendant qu'ils avoient été envoyés pour prêcher seulement dans les villes.

J'ai mandé à M. de Louvois qu'un obstacle considérable aux conversions, dans plusieurs paroisses, étoit la vie scandaleuse des curés que les évêques ne peuvent ranger dans leur devoir par des procédures régulières, à cause des appels comme d'abus de leurs ordonnances. Je lui ai envoyé les noms de trois de ces curés, pour les en-

voyer dans le séminaire de Richelieu, qui est très réglé : c'est le seul moyen de les mettre à la raison. Cet ordre m'a été envoyé.

J'ai demandé à M. de Louvois un arrêt qui me commette pour faire le procès aux religionnaires qui se mettent en devoir de quitter le royaume, et je lui ai mandé que j'allois faire l'instruction de celui du sieur de la Massaye.

Le 8 février, j'ai reçu un ordre du roi pour faire conduire au château de Pierre-Encise les sieurs de Vesançay, de Mauroy et de Hagemont, gentilshommes de la religion prétendue réformée du Poitou, attendu leur opiniâtreté à ne se point convertir. La prison éloignée a plus attiré de gentilshommes à l'église que les dragons ; c'est la prison qui a converti le sieur de Hagemont.

Ayant proposé à M. de Louvois de faire assister de quelque argent les religionnaires fugitifs qui reviendroient en France, il m'a mandé, par sa lettre du 13 février, que le roi ne juge pas à propos de leur faire distribuer de l'argent par son ordre, à cause des plaintes que pourroient faire ceux qui se sont couvertis de bonne grâce, qu'ils seroient moins bien traités que les autres ; mais que le roi trouvera bon que j'emploie jusques à cent cinquante ou deux cents pistoles à cela, comme si

c'étoit de mon argent, et que, sur le mémoire que j'en enverrois de mois en mois, il m'en feroit rembourser.

Le 28 février, j'ai écrit à M. Le Pelletier pour la dépense à faire pour les réparations et augmentations des églises du seul diocèse de Poitiers, où il y a des nouveaux convertis, et qui contient presque les deux tiers du Poitou, reviendroit à seize mille quatre cent quatre-vingt-cinq livres, et qu'il faudroit un second fonds pour les diocèses de La Rochelle et de Luçon.

J'ai reçu un ordre du roi du 2 mars, pour envoyer dans un monastère madame de Verac, femme de M. de Verac, lieutenant général du Haut-Poitou.

J'ai reçu une lettre de M. de Seignelay, du 3 mars, par laquelle il me marque que l'intention du roi est d'empêcher les religionnaires de sortir du royaume, aussi bien que les nouveaux convertis; et que, pour cet effet, il faut établir des gens de confiance sur les côtes de Poitou, qui puissent empêcher leur embarquement. Il m'annonce que le roi pourvoira à cette dépense. J'ai envoyé à M. de Seignelay un état de ce qui restoit encore de religionnaires en Poitou.

Le 4 mars, M. de Louvois m'a mandé que l'intention du roi étoit de faire augmenter les églises

du Poitou qui, par la quantité de nouveaux convertis, ne peuvent contenir ceux qui désirent assister au service divin. Sa Majesté veut que, pour cet effet, je fasse faire au plus tôt les plans, devis et marchés nécessaires, et que je lui envoie un compte de ce que cela devra coûter pour mettre cette année les églises en l'état porté par lesdits devis; le tout de concert avec MM. les évêques. Elle m'ordonne de régler la dépense de manière qu'elle n'engage Sa Majesté qu'à ce qui sera absolument nécessaire, pour que les habitants de chaque paroisse puissent avoir le couvert.

Le même jour, M. de Louvois m'a aussi écrit que le roi, ayant été informé que, dans plusieurs paroisses où il y a des religionnaires, les curés qui, avant leur conversion, pouvoient se passer de vicaires, ne pouvoient plus le faire, Sa Majesté désiroit que je conférasse avec MM. les évêques pour savoir comment on pourroit pourvoir à ces besoins, soit en obligeant les gros décimateurs à entretenir des vicaires, ou en chargeant les curés qui ont un revenu suffisant de le faire, ou les habitants d'y contribuer; que, si aucun de ces moyens ne se trouve praticable, Sa Majesté veut bien entrer dans cette dépense, et que j'aie à lui mander sur cela mon avis.

Le 10 mars, M. de Louvois m'a écrit que le roi

ne vouloit pas que l'on contraignît les nouveaux convertis à aller à la messe par amende, mais en envoyant loger chez eux des gens de guerre.

Le 9 avril, j'ai jugé au présidial de Poitiers, et condamné à être traîné sur la claie, le cadavre d'une femme du lieu de la Motte, qui, ayant abjuré l'hérésie depuis trois mois, a refusé avant de mourir de recevoir les sacrements, nonobstant les instances de son curé, et quoiqu'elle fût en pleine connoissance et liberté.

Ce même mois, madame de Verac a été mise dans un couvent. Les femmes et les filles de la religion prétendue réformée craignoient plus les couvents que les dragons; et il s'en est beaucoup converti, de celles que les dragons n'avoient pu convertir, qui n'ont pu résister à l'aversion qu'elles avoient pour les couvents.

Madame de Vervant, qui avoit été transférée de l'abbaye de Puyberlan en celle de la Trinité de Poitiers, étoit retenue de se convertir par la crainte qu'elle avoit de son mari qui étoit passé en Angleterre, et qui lui écrivoit des lettres menaçantes sur ce changement de religion. C'étoit un homme très violent, qui d'abord avoit épousé la sœur de la dame de Vervant; cette demoiselle avoit été violentée par sa mère; elle étoit morte le jour même de ses noces, par la frayeur qu'on lui avoit donnée de l'humeur

de M. de Vervant. Madame de Vervant promit de se convertir pourvu qu'elle parût y avoir été contrainte. A cet effet elle fut conduite à Paris par mademoiselle Foucault, ma sœur, et mise au couvent du Port-Royal où elle a fait son abjuration.

Le 18 mai, j'ai proposé à M. Le Pelletier de faire donner par le roi, au sieur Paulmier, ministre exemplairement converti, la charge de conseiller au présidial de Poitiers, vacante par la mort du sieur Rapaillon, qui n'a laissé ni veuve ni enfants.

Ce même mois de mai, j'ai rendu un jugement au présidial de Poitiers contre six religionnaires qui ont été arrêtés en l'île de Ré, voulant passer à l'étranger. J'ai condamné deux gentilshommes et un avocat aux galères perpétuelles, et trois femmes au bannissement perpétuel. Ce bannissement n'est pas une peine pour des fugitifs; aussi ai-je proposé au roi de faire mettre ces trois femmes dans des couvents. On a voulu dire que la confiscation de corps et de biens, qui est la peine prescrite par l'édit de révocation de celui de Nantes, contre les religionnaires quittant le royaume, étoit la mort; mais cet article ne peut être entendu que du bannissement perpétuel, qui est une véritable confiscation de corps et de biens; car la peine de mort demande une prononciation plus

expressive et qui ne doit point être équivoque; autrement les femmes seroient condamnées à des peines plus fortes que les hommes.

Le 1er juin, j'ai écrit à M. l'archevêque de Paris que le fonds pour les missionnaires du Poitou étoit épuisé; que le clergé pourroit nous assister de son argent pour continuer nos missions; qu'on pourroit tirer des missionnaires de la province sans en faire venir d'étrangers; que la maladie du roi avoit refroidi le zèle des nouveaux convertis, mais que sa guérison l'a réchauffé.

Le 10 juin, j'ai écrit à M. le chancelier une lettre au sujet de la peine de la confiscation de corps et de biens dans les termes dont j'en ai parlé ci-dessus. J'ai écrit au sénéchal de Fontenay, et, sur son rapport, j'ai condamné à être traîné sur la claie le cadavre d'une femme nouvellement convertie, et qui avoit refusé, en pleine connoissance, de recevoir les sacrements avant de mourir. J'ai demandé la confiscation de ses biens pour ses enfants qui font leur devoir.

J'avois fait mettre en prison le nommé Tesnon, nouveau converti, qui avoit gardé chez lui sa mère, sa fille, son beau-frère et deux de ses valets religionnaires, et qui avoit déclaré à mon subdélégué qu'il ne les feroit point convertir. M. de Verac, nouveau lieutenant de roi du Haut-Poitou, envoya

ses gardes le tirer à force ouverte de la prison, parce que Tesnon étoit fermier de M. Le Coq, beau-frère de M. de Verac. J'en ai porté mes plaintes à M. de Louvois, qui ne m'a procuré aucune satisfaction de cette entreprise.

Le 18 juillet, j'ai rendu des témoignages favorables de la conversion du sieur Paulmier, ministre de Saint-Maixent, pour le faire distinguer dans la distribution des pensions du clergé : il avoit six cents livres d'appointements comme ministre. M. Pelisson m'a mandé que le roi lui avoit accordé quatre cents livres de pension, et que le clergé lui donneroit le surplus de ce qui est accordé aux ministres convertis par l'édit qui supprime celui de Nantes. Je lui ai mandé que nos nouveaux convertis faisoient leur devoir, mais qu'on ne les pressoit pas de s'approcher des sacrements, crainte de profanation; que, du reste, il n'avoit pas paru qu'il s'en fût commise aucune depuis leur réunion.

Au mois de juillet 1686, j'ai reçu un ordre du roi par le canal de M. de Croissy, pour envoyer à Arles le sous-prieur de l'abbaye de Saint-Ciran. Il étoit accusé de grandes correspondances et intrigues avec des personnes suspectes d'opinions nouvelles.

Le 24 octobre, M. de Louvois m'a mandé que le roi vouloit bien entretenir jusques à la Pente-

côte douze ou quinze prédicateurs extraordinaires dans les paroisses du Poitou où il y a des religionnaires.

Les 28 et 31 octobre, j'ai proposé au roi de faire croiser, sur les côtes de Saint-Michel-en-l'Herm, une chaloupe pour empêcher les religionnaires de sortir du royaume; je le prie de me permettre de faire acheter cette chaloupe et d'y mettre neuf hommes pour la conduire.

Le dernier octobre, j'ai mandé à M. de Seignelay que le roi avoit pris le meilleur moyen pour assurer la conversion des gentilshommes, en leur donnant des pensions et plaçant leurs enfants.

Le 4 novembre je suis parti pour Paris et ai été de retour à Poitiers le 1er janvier 1687.

Le 17 novembre, la veille de l'opération qui fut faite au roi et dont il n'avoit communiqué la résolution qu'à peu de personnes, je lui demandai audience pour lui rendre compte des affaires de la religion; il me dit qu'il ne pouvoit me la donner le lendemain. Lorsqu'il commença à être visible et que j'allai lui faire mon compliment sur sa convalescence, il me dit : « Vous voyez présentement la raison qui ne m'avoit pas permis de vous donner audience. » Je lui répondis : « Sire, cette raison m'a fait trembler dans ce temps-là pour le mal que Votre Majesté a souffert; mais le

courage avec lequel elle a affronté l'opération, m'en a fait espérer l'heureux succès qu'elle a eu[1]. »

Le roi, sur ma représentation, a accordé des gratifications à mes subdélégués, pour les peines qu'ils ont eues et les dépenses qu'ils ont faites à l'occasion des conversions.

Le sieur de la Chauviniere, gentilhomme du Bas-Poitou, est celui qui a paru le plus opiniâtre et qui s'est remis volontairement en prison à Niort; il a été envoyé à Pierre-Encise. Son fils s'est converti.

La moitié des habitants de Niort étoit de la religion prétendue réformée. M. de Villette, parent de madame de Maintenon, et M. de Fontmoit, président du bailliage, s'étant convertis, ont beaucoup contribué à la réunion des deux parties des habitants sous une même communion.

Le sieur de la Primandaye, qui paroissoit à la tête du parti, s'est converti. Je m'étois attaché à chercher les moyens de l'attirer à l'Eglise. Par les

(1) Les notes autographes de Foucault sont tellement confuses que cet alinéa se trouve rejeté au fol. 67, v°. parmi les notes relatives à l'année 1688. J'avoue que j'ai eu quelque peine à mettre de l'ordre dans mes extraits; mais cet ordre était indispensable.
(*Adh. B.*)

ménagements que j'ai gardés avec lui, il s'est converti, et, par son exemple, il a attiré beaucoup de gentilshommes et d'autres personnes à l'Eglise. Madame de La Forest, sœur de M. Dangeau, est du nombre, et sa conduite a déterminé la conversion de beaucoup de femmes.

Le 8 décembre il a été expédié et envoyé, dans toutes les provinces où il y a des religionnaires, une instruction adressée aux commandants et aux intendants, par laquelle le roi leur prescrit la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard desdits religionnaires, pour l'exécution des édits, déclarations, arrêts du conseil et ordres de Sa Majesté. Cette instruction doit être mise ici :

« Le roi ayant été informé des mauvais effets que produisent les diverses manières dont on use à l'égard des nouveaux convertis, dans les différentes provinces de son royaume, a trouvé bon de faire dresser la présente instruction, afin qu'étant envoyée à tous ceux qui y commandent, et aux commissaires départis en icelles, leur conduite puisse devenir uniforme à l'égard desdits nouveaux convertis.

« L'intention de Sa Majesté est que les gouverneurs et ses lieutenants généraux ou commandants pour elle dans les provinces de son royaume, et les commissaires départis en icelles, tiennent la

main avec la dernière exactitude à empêcher qu'il ne se fasse aucune assemblée desdits nouveaux convertis, et que, s'il en est fait quelques-unes, les coupables en soient punis des peines portées par les édits et déclarations de Sa Majesté.

« Qu'ils n'oublient aucun soin ni diligence pour essayer de faire arrêter les ministres ou prédicateurs qui pourroient s'être glissés dans les provinces; qu'ils fassent pour cet effet payer exactement les récompenses promises par la déclaration de Sa Majesté, du premier juillet de cette année, à ceux qui donneront moyen de faire arrêter lesdits ministres, et tiennent la main à ce que lesdits ministres ainsi arrêtés, ou ceux qui ne l'étant point, se seroient voulus mêler de prêcher, soient punis conformément aux susdites déclarations de Sa Majesté.

« Qu'ils n'apportent pas moins de soin pour empêcher qu'aucun de ceux qui pourroient n'être pas convertis sincèrement ne fassent des assemblées chez eux pour y lire la Bible ou y chanter des prières, et ne se mêlent d'empêcher les autres nouveaux convertis de s'affermir dans les pratiques de la religion catholique. Et Sa Majesté trouve bon qu'ils fassent punir par prison, par amende ou par logement de gens de guerre, ceux qui auroient commis de pareilles fautes, desquelles il ne seroit pas possible d'avoir assez de preuves pour

leur faire faire leur procès par les juges ordinaires. Elle trouve bon même que ceux qu'ils soupçonneront d'être malintentionnés et capables de détourner lesdits nouveaux catholiques de faire leur devoir, soient par eux relégués dans des villes de l'étendue de leur gouvernement, toutes catholiques, et où il n'y ait personne capable de se laisser séduire à leurs mauvais discours. A l'égard des femmes, Sa Majesté leur permet de les envoyer dans des couvents, avec la participation des évêques, lesquels couvents ils observeront de choisir fort éloignés de la demeure ordinaire desdites femmes, afin qu'elles soient moins en état d'y faire du mal, et en même temps plus mortifiées d'être éloignées de leurs habitudes et de leurs parents.

« Sa Majesté ne juge point à propos que les ecclésiastiques qui seront employés par les évêques, pour prêcher et instruire lesdits nouveaux convertis, mêlent parmi leurs exhortations aucunes menaces pour les porter à fréquenter les églises ni à s'approcher des sacrements. Et Sa Majesté aura bien agréable que lesdits gouverneurs et lieutenants généraux ou commandants, et lesdits commissaires départis dans ses provinces, excitent en particulier les évêques de leur département à donner de tels ordres aux ecclésiastiques qu'ils enverront dans leurs diocèses, ou à leurs curés,

qu'il n'arrive plus que les susdits ecclésiastiques menacent lesdits nouveaux convertis dans leurs exhortations.

« Sa Majesté ne juge pas non plus à propos que l'on continue à mettre des inspecteurs à l'entrée des églises, pour connoître ceux des nouveaux catholiques qui les fréquentent ou non; et elle estime qu'il vaut mieux attendre du temps et des instructions que les évêques prendront soin de leur faire donner, que les nouveaux catholiques soient persuadés de fréquenter les églises, que de les y faire aller par force et par la crainte d'une prompte punition.

« Sa Majesté ne juge pas à propos que lesdits gouverneurs, commandants ou intendants, donnent à connoître qu'ils aient reçu cet ordre de Sa Majesté, mais bien qu'ils se conduisent à cet égard de manière qu'il paroisse que ce relâchement vient plutôt de leur manque de soin, et de la distraction que leur cause le reste des affaires dont ils sont chargés, que d'un exprès commandement de Sa Majesté. Il ne peut être que bon, pour cet effet, que ceux dans le département desquels il y a de ces inspecteurs établis, ne les retirent point tous à la fois, et qu'ils ne fassent ce qui leur est prescrit à cet égard qu'en quatre ou cinq semaines, retirant les uns sous prétexte qu'ils ont des assuran-

ces de la bonne conduite des nouveaux convertis de ce district, et les autres parce qu'ils supposeront avoir reçu quelques plaintes de la conduite de ceux qu'ils avoient chargés de ces emplois-là. Ils pourront, en même temps qu'ils en retireront quelques-uns, ordonner à ceux des anciens catholiques qu'ils estimeront les plus zélés, de leur proposer d'autres gens pour remplir ces emplois, afin que le bruit ne se répande point qu'ils doivent les supprimer tout-à-fait.

« En même temps que lesdits gouverneurs, commandants et commissaires départis, exécuteront ce que dessus, ils doivent observer de prendre des mesures pour être parfaitement informés du nom de ceux desdits nouveaux convertis qui seroient assez indiscrets pour se vanter qu'ils ne vont jamais à la messe, qui mangeroient de la viande avec ostentation les jours défendus, et qui prendroient soin de répandre qu'ils sont comme ils étoient auparavant leur abjuration, et se feroient en un mot une gloire de donner un mauvais exemple, l'intention de Sa Majesté étant que ces sortes de gens soient punis avec la dernière sévérité, afin que l'exemple qui sera fait en leurs personnes contienne les autres et les empêche de tenir une pareille conduite, en sorte que des punitions éclatantes faites de temps en temps

à très peu de gens portent les nouveaux convertis, qui ne le sont pas de bonne foi, à se conduire de manière qu'ils ne causent aucun scandale.

« Le roi, ayant reconnu le préjudice considérable qu'a causé au commerce le soin que l'on a pris de garder les côtes et les frontières, pour empêcher les nouveaux convertis de sortir du royaume[1], a résolu d'en faire retirer les gardes petit à petit, en sorte que sous prétexte de la difficulté que les bâtiments de mer auroient à tenir la mer dans la saison de l'hiver, et de la trop grande fatigue que la garde exacte qui a été faite par le passé dans les passages par terre cause aux troupes et au peuple, il ne se fasse plus aucune garde pour empêcher la désertion desdits nouveaux convertis, dans la fin du mois de janvier prochain.

« L'intention de Sa Majesté est que ceux des commandants de ses provinces auxquels la présente instruction sera envoyée, qui auront des ports de mer dans l'étendue de leur commandement, retirent peu à peu, entre ci à ce temps-là,

(1) Il y a eu des ordres pris dans tout le cours de l'année 1686 de veiller sur les côtes du Poitou, à ce que les religionnaires ne sortent point du royaume. (*Note extraite du manuscrit.*)

les troupes qu'ils ont logées sur lesdites côtes, en sorte qu'il n'y en ait plus aucunes dans la fin dudit mois de janvier prochain.

« Ils se serviront des prétextes qu'ils jugeront à propos pour retirer lesdites troupes, soit parce qu'il y aura trop long-temps que les lieux où elles sont en seront chargés, soit parce qu'il y manquera du fourrage; et ils observeront de tenir sur cela une telle conduite que le bruit ne puisse pas se répandre dans les pays où ils commandent, que les gardes ont été levées en exécution des ordres de Sa Majesté.

« Ils ne se mettront point en peine de rien faire dire à ceux qui commandent lesdits bâtiments de mer que Sa Majesté a entretenus jusqu'à présent sur lesdites côtes, parce qu'elle aura soin de leur faire donner les ordres qui seront nécessaires pour l'exécution de ce qui est en cela de sa volonté.

« En même temps que la discontinuation des gardes qui se sont faites sur les côtes donnera plus de facilité de sortir du royaume à ceux qui en ont bien envie, les commissaires départis dans les provinces doivent renouveler leurs soins pour faire saisir les biens de ceux qui s'en absenteront, empêcher qu'ils n'en puissent disposer, et mettre Sa Majesté en état de connoître, dans la fin du mois de mars prochain, en quoi consisteront dans leurs

départements les biens de ceux qui se sont absentés depuis le mois d'octobre de l'année dernière, et qui sortiront, entre ci et ledit mois de mars prochain, des terres de son obéissance, afin que Sa Majesté les puisse appliquer aux usages que sa piété et sa prudence lui inspireront.

« L'intention du roi est que toujours les peines ordonnées par sa déclaration du vingt-neuvième avril 1686 contre les cadavres et les héritiers de ceux qui, à l'article de la mort, refuseront avec scandale les sacrements, et déclareront qu'ils veulent mourir dans la religion protestante, soient exécutées avec la dernière ponctualité, et que les commissaires départis prennent le même soin de l'administration des biens de ces sortes de gens-là, que Sa Majesté leur a prescrit ci-dessus à l'égard de ceux qui sont déjà sortis du royaume, ou qui en sortiront ci-après. Mais l'intention de Sa Majesté n'est point que l'on prononce cette peine contre ceux qui, par une mort subite, auront été privés des sacrements, ou parce que les accidents de la maladie ne les ayant pas laissés dans leur bon sens, ils n'auront pas été en état de satisfaire à leur devoir sur cela.

« En un mot, cette punition ne doit être mise à exécution que contre ceux qui, par le scandale avec lequel ils auront refusé les sacrements, l'au-

ront rendue absolument nécessaire à leur égard. Et lesdits commissaires départis doivent exciter de bouche les évêques de leurs départements, ou en leur absence leurs grands-vicaires, à donner de telles instructions aux curés de leurs diocèses, qu'ils ne mènent de juges ni de notaires chez les nouveaux convertis qui seront en danger de mort, qu'à la dernière extrémité, et en cas seulement que les malades et leurs parents voulussent se faire un honneur dans le public de refuser les sacrements. Et lesdits curés doivent être avertis que, tant qu'ils pourront cacher l'aversion que lesdits nouveaux convertis mourants témoignent de s'approcher des sacrements, il vaut beaucoup mieux qu'ils le fassent que de le publier par des procédures.

« Il sera de l'industrie desdits commissaires départis d'avertir, de bouche, de ce qui est en cela de l'intention du roi, les premiers présidents et procureurs généraux des parlements de leur département, aussi bien que les principaux juges en première instance, afin que le désir d'exécuter les ordres qu'ils croient avoir ci-devant reçus et les avantages qu'ils pourroient en tirer, en multipliant ces sortes de procédures, ne les portent point à agir avec trop de chaleur. Et lesdits commandants et commissaires départis s'expliqueront néanmoins de sorte qu'ils ne croient point que l'intention du

roi ne soit pas que l'on n'exécute plus la déclaration du vingt-neuvième avril dernier, mais bien qu'elle ne doit être que contre ceux lesquels, par le scandale de leurs déclarations et par les discours de leurs familles, auroient pris un trop grand soin de faire éclater les mauvais sentiments dans lesquels ils sont morts.

« Sa Majesté s'attend que l'exécution de ce qui est expliqué ci-dessus de ses intentions mettra en état la plupart des nouveaux convertis, qui sont assez malheureux pour ne l'être encore que de nom, de vaquer à leur commerce et à leurs affaires avec plus de tranquillité qu'ils n'ont fait jusqu'à présent; que la douceur qu'ils y trouveront, et l'impossibilité de jouir de leurs biens, quand ils seront passés en pays étrangers, ôtera à beaucoup le désir qu'ils avoient de sortir du royaume, et que s'il y en a quelques-uns qui ne laissent pas de prendre ce parti, ce sera des gens tellement entêtés sur le fait de la religion dans laquelle ils ont été élevés, qu'ils ne pourroient manquer d'exciter des séditions dans le royaume et nuire beaucoup à la parfaite conversion de ceux qui resteront.

« Sa Majesté recommande surtout auxdits commandants et commissaires départis de donner tous leurs soins pour faire que les enfants desdits nouveaux convertis ne manquent point d'assister

aux catéchismes et instructions qui se feront dans leurs paroisses, les jours que le travail nécessaire à l'entretien de ceux qui en auront besoin ne les en détournera point.

« Sa Majesté estime que rien ne sera plus propre pour l'exécution de ce que la présente instruction contient de ses volontés, que les continuels voyages que lesdits commandants et commissaires départis feront dans les communautés où il y a le plus de nouveaux catholiques; lesquels même ils se pourront partager entre eux s'ils le jugent ainsi à propos, afin de les pouvoir visiter plus souvent.

« Ils doivent, dans ces voyages, affecter, dans les discours qu'ils auront avec les principaux nouveaux convertis, de leur insinuer qu'il n'y a de parti pour eux, que de s'instruire de bonne foi. Que s'ils savoient qu'il y eût quelqu'un dans la communauté qui ne fît pas bien son devoir, et qui, par exemple ou par discours, détournât les autres de le faire, ils en feroient un tel exemple que personne ne seroit assez hardi pour tenir dans la suite une pareille conduite.

« Ils doivent affecter de caresser ceux qui paroîtront être bien intentionnés et convertis de bonne foi, et leur faire tous les plaisirs qui pourront dépendre d'eux, en sorte que les discours

qu'ils tiendront aux uns, et les bons traitements qu'ils feront aux autres, puissent également contribuer à contenir chacun dans son devoir.

« Ils doivent s'abstenir, dans ces visites, d'ajouter une entière créance à ce que les curés ou les missionnaires pourront leur dire, l'expérience ayant fait connoître que la plupart des curés agissent par passion, et que le trop grand zèle des missionnaires que l'on envoie dans lesdits pays leur fait souvent se tromper dans leur jugement. Et comme ils n'ignorent pas les aversions que les provinciaux ont les uns pour les autres, ils ne doivent rien oublier pour essayer de ne point devenir les ministres de la passion de ceux qui, sous prétexte de leur donner des avis, se voudroient mettre en état de venger leurs querelles particulières.

« Sa Majesté a fait avertir, dès l'année passée, les archevêques et évêques de son royaume que Sa Majesté les appuyoit de son autorité, pour ôter les curés de leurs diocèses, qui seroient de mauvaises mœurs, ou que leur ignorance rendroit incapables d'instruire les nouveaux convertis. Sa Majesté apprend avec déplaisir qu'il en reste encore plusieurs de mauvaise qualité dans les paroisses où il y a beaucoup de nouveaux convertis. Elle aura bien agréable que lesdits commandants et commissaires dé-

partis aient une attention particulière, dans les visites qu'ils feront dans lesdites communautés, à s'informer secrètement des mœurs desdits curés, et de la satisfaction que les nouveaux convertis, les mieux intentionnés, témoigneront avoir d'eux, afin que, lorsqu'ils verront les archevêques ou évêques des diocèses desquels lesdits curés seront, ils puissent leur en faire leur rapport, et les exciter le plus honnêtement qu'il leur sera possible, à changer ceux desdits curés qu'ils auront reconnu n'être pas propres à instruire lesdits nouveaux catholiques.

« Comme rien n'est plus important que le secret de ce qui est contenu en la présente instruction, afin que les malintentionnés, nouveaux convertis, ne soient point en état d'en abuser pour inspirer de mauvais sentiments à ceux desdits nouveaux convertis qui le sont de bonne foi, Sa Majesté recommande bien particulièrement à ceux auxquels ladite instruction sera envoyée, de ne la communiquer à personne, et de la tenir enfermée en lieu où ils puissent répondre à Sa Majesté qu'elle ne sera point vue.

« Sa Majesté recommande aux commandants desdites provinces de concerter avec les commissaires départis en icelle, la manière dont tous les points contenus en ladite instruction seront

exécutés, en sorte que chacun, agissant de concert, puisse mieux réussir à la parfaite exécution des saintes intentions de Sa Majesté, qui n'ont pour but que l'entière réunion de ses sujets à la religion catholique, et le maintien de la tranquillité, si nécessaire au bonheur des peuples soumis à son obéissance.

« Fait à Versailles le huitième décembre 1686. »

LOUIS.

Le Tellier.

Cette instruction, qui recommande surtout aux commandants et aux intendants la modération dans les punitions qu'ils seront obligés de faire, est très bonne en elle-même; mais il ne faut pas compter qu'elle demeure secrète, et elle porte le caractère d'un relâchement très préjudiciable aux affaires de la religion, dans un temps où les cœurs des nouveaux convertis ne sont pas encore fortifiés dans la communion avec l'église romaine : ils seront infailliblement déterminés à reprendre leur créance, persuadés par leurs ministres et par les relaps, que le roi n'entend point qu'ils soient contraints d'aller à l'église.

En ce mois de décembre, M. de Bas, doyen du

parlement de Pau, m'a mandé que sa femme s'étoit convertie, et qu'il eût souhaité que ce grand œuvre eût été mon ouvrage.

En 1686, le père Dupin, jésuite, a commencé l'histoire de la religion dans le Béarn; mais la mort ne lui a pas permis de l'achever.

En cette même année, j'ai reçu un ordre d'imposer les gentilshommes religionnaires à la taille, ce qui a produit beaucoup de conversions.

On a fait démolir trente-huit temples en Poitou.

Les nouveaux convertis, ayant toujours peine à s'approcher des sacrements, en ont moins à entendre la prédication; mais la plupart des curés n'ont pas de talent pour les prêcher convenablement. J'ai proposé à M. de Louvois d'envoyer des prédicateurs bons controversistes, que l'on distribueroit dans les cantons où il y a nombre de convertis, et surtout dans les lieux où il y avoit des temples; ils prêcheroient les dimanches, à la manière des ministres, c'est-à-dire qu'ils expliqueroient l'Évangile et feroient des prières à la fin de leurs sermons, comme il se pratique en plusieurs endroits. Les nouveaux convertis s'accoutumeroient par cette méthode aux mystères de notre religion.

1687.

Au commencement de janvier 1687, le roi a envoyé des ordres pour faire retirer les frégates qui croisoient sur les côtes du Poitou, de Bretagne et d'Aunis, aussi bien que les gardes qui étoient sur les côtes pour empêcher les religionnaires de sortir du royaume. Cela a causé parmi les religionnaires du refroidissement aux exercices de la religion, car ils ont cru que le roi se relâchoit et toléroit leur sortie. Pour empêcher le mauvais effet de ces ordres exécutés avec trop de précipitation, j'ai continué de faire faire la garde, mais avec moins d'exactitude, et elle n'a cessé de se faire qu'à la fin du mois de janvier.

Le 11, M. de Louvois m'a expédié des ordres pour envoyer six religionnaires prisonniers à Poitiers, à Pierre-Encise, et cinq dans la citadelle de Besançon, et les femmes moitié dans des couvents du diocèse de Beauvais et moitié dans des couvents de celui d'Amiens.

J'ai fait partir, suivant les ordres du roi, dix-huit femmes religionnaires pour le diocèse de Beauvais, où elles doivent être mises dans des couvents. J'ai mandé à M. de Louvois qu'il en partiroit encore dix-huit incessamment pour le diocèse d'A-

miens, et qu'il y en avoit encore douze à éloigner du Poitou, pour lesquelles j'attendrois les ordres du roi. J'ai reçu ces ordres qui envoient ces douze femmes à Besançon et à Lyon. Il y en a une, nommée la dame de Passau, qui s'est convertie à la veille de son départ.

J'avois mandé à M. de Louvois qu'il s'étoit fait une assemblée de nouveaux convertis du côté de Pouzauge. Le 24 janvier, il m'a écrit que, si le fait se trouve véritable, je fasse promptement un châtiment si sévère de ceux qui se seront assemblés, que l'exemple qui en sera fait retienne les autres.

Le 25, il m'a écrit une autre lettre par laquelle il m'a mandé de faire le procès à ceux qui se seront assemblés, et de faire raser les châteaux et maisons où ces assemblées auront été faites[1].

---

(1) M. de Louvois m'avoit mandé qu'il falloit faire démolir les maisons des religionnaires qui s'étoient assemblés près Pouzauge; mais je lui ai marqué que la déclaration du mois de juillet 1686 portoit bien peine de mort, mais non pas la démolition des maisons; et qu'il n'étoit pas permis aux juges d'ajouter des peines à celles portées par les lois, au-dessus desquelles M. de Louvois ne faisoit pas scrupule de se mettre. (Note extraite du manuscrit.)

Le 25 du même mois, j'ai proposé de donner des vicaires aux curés qui ont un trop grand nombre de paroissiens, et surtout de nouveaux convertis, pour suffire à leur instruction; comme aussi d'envoyer des maîtres d'école dans les paroisses, où il est nécessaire d'en avoir d'habiles à instruire les enfants des mystères et des obligations de la religion.

Le 27 janvier, autre lettre de M. de Louvois pour faire saisir les biens des ministres sortis du royaume, par permission du roi, en 1685.

Le premier février, M. de Louvois m'a envoyé une ordonnance de deux mille quatre cents livres pour l'entretien des vicaires dans huit paroisses du diocèse de Poitiers, et des maîtres d'école dans les petites villes et bourgs qui ne sont pas en état de les gager.

Le 4, j'ai mandé à M. de Louvois qu'il avoit été arrêté trente à quarante personnes qui s'étoient embarquées avec le sieur de la Chauvinière, gentilhomme du Poitou. On a prétendu que c'est le sieur de La Rochegiffart, gentilhomme qualifié, qui a des terres sur les confins de la Bretagne et du Poitou, qui a sollicité le sieur de la Chauvinière et beaucoup d'autres religionnaires de passer en Angleterre, où lui-même avoit passé par permission du roi, et où il jouit d'une pension considérable

sur le bien qu'il a donné à sa fille, en la mariant à M. de Thianges.

Le 9, M. de Louvois m'a écrit que l'on accable de troupes les lieux dont les habitants ont assisté aux assemblées[1]. Il m'envoie un arrêt pour faire leur procès.

Les religionnaires qui se sont assemblés près Pouzauge, et qui sont prisonniers, demandent grâce et promettent de vivre en bons catholiques, mais c'est pour avoir la vie sauve. Ce sont presque tous des cardeurs de laine. Le calvinisme a commencé en France par des gens de ce métier.

Le 14, lettre de M. de Louvois qui ne veut pas que l'on ait égard aux témoignages de repentir qu'ont donnés quatre nouveaux convertis, arrêtés pour s'être trouvés aux assemblées d'auprès Pouzauge. Il m'informe que le roi désire qu'on fasse leur procès.

---

(1) Les anciens catholiques des bourgs de Pouzauge et de Moncoutant n'avoient fait aucun mouvement pour empêcher les assemblées des nouveaux convertis, n'en avoient donné aucun avis et n'avoient voulu fournir aucun témoin de ces assemblées. J'ai proposé au

Après avoir long-temps attendu, j'ai enfin reçu l'arrêt du conseil qui me commet pour juger, avec les officiers du siége de Fontenay, les nouveaux convertis qui se sont assemblés du côté de Pouzauge.

Les nouveaux convertis s'étoient assemblés plusieurs fois en Bas-Poitou, au nombre de cent personnes, et ils avoient fait pendant la nuit l'exercice de la religion prétendue réformée. Un exemple étoit nécessaire pour arrêter cette licence qui commençoit à gagner les paroisses du Bas-Poitou, où il y a de nouveaux convertis.

Le 22 février, j'ai donc jugé avec les officiers du siége de Fontenay, les quatre accusés qui étoient prisonniers. Le nommé Bigot, qui faisoit fonction de ministre et de prédicant dans ces assemblées, dont il étoit le promoteur, a été condamné à être pendu. Deux de ceux qui s'étoient le plus signalés, ont été envoyés aux galères perpétuelles, et le quatrième, moins chargé que les trois autres, a été banni à perpétuité. La punition étoit proportionnée au crime.

---

roi d'y envoyer une compagnie de cavalerie. (Note extraite du manuscrit).

Bigot pendant l'instruction du procès, même sur la sellette, avoit paru repentant. Cependant il a repris ses erreurs lorsqu'il a entendu la lecture de son jugement. Il n'a point fait de profession publique de la religion dans laquelle il mouroit. Il a seulement chanté un psaume; mais, comme il avoit la voix foible, le chant du *Salve* par le peuple l'a étouffée, et on ne l'a point entendue. Il n'a accusé aucun gentilhomme, ministre, ni aucune autre personne de marque.

Le 22 février, le jour même de ce jugement, j'avois écrit une lettre à M. de Louvois, et lui avois mandé que j'avois cru qu'il suffisoit, pour l'exemple, de condamner le prédicant à la mort, les autres pouvant s'être laissé entraîner dans ces assemblées. Cependant il a trouvé que j'avois été trop indulgent, et que je devois condamner à mort tous les quatre que j'ai jugés. Je n'ai pas cru que ce fût par ordre du roi qu'il m'ait taxé de douceur, et je suis persuadé que c'est de son propre fonds qu'il a tiré ce reproche.

Dans la lettre susdite, je lui ai marqué qu'il ne falloit point chercher la cause de cette licence des nouveaux convertis, ailleurs que dans les lettres pastorales que les ministres, sortis du royaume,

leur écrivoient[1]. Mais M. de Louvois étoit beaucoup moins touché de l'intérêt de la religion que du profit immense que lui rapportoit le port des lettres étrangères; et le prétexte dont il se servoit, étoit de dire qu'il falloit bien se garder de violer le dépôt des lettres. Il étoit donc beaucoup plus sacré pour lui que celui de la religion.

Le même jour, j'ai envoyé à M. le chancelier une copie de ce jugement.

Le 11 mars, j'ai reçu une lettre de M. de Louvois, pour envoyer à Pierre-Encise plusieurs religionnaires qui s'étoient cachés et qui ont été ar-

---

(1) Dans une lettre destinée à l'archevêque de Paris, datée du 29 décembre même année, et qui se trouve au fol. 58 du manuscrit, Foucault parle encore de ces lettres ayant le titre de *lettres pastorales, écrites par les ministres au dehors, puis imprimées et envoyées en France par paquets d'un assez gros volume, dont sont remplies toutes les maisons des nouveaux convertis, qui les lisent avec autant de dévotion que leurs prières.* Il ajoute : « Je ne puis assez répéter que la facilité que les nouveaux convertis ont de recevoir des lettres des pays étrangers sera un obstacle invincible à leur véritable conversion; mais vous savez combien il est dangereux de toucher cette corde. » (*Adh. B.*)

rêtés, et les femmes dans des couvents des diocèses de Meaux et de Noyon.

En ce mois de mars, j'ai obtenu du roi le don d'une charge de conseiller au présidial de Poitiers, vacante aux parties casuelles, en faveur du sieur de Chaseaux, élu à Poitiers, en considération des services qu'il a rendus dans l'ouvrage des conversions. J'ai demandé à M. le chancelier la grâce de le dispenser de venir se faire recevoir à Paris, attendu le besoin que j'en avois pour l'intérêt de la religion. C'est celui de tous les officiers du présidial de Poitiers qui a le plus de probité et d'intelligence, et dont je me suis servi le plus utilement dans toutes sortes d'affaires, étant très zélé pour le bien public.

L'édit de révocation de celui de Nantes, article 6, porte que si un ministre qui a abjuré veut se faire avocat ou prendre des degrés, il sera dispensé des trois années d'étude. J'ai proposé à M. le chancelier d'accorder une telle faveur au sieur Moriceau, ci-devant proposant[1] de La Rochelle. Cette grâce assurera les conversions.

Le 10 avril, j'ai envoyé quinze femmes hu-

(1) Jeune théologien de la religion prétendue réformée, qui étudie pour être pasteur. (*Adh. B.*)

guenotes à Paris pour les faire mettre dans des couvents.

Le 16, j'ai fait partir pour Noyon seize femmes et filles religionnaires.

Le roi, sur ma représentation, a accordé aux filles de la congrégation de Notre-Dame de Châtellerault six mille livres à prendre sur les biens saisis des religionnaires, et six cents livres de pension sur le trésor royal. C'est ce que m'a mandé M. de Louvois par sa lettre du 26 avril.

Parmi les femmes de la religion prétendue réformée qui devoient être conduites dans des couvents éloignés du Poitou, il s'en est trouvé de trop âgées et infirmes pour souffrir la fatigue de ces voyages. Le roi a trouvé bon qu'à mesure qu'elles recouvreront leurs forces, on les mette dans des couvents de Poitou. J'en ai été instruit par la lettre de M. de Louvois, du 29 avril.

Le 13 mai, lettre de M. de Saint-Pouanges qui, en l'absence de M. de Louvois, me mande que le roi désire que je fasse arrêter le sieur des Minieres, gentilhomme de la religion prétendue reformée qui tient une mauvaise conduite, et que je l'envoie dans le château de Saumur.

Les gentilshommes de la religion prétendue réformée qui m'ont paru les plus opiniâtres sont: ce sieur des Minieres, les sieurs de la Chauvinière

et de Hagemont (dont il a été parlé ci-dessus) et de Choisy, capitaine du château de Chef-Boutonne appartenant à M. le comte de Roye.

Le même mois de mai, les missionnaires ont travaillé fort utilement pour les conversions.

Au mois de juin, la veuve d'un ministre de Châtellerault s'étoit cachée dans la maison d'un de ses proches, pour éviter d'être recherchée à cause de la religion. Les officiers de Châtellerault, en ayant avis, se transportent dans cette maison. Sur le bruit qu'elle entend, la veuve va se jeter dans un puits, d'où elle est retirée, puis on la conduit aux filles repenties de Poitiers.

Les biens des religionnaires fugitifs s'afferment à vil prix, par la difficulté qu'il y a de trouver des fermiers; car on appréhende le retour des religionnaires. J'ai proposé de réunir ces biens au domaine du roi, pour y demeurer incommutablement acquis après le temps réglé par les ordonnances, pendant lequel les religionnaires pourront se convertir, et le roi pourra leur rendre leurs biens. Les créanciers pourroient aussi, pendant ce temps-là, faire leurs diligences pour être payés.

Le 14 août, j'ai mandé à M. de Louvois que j'exécuterois avec le plus d'exactitude possible, le contenu de l'instruction qu'il m'avoit donnée, mais que j'appréhendois qu'elle ne causât parmi

les nouveaux convertis, un grand relâchement dans l'exercice de la religion, et que j'en voyois déjà les commencements.

Au mois d'août, il a été envoyé dans des couvents du diocèse de Chartres sept femmes de la religion prétendue réformée. Dans ce temps, il ne restoit plus dans le Poitou que des religionnaires septuagénaires, que j'ai fait mettre dans des couvents.

Au mois d'octobre, j'ai sollicité M. de Louvois de faire payer à mademoiselle de Bacular une pension de six cents livres que le roi lui a accordée, sur le témoignage que j'ai rendu de sa bonne conduite par rapport à la religion.

Le 20 novembre, j'ai demandé au roi une pension de huit cents livres en faveur de M. Fumée, lieutenant général de Châtellerault, en considération de tous les soins qu'il a pris et des dépenses qu'il a faites pour les conversions, ayant une nombreuse famille et peu de biens.

Le 19 décembre, le père de La Chaise m'écrivit de Paris : « Je rendis soigneusement compte à Sa « Majesté... des succès que Dieu continue de don« ner au zèle et à la prudence avec lesquels vous « portez toujours vos nouveaux convertis à ne se « point relâcher dans leurs devoirs. »

Le 29 décembre, j'ai envoyé à M. de Harlay,

archevêque de Paris, un mémoire, dans lequel je lui ai représenté que le refroidissement de la cour sur les affaires de la religion avoit causé un si grand relâchement dans la conduite des anciens religionnaires, qu'il étoit à craindre que tout ce qui avoit été fait jusques à présent pour les convertir et assurer leur conversion ne devînt inutile[1].

---

(1) Voici les faits importants que j'extrais de cette lettre précieuse et inédite, déjà citée dans une note précédente. « Il est visible, certain et de notoriété publique, que les moyens dont on s'est servi pour assurer à l'église romaine les conquêtes qu'on lui avoit faites, ont produit l'effet qu'on en avoit attendu. Ces moyens étoient d'observer les nouveaux convertis pour les engager d'aller à la messe, et de leur faire entendre que s'ils faisoient une profession publique de n'y point aller, on seroit obligé de les faire punir comme des athées. On augmentoit leurs tailles sans néanmoins les accabler, quand ils ne donnoient pas de marques d'une sincère conversion. On les distinguoit des vrais convertis et des anciens catholiques dans les logements de gens de guerre. On leur ôtoit leurs enfants, lorsqu'ils ne les envoyoient point aux catéchismes; on ne souffroit point qu'ils mangeassent de la chair les jours défendus; on interceptoit les lettres pastorales que les ministres leur envoient des pays étrangers, et qui répandent un

Je lui ai proposé par cette lettre les remèdes que l'on pouvoit apporter au mal. Mon père n'a pas

---

venin contre lequel il n'y a pas de contre-poison. Les passages étoient tenus fermés pour les empêcher de quitter le royaume. Enfin, la cour permettoit de se servir de toutes les voies, non pas de force et de violence, mais de contrainte un peu plus que morale, pour les obliger à faire profession de la religion qu'ils ont embrassée. Et, en effet, le succès a justifié cette conduite. Il y en avoit très peu qui ne vinssent à la messe et qui n'envoyassent leurs enfants aux instructions. Il n'y a eu que les plus opiniâtres qui ont tenté de sortir du royaume; et ceux qui n'ont pu y réussir se sont fait une excuse de l'impossibilité, et s'étoient insensiblement apprivoisés avec les anciens catholiques, et accoutumés aux pratiques de l'Eglise. Leurs esprits étoient enfin presque calmés, lorsqu'il a paru un changement subit dans la conduite de la cour, dont les ressorts se sont tout à coup relâchés. Et il faut que l'on ait fait entendre au roi que les conversions étoient suffisamment affermies, et qu'il n'y avoit qu'à laisser agir l'Eglise pour entretenir les bonnes dispositions où le bras séculier avoit mis les choses. On a envoyé des ordres dans les provinces de se reposer sur le zèle et sur le soin des curés et des missionnaires; et quelque secrets qu'aient été tenus ces ordres, l'exécution les a

jugé à propos de la remettre à M. l'archevêque, attendu le peu de fonds qu'il y avoit à faire sur son secret, et parce que je marquois à M. de Harlay que MM. les ministres auroient pu faire entendre

---

rendus publics. Ceux qui sont plus attachés au parti qu'à la religion, croyant que la cour avoit des raisons particulières et pressantes qui l'obligeoient à ce relâchement ont repris cœur, et ont mis tout en usage pour réveiller ceux qui avoient pris le parti du repos. Les ministres et les plus mutins des religionnaires qui ont passé dans les pays étrangers, leur ont écrit des lettres fortes, dans lesquelles ils leur ont fait entendre que la face des choses alloit changer, et qu'il n'y avoit qu'à laisser couler le temps et à profiter de la liberté de conscience que le roi leur donnoit; car c'est par de tels discours qu'ils ont abusé ces esprits crédules. Et le mal a tellement gagné que très peu de convertis se sont défendus de donner créance à ces bruits. Le plus grand nombre a cessé d'aller à la messe, et ne s'en est pas caché; et la licence est venue à un tel point qu'il semble qu'on doive leur tenir compte de ce qu'ils ne font pas publiquement l'exercice de la religion qu'ils professent dans le cœur. » Je supprime ici le reste de la lettre, comme n'offrant pas autant d'intérêt historique. (*Adh. B.*)

au roi que l'ouvrage des conversions étoit consommé[1].

1688.

Le roi ayant résolu d'établir des maîtres et maîtresses d'école dans toutes les provinces du royaume, et Sa Majesté désirant employer à cette dépense les biens des consistoires, elle m'a ordonné par une lettre du 12 janvier de prendre connoissance de ce en quoi consistent les biens

---

(1) Le père de Foucault ne voulut pas remettre la lettre qu'il jugea très dangereuse, si on la communiquoit au ministère et à tous ceux qui en approchoient. Il écrit à son fils : « Ils ne cherchent qu'à faire leur cour aux dépens de qui que ce soit, et sacrifient sans scrupule tout ce qui peut par sa ruine leur attirer quelque mérite. En un mot, c'est faire le procès au ministère que de le rendre suspect de flatter le prince et de lui faire entendre les choses autrement qu'elles ne sont. On ne pardonne point de telles offenses et la seule défiance en est mortelle. M. notre archevêque parle trop pour faire de lui un confident. » Cette lettre datée du 5 janvier 1688, est aussi au manuscrit. (*Adh. B.*)

desdits consistoires dans le Poitou, et d'en envoyer un état à M. de Louvois.

Le 14, M. de Louvois m'a écrit que le roi ayant ordonné, après la révocation de l'édit de Nantes, que les maîtres et maîtresses d'école qui auroient abjuré l'hérésie ne pourroient faire leurs fonctious jusques en 1688, pour leur donner le temps de s'instruire, et que Sa Majesté étant informée qu'il y a encore beaucoup de ces nouveaux convertis, auxquels il seroit dangereux de confier l'instruction des enfants, mais qu'il ne convient pas de leur en donner une exclusion générale, elle m'ordonne d'exhorter de sa part messieurs les archevêques et évêques de ne donner leur approbation qu'à ceux et celles dont ils seront bien assurés, quant à la religion et à la capacité, et de préférer toujours les anciens aux nouveaux catholiques.

En ce même mois, j'ai représenté à M. de Louvois qu'ayant fait saisir, par ordre du roi, les biens des religionnaires de mon département, il y avoit eu un grand nombre de saisies et d'oppositions par des créanciers légitimes ou simulés; que je croyois qu'il les falloit renvoyer devant les juges ordinaires; que j'estimois que le roi pourroit confisquer ces biens pour les pouvoir rendre à ceux qui, dans les dix ans à partir desquels il

en auroit été compté à la chambre des Comptes, pourroient revenir dans le royaume, auquel cas le roi pourroit leur faire rendre leurs biens saisis; mais que si le roi donnoit leurs biens à leurs enfants, les revenus leur en seroient infailliblement envoyés dans les pays où ils seroient.

Le 22 février, il s'est fait des assemblées de religionnaires dans le Haut-Poitou, du côté de Saint-Maixent, en plusieurs endroits, au nombre de deux mille, quinze cents et mille en même temps. Je reçus même à Poitiers un billet non signé, par lequel on me donnoit avis, de leur part, de ces assemblées. Ils publioient hautement qu'ils viendroient faire l'exercice de leur religion sur les ruines de leurs temples, et menaçoient les curés de les exterminer.

Après en avoir écrit à M. de Verac qui m'accusa de terreur panique, je me rendis sur les lieux, accompagné de mes domestiques et d'une compagnie de dragons, qui heureusement faisoit sa revue dans le voisinage de ces assemblées. Nous tombâmes sur la plus proche, qui étoit de quinze cents personnes, dans un pré environné d'un ruisseau et d'une haie, et dont la barrière étoit gardée par dix hommes armés qui tirèrent sur un lieutenant et dix dragons, que j'avois détachés pour les reconnoître. Cela m'obligea d'entrer

avec les dragons et les gens qui m'avoient suivi, et de faire tirer sur ces révoltés : il y en eut sept ou huit de tués ou blessés, ce qui engagea les autres à mettre les armes bas. Je fis prendre le prédicant et une quarantaine des plus notés.

Le lendemain de cette première assemblée, il y en eut une autre que je dissipai encore. Il y eut quatre hommes tués sur la place. Ils s'étoient mis en défense.

Le 23, j'ai écrit à M. de Louvois sur l'assemblée de Grandry; je lui en ai encore écrit le 25 et le 29; j'ai aussi donné avis de ces assemblées à M. le chancelier.

J'ai reçu ordre de condamner aux galères perpétuelles trente et un hommes et deux femmes[1], de ceux qui s'étoient trouvés à l'assemblée de Grandry et à celle du lendemain. Les hommes qui étoient trop âgés ont été condamnés à servir sur les galères, et les vieilles femmes sont demeurées en prison. A l'égard des garçons de quinze

---

(1) F° 61 v° du manuscrit. Au f° 67 r°, l'auteur dit que, de la première assemblée, plusieurs ont été pendus, trente-un ont été condamnés aux galères, et deux femmes ont été condamnées au fouet; et que de la seconde assemblée deux religionnaires ont été pendus. (*Adh. B.*)

ans, je les ai fait mettre au séminaire de Poitiers pour y être châtiés.

M. de Louvois me manda que le roi étoit satisfait de mes diligences, et qu'il approuvoit les exemples que j'ai faits. M. de Louvois ajoute qu'en cas qu'il se fasse de pareilles assemblées, on fasse main basse sur tous ceux qui s'y trouveront.

Le nommé Magnan, père du jeune homme qui avoit lu les psaumes et les sermons à Grandry, est venu me trouver, pour m'assurer qu'il vouloit être instruit des principes de la vraie religion, pour en faire une sincère profession lorsqu'il seroit convaincu qu'il y pourroit faire son salut. C'est ce même Magnan qui écrivoit en Hollande, à un de ses amis, qu'il avoit envoyé son fils dans les assemblées qui se faisoient en Poitou, pour y lire des sermons, et dont M. Barillon, ambassadeur en Angleterre, a envoyé la copie des lettres au roi. Magnan y faisoit un détail fort étendu et fort pathétique de ce qui s'étoit passé dans les assemblées qui avoient précédé celle de Grandry, et prioit son ami qu'on envoyât un ministre en Poitou.

J'ai remis ledit Magnan entre les mains d'un missionnaire habile pour l'instruire; mais je ne lui ai pas donné à entendre que j'eusse connoissance des lettres qu'il a écrites en Hollande, igno-

rant si l'intention du roi est que je l'interroge pour savoir à qui il écrivoit ces lettres, et pour tâcher de découvrir les particularités de ce commerce; c'est ce que j'ai démandé à M. de Louvois.

Au mois de février 1688, le roi a fait un fonds de cinq mille livres pour l'entretien des missionnaires de Poitou et de Loudun, pendant ladite année 1688, ainsi qu'il a été fait l'année dernière.

Le 20 mars, la nouvelle église bâtie par ordre du roi à Châtellerault, attendu que les églises paroissiales ne pouvoient contenir le grand nombre de nouveaux catholiques, fut bénite par M. de Saillans, évêque de Tréguier, nommé à l'archevêché de Poitiers. Je fis les honneurs de la cérémonie.

Le dernier jour de mars, j'ai reçu une lettre de M. de Louvois, par laquelle il me mande que le roi, ayant été informé qu'il se fait des assemblées de religionnaires sur les confins de Poitou, de Saintonge et d'Angoumois, Sa Majesté avoit résolu d'y envoyer M. de Saint-Fremont, pour essayer de tomber sur ces assemblées. Sa Majesté veut que je sois averti qu'elle l'envoie en ces quartiers, afin que je puisse lui donner les instructions et les avis nécessaires pour le mettre en état d'exécuter les ordres dont il est chargé.

M. de Louvois n'étoit pas content de ce que

M. de Verac n'étoit pas venu me trouver, aussitôt que je lui ai donné avis des premières assemblées qui se sont tenues du côté de Saint-Maixent.

Sur ce qui a été représenté au roi que M. le marquis de Verac ne payoit point la pension de sa femme, enfermée depuis dix-huit mois dans le monastère de Sainte-Marie de Limoges, M. de Croissy m'a mandé, de la part de Sa Majesté, d'avertir le sieur de Verac de satisfaire incessamment à cette pension, et, à son refus ou négligence, de faire saisir ses revenus.

Au mois de mai, j'ai reçu des ordres de la cour de m'aboucher avec MM. les évêques de Poitiers, de La Rochelle et de Luçon, pour conférer sur l'usage que l'on pourroit faire des revenus des biens saisis sur les religionnaires fugitifs. Le roi a donné une déclaration, sur nos mémoires, pour distribuer cet argent aux nouveaux convertis, aux maîtres et maîtresses d'école et aux missionnaires.

Le 7 septembre, M. de Louvois m'a mandé que le roi jugeoit à propos de faire sortir les femmes dont les maris sont convertis, des maisons religieuses où elles ont été mises, pour les enfermer dans les séminaires des nouvelles catholiques. Je lui ai envoyé un mémoire des noms des femmes qui sont dans ce cas.

J'ai mandé à M. de Louvois que la dame de la Guinemiere, depuis son retour en Poitou, détourne les nouveaux convertis de faire leur devoir de catholiques. Il m'a écrit par sa lettre du 9 septembre, que l'intention du roi étoit que je la fisse conduire au port le plus voisin pour y être rembarquée, et que je lui fisse faire défense de rentrer dans le royaume, sur peine de la vie.

Le 20 septembre, j'ai mandé à M. de Louvois que j'avois eu l'avis qu'il y avoit dans les gardes du roi d'Angleterre un nommé Pierre Philippon, natif de Châtellerault, dont il falloit se défier; qu'il avoit un zèle pour la religion calviniste qui le rendoit capable de tout entreprendre, ayant dit souvent à Châtellerault, pendant qu'il y étoit, qu'il se sacrifieroit volontiers pour elle. Il est d'un naturel féroce et intrépide. J'ai su que deux de ses beaux-frères, habitants de Châtellerault, jugèrent par les lettres qu'il leur écrit en termes embarrassés et ambigus, qu'il avoit quelque mauvais dessein, dont j'ai cru devoir informer M. de Louvois, l'avis me paraissant trop important pour être négligé.

Au mois de septembre, j'ai fait un voyage avec mes sœurs à La Rochelle et à Rochefort, où nous avons été parfaitement régalés par M. Begon, in-

tendant, et par M. Miert, gouverneur de La Rochelle.

La cour a pris le parti de faire sortir du royaume les religionnaires, ce qui a dépeuplé des provinces. Je pensois que ce seroit un mauvais parti, surtout après le relâchement qui s'est manifesté parmi les nouveaux convertis. J'ai été d'avis qu'on les privât des grâces, et qu'on leur envoyât des missionnaires.

Néanmoins, on a embarqué un grand nombre de religionnaires à La Rochelle, où ils ont été reçus par leurs frères avec des acclamations extraordinaires. On avoit commencé par les désarmer.

Le 16 octobre, le roi a rendu une ordonnance pour obliger les nouveaux convertis depuis cinq ans, de faire porter leurs armes chez le magistrat, consul ou échevin, à peine de galères. M. de Verac les a fait mettre dans des maisons particulières. Il falloit les faire porter dans les hôtels des villes les plus prochaines, où elles auroient été conservées. D'ailleurs, l'ordre n'ayant pas été tenu secret, il ne s'est trouvé que très peu d'armes, et en mauvais état, chez les religionnaires.

Au mois de novembre, le sieur de Razes, lieutenant général, a fait l'ouverture des audiences

du présidial, et, dans sa harangue, il a avancé des propositions qui ont scandalisé ses auditeurs, entr'autres, que l'on ne pouvoit pas douter que le roi ne fût pas le chef visible de l'église gallicane; et, parlant ensuite du pape, qu'il n'avoit retenu de la succession de Saint-Pierre que le seul nom de Sainteté. On m'a averti de ce discours. J'en ai donné avis à M. de Harlay, archevêque de Paris, mais il n'a pas jugé à propos d'en parler au roi. J'en ai informé M. le chancelier et M. de Louvois qui m'ont écrit de faire une réprimande au sieur de Razes.

Ce même mois, M. de la Hoguette, évêque de Poitiers, a prétendu assembler la noblesse huguenote, sur les ordres du roi qui m'ont été adressés, et les exhorter à changer de religion, mais j'ai soutenu que cela m'appartenoit. Ma prétention étoit mieux fondée. Son départ pour Sens, où il a été nommé archevêque, a fini le différend.

Ce même mois, il a couru à Paris un bruit que j'avois été fort blessé par des gens de la religion prétendue réformée. M. l'archevêque de Paris l'a dit à mon père.

En 1688[1], le roi a accordé une gratification de

---

(1) Je préviens le lecteur que je mets toujours à la

quinze cents écus au sieur Paulmier, ministre de Saint-Maixent, sur les témoignages que j'ai rendus, à diverses reprises, à M. Le Pelletier, de son zèle pour les conversions. C'étoit le seul ministre converti en Poitou, qui y travaillât.

Ayant reçu des ordres du roi pour faire arrêter le sieur de Regnier, gentilhomme de la religion, qui vendoit tous ses meubles et prenoit des mesures pour sortir du royaume avec toute sa famille; le lieutenant de la maréchaussée de Saint-Maixent a reçu de l'argent dudit sieur de Regnier, pour le laisser évader avec sa femme, deux garçons et sept filles, mais sans son aîné, qu'il laissoit dans sa maison pour achever de vendre ce qui y restoit. J'ai fait informer contre ce lieutenant et ses archers, et j'ai envoyé l'information à M. de Louvois.

M. de Louvois, dont la mort de M. Colbert n'avoit pu éteindre la haine qu'il lui avoit portée pendant sa vie, ne laissoit échapper aucune occasion d'en faire ressentir les effets aux personnes qui avoient été attachées à lui, et il m'a souvent donné des marques de cette rancune. C'étoit d'ail-

---

fin de l'année les notes de Foucault, qui ne portent point la date des mois. (*Adh. B.*)

leurs un homme qui se prévenoit aisément, et très souvent mal à propos, en bien ou en mal.

Le sieur de Lorme de-la-Massaye, qui se faisoit un honneur d'avoir été conduit à l'église par la main de M. Louvois, et qui, au fond, n'étoit point converti, avoit deux nièces nouvelles catholiques. Elles étoient chez une tante qui les élevoit très mal, ce qui m'obligea de les faire mettre dans un couvent. Le sieur de la Massaye manda à M. de Louvois que ses nièces, qui étoient fort jeunes, étoient bien élevées et instruites chez leur tante, et que même il se chargeroit, si le roi le trouvoit bon, de leur éducation. M. de Louvois, sans s'informer de moi si ce qu'on lui écrivoit étoit véritable, me manda d'envoyer ces deux filles chez le sieur de la Massaye, et, nonobstant les représentations que je lui fis par plusieurs de mes lettres, il fallut obéir. Il eut la petitesse de me mander que le roi vouloit que je les envoyasse par un homme à moi, sans que le sieur de la Massaye les envoyât chercher. Il ne pouvoit croire que je n'eusse aucune mauvaise volonté contre le sieur de la Massaye; pourtant je ne le connoissois que comme faisant sa demeure en Poitou, et nous n'avions jamais eu rien à démêler ensemble.

M. de Louvois porta plus loin son animosité. Il m'écrivit que le roi vouloit que je diminuasse la

paroisse de Mouchamp, appartenant à M. de la Massaye, de cinq cents livres de taille pour 1689, sans aucune connoissance de l'état de cette paroisse, qui avoit été soulagée l'année précédente et qui étoit une des moins chargées de l'élection. En vain je lui représentai que ce que le roi pouvoit faire par grâce, je ne pouvois le faire sans injustice; toutes mes remontrances furent inutiles. Pour mettre le comble à ses préventions en faveur dudit la Massaye, il obligea M. le comte de Parabère, homme de grande naissance et de service, de se défaire de sa charge de lieutenant de roi de Bas-Poitou, en faveur dudit de la Massaye. Ce qui paroîtra plus surprenant, c'est qu'il s'adressa à moi pour engager M. de Parabère à demander la permission de se défaire de sa charge, sous prétexte qu'il étoit du service du roi qu'il n'y eût qu'un lieutenant de roi dans le Poitou[1]: et M. de

(1) J'avoue qu'il m'est impossible de comprendre cette phrase et de la rectifier. Je la rapporte donc textuellement. Les notes manuscrites que j'extrais, et qui contiennent des faits très utiles, ne sont cependant qu'un brouillon informe. Je le mets au net quand je peux; mais je n'en ai pas toujours la facilité. (*Adh. B.*)

Verac qu'il avoit aussi mis sous sa protection, étoit lieutenant de roi en Haut-Poitou.

1689.

Au commencement de cette année, M. de Croissy a demandé pour moi au roi l'ambassade de Constantinople, qui vaquoit par la mort de M. Girardin; mais Sa Majesté l'a refusée, disant que je lui étois nécessaire dans les provinces de son royaume.

J'étois intendant en Poitou, où ayant reçu plusieurs dégoûts de la part de M. de Louvois, qui étoit ennemi déclaré de tous les amis de M. Colbert et de ceux qui étoient attachés à sa famille, je priai M. Seignelay de me tirer de cette province. Il a obtenu du roi de m'envoyer à Caen.

Le 25 janvier, il m'a été expédié une commission d'intendant dans cette généralité, à la place de M. de Gourgues.

Le 2 février, M. de Louvois m'a écrit que le roi avoit nommé M. de Ribeyre, pour me remplacer en Poitou, et qu'après l'avoir informé de l'état des affaires de cette province, j'irois prendre possession de l'emploi que Sa Majesté m'a accordé.

Le 7 mars, je suis arrivé à Caen. M. de Gourgues, mon prédécesseur, m'y attendoit chez M. l'évêque

de Bayeux. Comme il vouloit partir le lendemain pour Paris, il étoit fort impatient de mon arrivée. Nous eûmes le soir une conférence d'un quart d'heure, et le lendemain nous la reprîmes pendant une heure assez superficiellement sur les affaires de la généralité. M. de Gourgues n'a pas réussi dans cette intendance.

Le 28 mars, j'ai mandé à M. de Chateauneu que la demande que les échevins de Caen faisoient au roi, de la maison du sieur de Brieu, religionnaire, pour en faire un hôtel-de-ville, me paroissoit favorable, n'y ayant point de lieu à Caen pour tenir les assemblées publiques. Ce M. de Brieu étoit ministre à Caen, et avoit épousé la fille de Dubosc, fameux ministre de la même ville. Ils ont tous deux passé en Hollande avec leurs familles. Brieu a laissé à Caen un frère qui a plus de cinquante mille écus de bien. La maison que demandoient les échevins vaut quinze mille livres, et étoit louée trois cent cinquante livres.

Sur la fin de mars, ayant été averti que les religionnaires du côté d'Athis et de Condé-sur-Noireau, qui sont près de trois mille dans l'espace de cinq à six lieues, s'assembloient au nombre de deux cents, trois cents et jusques à quatre cents, j'ai proposé à M. de Louvois d'envoyer une compagnie de dragons pour les contenir, et j'ai fait

arrêter trois personnes accusées d'avoir prêché dans ces assemblées. J'ai envoyé les dragons dissiper ces assemblées; ils leur ont donné l'épouvante, et cela n'a pas eu de suites.

En ce même mois, M. de Louvois m'a envoyé un mémoire qui lui avoit été adressé sur la conduite de MM. le comte de Feres et de La Forest, frères, surtout par rapport à la religion. Je lui ai mandé qu'ils étoient tous trois fort zélés pour la religion prétendue réformée, et même dangereux; que le comte de Feres avoit été mis à la Bastille, s'étant trouvé impliqué dans l'affaire du chevalier de Rohan, et que, faute de preuves suffisantes, il avoit été mis en liberté; qu'un de MM. de La Forest avoit été mis au château de Caen pour fait de religion, et que j'estimois qu'il étoit à propos de les éloigner de la province.

Le même mois, M. de Louvois m'a envoyé deux lettres; l'une prétendue écrite par le sieur de Bellefontaine, gentilhomme demeurant à Bayeux, nouveau converti, à la femme du nommé Ive, orfèvre de Caen, par laquelle il lui mande qu'elle prenne courage, et que le prince d'Orange vengera dans peu les religionnaires des tyrannies qu'on leur fait ici; et l'autre adressée à M. l'archevêque de Paris par le nommé Montagny, qui lui envoie la lettre dudit Bellefontaine.

J'ai été commis, par arrêt du conseil, pour faire le procès aux auteurs de ces lettres.

Le 14 août, j'ai proposé à M. de Chateauneuf de donner aux filles de la Providence, établies à Ducé, la maison où se tenoit le prêche; ce qui leur a été accordé.

1690.

J'ai été commis, par arrêt du conseil, pour instruire et juger au présidial de Caen le procès du nommé La Reigle, accusé d'avoir passé des religionnaires des îles de Jersey et de Guernesey. Il s'est trouvé encore convaincu d'avoir étranglé, dans un grand chemin, un homme d'affaires de M. Pellot, et de l'avoir volé. Il a été condamné à être roué, le 3 février 1689[1], et a reconnu ses crimes.

La dame de Branay, veuve d'un gentilhomme de Caen et fort attachée au calvinisme, avoit une fille très belle que je fis mettre aux nouvelles catholiques, et un fils que je fis entrer aux mousquetaires.

---

(1) Cet article est de l'année 1690. (Note extraite du manuscrit.)

La mère ayant la liberté de voir quelquefois sa fille, l'empêchoit de se convertir, ce qui m'obligea de faire venir un ordre du roi pour faire aller la demoiselle à Paris et la faire entrer dans la maison des nouvelles catholiques. Elle se convertit, et, paroissant accomplir un devoir, elle me pria de la laisser aller chez sa mère, qu'elle espéroit faire rentrer dans la bonne voie; mais, par foiblesse ou par crainte, la fille se pervertit. Sur l'avis que j'en eus, j'envoyai un archer de la prévôté pour la ramener à Caen. Elle se cacha entre deux matelas d'un lit, où elle fut trouvée. On la reconduisit dans la maison des nouvelles converties de Caen. Peu de temps après, j'allai à Paris[1], où je reçus une lettre d'elle, par laquelle elle me prioit de faire en sorte que sa mère ne la vît plus, parce qu'elle ne se sentoit pas assez de force pour résister à ses pressantes sollicitations. J'écrivis à la supérieure des nouvelles catholiques que j'apprenois que madame de Branay abusoit de la liberté qu'elle lui donnoit de voir sa fille, et que, craignant qu'elle ne la pervertît une seconde fois, je jugeois à pro-

(1) Au mois d'avril 1690, j'ai fait un voyage à Paris, et j'ai été de retour à Caen au mois de juin suivant. (Note extraite du manuscrit.)

pos qu'on ne lui permît plus de la voir. Lorsque je fus de retour à Caen, je trouvai la fille si confirmée dans les sentiments qu'elle avoit pris pour la religion catholique, qu'elle étoit l'exemple des plus zélées des nouvelles converties, en sorte qu'au bout d'un mois, elle me demanda la permission d'entrer dans le couvent des carmélites. Je lui dis qu'il devoit lui suffire, quant à présent, d'être bonne catholique, et qu'il ne falloit point aller à pas de géant dans une pareille affaire. Trois mois après, elle me fit de nouvelles instances pour entrer aux carmélites; je lui demandai encore six mois : enfin, cela fut conduit par des remises successives jusques à une année, que je ne pus lui refuser de suivre sa vocation, à condition néanmoins qu'on feroit de nouvelles épreuves avant que de prendre l'habit. M. l'évêque de Bayeux et ce qu'il y avoit de plus habiles missionnaires la virent pendant ce temps, et me rendirent de si bons témoignages de la solidité et des motifs de sa vocation que je consentis qu'elle prît l'habit. Pour n'avoir rien à me reprocher, je voulus encore qu'elle fît un noviciat de vingt-huit mois. Ce noviciat terminé, la voyant plus résolue et plus ferme que jamais, je donnai les mains à sa profession, et lui fis donner trois cents livres de pension par le roi, car sa famille n'avoit pas voulu contribuer à sa subsistance.

C'est une des meilleures et des plus édifiantes religieuses que j'aie vues. Son frère a quitté les mousquetaires et a repris ses erreurs.

Le 6 septembre, j'ai reçu ordre d'empêcher que les nouveaux convertis ne remplissent les charges de maires, d'échevins et de syndics des villes.

Le jour de Noël il s'est fait une assemblée de quinze ou seize nouveaux convertis dans une maison particulière, où ils ont chanté les psaumes à haute voix et entendu un sermon; j'en ai fait arrêter six. Ayant demandé à M de Chateauneuf si son intention étoit qu'ils fussent condamnés à la peine portée par la déclaration de 1686 et l'ordonnance de 1689, qui est la mort, et lui ayant marqué que cette peine me paroissoit trop forte pour une assemblée de cette nature, j'ai proposé, attendu la conséquence, de juger les coupables aux termes de ces ordonnances, mais de faire commuer leurs peines; ce qui a été fait. J'ai été commis, par un arrêt du conseil, pour juger cette affaire au présidial de Caen. Un homme et quatre femmes ont été condamnés à être pendus. Le nommé Trianon, qui avoit prêté sa maison, entonnoit les psaumes et lisoit les sermons, méritoit d'être pendu, quand le roi auroit fait grâce à ses complices; mais sa peine, aussi bien que celle des autres hommes, a été commuée en celle des galères,

et les femmes ont été rasées et mises au couvent de la Charité de Caen.

Madame de Montgommery, nouvelle convertie, mais aussi attachée au calvinisme qu'avant sa conversion, étant décédée en son château de Chanteloup, sans vouloir donner aucune marque de catholicité, ses domestiques l'ont portée la nuit dans l'église de sa paroisse, où ils l'ont inhumée dans l'endroit le plus honorable, en vertu d'une ordonnance du sieur de Monts, lieutenant général du bailliage. M. l'évêque de Coutances a été d'avis de la faire exhumer et de porter le corps dans un autre endroit, mais la difficulté étoit d'y faire consentir les parents. Cependant j'ai engagé M. de Montgommery à faire faire cette exhumation, ce qui a été exécuté.

1691.

Il s'est fait une assemblée de nouveaux convertis à Fresne, près Tinchebray; j'ai jugé les coupables au présidial de Caen, le 18 décembre 1691. Comme il ne s'est trouvé de preuve complète que contre le nommé Richard Onfroy, dans la maison duquel ces assemblées se sont tenues, il a été le seul condamné à mort, et ses deux filles ont été condamnées à servir les pauvres dans un hôpital.

Faute de preuves concernant ces assemblées qui se sont tenues la nuit, il y a eu un plus amplement informé contre ceux qui y ont assisté.

J'ai mandé à M. de Chateauneuf que je croyois à propos de faire exécuter le jugement susdit en la personne d'Onfroy, étant un opiniâtre et dangereux religionnaire qui avoit fort maltraité et laissé pour mort un huissier qui avoit voulu dresser un procès-verbal de ces assemblées. Cependant la peine a été commuée en celle des galères perpétuelles; mais il ne s'est pas trouvé en état d'y servir.

1692.

Le 21 avril, M. le maréchal de Bellefonds m'a mandé que les Anglois faisoient de grands préparatifs pour faire une descente en France, par leurs correspondances avec les religionnaires, et qu'ils avoient quatre cents voiles.

Le 7 juin, M. de Pontchartrain, lors secrétaire d'état et contrôleur général des finances, m'a écrit, sur l'incendie de nos vaisseaux, une lettre dont voici la copie:

« A Paris, le 7 juin 1792.

« Je suis surpris, Monsieur, qu'il me revienne

mille différents écrits de divers endroits de ce qui s'est passé à la Hogue et à Cherbourg, et qu'il ne m'en soit venu aucun de votre part, quoique vous dussiez être pour moi un homme de confiance plus qu'aucun autre. Si vous voulez que j'oublie bien absolument ce coupable silence, mandez-moi avec la dernière exactitude tout ce qui s'est passé de bien et de mal. Nommez toutes choses par leur nom; n'épargnez personne, depuis le roi d'Angleterre jusques au moindre matelot. Il faut que je sache la vérité de toutes choses; l'usage que j'en ferai ne sera que pour moi, et le secret que je vous garderai sera inviolable. Et afin que nos lettres, en semblables rencontres, ne tombent pas dans les mains de commis, mettez une seconde enveloppe sur laquelle il n'y ait que ces mots : *Pour vous seul.* Adieu, Monsieur. »

PONTCHARTRAIN.

J'ai envoyé la relation ci-jointe[1] à M. de Pontchartrain :

---

(1) Cette relation officielle fut précédée d'une lettre écrite par Foucault à M. de Pontchartrain, en réponse

Relation de ce qui s'est passé à la Hogue, au brûlement de nos vaisseaux, les 1er et 2 juin 1692.

« M. de Tourville arriva à la Hogue avec douze vaisseaux, le dernier de mai au matin[1]. Il mouilla le soir à la rade, à la portée du canon de terre, le fond du bassin de la Hogue étant très

---

à celle du 7 juin. Cette lettre de Foucault contient les mêmes faits que la relation, mais avec quelques différences que je vais signaler dans ces notes. (*Adh. B.*)

(1) Le roi avoit donné ordre, par écrit signé de sa main, à M. le comte de Tourville, vice-amiral, d'attaquer les flottes angloises et hollandoises, fortes ou foibles, dans la Manche. Il est venu les chercher, et les ayant trouvées vers le milieu du canal, à la hauteur de Barfleur, il attaqua quatre-vingt-neuf vaisseaux avec quarante-quatre. Il eut d'abord le vent sur eux et coula deux de ces vaisseaux à fond, et en démâta plusieurs autres; mais la nuit étant survenue sans que notre flotte eût perdu aucun vaisseau, elle se retira. M. de Tourville prit sa route du côté des îles de Jersey; mais, les ancres n'ayant pu tenir, parce que le fond ne se trouva pas bon, il gagna la Hogue où il arriva le samedi 31 mai, ayant les ennemis derrière lui. (Note extraite du manuscrit.)

bon pour l'ancrage. Mais M. de Sepville, neveu de M. le maréchal de Bellefonds, qui montoit *le Terrible*, pour avoir voulu ranger de trop près l'île de Tatihou, s'échoua sur une pointe de roche qui paroît de basse mer; et comme nos vaisseaux pouvoient approcher plus près de terre, le sieur de Combes, qui a dressé les plans pour faire un port à la Hogue, fut leur marquer le mouillage : et, sur les neuf heures du matin du premier juin, les douze vaisseaux vinrent chacun prendre leur place, les ennemis demeurant toujours mouillés à deux portées de canon du plus avancé, en mer, de nos vaisseaux.

« M. de Tourville, accompagné de MM. d'Anfresville et de Villette, vint trouver le roi d'Angleterre, à la Hogue, pour prendre l'ordre de ce qu'ils avoient à faire. Ils proposèrent tous trois d'attendre les ennemis et de se défendre. M. de Villette dit, dans son avis, que si le vaisseau qu'il commandoit étoit marchand ou corsaire, il le feroit échouer, mais que, s'agissant des vaisseaux du roi, il croyoit la gloire de Sa Majesté intéressée à les défendre jusques à l'extrémité. Le roi d'Angleterre et le maréchal de Bellefonds furent, sans balancer, de ce sentiment, et il fut résolu que nos vaisseaux demeureroient mouillés et attendroient les ennemis. MM. de Tessé, lieutenant général,

Gassion et de Sepville, maréchaux-de-camp, milord Melford, MM. de Bonrepos et Foucault furent présents à cette délibération; et MM. de Tourville, d'Anfresville et de Villette retournèrent chacun à leur bord pour donner ordre à tout. M. Foucault y fut avec eux et entra dans le vaisseau de M. de Villette, pour savoir si lui ou les autres capitaines avoient besoin de quelque chose. On lui demanda de la poudre, la plupart des vaisseaux n'en ayant pas suffisamment; celle qu'ils avoient eue à Brest étoit trop foible, et ne poussoit pas le boulet la moitié si loin que la poudre des ennemis. Au surplus, le vaisseau de M. de Villette étoit en fort bon état, et on assura le sieur Foucault qu'aux ancres près, les autres étoient de même. On envoya très diligemment chercher toute la poudre qui étoit dans les magasins de Valognes et de Carentan, mais elle ne servit de rien, car la résolution qui avoit été prise le matin de se défendre à l'ancre, fut changée le soir par M. le maréchal de Bellefonds en celle de faire échouer les vaisseaux [1]. Elle

---

(1) Dans la lettre que Foucault écrivoit à M. de Pontchartrain, je lis : « Voici ce que l'on dit des motifs de l'échouement : M. de Sepville, neveu de M. le maréchal, en arrivant à la Hogue, étoit venu échouer fort

ne fut néanmoins exécutée que le lendemain 2 juin, à la pointe du jour, avec beaucoup de précipitation, de désordre et d'épouvante. Les matelots ne songeoient plus qu'à quitter les vaisseaux et à en tirer tout ce qu'ils purent; ils s'en occupèrent depuis la nuit du dimanche premier juin jusqu'au lendemain sept heures du soir. Pendant tout ce temps, les ennemis n'avoient fait que rôder autour de nos vaisseaux, sans en approcher à la portée du canon, pendant qu'ils les avoient vus à flot. Dès qu'ils furent échoués, ils envoyèrent des chaloupes sonder et reconnoître l'état où ils étoient. Voyant qu'il n'avoit été pris aucune précaution pour en défendre l'approche, ils firent avancer, avec la marée, une chaloupe qui vint mettre le feu au vaisseau de M. de Sepville, qui étoit le plus avancé en mer et entièrement sur le

---

sottement sur un rocher, à cent pas de terre : et c'est pour la seconde fois; car il y a quelques années qu'il fit la même manœuvre dans la Méditerranée, et demeura deux mois prisonnier à Toulon. Or, par l'ordre de l'échouement général, la nouvelle faute de M. de Sepville se couvroit. On dit encore que M. le maréchal appréhendoit que M. d'Anfresville, son gendre, ne pérît en défendant son vaisseau. » (*Adh. B.*)

côté. D'autres chaloupes suivirent cette première avec un brûlot, et vinrent brûler les cinq autres vaisseaux qui étoient échoués sous l'île de Tatihou. On tira à la vérité plusieurs coups de canon du fort sur ces chaloupes; mais ce fut sans effet, de même que les coups de mousquet que nos soldats tirèrent du rivage : et les ennemis ramenèrent leur brûlot, n'ayant pas été obligés de s'en servir.

« Tout cela se passa à la vue du roi d'Angleterre et de M. le maréchal de Bellefonds, qui étoient à Saint-Vaast, près la Hogue, où ils restèrent fort long-temps à considérer ce triste spectacle[1].

« Le lendemain, à huit heures du matin, les ennemis revinrent, avec la marée, du côté de la

(1) Dans sa lettre à M. de Pontchartrain, Foucault écrit : « Tout cela se passa à la vue du roi d'Angleterre et de M. le maréchal de Bellefonds, qui y assistèrent comme à un feu d'artifice pour une conquête du roi. Il n'y a personne qui n'ait vu leur indolence avec indignation; car, pourquoi avoir perdu trois jours, sans les employer à faire jeter les canons dans la mer et à en sortir les agrès et ustensiles, pour soulager les vaisseaux et les empêcher de crever en échouant? Tous les canons étoient chargés, et ont fait beaucoup de mal aux fortifications, lorsqu'ils ont tiré... On ne pouvoit sans risque se tenir sur le rivage. » (*Adh. B.*)

Hogue où étoient les six autres vaisseaux échoués sous le canon du fort. Plusieurs de leurs chaloupes abordèrent ces vaisseaux, et les brûlèrent avec la même facilité qu'ils avoient trouvée la veille pour incendier les six premiers, nonobstant le feu du canon du fort et celui d'une batterie que M. le chevalier de Gassion avoit fait dresser à Barbette; qui seule produisit de l'effet, ayant écarté quelques chaloupes dont elle tua plusieurs hommes.

« Lorsque les ennemis eurent mis le feu à ces six vaisseaux, ils eurent l'audace d'avancer dans une espèce de havre où il y avoit vingt bâtiments marchands, deux frégates légères, un yacht et un grand nombre de chaloupes, tous échoués près de terre, et brûlèrent huit vaisseaux marchands; ensuite ils entrèrent dans une gribane et un autre bâtiment, qu'ils eurent la liberté et le loisir d'appareiller et d'emmener avec eux, en criant *Vive le roi!* Sans la mer qui se retiroit, ils auroient brûlé ou enlevé le reste. La première expédition ne leur avoit pas coûté un homme; il y en eut peu de tués ou blessés dans celle-ci, quoique les mousquetaires ennemis se fussent approchés si près du rivage, bordé de leurs chaloupes, que le cheval du bailli de Montebourg, qui étoit près du roi d'Angleterre, eut la jambe cassée d'un coup de mousquet tiré des chaloupes angloises. Elles s'é-

toient fait suivre par deux brûlots qui, pour s'être trop avancés, échouèrent sur des pêcheries, et les ennemis y mirent le feu en se retirant.

« Il n'y a pas lieu de s'étonner que cette seconde entreprise ait si heureusement réussi pour eux. Après les premiers vaisseaux brûlés, il étoit trop tard de prendre des précautions afin de sauver les autres, la mer ayant été basse pendant la nuit, qui fut l'intervalle laissé entre les deux actions. Par conséquent il n'auroit pas été possible de se servir de nos frégates et de nos chaloupes qui étoient échouées.

« Mais voici la grande faute que l'on a faite et qui a causé tout le mal : c'est de n'avoir pas pris, dès le 31 mai, au soir, que nos vaisseaux arrivèrent, la résolution de les faire échouer ; car, dès ce moment, on auroit commencé par faire jeter les canons dans la mer, et retirer tous les meubles et ustensiles, ce qui auroit sauvé les canons et allégé tous les vaisseaux. Ils se seroient échoués plus proche de terre, et auroient été mieux couverts et défendus par les batteries des forts et de notre mousqueterie. L'on auroit fait ensuite des estacades avec des vaisseaux marchands coulés à fond, avec des radeaux, des mâts, vergues et chaînes de vaisseaux, qui auroient empêché les brûlots d'approcher.

« Il y avoit deux cents chaloupes que l'on avoit fait venir de tous côtes pour l'embarquement de l'armée destinée pour l'Angleterre, sans compter les chaloupes de nos vaisseaux; elles pouvoient être armées, et il étoit aisé de les faire soutenir par les deux frégates légères et yachts qui vont à rame et à voile, et ont du canon. On pouvoit encore jeter des grenadiers et des mousquetaires dans les vaisseaux échoués, qui, à la réserve de celui de M. de Sepville, ont toujours été droits sur leurs quilles.

« Toutes ces défenses, jointes à celles du canon et de la mousqueterie de terre, étoient suffisantes pour écarter les brûlots et les chaloupes des ennemis; et ils auroient été réduits à prendre le parti de canonner nos vaisseaux de loin, et par conséquent avec peu d'effet. On pourra dire que les Anglois et les Hollandois ne nous auroient pas laissé le temps de prendre tant de précautions, et qu'ils seroient venus brûler nos vaisseaux dès qu'ils les auroient vus échoués; mais ils n'auroient osé l'entreprendre, s'il les avoient remarqués tout-à-fait sous le canon de nos forts, si la mer s'étoit montrée à leurs yeux couverte de nos chaloupes, soutenues par nos frégates; car il ne falloit que les mettre à flot, et y faire entrer des matelots et des

soldats, et les ennemis nous auroient laissé assez de temps pour faire l'estacade.

« Quoi qu'il en soit, il falloit au moins donner ordre de faire toutes ces choses ou les mouvements nécessaires pour les exécuter; mais M. le maréchal de Bellefonds est resté dans une inaction qui a découragé tout le monde; le désordre et la confusion se sont mis parmi les équipages des vaisseaux, les matelots et les soldats n'ayant plus songé qu'à piller et à se sauver, jusqu'à ce qu'ils aient vu les ennemis approcher; la consternation a même passé aux troupes de terre, qui n'ont donné dans les deux actions aucune marque de courage; on a vu des soldats sortir avec les officiers d'une barque marchande où on les avoit mis, du plus loin qu'ils ont aperçu une chaloupe des ennemis.

« Le roi d'Angleterre a été spectateur de la seconde action avec la même tranquillité d'esprit et sérénité de visage qu'il a fait paroître pendant la première; il n'a jamais été d'avis de faire échouer les vaisseaux.

« A l'égard de M. de Bonrepos, on n'en peut rien dire, parce qu'il est demeuré dans sa maison pendant les deux expéditions. On a seulement remarqué qu'il a agi en tout fort mollement depuis

qu'il est à la Hogue, et qu'il a toujours été très mal instruit des forces des ennemis[1].

« Les canons des vaisseaux incendiés ont fort endommagé les parapets des redoutes, lorsqu'ils ont tiré et que le feu a pris aux saintes-barbes; il y a eu des brandons enflammés qui ont mis le feu dans un magasin de la Hogue; ils ont volé jusqu'au magasin des poudres, qui a failli brûler. Il se trouvera des canons fondus; beaucoup de ceux qui ne l'ont pas été devront être remis à la fonte.

« Quant aux vaisseaux qui furent brûlés à Cherbourg[2], quoiqu'ils fussent éloignés de tout se-

---

(1) Foucault dit dans sa lettre à M. de Pontchartrain : « Pendant tout ce désordre, M. de Bonrepos est demeuré, dans sa chambre, dans une fort grande quiétude. Les marins petits et grands ne le ménagent pas, et le publient très incapable du métier qu'il fait. Il n'a pas donné avis à M. de Tourville de l'état des ennemis; il nous disoit tous les jours qu'ils n'avoient pas un vaisseau du premier rang ni quarante assemblés, et cependant il y a près de trois semaines qu'ils étoient quatre-vingt-dix vaisseaux à l'île de Wight. » (*Adh. B.*)

(2) *Le Soleil-Royal* et deux autres vaisseaux ayant gagné Cherbourg, y ont été brûlés par quatre vaisseaux

cours, le grand feu qu'ils ont fait a tenu les ennemis en respect pendant tout un jour, et ils n'ont péri par les brûlots qu'après une résistance beaucoup plus longue et plus grande, qu'on ne pouvoit espérer de l'état où ils étoient.

« Il est à craindre que la facilité que les ennemis ont trouvée à venir brûler nos vaisseaux, jusques dans les endroits les plus proches de la terre, et le peu de résistance que nous avons faite, ne leur donnent le courage d'entreprendre quelque chose sur nos côtes; il sera bien nécessaire de laisser deux à trois mille hommes de troupes réglées avec un régiment de cavalerie ou de dragons, que l'on distribueroit dans les villes et bourgs voisins de la côte où les ennemis pourroient tenter une descente. Ces troupes, jointes à la noblesse et aux milices garde-côtes, suffiront pour les en empêcher; mais il ne faut pas laisser les Irlandois en Normandie[1]: les officiers et les soldats paroissent

---

ennemis, après une vigoureuse défense. (Note extraite du manuscrit.)

(1) Le roi a envoyé dans le Cotentin douze bataillons irlandois et neuf françois, et douze escadrons de cavalerie et de dragons, qui doivent composer la prin-

très malintentionnés, et parlent avec très peu de respect du roi d'Angleterre et avec beaucoup d'estime du prince d'Orange. »

Dès que les habitants catholiques de Caen ont appris le brûlement de nos vaisseaux à la Hogue[1],

---

cipale partie de l'armée qui passera en Angleterre avec le roi Jacques II et M. le maréchal de Bellefonds. Ces troupes y sont arrivées dans le mois d'avril. Les Irlandois étoient sans souliers, sans bas, sans chapeaux et sans linge; ils avoient vendu le linge qui leur avoit été fourni. J'ai fait donner du pain à ces troupes pendant un mois, en attendant les munitionnaires qui ont tardé quinze jours à venir, et ont été fort négligents dans les fournitures qu'ils ont faites. J'ai mandé à M. de Barbesieux que les Irlandois témoignoient de la mauvaise volonté pour le service, et qu'il y avoit du danger de leur confier la garde de la côte, qui seroit plus sûrement entre les mains des troupes françoises, dont il y a assez pour assurer la côte contre les descentes des ennemis. (Note extraite du manuscrit.)

(1) Cette nouvelle me semble antérieure, par la date, à celle dont j'ai formé l'alinéa suivant. Foucault étoit encore à la Hogue, lorsque les soupçons des catholiques furent excités. Ce devoit donc être bien peu de temps (peut-être deux ou trois jours) après le brûlement des vaisseaux. (*Adh. B.*)

ils se sont persuadés que ce malheur étoit arrivé par l'intelligence des religionnaires avec les Hollandois et le prince d'Orange. J'étois alors à la Hogue; et sur l'avis que j'ai reçu que les catholiques menaçoient les religionnaires, qui ne font pas la vingtième partie des habitants de Caen, de mettre le feu à leurs maisons, je me suis rendu en toute diligence à Caen pour prévenir ce désordre. J'ai, pour cet effet, recommandé au commandant du château de Caen, aux échevins et aux officiers de justice de contenir les catholiques, et de faire punir sévèrement et sur-le-champ les auteurs du désordre, s'il en arrivoit. J'ai même envoyé chercher quelques-uns des principaux religionnaires, que j'ai rassurés en leur répondant de la protection du roi, pourvu qu'ils se conduisent en bons et fidèles serviteurs de Sa Majesté. C'est ce que j'ai mandé à M. de Pontchartrain.

Depuis le combat de M. de Tourville et le brûlement de nos vaisseaux, les nouveaux convertis ont montré de la mauvaise volonté par leurs discours et par leurs actions. J'ai reçu une lettre de M. de Pontchartrain pour les faire observer, et pour punir ceux qui s'écarteront de leur devoir. Cette lettre est du 7 juin; il me recommande de ménager l'exécution de cet ordre avec prudence,

de répandre des bruits que les ordres sont de châtier sévèrement, mais il veut que j'évite, autant qu'on le pourra, de le faire.

1693.

La plupart des religionnaires qui ont fait abjuration ne peuvent se marier à l'église, parce que les curés refusent de leur administrer le sacrement de mariage, s'ils ne font le devoir de catholiques romains: ils se sont fait des promesses de mariage, sur la foi desquelles ils ont habité ensemble; il arrivera que ces mariages seront déclarés clandestins; c'est un désordre auquel on n'a point pourvu.

M. de Bougy, mestre-de-camp de la cornette blanche, après avoir fait son abjuration, a passé en Hollande, sur la foi d'un passeport que le roi lui avoit accordé, pour aller prendre des eaux à Aix-la-Chapelle. J'ai fait saisir la terre de Bougy par ordre du roi.

1694.

Au mois de janvier de cette année, M. de Pontchartrain, secrétaire d'état et contrôleur général

des finances, m'envoya un courrier à Caen, chargé d'une lettre par laquelle il me mandoit que le roi lui avoit ordonné de m'écrire de me rendre en poste et en toute diligence à Paris, pour une affaire très importante. Lorsque j'y fus arrivé, M. de Pontchartrain m'informa qu'on avoit mis à la Bastille un normand qui avoit affiché, dans plusieurs places de Paris, des placards séditieux, traitant le roi de tyran et excitant le peuple à s'en défaire. Il me mena chez le roi. Le roi me dit que je pouvois connoître, par ce qu'avoit dû me dire M. de Pontchartrain, de quelle importance étoit l'affaire qui l'avoit obligé de me mander; qu'il connoissoit assez mon zèle pour ce qui regardoit sa personne, pour n'avoir pas besoin de l'exciter à faire tout ce qui dépendroit de moi pour découvrir ce que c'étoit que ce prisonnier et ses complices; qu'il me feroit expédier des ordres en blanc, pour faire arrêter toutes les personnes que je jugerois à propos, de quelque condition qu'elles fussent, et qu'il remettoit entièrement cette affaire entres mes mains.

Sa Majesté me renvoya alors à M. de la Reynie, pour me donner les instructions et mémoires qu'il avoit sur cette affaire.

Je fus voir M. de la Reynie, qui me présenta les placards qui avoient été affichés par le nommé

Heliard, et qui étoient capables d'exciter une sédition; il y ajouta les copies des interrogatoires que cet homme avoit subis.

Lorsque je fus chargé de ces pièces, je retournai en poste à Caen, d'où je partis aussitôt pour Coutances, dans le voisinage duquel demeuroit M. le comte de Montgommery[1], que l'on croyoit s'être servi d'Heliard comme d'un instrument pour afficher ces placards, parce que le prisonnier avoit déclaré dans ses interrogatoires, qu'il y avoit un grand seigneur qui le faisoit subsister, et que ce seigneur avoit les livrées jaunes doublées de rouge; ce qui étoit vrai quant à M. de Montgommery.

Etant à Coutances, je m'adressai au sieur de Bauval, mon subdélégué, homme d'esprit et avisé, dans lequel je fus du reste obligé de prendre confiance; je lui demandai s'il y avoit dans quelque paroisse de son élection un paysan qu'il sût se nommer Heliard, et quel métier il faisoit. Il me dit qu'il y en avoit un à Coutances qui alloit prendre des taupes dans les jardins des environs; qu'il avoit ouï dire qu'il étoit absent, mais qu'il connoissoit des gens par le moyen desquels il pour-

(1) Seigneur dont la femme avoit été calviniste. Voir ci-dessus, page 374. (*Adh: B.*)

roit en savoir des nouvelles exactes, sans qu'ils pussent être instruits de son dessein. En effet, il apprit qu'Heliard étoit du village de Carantilly, à trois lieues de Coutances; qu'il étoit âgé d'environ soixante ans, preneur de taupes, d'esprit égaré, ayant fait une infinité de folies à Coutances où les enfants couroient après lui; qu'on avoit été plus d'une fois obligé de le faire sortir de l'église, à cause des extravagances qu'il y faisoit; qu'il étoit sujet au vin, et qu'il parloit souvent d'un grand prince qui le devoit mettre à son aise.

M. de la Reynie avoit cru que cet homme n'agissoit pas de son chef, et qu'il étoit l'émissaire de M. de Montgommery ou de M. de Saint-Martin de Graville. Je reçus des ordres pour les faire arrêter. Le premier se tenoit à Chanteloup, à quatre lieues de Coutances, et M. de Saint-Martin, proche de Touques, généralité de Rouen.

Mais par les perquisitions que je fis, je trouvai que les placards en question avoient été dictés par Heliard à deux enfants; qu'il n'avoit aucune habitude avec MM. de Montgommery[1] et de Saint-

---

(1) En 1706, j'ai donné avis à M. de Pontchartrain de la vie scandaleuse que menoit ce M. de Montgommery dans sa terre de Chanteloup, près Coutances,

Martin, et que c'étoit un fanatique qui étoit parti de Coutances avec quinze sous d'argent, une douzaine de ces placards et un pot de colle; qu'il avoit été à Rouen afficher des placards en deux endroits; qu'ensuite il étoit venu afficher les autres à Paris où il avoit été pris. Ainsi, je ne fis emprisonner personne, et je mandai à M. de Pontchartrain que cet homme étoit un fou furieux, qui n'avoit point eu de complices dans tout ce qu'il avoit fait; que je croyois que, si le roi ne jugeoit pas à propos de lui faire faire son procès, comme je n'estimois pas qu'on dût le faire, il falloit s'assurer de sa personne avec de grandes précautions, puisqu'il avoit dit souvent que, s'il pouvoit s'échapper, ce seroit pour se défaire du roi. On le resserra donc fort étroitement à la Bastille, où on l'avoit même enchaîné; il y est mort il y a quelques années.

---

dont il a fait une retraite de Bohémiens. Le roi a jugé à propos de l'envoyer à la Bastille. Le présidial de Poitiers avoit fait rouer des Bohémiens, qui déclarèrent que M. de Montgommery retiroit chez lui les chevaux et les meubles qu'ils voloient; et il lui auroit fait son procès, si je n'avois prié M. de Pontchartrain d'obtenir du roi qu'il fût mis en prison. (Note extraite du manuscrit.)

1697.

Le 13 mars, j'ai jugé le procès du nommé Goupil, maître de bateau, et de Tilloc, matelot, accusés d'avoir passé des religionnaires en Angleterre et d'en avoir noyé plusieurs dans le trajet. Ils ont déclaré avoir noyé, en deux voyages, cinq religionnaires, et un bourgeois de Caen qui avoit tué son beau-frère. Le moyen dont ils se servoient pour les noyer, étoit d'aller entre les deux îles de Saint-Marcou, où la mer laisse le sable à découvert lorsqu'elle se retire; ils mettoient leur bateau à l'ancre en cet endroit, et faisoient descendre les passagers à fond de cale, sous prétexte qu'ils voyoient des bâtiments françois qui venoient à eux; et lorsque la mer montoit, ils fermoient l'écoutille, et débouchoient une ouverture qui étoit dans la chambre, par où l'eau entroit. Elle couloit le bâtiment à fond et montoit d'un pied sur le pont, en sorte que les passagers se voyoient alors noyés, sans pouvoir se sauver. Goupil et Tilloc ont été roués vifs.

J'ai fait accorder une pension de trois cents livres à madame de Branay, nouvelle convertie, et depuis carmélite à Caen.

1698.

Le sieur de Montaigu, gentilhomme qualifié, s'est converti au mois de juin 1698.

Au mois d'octobre, j'ai reçu des ordres de faire désarmer les nouveaux convertis, à la réserve des gentilshommes.

1699.

Le roi a rendu une déclaration le 12 décembre 1698, sur la conduite que Sa Majesté désire que l'on tienne avec les religionnaires convertis. Quoique cette déclaration soit pleine de témoignages de zèle pour leur sincère conversion, et d'affection pour les sujets du roi, de quelque religion qu'ils soient, des esprits inquiets ont semé le bruit que le roi les contraindroit enfin de fréquenter les églises et les sacrements. Nous nous sommes réunis, M. l'évêque de Bayeux et moi, pour aviser aux moyens de faire cesser ce bruit, et pour pratiquer ceux qui seront convenables pour attirer les nouveaux convertis à l'église, par les voies les plus douces.

J'ai fait arrêter, le 24 janvier, un mercier qui

avoit vendu toute sa boutique et ses meubles, jusqu'à son lit, pour passer dans les pays étrangers; il avoit été effrayé par ces bruits.

Le 24 avril, j'ai mandé à M. de Chateauneuf que le roi, par sa déclaration du 29 décembre dernier, adjuge les biens des religionnaires fugitifs à leurs héritiers présomptifs, et que, si cette succession anticipée paroît juste, cependant elle produit un grand inconvénient par rapport à la religion, la plupart de ceux à qui le roi accorde ces biens étant aussi calvinistes que ceux qui les ont abandonnés; que, quoiqu'il soit dit par l'article 8, que ceux à qui ces biens seront remis feront profession de la religion catholique et romaine, on ne faisoit pourtant aucune enquête à cet égard. Il faudroit l'attestation du curé, certifiée par l'évêque, mais le mieux seroit de laisser ces biens entre les mains de l'économe des biens des fugitifs, pour y demeurer pendant un an, et y être employés à la subsistance et à l'entretien des enfants; après lequel temps expiré, ceux qui auroient fait preuve de la sincérité de leur conversion seroient mis en possession des biens des fugitifs.

Ce même mois, les religionnaires de Caen ont déclaré aux curés qu'ils n'enverroient point leurs enfants aux instructions. J'ai fait prendre plusieurs de ces enfants, et les ai fait mettre aux sé-

minaires des nouveaux et nouvelles catholiques. J'ai même fait mettre en prison un fermier de madame la comtesse de Fiesque, qui avoit envoyé tous ses enfants, au nombre de cinq, chez des religionnaires.

Il y avoit, cette année, trois cents familles de nouveaux convertis.

Les officiers de justice n'ont aucun égard aux plaintes des curés. Le sieur Druel, procureur du roi, n'est pas sévère avec les nouveaux convertis; il souffre qu'ils se marient sans ministère de prêtres, depuis la dernière déclaration du roi, et a même souffert, quoique averti, qu'ils fissent des assemblées. J'ai mandé à M. de Chateauneuf qu'il mériteroit que le parlement de Rouen lui fît son procès, pour ses concussions; mais, attendu les longueurs, que le plus expédient seroit de lui ordonner de se défaire de sa charge.

1700.

Au mois de novembre, le roi envoya à Caen le sieur Grand-Colas, pour prêcher la controverse aux religionnaires. Il prêcha pendant deux mois; j'assistai à ces prédications, et je parlai aussi aux nouveaux convertis. Nos discours produisirent

assez de fruit, et attirèrent à la messe un bon nombre de ceux qui n'y venoient point.

Le... décembre, à l'ouverture des conférences qui ont été faites par le sieur Grand-Colas, choisi par M. l'évêque de Bayeux pour les faire dans l'église de Saint-Jean, où j'avois réuni les principaux religionnaires de Caen, je leur ai adressé ce discours :

« Je vous ai fait assembler ici pour vous dire que le roi a lieu d'être surpris d'apprendre que ses intentions soient si mal suivies de votre part, et que vous preniez si peu de soin de vous faire instruire des vérités de la religion romaine, dans le temps que dans les autres provinces du royaume où il y a un nombre beaucoup plus grand que dans celle-ci de prétendus réformés, les ordres de Sa Majesté sont ponctuellement exécutés, et avec un très grand succès. J'ai même un reproche à me faire d'avoir eu pour vous trop de condescendance, puisqu'elle n'a servi qu'à vous rendre, je ne dirai pas plus rebelles et plus endurcis, mais au moins plus indolents sur la religion; car, enfin, ne pourroit-on pas s'informer de vous si vous êtes chrétiens? Ne pourroit-on pas vous demander quelle religion vous professez? et, s'il est permis de vivre en athée, et sans aucun culte, un coup de la Providence, un souffle de l'esprit

de Dieu vous auroit heureusement jetés dans le port du salut! Vous avez tous abjuré solennellement vos erreurs entre les mains des pasteurs de la véritable église; les registres publics que vous avez signés en feront foi à la postérité. Voulez-vous qu'elle connoisse que vous avez été des parjures? Vous êtes revenus dans nos temples que vos pères avoient abandonnés; vous y avez chanté les louanges du Très-Haut avec nous; quelques-uns de vous se sont approchés des sacrements; quelle raison pouvez-vous alléguer d'un changement aussi hautement criminel? Croyez-moi; profitez de la clémence de votre souverain. S'il vous traitoit comme des relaps (car enfin vous l'êtes), en quel état seriez-vous, et qui pourroit vous garantir de la rigueur de ses ordonnances? Sont-ce les puissances protectrices de votre religion? Le bon sens et votre expérience devroient vous avoir désabusés depuis long-temps de cette vaine espérance dont vous vous êtes laissés séduire, et qui doit être absolument tombée! Le roi saura rendre, malgré les puissances du monde et de l'enfer, tout son royaume aussi catholique que ceux auxquels il vient de donner un maître[1].

---

(1) Foucault, dans cette partie de son discours, fait

Mais, éloignons ces pensées de vos esprits, et regardez ce prince, grand par tant de vertus et surtout par son amour pour la religion et pour ses peuples, comme un bon père qui vous rappelle à sa famille, que vous avez quittée, comme un pasteur qui vous tend les bras et vous ramène à son troupeau. N'apprenez-vous pas que ceux qui étoient dans votre communion, en Languedoc, en Guienne et en Poitou, se rendent tous les jours en foule aux vérités qui leur sont prêchées par les ministres de l'Evangile? Seriez-vous plus opiniâtres qu'eux? Ce petit nombre de personnes qui paroissent ici, a-t-il reçu des lumières plus particulières et plus vives du Saint-Esprit, que ces milliers d'âmes qui se convertissent tous les jours dans le Languedoc, dans les Cévennes, dans le Vivarais et dans d'autres provinces? A Dieu ne plaise que je me rende complice de votre négligence! Il est temps que je vous réveille de votre

---

allusion aux Espagnols qui venoient d'accepter pour roi Philippe de France, duc d'Anjou, que leur avoit donné Louis XIV. Les discours du convertisseur Foucault sont les seuls de ce genre que je connoisse; il y a de l'éloquence, mais c'est l'éloquence du fanatisme.

(*Adh. B.*)

léthargie. Oui, messieurs, vous viendrez aux instructions qui vous seront faites par un ministre de l'Evangile, que monsieur votre évêque, toujours attaché au bien de ses diocésains, toujours zélé pour le salut de vos âmes, a préposé pour vous annoncer les vérités de la vraie religion, pour entendre et résoudre vos doutes. Si vous l'écoutez avec soumission, docilité, sans prévention et avec le désir de découvrir la vérité, vous l'écouterez infailliblement avec succès. Je vous ordonne donc, de la part du roi, de vous trouver tous les jeudis et dimanches de chaque semaine, dans la salle de l'officialité de l'évêché, où M. Grand-Colas, homme consommé dans la connoissance de l'Ecriture, et dont le zèle est accompagné de la science évangélique, en exposera le texte et expliquera les passages qui font vos doutes. Vous lui exposerez vos difficultés, et ces conférences se feront de sa part dans l'esprit de charité. J'espère que vous y apporterez les mêmes dispositions, et qu'un retour prompt, sincère et persévérant, à l'église romaine sera le fruit de ces conférences. »

1701.

Voyant que nos conférences dégénéroient en disputes d'école, j'ai fait entendre aux religion-

naires que dorénavant on n'en feroit plus, mais qu'on leur exposera l'Evangile, la doctrine de l'Eglise et la tradition, sans admettre ni dispute ni controverse ; qu'ils pourront ensuite proposer leurs doutes, en particulier et en toute liberté, à celui qui leur aura exposé le sens de l'Ecriture. Voici ce discours, prononcé, le 6 janvier, aux religionnaires de Caen, dans l'église de l'évêché[1] :

« Je vous ai déclaré que l'intention du roi étoit que l'on vous fît des instructions où la doctrine et la pratique de l'église romaine vous fussent exposées. Si vous voulez rendre témoignage à la vérité, vous reconnoîtrez qu'elles l'ont été sans aucun déguisement, et dans toute la sincérité que vous devez attendre du désir que nous avons, de nous voir tous réunis dans une même communion. Vous conviendrez aussi que l'on a abusé de la permission qui vous a été donnée, de proposer vos difficultés dans ces conférences ; ceux d'entre vous qui ont porté la parole, ne l'ayant point fait dans l'esprit de chercher la vérité. Ils ont eu recours à des subtilités de l'école, pour faire perdre de vue le véritable état de la question à ceux qui

(1) Faites attention que ce n'est pas un théologien qui prononce un sermon. (*Adh. B.*)

n'ont point de lettres; ils se sont appuyés sur des passages étrangers au sujet, équivoques et mal entendus; ils se sont enfin arrêtés à des minuties qui ne vont point à l'essence de la religion et qui ne peuvent tromper que des esprits foibles. Aussi devez-vous croire que les esprits solides qui ont écouté ces raisonnements sans prévention en ont aisément découvert la malignité. Quoi! nous faisons notre profession de foi hautement devant vous; nous vous déclarons la créance uniforme de tous les catholiques romains sur certains articles qui nous séparent; vous la voyez, au fond et dans son essence, semblable à la vôtre; vous ne pouvez pas douter que notre foi ne soit orthodoxe; et, par une aversion sans aucun fondement, et à laquelle nous n'avons point donné lieu, vous vous aveuglez volontairement, pour nous calomnier devant Dieu et devant les hommes. Nous vous protestons, à la face des autels, que nous n'adorons qu'un seul Dieu; que nous rejetons toute autre adoration prise, dans sa véritable signification, comme idolâtre; que nous honorons les saints dans leurs images, sans leur rendre de culte religieux. Vous voulez, malgré cette confession de foi, si nettement expliquée, si publiquement protestée, que nous ayons tronqué les commandements de Dieu, pour autoriser le partage de sa

divinité. Toutes les démarches que nous faisons vers vous ne peuvent fléchir vos cœurs, plus acharnés contre la religion romaine que véritablement attachés aux sentiments de Calvin, que vous avez tant de fois abandonnée dans les controverses. L'Eglise a fait la grâce aux hérétiques qui ont abjuré sincèrement leurs erreurs, de les recevoir dans sa communion; et vous nous refusez la justice de nous écouter et de nous croire, quand nous vous déclarons, quand nous vous prouvons que notre doctrine n'est autre que celle qui á été transmise par les Apôtres à leurs successeurs! Vous vous êtes unis aux luthériens, quoique plus opposés à vous par leurs dogmes et par leurs pratiques, que nous ne le sommes, et vous ne voulez pas même reconnoître les points sur lesquels nous convenons avec vous! Quel jugement pourroit porter un juge désintéressé sur un pareil entêtement? Je sais bien, messieurs, que les préjugés de la naissance, que la haine que l'on a pris soin de vous faire sucer avec le lait contre notre religion, sont des obstacles difficiles à surmonter; mais ces mêmes préventions devoient empêcher vos pères de quitter l'église romaine, dont ils connoissoient parfaitement l'antiquité. Et vous devez avoir d'autant moins de répugnance à y rentrer, que vous ne pouvez pas douter qu'ils sont eux-

mêmes les fondateurs de celle qu'ils vous ont laissée. Aussi vos ministres ont-ils pris à tâche de défigurer la religion romaine, au point qu'ils l'ont rendue méconnoissable à ceux mêmes qui la professent. N'est-il donc pas juste que nous lui rendions sa véritable figure, pour vous la faire voir telle qu'elle est ou étoit? Au reste, n'imputez point à notre zèle des motifs injurieux et indignes de la charité chrétienne, dont nous faisons profession. C'est elle seule qui nous rend ardents et infatigables dans la poursuite de votre conversion, nous engageant d'y travailler de toutes nos forces. Et, si vous persévérez dans un volontaire aveuglement, n'aurons-nous pas juste sujet de croire que des motifs suspects et étrangers à la religion vous tiennent éloignés de nous, et que vous suivez en cela l'exemple de vos prétendus réformateurs, que le désir et l'occasion de secouer le joug de la discipline de l'église romaine ont jetés dans l'apostasie? Quoi! messieurs, est-il possible que vous viviez sans remords, sans scrupule et sans inquiétude, dans une religion qui a de si mauvais fondements? Ne devez-vous pas au moins douter qu'elle soit bonne, lorsque des milliers d'âmes, qui ne sont pas moins chères à Dieu, ni moins participantes des grâces et des lumières du Saint-Esprit que vous, quittent votre communion pour

rentrer dans la nôtre? C'est pour éclaircir un doute aussi raisonnable ou pour le faire naître, si vous ne l'avez pas, que le roi a voulu vous faire instruire. A la vérité, l'esprit de discordes et de ténèbres a fait tourner ces instructions en disputes subtiles. On n'a cherché qu'à s'attirer des acclamations de la multitude, qui souvent a applaudi ce qu'elle n'entendoit pas, et ce qu'en effet elle ne pouvoit pas entendre. Car enfin, messieurs, je n'ai rien ouï dans les controverses auxquelles j'ai assisté, qui ne fût ou question frivole ou de nulle conséquence pour le fonds de la religion. Et, comme la dispute n'est pas l'objet de ces conférences, et qu'elles sont faites pour vous instruire, et non pas pour exercer des esprits présomptueux, il a été jugé à propos de vous expliquer dorénavant l'Evangile et la doctrine de l'Eglise, sans vous laisser la liberté de professer publiquement vos erreurs et d'en triompher à la face des autels, puisque c'est dans cette profession et dans ce triomphe que consiste le véritable scandale de la religion. Ainsi, ce temple, que vous avez profané, ne servira dans la suite que pour vous y annoncer la parole de Dieu. Vous viendrez l'entendre avec respect et silence; vous irez ensuite proposer vos doutes, en particulier et en toute liberté, à celui dont vous avez souvent abusé de la patience, mais dont vous

n'épuiserez jamais la charité[1]. Vous tirerez un double avantage de ces instructions publiques et particulières, si vous en savez profiter, puisque vous ne sauriez rien faire de plus utile pour votre salut, ni de plus agréable au roi. Ce magnanime prince ne souhaite rien plus ardemment que de voir ses sujets également unis dans le culte qu'ils rendent à Dieu, comme ils le sont dans l'obéissance qu'ils doivent à leur souverain[2]. »

1703.

J'avois fait mettre, en 1702, dans le couvent des Ursulines de Caen les filles du sieur de Colleville, conseiller du parlement de Rouen, opiniâtre religionnaire; elles ont trouvé moyen d'escalader les murailles. Le roi a jugé à propos de faire mettre le père dans le château de Caen, pour y rester jusqu'à ce qu'il ait représenté ses filles.

---

(1) Le sieur Grand-Colas, dont il paroît que les infatigables prédications avoient produit peu d'effet. (*Adh. B.*)

(2) Les principes émis dans ce discours et dans les précédents expliquent la conduite de Foucault et la rigueur qu'il montra aux calvinistes. (*Idem.*)

Le 8 août de cette année, j'ai écrit une lettre à M. Chamillard, par laquelle je l'ai supplié de demander au roi que mon fils vînt prendre ma place d'intendant; car il y a trente-deux ans que je fais cette fonction dans quatre provinces, et ma santé s'en trouve fort altérée. M. Chamillard m'a mandé, au commencement du même mois, que le roi avoit agréé mon retour au conseil et qu'il permettoit à mon fils de me succéder à l'intendance de Caen. Pendant six semaines que j'ai resté avec mon fils, à Caen, je lui ai donné toutes les instructions qui lui étoient nécessaires : il n'a tenu qu'à lui d'en profiter; mais Dieu n'a pas permis qu'il me donnât cette satisfaction.

FIN.

